

Richelie

DE R

MÉMOIRES

DU MARÉCHAL

DUC DE RICHELIEU.

TOME PREMIER.



Vanloo pinx. — *L. f. Mariage Sculp.*

MÉMOIRES

DU MARÉCHAL

DUC DE RICHELIEU,

PAIR DE FRANCE, PREMIER GENTILHOMME DE LA CHAMBRE DU ROI, &c.

POUR servir à l'Histoire des Cours de Louis XIV, de la Régence du Duc d'Orléans, de Louis XV, & à celle des quatorze premieres années du Règne de Louis XVI, ROI DES FRANÇOIS, & RESTAURATEUR DE LA LIBERTÉ.

Ouvrage composé dans la Bibliotheque, & sous les yeux du Maréchal de Richelieu, & d'après les Porte-feuilles, Correspondances & Mémoires manuscrits de plusieurs Seigneurs, Ministres & Militaires, ses Contemporains;

Avec des Portraits, des Plans & des Cartes nécessaires à l'intelligence de l'Ouvrage.

TOME PREMIER.

A LONDRES,

Chez Joseph DE BOFFE, Libraire, Gerard Street, Soho, n°. 7.

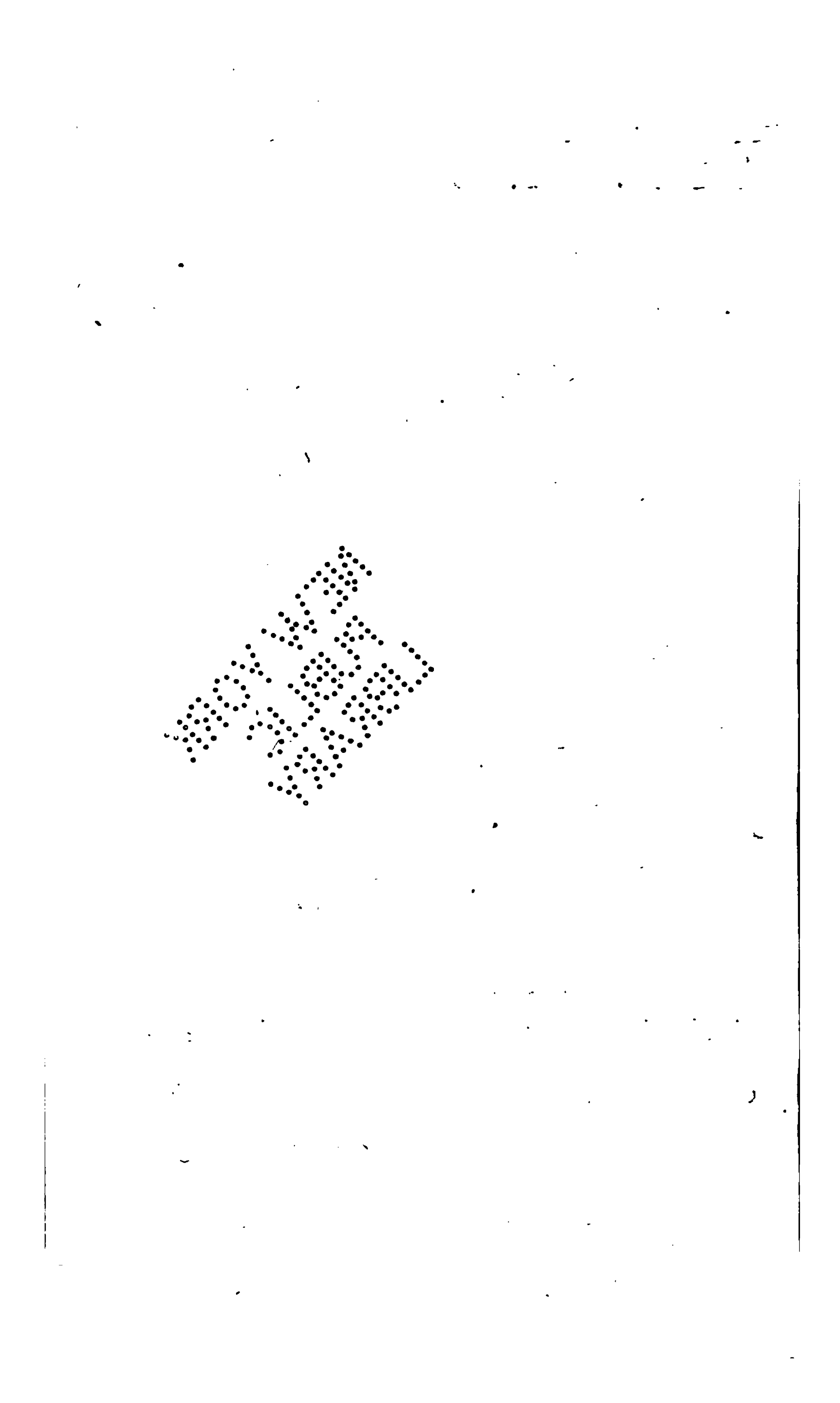
A MARSEILLE,

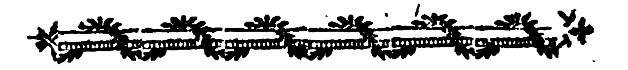
Chez MOSSY, Imprimeur-Libraire, à la Canebiere.

Et se trouve A PARIS,

Chez BUISSON, Libraire, rue Haute-Feuille, hôtel de Coëtlosquet, n°. 20.

1790.





AU PEUPLE FRANÇAIS.

L'HISTOIRE timide autrefois, en présence des Ministres qui ne vouloient que des éloges, a récupéré sa liberté et ses droits.

Le sceau des Visirs ne flétrira donc plus les productions de l'esprit humain; leurs émissaires ne briseront plus nos coffres pour enlever nos portefeuilles, et les Satellites de la Police ne se saisiront plus de nos personnes. Les Geoliers ne reprimeront plus, dans une prison obscure, les élans de la vertu et du patriotisme, et le Citoyen, d'un naturel libre et véridique, ne cherchera plus un asile chez les Nations étrangères.

C'est à votre courage, FRANÇAIS, que l'Histoire doit cette liberté; acceptez en reconnoissance l'hommage de mes travaux. C'est le portrait du despotisme dans sa vieillesse, de vos dernieres servitudes, de vos humiliations, de votre longue patience; c'est le tableau des Courtisans qui badinoient de la vertu et de la liberté, du libertinage effronté qui ravissoit vos femmes, des Ministres qui dépouilloient le Peuple,

des Tyrans qui exiloient, qui emprisonnoient, ou dispersoient la Magistrature; des intriguans qui vendoient la Nation et nos Souverains aux Etrangers, des outrages faits A LA MAJESTÉ DE NOS ROIS ET DU PEUPLE FRANÇAIS, *et des coups d'Etat qui vous ont enfin éveillés, en 1789, de votre profonde léthargie.*

Mais c'est aussi le tableau touchant de la vertu persécutée, des Citoyens doués de mœurs simples ou austères qu'on tournoit en ridicule; des Ministres justes et populaires disgraciés; des bons Militaires écartés du commandement; des talens et de la vertu éloignés des places et des prélatures, et de toutes les sortes de vertus timides auxquelles il n'est donné de figurer que dans l'Histoire.

Enfin, c'est le portrait des Hommes illustres distingués dans l'Art militaire, dans les Sciences, les Lettres et les Arts; des Philosophes qui ont formé l'esprit public depuis le règne du Sultan, qui défendoit encore, en 1710, de penser, de raisonner, d'écrire, de s'assembler et de faire des remontrances.

Jusqu'à l'époque mémorable, FRANÇAIS, *où, sous le règne du* RESTAURATEUR DE LA LIBERTÉ, *comme jadis sous Clovis dans le champ de Mars, votre bouche prononce la loi, au lieu de vaines remontrances.*



DE LA

COMPOSITION

DE L'HISTOIRE,

ET DES

MÉMOIRES HISTORIQUES.

1. Comme l'Ouvrage que je publie aujourd'hui, est le traité préliminaire de l'Histoire de France, qui m'occupe depuis long-temps, je dois exposer quels principes ont guidé mes pas dans la recherche & le choix des matériaux.

On ne doit point s'attendre à trouver un livre d'Historiographe, ou d'Académicien, ni une de ces productions

serviles enveloppées d'un privilége ou de l'approbation de ces Censeurs, que le Ministere répandoit dans la République des lettres, comme les Intendans dans les provinces, pour y exercer l'inquisition.

On blâmera, au contraire, dans cet Ouvrage, des maximes qu'on avoit louées en France depuis des siecles, & on y louera les principes bannis des Cours, des bureaux des Ministres & de la conversation des Grands.

Mais aussi on cherchera à mériter la faveur des peuples & de la postérité, en parlant le langage de la liberté, de la vérité, & en soutenant les droits du peuple Français, outragé par tant de Visirs.

La guerre, par exemple, étoit autrefois un métier qui honoroit les Grands; ce fléau des peuples étoit la moisson des Ministres & de la Noblesse; mais aujourd'hui que la France abhorre les guerres ministérielles, aujourd'hui qu'elle ne veut en soutenir que de véritablement Nationales, & qu'elle n'attache ni gloire,

ni intérêt à des conquêtes inutiles, qu'elle déteste même les siecles militaires & flétrit la mémoire des Rois belliqueux, l'Historien ne peut, comme Daniel, dans le siecle passé, célébrer exclusivement les campagnes savantes, ni les combats.

Nos âges intolérans & fanatiques ont disparu aussi comme les regnes militaires. Nous avons vu la philosophie & la raison épurer la religion, & ramener parmi nous la tranquillité, trop longtemps altérée par la variété des partis, & par des disputes scandaleuses & solemnelles, qui en étoient la conséquence. L'Histoire ne peut donc traiter sérieusement, comme dans les temps passés, de ces querelles théologiques, ni de nos anciennes disputes de mots; elle ne peut s'occuper gravement de ces questions plus dignes de l'école.

Les lumieres du siecle ont dirigé les esprits vers l'administration intérieure des Empires; elles ont voulu que les peuples méditassent sur leurs intérêts, sur la constitution des gouverne-

mens, sur les devoirs des Rois, sur les droits des peuples, sur la dignité de la nature humaine; l'Histoire doit donc, en suivant la marche de l'esprit humain, approfondir les faits qui touchent à ces grands objets, & qui regardent de si près les droits & les prérogatives du Citoyen ; & puisque la dépravation & les erreurs des Gouvernemens nous ont appris qu'il falloit bien distinguer aujourd'hui les prérogatives des peuples, d'avec les devoirs des Princes, l'Histoire veut qu'on démêle leurs intérêts, qu'on suive la marche de l'ambition des Rois, & qu'on expose au grand jour le tableau des calamités des peuples qui ont gémi dans la servitude.

Voilà, en peu de mots, quelles classes de faits doivent entrer dans la composition de l'Histoire; exposons nos principes sur la maniere de les ordonner ; établissons des regles, non sur les qualités de l'Histoire que tout le monde sait devoir être impartiale, vraie, &c., mais sur la maniere de l'écrire & de choisir les faits qui la composent.

L'Histoire & les Mémoires historiques sont des branches de la littérature, & tiennent aux Beaux Arts ; ils doivent donc être soumis, comme les productions de ce genre, à des regles particulieres, qu'il est nécessaire de considérer.

---

2. L'*évidence* & la *beauté* agissent différemment sur notre ame.

L'*évidence* qui caractérise les sciences exactes, plaît à cette partie de nous-même, qui observe & qui juge.

La *beauté*, qui est l'objet des Lettres & des Arts, touche davantage cette autre partie de nous-même, qui sent & qui jouit; or, comme on ne peut avoir aucune idée du beau, si la nature ne le présente d'abord à nos sens, il suit que toute production des Lettres & des Arts est une imitation plus ou moins ressemblante de quelque beauté de la Nature. L'Artiste, l'Homme de Lettres & l'Historien ne sont que des peintres de différens genres, qui, après avoir beaucoup observé, étudié & combiné, opè-

rent comme par réminiscence, renouvellent à leur gré, & expriment au dehors, leurs sensations antérieures, & nous donnent des copies de la Nature; & comme la Nature s'est soumise elle-même à des loix générales dans la composition de tous ses ouvrages, l'Artiste, qui veut la représenter, doit en étudier les loix, & s'assujettir à des principes.

Ceux qui m'ont paru au premier abord les plus essentiels dans la composition des annales d'un grand peuple, sont ceux qui conduiroient un Historien à conserver dans son ouvrage cette UNITÉ DE PLAN qui lieroit les différens événemens, selon leurs rapports respectifs. La Nature exigeroit ensuite que chacune des révolutions fût représentée avec le ton de couleurs qui lui est propre, d'où résulteroit LA VÉRITÉ ET LA VRAISEMBLANCE des tableaux. Enfin, LE GOÛT qui préside au choix des faits qui entrent dans la composition de l'ouvrage, ordonneroit de ne prendre que ceux qui doivent intéresser les hommes de tous les temps &

de tous les lieux ; analysons ces principales qualités de l'Histoire.

L'UNITÉ, est un des principes des charmes attachés aux productions de tous les Arts ; c'est l'ame du Poëme-épique, dont le but est de représenter les destinées d'un héros, les obstacles qu'il a surmontés, les périls qu'il a encourus, & les vertus qui ont préparé ses succès, toutes les parties de l'ouvrage doivent concourir à montrer comment il est venu à bout de ses entreprises, jamais il ne doit perdre de vue ce grand objet. La beauté dramatique est fondée aussi sur l'unité. Quand il s'agit de représenter l'action d'un héros, le bon goût ordonne d'éloigner du récit tout incident trop isolé. L'action doit être simple, & ne peut être précédée que par des circonstances préparatoires qui tiennent l'esprit dans l'attente, augmentent de plus en plus l'intérêt, & précedent la plus agréable sensation attachée à ce dénouement, qui est, pour ainsi dire, la récompense de l'attention précédente. La loi de l'unité

de temps & de lieu tient aux mêmes principes. Il faut procurer cette sensation dans le plus court intervalle de temps qu'il est possible, & ne pas distraire l'esprit par le récit de divers événemens qui se sont passés dans des lieux différens, ou dans des temps éloignés. Cette variété de temps & de lieu, ne pourroit convenir à l'amusement momentané qu'on est convenu de se procurer. A Rome, à Athenes, comme à Paris, le spectacle fut toujours le rendez-vous d'un peuple sensible aux plaisirs, qu'il falloit amuser périodiquement sans l'occuper. Ne soyons donc pas surpris si les poëtes tragiques, ayant eu la même fin dans tous les temps & dans toutes les nations, ils se sont soumis à des regles semblables.

Tous les Arts ont emprunté une partie de leur charme de cette unité : dans la musique sacrée, par exemple, destinée à l'expression des grandeurs de l'Etre suprême, il me semble qu'il n'est permis d'employer que des tons subli-

mes, élevés, pathétiques & dignes de la majesté de l'objet; des airs voluptueux, volages, ou languissans, conviendroient peu à la circonstance : ils sont destinés à l'expression des passions ordinaires des hommes.

Dans la peinture, l'unité est plus nécessaire encore; il est prescrit de représenter une seule action, un seul héros, & d'en jetter les accessoires dans les lointains. Dans l'Architecture, l'unité produit aussi de grands sentimens. Voyez les colonades du Louvre & de Sainte Génevieve, où l'unité a été observée avec tant d'exactitude; ces monumens inspirent des sentimens d'admiration & d'étonnement bien supérieurs à ceux que l'on éprouve à la vue du palais des Thuileries, ou du portail de l'Eglise de St. Sulpice, composés de pieces accumulées & de rapport. L'unité que la nature semble avoir prescrit à tous les Arts d'imitation, & dont elle offre par-tout des modeles, est donc un des principes du plaisir qu'éprouve l'homme de goût,

curieux de la Nature & des Beaux-Arts.

4. L'Histoire ne peut être considérée que comme un tableau parlant des actions des hommes, elle differe des ouvrages de pure érudition, où l'on ne recherche que la date & la vérité des faits; elle differe aussi des ouvrages de discussion où l'on veut établir un sentiment pour en détruire un autre : son but est de toucher, de plaire & d'instruire; son objet, de peindre les révolutions des Empires : elle est, en ce sens, l'émule & la sœur des Beaux-Arts. La poëtique de l'Histoire exige donc une sorte d'unité dans le plan général de l'ouvrage, c'est-à-dire, cette liaison des causes & des effets qui prépare l'esprit aux révolutions des Empires, qui forme un grand ensemble & un seul tout de diverses parties séparées par les temps & les lieux : aussi, le génie de l'Histoire consiste à rechercher la suite naturelle des révolutions qui aboutissent à de grands résultats, d'élaguer les faits isolés qui ne

préparent rien, d'éloigner tout détail qui peut interrompre l'ordre naturel des événemens, soit qu'ils ayent été préparés de loin par la politique, ou que le torrent des mœurs régnantes ait entraîné des révolutions imprévues; car on a vu dans tous les Empires des périodes d'indolence & d'inaction, pendant lesquelles l'autorité semble se reposer, parce que des chefs pusillanimes, sans caractere, ou toujours versatiles, se trouvent à la tête du gouvernement.

5. Cette unité de plan qui fait le charme des Beaux-Arts, donne encore la vie à toutes les parties d'une Histoire; un lecteur doué d'un esprit juste, & d'une ame sensible, ne peut qu'être ravi en observant, comme d'un lieu élevé, les révolutions qui ont opéré la fortune d'un peuple, d'appercevoir les causes de son bonheur & de sa décadence; il voit, comme d'un seul coup d'œil, la marche des affaires humaines, & tient comme dans ses mains le fil des événemens; son génie s'aggran-

dit, son attention se soutient, sa mémoire en est aidée, il est ému, comme dans la représentation d'une tragédie bien ordonnée, & riche des beautés de l'art.

Quoique la plupart de ces principes n'ayent point été développés, il ne faut pas croire, cependant, qu'ils ayent échappé aux grands Ecrivains. Fénélon, qui avoit pratiqué cette unité dans son poëme, dit : *qu'un homme qui écrit l'Histoire, doit en embrasser toutes les parties, & la voir entiere comme d'une seule vue ; il faut en montrer l'unité, & tirer, pour ainsi dire, d'une seule source, tous les principaux événemens qui en dépendent.*

Ce n'est pas cependant d'une seule source, que l'Historien doit tirer tous les événemens, comme l'assure Fénélon ; il doit considérer, au contraire, l'événement postérieur, & l'époque finale vers laquelle on voit les peuples s'approcher, comme dérivant de la variété des causes qui l'ont préparée ; une seule cause ne produiroit

jamais une grande révolution, qui ne peut être opérée que par le concours d'un grand nombre de circonstances: la conquête de l'Univers par les Romains fut l'ouvrage des mœurs, des passions, des loix & de la politique de ce peuple étonnant; elle fut le résultat de cinq siecles de vertu, de politique, de victoires, & d'ambition.

6. Tite-Tive, dont le génie étoit naturellement porté vers le beau, est peut-être le seul parmi les anciens qui ait exécuté, peut-être, sans le savoir, la loi de l'unité établie sur la nature même; lui seul a osé dire, & c'est le sommaire de son Ouvrage : *je vais montrer l'état de Rome naissante, & tout ce qu'elle entreprit pour conquérir le monde.* Fidele à son plan, rien ne le distrait dans sa marche; tout est lié depuis la naissance de Rome jusqu'à ses conquêtes; composant l'Histoire d'un peuple, dont tous les événemens sont produits les uns par les autres, la beauté de son ouvrage tient à ce genre de construction, dont l'effet est d'augmenter de plus en plus l'intérêt, jus-

qu'au terme des événemens. Pour suivre cette méthode, il a méprisé les faits subalternes, il n'a conservé que les plus relevés, les plus féconds en résultats, ceux qui ont eu le plus d'influence ; & par-là, il a su former un ouvrage concis & de peu d'étendue, qu'il a tiré des volumineuses annales du peuple Romain.

Parmi les modernes, la conjuration de Venise, ce beau Roman historique, doit toute sa célébrité à l'art de l'unité exécuté par Saint-Réal. Ce récit concis de tant de moyens pour opérer une révolution, la liaison intime des faits, toute l'économie de l'ouvrage préparent l'ame à de grandes choses, & font desirer d'en connoître le dénouement.

7. Pour exécuter, comme Tite-Live, la règle de l'unité, & donner à l'Histoire cette sorte d'intérêt dramatique, il est nécessaire de distinguer, en la composant, l'*ordre des temps* & l'*ordre des choses*. C'est le propre du vulgaire des Historiens, des Annalistes & des Chroniqueurs, de s'attacher scrupuleusement à la succession

cession

cession des événemens par ordre de dates journalieres ; Tacite & Tite-Live, ont cherché plutôt la liaison de l'effet & de la cause, & associé les faits produits les uns par les autres, plutôt que les faits contigus par le seul ordre de temps. Ainsi pour joindre sans lacunes, comme les grands Historiens, la formation, l'établissement, l'état florissant, la décadence & la chûte d'un peuple ; pour former un tout bien dans ses parties, & représenter avec netteté un arbre généalogique des révolutions qui ont entraîné les périodes de grandeur & de décadence, il faut élaguer, comme eux, tout fait parasite & trivial, bien distinguer le *caractere chronologique* du *caractere philosophique*, & réduire, à leur exemple, toute l'Histoire d'un peuple puissant, à un petit nombre de volumes, fut-ce même l'Histoire de France.

8. Rousseau, qui a écrit que la Monarchie Françaisе *n'auroit jamais une Histoire*, a avancé un grand paradoxe. J'avoue qne l'Histoire Ancienne nous offre un merveilleux qui nous en-

chante. Une ville ambitieuse qui parvient à subjuguer les Nations ; un Cyrus, un Alexandre le Grand, & tant d'autres héros de l'antiquité pouvoient aisément inspirer des Historiens, élever leur ame par la grandeur même de leurs exploits, & par le succès de leurs expéditions. Leur grand caractere, leur volonté ferme, leur activité à toute épreuve, ne permettoient pas aux Historiens de discuter : ils n'avoient qu'à prendre des pinceaux & peindre toujours en grand ; mais aussi les peuples modernes, à la tête desquels on peut placer la Nation Française, plus portés à la jouissance paisible des plaisirs de la société, montrent l'espece humaine sous d'autres points de vue aussi intéressans.

En effet, en considérant en premier lieu le rapport des monarques de l'Europe moderne, avec leurs sujets, on voit qu'il n'est plus de Souverains altérés de sang humain, comme les Domitiens & les Nérons ; l'antique férocité des Princes s'est changée en une si grande indifférence que l'ef-

fuſion du ſang humain ne peut les ſatisfaire. Les Monarques n'ont plus un droit abſolu ſur la vie ni ſur les propriétés ; & ce droit arbitraire que le Romain exerçoit ſur ſa femme, ſes enfans & ſes eſclaves, paſſe parmi nous pour un droit abſurde & barbare. Des Souverains plus juſtes, plus pacifiques, plus amis de l'humanité, obéiſſent à l'empire des Loix, tous ſont forcés de conſulter la voix publique. L'opinion *régnante*, c'eſt-à-dire, *la réunion de toutes les volontés*, eſt devenue la légiſlatrice des Monarchies : peu-à-peu l'ambition des conquêtes s'eſt affoiblie ; & l'Europe moderne ſe ligueroit toute entiere contre le plan d'une Monarchie univerſelle. La méthode d'opérer des révolutions par l'effet lent & inſenſible d'une politique adroite & circonſpecte, eſt devenue la reſſource des Miniſtres & des Souverains. Leurs paſſions, leurs vices & leurs vertus, ont ainſi moins de caractere. La Loi du plus fort eſt dans leurs mains moins active, & celle du plus ruſé, plus puiſſante ; les Gouvernemens paroiſ-

roissent donc être arrivés à l'âge timide & prudent de la vieillesse, tandis que les chefs des Empires chez les anciens conduisoient le genre humain, avec la fougue des passions de l'adolescence.

Cependant, quoique les Princes de l'Europe ayent moins de caractere que ceux de l'antiquité, & quoique cet air d'héroisme qu'on admire dans l'Histoire des premiers peuples, manque à la nôtre, je crois encore que notre Histoire est susceptible d'un graud intérêt; car des expéditions militaires ne sont pas exclusivement les objets de l'Histoire, & j'avouerai même que la France n'a point une Histoire militaire comparable à celle des anciens peuples: les conquêtes de Rome ne finirent qu'après avoir envahi la terre, & la France se trouve aujourd'hui, à peu près, aussi étendue que dans ses premiers temps: Rome guerriere s'assuroit ses conquêtes progressives, enchaînoit des peuples, anéantissoit des nations: & la France n'a pu maintenir ses succès, ni en Orient, ni en Italie, ni en Allemagne; tandis que sa vaine, sa ridicule riva-

lité, ſes guerres interminables avec l'Angleterre n'ont été qu'un fléau perpétuel, & n'ont abouti qu'à répandre inutilement le ſang des hommes. La Monarchie Françaiſe ne paroît donc point appellée à de grandes & ſolides conquêtes, & ſi des expéditions militaires étoient l'ame de l'Hiſtoire, notre Hiſtoire ſeroit réellement bien commune & bien imparfaite, ou plutôt nous n'aurions pas une Hiſtoire.

La marche de la politique intérieure d'un état intéreſſe davantage le Philoſophe qui veut approfondir la deſtinée des Nations, & dans ce ſens, la France paroît bien digne d'une Hiſtoire. Examinez dans cet Empire la ſituation du Souverain qui ne meurt jamais, qui agit toujours, qui ſeul a préparé, juſqu'à préſent, ou commandé tous les événemens & qui meut encore toutes choſes, les échauffe, les enveloppe, les éclaire, comme un ſoleil au centre de ſa ſphere.

Quelles meſures lentes & bien combinées pour parvenir au haut degré de pouvoir, que nous avons vu dans nos

Monarques; pour affermir sur un trône les successeurs de ce capitaine, que de simples soldats, éleverent dans le premier des Champs de Mars sur un pavois, pour environner de majesté les descendans de ce chef d'une horde de barbares, qui d'un coup de francisque coupoit la tête du soldat qui prévariquoit: entrons jusques dans le labyrinthe de la politique profonde, qui a préparé de loin de si grands changemens, & formons un tableau succinct de la marche & de l'établissement du pouvoir arbitraire en France, depuis sa fondation jusqu'à l'époque de 1789.

Quand l'armée conquérante des Francs eut envahi nos contrées, la distribution des terres en forme de bénéfices à vie, attachant à un territoire des capitaines féroces & les compagnons de la conquête, permit aux Souverains d'établir les premiers fondemens de la subordination; le trône, perpétuellement arrosé de sang dans ces premiers temps, n'étoit point encore assuré au Souverain; ses enfans, se partageant la Monarchie à sa mort,

en déchiroient le ſein par des guerres inteſtines ; tandis que, dans la paix, ceux qui approchoient le Monarque devenoient Maires du Palais, & partageoient l'autorité.

Le changement des poſſeſſions viagères en domaines réverſibles aux enfans, éloigna davantage les Grands de la perſonne du Roi : le gouvernement féodal & l'adminiſtration de la Juſtice, devenus héréditaires, les retint enſuite dans cet éloignement, les occupa dans les provinces, & il fut donné alors au Monarque de fortifier encore ſon autorité. Peu-à-peu les Rois ne furent plus élevés ſur des pavois ; des révolutions militaires ne déciderent plus de la Couronne ; les enfans des Souverains ne partagerent plus la Monarchie ; elle fut aſſurée à un ſeul, mais toujours *du conſentement ou par l'élection* des Français ; peu-à-peu cette élection & ce conſentement ne furent plus néceſſaires ; & quand la Loi, ſoutenue par des mœurs moins atroces, put ſe faire entendre, le Roi régnant ne fut plus obligé de faire reconnoître

France que des esclaves & des courtisans ; & nos Rois, guidés par une politique profonde, établissant le pouvoir absolu d'un seul, consoliderent les fondemens d'une Monarchie despotique, qu'on vit sortir toute triomphante des crises & des vaines convulsions des guerres civiles.

Bien dirigée par un habile Monarque, seul maître dans ses Etats, la France fut une fois capable de commander à l'univers ; son commerce s'étendit sur toutes les mers ; une marine sortit du néant ; l'Europe étonnée put à peine résister à Louis XIV. Mais ce ne fut que par de longs détours que la France parvint à ce point d'aggrandissement & de pouvoir extérieur ; dix Monarques avoient travaillé de loin à la toute puissance de Louis XIV, tandis que son faste & sa galanterie préparoient les plaisirs, la dissolution, & les vices du siecle où nous vivons ; enfin, la génération des Grands ayant perdu l'ancienne courtoisie de nos Chevaliers Français, & leur ton de vérité & de loyauté, la France ne fut long-temps

administrée que par des lâches & des fripons, qui unissant le pouvoir armé aux bassesses de Rome asservie, entraînerent la France à ce despotisme infâme & cruel, qu'un peuple généreux & désespéré vient d'abbatre le glaive à la main.

On voit dans ce précis de nos annales, cinq tableaux principaux, cinq scènes dépendantes les unes des autres & représentant les cinq situations de la France; *celle de la barbarie* primitive, *de la féodalité, des croisades, des guerres civiles & religieuses, celle du despotisme*, & de l'éveil d'un grand peuple de sa léthargie.

Ces cinq conditions de la France semblent s'être produites comme par voie de génération; car la révolution actuelle, qui doit à jamais attirer les regards de tous les peuples du monde, ne fut point arrivée si les Ministres ne l'eussent préparée, en rendant leur Gouvernement odieux aux peuples, par un despotisme intolérable. Ce despotisme n'eût point existé, si les Mo-

narques n'eussent été victorieux de nos anciennes résistances & des guerres civiles, ce qui les rendît les maîtres absolus de l'Etat. Ces guerres sanglantes elles-mêmes n'étoient que l'effet du concours des Grands à la Cour ; lorsqu'ils abandonnoient leurs châteaux, lorsqu'après les Croisades leur ancien caractere querelleur se tournoit contre des Monarques, qu'ils voyoient de trop près & dans des tems qui étoient encore, pour la Noblesse, des âges d'indépendance.

Ces Croisades elles-mêmes étoient l'ouvrage de l'organisation du systême féodal, qui donnoit à chaque Seigneur un empire sur les propriétés & sur la personne du vassal obligé de le suivre à la guerre ; ensorte que cet ordre qu'un Général & des Officiers inférieurs exercent aujourd'hui sur le Soldat, est imité de la hiérarchie féodale de ce tems-là. Enfin, le systême féodal étoit l'ouvrage de l'ambition même de nos Rois, qui, en augmentant peu-à-peu leur empire sur les Français, donnerent en héritage aux compagnons

de la conquête, des biens que la Nation assemblée en champ de Mars, n'accordoit d'abord qu'en viager & en forme de bénéfice : ainsi, notre Histoire, depuis Pharamond jusqu'à Louis XVI, n'est que le développement des passions éternelles des Ministres, le recueil des anecdotes de leur ambition, le récit d'une suite de révolutions qui se tiennent & s'engendrent, pour ainsi dire, entre elles ; c'est l'Histoire de la pente naturelle des hommes vers le despotisme & le tableau d'un pouvoir toujours actif, préparant les révolutions, ordonnant les expéditions militaires, établissant insensiblement la subordination, abolissant la liberté & les prérogatives nationales, s'enveloppant de nuages, & se précipitant enfin, en 1789, dans un goufre où la Nation assemblée a refusé de se précipiter.

Ainsi, comme Tite-Live disoit en commençant son Histoire, je vais montrer l'état *de Rome naissante, & tout ce qu'elle fit pour conquérir le monde*; l'Historien Français peut dire

aujourd'hui avec autant d'intérêt: *Je vais raconter les combats que nos Rois ont soutenu contre les compagnons de leurs conquêtes; je dirai comment ils les attacherent, par des propriétés héréditaires & par des charges permanentes, à divers cantons de la France; comment le systême féodal favorisa les Croisades, & comment les Croisés s'attacherent à leur retour à la Cour de nos Rois. Un pareil voisinage occasionna les guerres civiles qui déchirerent la France; mais enfin l'autorité armée, triomphant du mécontentement des Grands, asservit tous les ordres de l'Etat, & pressura tellement les peuples, que ceux-ci, s'élevant soudain au-dessus de leur situation, s'établirent enfin, en 1789, dans cet état de liberté politique dont ils jouissoient sous Pharamond.*

Cette maniere de conduire l'Histoire, d'observer les faits adhérens, pour ainsi dire, à chacune des révolutions, a l'avantage, non-seulement de maintenir l'attention du lecteur,

mais encore d'augmenter l'intérêt, parce qu'en associant les tableaux & la variété des situations des peuples, elle réunit toutes les parties de l'Histoire en un seul corps d'ouvrage; elle en éloigne tout ce qui est trivial, tout ce qui est isolé, peu fertile en résultats, & hors de la suite naturelle des événemens. Cette suite de peintures continues peut seule représenter l'acheminement des mœurs d'un peuple d'abord conquérant & devenu serf, combattant pendant les Croisades & dans les guerres civiles pour la gloire de Dieu, & long-tems asservi sous ses maîtres, se relevant enfin de son état ignominieux, & abolissant, l'épée à la main, l'empire des Ministres, des Seigneurs, des Prélats, & la puissance usurpée des Rois, pour élever, comme sur un autre pavois, le Roi Louis XVI, & renouveller l'Empire. Le peuple n'a pas été conduit à ces mœurs contradictoires par des mouvemens inepinés; ses situations différentes ont des causes intermédiaires qu'il est nécessaire de développer dans une histoire.

Cet ordre naturel, cette maniere de la conduire, est donc bien supérieure à l'ordre simplement chronologique pratiqué par le commun des Annalistes & des Historiens, ou même à cette méthode triviale & ordinaire de diviser notre Histoire par dynasties ou par regnes.

Nous avons donc une Histoire, & cette Histoire, quand même elle finiroit à l'année 1787, & se borneroit par-là à décrire l'action continue du Gouvernement sur les peuples, seroit encore digne des regards de la postérité, parce qu'elle nous montreroit l'espece humaine conduite par des chefs cauteleux, attachés à des systêmes, & peu capables de grands mouvemens; & parce qu'il est aussi intéressant de suivre la marche des peuples gouvernés par une politique progressive, lente, invisible & pusillanime, que de considérer leur destinée attachée à la fortune d'une armée ou à l'atroce ambition d'un conquérant. Tels sont les intérêts que nous présente

l'Histoire moderne dans les rapports des Souverains avec leurs sujets.

La conduite des sujets envers leur Roi, nous présente des tableaux qui rendent notre Histoire moderne bien supérieure à celle de tous les peuples du monde; car, autant la marche du Prince vers le pouvoir absolu paroît adroite, réfléchie, & silencieuse en France en Espagne, en Italie, dans les possessions Autrichiennes, Prussiennes & Suédoises, &c., autant le courage & les actions des peuples irrités me paroissent sublimes & dignes des pinceaux de Saluste, de Tite-Live, de César. L'Autrichien veut-il avilir ses sujets & les traiter à la maniere de l'Orient? La Suisse, dans le quinzieme siecle, la Hollande, dans le seizieme, & les Pays-Bas, en 1789, lui enseignent que les peuples qui créent les Rois, qui leur assignent des domaines, & leur donnent le pouvoir, savent briser les sceptres & les couronnes. Les Stuarts osent-ils attenter aux droits d'un peuple courageux? Ce peuple, dans les coupables accès de sa fureur, traîne

son Roi sur un échaufaud ; sa race est proscrite de toutes les dominations anglaises, & périt errante & fugitive loin de cet Empire. La Nation anglaise ose-t-elle asservir elle-même l'Américain ? Ce peuple irrité établit l'égalité de tous les hommes, & chasse ses tyrans. Pour ne pas sortir de nos propres frontieres, qui ignore que les glaives ensanglantés des Ministres de Louis XIII, le regne militaire & fastueux du Sultan qui lui succéda, l'avilissement des principes sous Louis XV, les folles dissipations enfin que nous avons déploré sous le Monarque citoyen & honnête homme que nous bénissons tous, ont enlevé à la maison de Bourbon le pouvoir arbitraire que le Français, peuple loyal & généreux, avoit laissé dans les mains du Souverain ?

Qui ignore enfin que la patience de tous les peuples modernes est aujourd'hui à son comble ? Que l'Espagnol exterminera ses Inquisiteurs, & fera ressouvenir ses Rois du serment Arragonais ? Que l'héritier de la maison

d'Autriche sera puni des coups de boulets rouges qui ont frappé des citoyens. Que les déserts de la Sibérie diront à toute l'Europe ce que des hommes, des citoyens courageux ont souffert dans ce climat? Et que cette jeune monarchie Prussienne, si orgueilleuse de ses tentatives & de ses succès, apprendra, que la folle ambition des conquêtes, & la prodigalité du sang des peuples, sont les préludes de la chûte du pouvoir arbitraire des Monarques. Enfin, les peuples futurs admireront le courage, l'énergie des Européens contre les maisons de Stuart, d'Autriche & de Bourbon, quand elles changerent leurs devoirs en prérogatives, & lorsqu'elles oublierent que les peuples seuls créent ou déposent les Monarques. Qu'on juge donc si Jean-Jacques a pu dire, que nous n'avions pas une Histoire, que nous ne sommes pas dignes d'en avoir une, & que nous n'en aurons jamais. *Jean-Jacques-Rousseau, toi, qui fus le contemporain d'un peuple écrasé sous le fardeau, que n'as tu été le témoin d'une révolution;*

que tes écrits avoient préparée, que n'as tu assisté à ton propre triomphe sur ces tyrans, qui, en voulant te flétrir par des proscriptions & de décrets, rendirent ta mémoire glorieuse & immortelle.
Nous avons donc une Histoire composée de révolutions lentement préparées, quand nos Souverains ont agi; mais éclatantes & dignes de l'admiration de tous les Empires, quand nos peuples se sont rappellés de la dignité de l'homme. On peut donc, en suivant la marche de la nature, & la chaîne des causes & des effets qui ont préparé nos révolutions, observer dans la composition de notre Histoire, la grande regle de l'unité, & associer les événemens éloignés & fertiles en résultats.

Ici se présente M. de Calonne, avec des objections contre cette théorie: » il est si ordinaire, dit-il, dans sa » Requête au Roi, que ce qui suit est » l'effet de ce qui précéde, qu'on en » a fait une espece de proverbe: on » ne voit que trop souvent les Histo- » riens suivre aveuglément ce faux

» adage, chercher les causes des évé-
» nemens dans leurs époques, & lier
» entr'eux ceux qui se rapprochent,
» sans observer les circonstances inter-
» médiaires qui les désunissent ».

Il est certain que dans l'Histoire, tout ce qui suit n'est pas l'effet de tout ce qui précède dans l'ordre des temps; puisqu'une partie du dérangement des Finances tient encore au luxe du siecle de Louis XIV; mais il est bien évident qu'il n'est aucune révolution, aucune opération dans les Gouvernemens, sans des opérations antécédentes & préparatoires: l'art Historique consiste à les associer & à les représenter comme Robertson & Ferguson ont dépeint la marche des Empires; c'est ici, d'ailleurs, la véritable occasion d'appliquer le principe de Leibnitz:

Que rien ne s'opere dans le monde, sans cause suffisante.

M. de Calonne, qui connoît les sources du désordre des finances de France, n'ignore pas que le grand *deficit* avoit des causes antécédentes; que ces cau-

ses étoient des opérations ministériel-les, que ces opérations ministériel-les avoient des vues & des intérêts, que ces vues & ces intérêts avoient des raisons antérieures ; ces vues, ces opérations, ces intérêts personnels sont liés ensemble, & sont comme les anneaux d'une longue chaîne ; car le monde moral est lié dans toutes ses parties, comme le monde physique ; chacune de ses révolutions a sa *raison suffisante* Léibnizienne.....

La regle de l'unité, ainsi que je l'ai développée, c'est-à-dire, cette maniere de traiter l'histoire, qui montre l'ordre progressionel des événemens, & la marche de la Nature elle même, doit être pratiquée aussi dans les Mémoires Historiques sur-tout d'un observateur des hommes de son temps, dans les Mémoires, par exemple, du feu Maréchal de Richelieu, qui vient de terminer sa carriere à la veille de la plus grande des révolutions : cet homme étonnant marié trois fois, & sous trois regnes différens, ce Seigneur de la Cour, le confident d'un de nos Rois, présenté en 1710 à

Louis XIV, a vu sept de nos Princes régnans ou heréditaires. Après un regne de représentation & de cérémonial, pendant lequel celui qui n'étoit point vertueux, étoit obligé de le paroître, il a vu les passions réprimées sous Louis XIV, prendre de l'audace sous la Régence & la liberté de l'esprit, prendre de l'effort après un regne inquisitorial. Il a vu le respect pour l'autorité s'affoiblir, & l'esprit humain, passer vers le milieu de ce siecle, comme dans un nouveau monde, & apprendre quels sont les droits des hommes, leurs prérogatives & leur puissance; malgré les emprisonnemens, les bastilles, & les décrets de la Sorbonne & des Parlémens. Il a vu les Ministres dont Louis XIV avoit fait des demi Dieux, devenir odieux à la Nation, quand ils n'ont plus rougi de se montrer les agens du malheur public & d'aggraver la charge des peuples forcés de succomber sous le poids, ou de secouer la charge. Il observa les coups que l'Aristocratie Française, le Clergé, les Par-

lemens, les provinces n'ont pas cessé de porter, pendant le regne de Louis XV, à la puissance ministérielle, préparant la révolution actuelle, enseignant aux peuples l'art de traverser les caprices de la Cour, & de résister au pouvoir. Et malgré l'antique rivalité des Français & des Anglais, malgré l'horreur de Louis XIV & des Ministres pour le gouvernement Britannique, malgré la répugnance de Louis XV pour tout ce qui avoit les formes Anglaises, malgré le préjugé dont ces deux Monarques ont si long-temps persuadé la France, qu'un tel Gouvernement étoit impraticable parmi nous, le Maréchal de Richelieu, qui avoit sucé avec le lait les maximes d'une obéissance aveugle, a vu à la fin de ses jours, l'établissement de cette maxime qui devoit annoncer à nos Ministres une grande révolution.

Que nos Rois seroient plus grands & plus puissans, s'ils avoient la Nation pour conseil & pour ministres, que d'être environnés d'esclaves am-

bitieux, capables de sentimens particuliers, & incapables d'agir pour l'intérêt général; mais il étoit dit que ces ministres seroient frappés d'aveuglement à la veille, & le jour même de la révolution qui les fit rentrer dans le néant.

Voilà, dans un grand détail ce que j'ai entendu par la regle de l'unité, dans l'art de l'Histoire, l'étude de la Nature la rendra aisée, montrera la marche des révolutions, l'enchaînement des idées générales du peuple, & les mouvemens de l'opinion qui maîtrise les Ministres & les Rois, & devient à la fin le mobile de tous les Empires.

9. Mais si l'*unité dans le plan* produit un tableau achevé & complet dans ses parties. LA VRAISEMBLANCE le montre à nos regards avec ses couleurs naturelles; & comme l'Histoire n'est que le tableau parlant des affaires humaines, *la vraisemblance* historique est cette qualité de l'Histoire qui représente les faits avec sincérité, qui connoît la variété des degrés de force

qu'emploie la Nature dans sa marche qui la peint avec des couleurs propres, & l'exprime en évitant le romanesque, & tout ce qu'une imagination dépravée pourroit y ajouter.

Par ces mots de *vraisemblance historique*, je n'entends donc point *cette véracité* qui doit animer un Historien, & qui lui défend les mensonges & les fictions qui changeroient l'Histoire en roman; mais ce caractere de vérité qui éloigne le ton & la maniere de Letty, de Siry, de Mainbourg, de Strada, de Varillas, & de tous ceux qui, dirigés par une imagination déréglée, ou par un génie dépravé, ont écrit tant de fausses Histoires.

10. Les Jésuites, par exemple, qui ont écrit les annales de tous les peuples du monde, semblent avoir laissé le jugement particulier de leur corps sur ces Nations, plutôt que les véritables tableaux des révolutions humaines, & l'Histoire ne paroît dans leurs mains qu'un instrument d'ambition utile à leur compagnie. Toujours hardis, résolus & entreprenans dans leurs combats

pour le triomphe de la cour de Rome & des Rois, les droits des hommes n'étoient à leurs regards que des prétentions, & les Monarques des êtres envoyés du Ciel, qui ne répondoient qu'à Dieu de leurs actions. Les Hollandais, selon leurs Historiens, n'étoient que des rebelles, qui joignoient au crime de leur trahison celui de l'indépendance; & les Anglais, un peuple sanguinaire, qui, renversant son trône & ses autels, avoient souillé leur Histoire de toutes sortes de conspirations. Le droit public Jésuitique n'avoit qu'un seul principe, celui d'obéir aveuglément aux puissances de la terre; des vœux solemnels obligeoient chacun d'eux à s'y soumettre; leurs soins dans les Colleges en avoient donné l'habitude à la génération vivante; & leurs Histoires romanesques, leurs ouvrages de littérature, de morale, & de religion, en conservoient les maximes pour les races futures : telle fut cette Compagnie célebre, qui écrivit l'Histoire de tous les peuples & de tous les personnages qui se firent un nom, appellant par

dérision, *Histoires Bénédictines*, les recherches laborieuses des Religieux qui avoient à cœur d'exposer, sans prétention, des faits inconnus, de vérifier des dates, de publier des diplômes, & d'exercer une févere érudition. Les loix que je me suis imposées dans le jugement des *Histoires Jésuitiques*, m'ordonnent de faire parler ici les plus célebres critiques de ce siecle, & de donner des preuves de détail.

D'abord, en commençant par l'Histoire sainte, celle que nous avons de Berruyer est toute pleine de portraits faux & de descriptions idéales. Avec de grands talens, avec une imagination poëtique & souvent sublime, Berruyer n'a pu composer une bonne Histoire des Patriarches; il donna à ses personnages des vertus ou des vices imaginaires; il altéra si hardiment la vérité, qu'il arma contre son ouvrage romanesque la Cour de Rome & le Clergé de France assemblé; tant il étoit difficile à un Jésuite d'écrire même les annales du peuple Juif.

Marianna, avec plus de talens encore que Berruyer, est le premier qui ait bien écrit l'Histoire d'Espagne. Comme il possede l'art d'élever l'esprit de son lecteur, par la sublimité de ses descriptions! Avec cette grande qualité, il est faux & infidele; il trompe de gaieté de cœur; & d'ailleurs, sectateur de la plus horrible doctrine, ce fanatique pouvoit-il écrire dignement l'Histoire d'une grande Monarchie, lui qui enseigne la doctrine du régicide, & qui fait l'apologie de l'assassinat de Henri III?

Mainbourg, qui, pour écrire dans le goût de ses confreres, s'échauffoit l'imagination à force de boire du vin, a composé quatorze volumes *in*-4°., où l'on voi tout l'effet de la liqueur spiritueuse. Souvent il approche de la maniere orientale de Marianna; mais, comme lui, il est inexact, & il ment quelquefois avec impudence, comme un Jésuite, quand il s'agit des intérêts de son parti ou de son corps. Mainbourg étoit néanmoins d'un caractere assez facile, puisqu'il écrivit,

quoique Jésuite, contre la Cour de Rome, en faveur de Louis XIV, qui ne pût le soutenir dans la compagnie de Jesus, dont il fut chassé.

Strada, Historien des guerres de Hollande, tient encore du même caractere; son livre est rempli de maximes fines & de belles pensées dans le goût de Tacite, comme le remarque son confrere Bouhours. Mais, au jugement du sage Mably, *Strada a écrit l'Histoire pour en faire un poison. Il sacrifie la dignité des Pays-Bas à celle de la Cour d'Espagne; il invite les sujets à la servitude, & prépare les progrès du despotisme.... S'il faut le croire, il est permis à Philippe II de fouler aux pieds toutes les loix anciennes, tous les traités, tous les pactes des sujets*, PARCE QU'IL TIENT SA COURONNE DE DIEU; *& l'Historien servile condamne les Pays-Bas à souffrir patiemment la ruine de leurs privileges & l'oppression, pour ne pas se rendre coupable d'une désobéissance criminelle.* Outre ces défauts, l'Abbé de Mably lui reproche encore

de présenter *la Providence complice des cruautés de Philippe II, du Duc d'Albe & de Granvelle*, pour soutenir son systême d'oppression.

Le Jésuite Bougeant, selon le même critique, *étoit homme de beaucoup d'esprit; & quoique sa robe de Jésuite le tint dans des entraves gênantes, on juge qu'il avoit de grands talens pour écrire l'Histoire; il connoissoit le cœur humain, les caprices & les ruses des passions... On sent en mille accasions qu'il voit la vérité, & qu'il l'auroit présentée avec force, si ses supérieurs ne l'eussent forcé à des ménagemens utiles à leur société. Sa touche est fiere & hardie, ses peintures vives & animées, ses réflexions ont souvent la brieveté de celles des anciens. Que de talens perdus pour le P. Bougeant? Jamais il ne sera mis au nombre des bons Historiens... Il s'est laissé subjuguer par la réputation du Comte d'Avaux, & par l'amitié du Président de Mesmes, qui vouloit faire, mal-à-propos, de son parent le héros d'une histoire im-*

portante ; & au lieu de présenter les négociations d'un traité de paix, qui a donné une forme constante à la constitution de l'Europe, & changé sa politique, je ne trouve que l'ouvrage d'un flatteur adroit, qui veut faire un héros, & *d'un Historien*, dit l'Abbé de Mably, *qui ne connoît ni sa dignité, ni ses devoirs, & qui ne m'entretient que des manœuvres d'un politique.*

Le P. d'Orléans a tenté d'écrire une Histoire d'Angleterre, où l'on trouve toute l'éloquence naturelle de l'auteur ; mais au lieu d'approfondir l'Histoire politique d'une Nation si célebre par son grand & profond caractere, *il employe ses talens*, dit l'Abbé de Mably, *à ne traiter que des guerres des Princes* ; son éloquence se change même en déclamation dès le regne de Henri VIII. *On le jugeroit digne d'écrire l'Histoire*, continue le même critique, *si ses préjugés lui eussent permis de dire & de voir la vérité.*

Otez à Fra-Paolo son antipatie contre la Cour de Rome, & au Jésuite Palla-

vicini

vicini son aveugle attachement à cette Cour, & vous aurez deux Histoires accomplies du Concile de Trente. L'un & l'autre traitent supérieurement des affaires de la Chrétienté les plus compliquées, & pénétrent profondément dans les intrigues des principaux Négociateurs envoyés au Concile. Fra-paolo, sur-tout, sait débrouiller les affaires artificieuses de la Cour de Rome, avec une adresse extrême ; & tous les deux, quoi qu'embarrassés par la multiplicité des événemens, racontent avec clarté & intérêt. Le Jésuite fut récompensé du Chapeau de Cardinal pour avoir fait le Panégyrique de la Cour de Rome qu'on lui avoit commandé ; & le religieux Servite fut assassiné par des fanatiques, pour l'avoir dépeinte avec trop d'aigreur.

On voit par cette notice des principales Histoires Jésuitiques, que leurs auteurs ne manquent ni d'esprit, ni de talens ; & qu'ils imitent, sur-tout, les anciens dans l'art d'écrire l'Histoire. Tous se distinguent par les formes, par un style & des manieres de

parler élevées, plus ou moins *Orientales*, & ne chargent point leurs ouvrages de discussions. Tous enfin ont été dominés par le despotisme d'un corps, qui, tolérant dans ses Historiens des peintures agréables, punissoit avec sévérité la hardiesse des opinions : des ouvrages de cette sorte ne méritent-ils pas d'être comparés à ces jeunes gens, dont la figure est intéressante, le cœur gâté & l'esprit faux ?

Ce genre jésuitique eut trop de partisans pour ne pas former des imitateurs ; on doit placer à la tête de ceux-ci les Abbés de Vertot & de Saint-Réal, Historiens romanciers, dont les récits enchanteurs ne trouvent des modèles que dans les Ecrivains précédens ; le premier étoit si peu attaché à la scrupuleuse vérité du fait, qu'on a reconnu dans plusieurs de ses brillantes descriptions, l'unique fruit de son imagination. Aussi, l'un & l'autre méritent peu que l'on ajoute foi à leurs Histoires, quoiqu'elles soient devenues des ouvrages élémentaires, nécessaires à l'éducation de la jeunesse. Leur mé-

niere rapide, animée, & leur style concis plaisent sans doute à l'esprit; mais quand un homme de sens veut s'instruire sur les affaires humaines, il évite la lecture des Romans, & cherche la vérité dans l'Histoire. L'Abbé de Vertot est néanmoins bon peintre; il est savant, il est véridique dans son Histoire Romaine, dont les événemens se prêtoient à son genre d'écrire: un peuple porté à de grandes entreprises, peut seul avoir des Histoires dont la marche soit dramatique.

11. On a vu comment l'esprit de corps, l'esprit de servitude, l'esprit de parti, l'esprit de fanatisme, fléaux de l'Histoire, ont produit des ouvrages peu dignes de foi; & comment, avec des intentions dépravées, on est parvenu à donner à de brillantes faussetés, les plus belles apparences. Les Historiens, au contraire, qui ont su réunir le beau & le vrai, sont peu nombreux; je place à la tête de ceux-ci l'immortel de Thou, que les Historiens ne nomment jamais, sans ajouter l'épithéte de *véridique*.

quittée, lorsque Louis XIV persécuta les Protestans.

Hume, plus Philosophe & plus profond que Rapin, juge sa patrie avec assez d'impartialité; politique & savant dans les Loix, il suit en homme d'Etat la marche du pouvoir Royal dans son île, & se montre grand peintre. Les Républicains lui reprochent à Londres d'être courtisan.

Gibbons & Robertson, plus Philosophes encore que les précédens, ne se sont pas contentés de dire simplement la vérité, ils ont approfondi les causes des grands événemens, ils en ont connu les influences, ils ont profondément médité sur les mouvemens de la politique, & toujours associé les faits qui avoient des influences.

Les Italiens, célebres dans les sciences & les Arts, se sont distingués aussi dans celui d'écrire l'Histoire. Giannone, le martyr de la vérité, a suivi dans son Histoire de Naples, le cours de la législation : il est sçavant & profond, mais il affecte trop de soutenir

le parti opposé à la Cour Romaine dans un genre d'ouvrage où l'affectation est un défaut. Guichardin, qui n'aime pas trop les Français, a bien décrit les guerres d'Italie; son style est pur, orné, & digne de l'Histoire. *Les seize premiers livres sont d'une beauté achevée*, dit l'auteur de sa vie. Davila qui a fait une Histoire des Guerres Civiles de France est trop pointilleux, peut-être dans la recherche des intrigues de Cour, mais il excelle dans l'art de peindre; ses tableaux sont animés & pleins de feu, & ses descriptions d'une exactitude parfaite. Dénina est le seul en Italie qui ait entrepris une Histoire générale, où tous les événemens soient liés d'une maniere philosophique; mais il tient de ce vice, qu'on attribue à tant d'Historiens de sa nation, ils apprécient trop peu ce qui se passe en-deça des monts.

12. Le gout, qui n'est qu'un instinct donné à tous les hommes bien organisés, pour jouir de la Nature, & pour exprimer au dehors les sentimens qu'elle opere en nous, est à l'Histoire ce

que le bon style est à l'architecture de nos monumens. C'est le goût qui rejette les images triviales, & repousse tout objet bas, & chetif qui blesseroit la sensibilité; il ne souffre que des tableaux dont la naïveté, le coloris & la composition peuvent exciter des sensations agréables. Quand ce goût est uni au génie, il produit *le sublime*, c'est-à-dire, le dernier période du beau, ou la plus grande des perfections dans tous les genres imitatifs; tel dans Massillon, profond scrutateur du cœur humain, ce morceau d'un discours sur le petit nombre des élus, qui frappa d'épouvante & d'effroi un auditoire religieux & sensible; tel ce beau idéal de la Diane, que Houdon sut exécuter, après avoir étudié toutes les graces détaillées qui peuvent exister dans la nature humaine; tel ce beau, sublime & idéal de la Vierge de Saint Sulpice, qu'on ne peut considérer sans émotion, & que Bouchardon mit au jour après avoir bien étudié les belles dévotes de la paroisse, & leurs attitudes intéressantes; tel ce beau du Tartuffe de Mo-

liere, qui, sans dépeindre un tartuffe vivant, avoit étudié tous les hypocrites de la Ville & de la Cour, & réunissant mille traits bien observés, créa l'image d'une hypocrisie possible; telle enfin la vie héroïque du pieux & vaillant Enée, que Virgile sut si bien dépeindre en associant une infinité d'idées, pour en former un héros.

13. Voilà les moyens indiqués par l'expérience & la raison, pour représenter la Nature avec dignité. Quand ces conditions sont bien remplies dans les productions des arts, les sens internes de l'observateur sont dans l'émotion; la réminiscence retrouve la Nature dans l'objet représenté; & la réflexion, comparant l'original à la copie, ne peut qu'applaudir, frappée par la vraisemblance. L'esprit n'est point alors occupé par les idées de suspicion qu'occasionne un tableau faux, & l'ame éprouve des sentimens analogues à ceux qu'on goûte en contemplant la Nature elle-même; enfin, nos facultés sont toutes ensemble, dans un état de jouissance.

Ce goût de la belle Nature est aussi nécessaire à l'Histoire, qu'à toutes les productions des arts. Semblable au Poëte, au Peintre & à tous les Artistes qui recherchent de beaux traits dans tous les lieux, dans tous les tems, dans la Nature entiere, pour exprimer le beau idéal si connu des anciens, l'Historien doit aller à la recherche des plus grands traits dans le blâme, comme dans la louange; il doit fouiller dans toutes les parties des annales de la Nation, pour choisir, dans le bien comme dans le mal, les objets les plus saillans, car le beau historique ne consiste pas à faire le panégyrique d'un peuple, mais à dépeindre ses vices & ses belles actions: tel l'Evêque de Meaux qui choisit dans l'Histoire universelle les actions les plus intéressantes de l'espece humaine, pour en former ses vigoureux tableaux; tel l'immortel Tacite qui apperçut toute son Histoire dans des mémoires informes, sur lesquels il avoit médité, & qui sut extraire d'un amas de faits indigestes, un ouvrage sublime par la beauté de ses tableaux.

L'Hiſtoire de France, comme celle de Rome, peut être compoſée de faits aſſez curieux pour qu'il en réſulte *le beau hiſtorique* analogue *au beau idéal* de tous les arts. D'abord, le caractere actif & barbare de notre premier âge eſt auſſi bien prononcé, que celui des brigands qu'on voit réunis pour fonder la ville de Rome. La naïveté des mœurs Françaiſes dans l'âge de la Chevalerie, offre même une ſorte de naturel qu'on ne trouve pas chez les autres peuples. Tandis que nos Croiſades & nos guerres civiles, pour défendre des opinions, nous montrent l'homme ſous d'autres points de vue & permettent au philoſophe d'avouer qu'il n'eſt aucun acte de barbarie, que le fanatiſme ou l'opinion ne puiſſent commander aux hommes. Voulez-vous des images de conquêtes & de revers! deſirez-vous le tableau d'une monarchie prête à ſe décompoſer, & d'un grand Roi humilié? Voulez-vous une image de la perfidie miniſtérielle, du mépris des hommes, de l'indifférence des Grands pour le bonheur des peuples

& la gloire des nations ; lisez l'Histoire du feu Roi, voyez quelle apathie dans ce nouveau Débonnaire qui livre le sort de la France à des Ministres sans vertu & sans honneur, ou à des prostituées. Enfin, voulez-vous considérer les terribles vengeances d'un peuple irrité contre ses tyrans ? considérez les révolutions des six derniers mois de cette année. Les situations du peuple Français ont donc été assez variées jusqu'à ce jour, & les passions humaines ont agi parmi nous avec assez d'énergie & d'effet pour intéresser & instruire tous les âges & toutes les nations ; cependant nous n'avons point encore une Histoire qui puisse honorer la France, quoique nous ayons tant de chef-d'œuvres littéraires dans tous les genres. Quelle est la cause de cette pénurie ? Pourquoi l'Art Historique est-il le dernier à se perfectionner parmi nous ? La vérité ordonne d'en analyser les causes.

14. Il est difficile d'abord de se persuader, qu'en 1775, on comptoit quarante-huit mille deux cents vingt-trois

ouvrages sur l'Histoire de France, dont le seul catalogue forme la *Bibliothèque Historique de la France*, en cinq gros volumes in-folio, pa- Fontete.

Il est prouvé, par cet énorme catalogue, que nous avons mille trois cens soixante-six ouvrages sur les préliminaires de notre Histoire.

En joignant à cette classe les vies des Rois & les Histoires générales du Royaume, on trouve trente-quatre mille cent trente-trois ouvrages; enfin, si on ajoute les Histoires des Villes, des Provinces, des Hommes Illustres dans la Guerre, la Magistrature, les Lettres & les Arts, on compte quarante-huit mille Histoires ou Traités historiques sur la France.

Pourquoi, dans cette abondance, n'avons-nous pas une Histoire digne de la Nation; pourquoi les productions de tous les Arts ayant illustré la France, n'avons-nous point encore des Annales Françaises, dignes d'être offertes à la postérité, ou à nos voisins? L'énumération des fléaux de l'Histoire, fera la réponse à toutes ces demandes. En-

ne paroissoit pas sous son propre nom. Le Ministere ne vouloit pas qu'on intitulât le Livre, *Mémoires de Saint-Simon*; & le Censeur impitoyable, exerçant séverement son empire sur l'ouvrage réduit & morcellé, n'en laissoit que le squelette au public.

En 1788, la liberté fit encore quelques progrès, il fut permis aux Mémoires de paroître avec leur nom propre; mais comme ils étoient vrais & piquans, on nomma un Censeur redoutable, qui demanda lui-même d'être renforcé de quatre Seigneurs de la Cour, qui réduisirent sept volumes *in*-4°. en trois chétifs, qu'on osa intituler, *Mémoires de Saint-Simon*: ainsi l'autorité ministérielle appelloit à son secours l'esprit des courtisans pour étouffer la voix de l'Histoire, même cent ans après les événemens, car il y a près d'un siecle que l'auteur écrivoit.

Enfin, en 1789, le mois de Mai, le Ministere voit les États-Généraux s'ouvrir; il voit toute la France demander à grands cris la liberté de la presse; il

voit

voit que notre Monarque bienfaisant est favorable aux vœux de son peuple, & il permet de publier quelques anecdotes de plus; mais les Mémoires sont tronqués encore.

Il est donc bien avéré, par exemple, que le pouvoir arbitraire, comme la bête féroce, qui succombe à ses blessures, combat jusqu'au dernier soupir, non-seulement contre la liberté de la presse, mais contre la vérité même de l'Histoire, & contre le patriotisme & la vertu qui l'écrivoient il y a cent ans. Moquons-nous après cela de l'inquisition d'état de la république de Venise; nos voisins plaisantent de l'inquisition ministérielle qui a si long-tems contenu le génie des Français.

16. A ces loix prohibitives, qui réprimoient le génie & la vérité, le Ministere ajoutoit aussi des récompenses ou des encouragemens pour favoriser des panégyriques, des éloges pompeux; des Histoires Jésuitiques, des Mémoires peu curieux & peu piquans; ceux de l'Abbé Millot, par exemple. C'est cet esprit ministériel qui

imagina d'asservir l'Histoire à des commissions, en créant l'emploi des Historiographes. C'est l'esprit ministériel qui inventa ces especes de charges inhérentes au fauteuil des Académiciens, tous attachés par état, par intérêt, par bienséance à la volonté du Gouvernement. C'est cette autorité qui prescrivit aux corporations littéraires le genre de travaux dont elles devoient s'occuper; qui leur ordonna, non d'approfondir la constitution de la Monarchie, mais d'en polir la langue; non d'écrire l'Histoire des Monarques, des Ministres, des Grands de la Nation, mais d'en publier toujours à la mort les panégyriques; de méditer, non sur les causes du bonheur des peuples, mais de suivre la marche des astres, étudier le cours des rivieres, la nature des pierres, des plantes & des animaux. C'est l'autorité ministérielle qui prescrivit aux Académies de s'occuper particuliérement d'épitaphes, d'inscriptions, de médailles, d'antiquités, ou d'une littérature aussi légere que le caractere de la Nation,

autrefois plus portée à chanter qu'à réfléchir, & plus amie des sensations que des pensées. Le droit public, la science de l'administration, l'organisation des Empires, tous les objets qui demandent des réflexions & des recherches sur les droits du Citoyen, étoient proscrits par les statuts de ces Académies. Si Montesquieu vouloit parler le langage de la philosophie, son courage étoit un motif d'exclusion des royales compagnies; si l'Abbé de Saint-Pierre vouloit jetter quelques regards sur le Gouvernement, s'il mettoit au jour les ouvrages patriotiques que Dubois, le plus vicieux des Ministres, appelloit *les rêves d'un homme de bien*, l'Académie Françaife, vendue à l'autorité, le chassoit de ses assemblées.

De-la cette foule innombrables d'Histoires académiques, toutes fabuleuses ou pusillanimes, & où la vérité n'a jamais osé paroître au grand jour. De-là ces Histoires mensongeres, qu'un esprit de flaterie & de servitude dictoit aux Historiographes pensionnés, avant qu'il existât de royales

Académies : vous y trouvez, par exemple, que nos Rois descendoient du Roi Priam, ou d'Adam lui-même, en ligne directe. De-là ces histoires superstitieuses qui disoient que nos Rois tiennent de Dieu leur autorité, semblables à ces philosophes de l'orient, qui vous attestent encore que leurs Princes sont les freres de la lune & du soleil ; ou semblables à ces Moines de toutes les nations, qui vous racontent comment leurs Regles leur sont arrivées du Ciel par le ministere des Anges.

17. La politique adroite des anciens Ministres qui favorisoit ces ouvrages ridicules, & dans les tems modernes ceux d'un Letty qui se vendoit à toutes les puissances ; ceux d'un Pere Daniel, qui ne trouve d'autre pouvoir en France que celui des Rois, & ceux de M. Moreau, Historiographe de France, qui ne voit d'autre légitime puissance que la volonté absolue des Rois ; cette politique des Ministres, dis-je, sans cesse tourmentée de l'influence de l'opinion que les Gens-de-Lettres ont créée, modifiée & entraînée, peut se re-

procher encore d'avoir châtié bien cruellement les Écrivains patriotiques ou véridiques, que l'appât des récompenses n'avoit pu soumettre.

Dans la liste des martyrs de la vérité, je trouve d'abord le vertueux Comines enchaîné dans le château des Loches, pour avoir composé quelques lettres historiques. D'Aubigné, l'ami d'Henri IV, est forcé de s'expatrier par la veuve de ce Monarque; & le fils de l'immortel de Thou éprouve les vengeances d'un Ministre irrité contre l'histoire du pere.

Le Théologien de Venise, Frapaolo, & la Popeliniere, Historien protestant, sont assassinés, le premier par des Catholiques, le second par des Huguenots, pour avoir été véridiques; & le malheureux Giannone s'exile de sa patrie pour sauver sa liberté qu'il perd, ainsi que la vie, dans un pays étranger.

En France, voici quel fut le sort des Historiens véridiques. Dupleix compose un traité des libertés de notre Eglise; Aubery soutient contre les Allemands les droits de nos Rois;

Mainbourg écrit en faveur de l'Eglise gallicane, contre l'autorité des Souverains Pontifes; & ces trois Historiens sont châtiés par l'autorité même qui avoit commandé leurs ouvrages; Mainbourg est chassé de sa compagnie; Aubery est jetté dans une prison, & le Chancelier Seguier livre aux flâmes les écrits de Dupleix, qui en meurt de douleur, après s'en être occupé pendant quinze ans.

Sous Louis XIV, le protecteur des sciences & des arts, Bussi-Rabutin est jetté à la Bastille pour avoir dépeint dans un roman les amours d'un Roi qui ne les cachoit pas. Racine est frappé de disgrace, parce qu'il a fait le tableau de la France que la favorite lui demandoit. Vauban, à qui le Roi devoit une partie de sa gloire, pour les fortifications dont il avoit environné les frontières, propose, avec Boisguilbert, un nouveau plan des finances; Boisguilbert est exilé au fond de l'Auvergne; Vauban est disgracié, & l'un & l'autre sont abandonnés à la fureur des traitans. Daniel, pour plaire à

Madame de Maintenon, qui vouloit légitimer, & rendre habile à la Couronne son éleve chéri, répand dans son Histoire de France des traits favorables aux bâtards des Rois, & il en est récompensé; tandis que le patriotique Mezerai perd sa pension, parce qu'il démontre que la France ne doit à ses Rois que des impôts librement consentis & limités; enfin, le vertueux Fénelon est traité par Louis XIV d'*esprit visionnaire & chimérique*, à cause de ses principes de gouvernement; l'impression de son Thélémaque est arrêtée; & les autres manuscrits du Prélat sont brûlés par la main même du Roi, à la mort du Prince, son petit-fils.

Le Vassor, réfugié à Londres, dans le sein même de la liberté, y perd sa place par l'influence du Ministre Français, pour avoir écrit l'Histoire de Louis XIII; Courtilz est jetté douze fois à la Bastille; Baluze perd sa chaire pour avoir publié de vieux titres perdus dans des archives, & il est exilé; la Baumelle est emprisonné pour les Mé-

moires de Maintenon; & l'Abbé de Saint-Pierre chassé de l'Académie Françaiſe; l'Abbé Langlet du Fresnoy eſt vingt fois renfermé pour quelques phraſes, & pour avoir publié la légende d'un Cardinal ſcandaleux, mort depuis plus d'un ſiecle, & qu'on joue aujourd'hui ſur le théâtre. Fleury, Curé de Saint-Victor d'Orléans, meurt de douleur & de ſouffrances à la Baſtille, ſoupçonné d'avoir écrit, ſur le miniſtere, une lettre, dont, à ſa mort, on reconnoît l'auteur véritable. Les manuſcrits de Duclos ſont enlevés à ſa mort; & Raynal, fugitif encore (en 1790), eſt frappé de décrets pour quelques vérités écrites contre un vieux Miniſtre. Diderot, pour ſon imagination peu dangereuſe, mais hardie, reçoit à Vincennes des leçons capables de la temperer. Mirabeau le pere, comme Vauban, eſt empriſonné pour ſes Ouvrages patriotiques; & Mirabeau le fils, au lieu d'y laiſſer ſon courage, ſemble y prendre de nouvelles forces, & y trace à grands traits ſes tableaux contre les priſons d'Etat : enfin, ſous

le miniſtere du pacifique Cardinal de Fleury, & ſous un Roi tranquille & bon, des milliers de Lettres de Cachet, des exils & des empriſonnemens, puniſſent avec cruauté les auteurs des écrits mépriſables contre la Conſtitution Unigenitus.

Les Miniſtres, il eſt vrai, vous répondront qu'il exiſtoit des Lagrange-Chancel, qui mériterent de ſemblables châtimens. Ah! ſans doute. Mais aux yeux des Miniſtres tous les écrits patriotiques qui dévoiloient leurs erreurs, étoient des Philippiques; & Fénélon, l'Abbé de Saint-Pierre, Vauban, Baluſe, Mézeray, Racine, &c. étoient renfermés, diſgraciés ou exilés, comme les Ecrivains repréhenſibles. Qu'on juge à préſent, ſi avec des principes miniſtériels auſſi tyranniques, il fut poſſible, juſqu'au regne préſent, d'écrire l'Hiſtoire de France. Les Hiſtoriens étoient à nos Miniſtres, ce qu'étoient les Prophêtes au Rois des Juifs, *loquere nobis placentia*, leurs diſoient ces Rois, DITES DES CHOSES QUI NOUS SOIENT AGRÉABLES, OU VOUS SEREZ PUNIS.

Puisse donc la postérité couvrir d'opprobre & d'infamie les noms des Ministres qui ont persécuté les Historiens qui défendoient les droits de la Patrie.

18. Mais, outre les obstacles que l'autorité opposa dans tous les temps à la publication de la vérité dans l'Histoire, on peut observer, en étudiant le caractere des Historiens, qu'une fortune trop bornée a toujours étouffé les talens nécessaires à la composition de leurs Ouvrages.

Dans une condition riche, le génie de cet Art indépendant de tout soin & de toute servitude, développe ses forces, & n'est point arrêté dans sa marche par des considérations humaines, par des projets ambitieux, par l'amorce d'un salaire. On observe, au contraire, que les plus grands Historiens ont vécu dans l'opulence. Trogue-Pompée, César, Tacite, Tite-Live, Cornelius-Nepos, Justin, Quinte-Curce, Suétone, Saluste, Pline, Polibe, Flavius-Joseph, & tant d'autres parmi les anciens; Commines, Perefixe, le Président de Thou, Davila, Guichardin,

le Cardinal de Retz, le Duc de Rohan, Fleury, Voltaire, le Roi Frédéric II, Robertson, Watson, Hume & Gibbon, où, parmi les modernes, ont vécus dans les richesses, ou dans cette aisance nécessaire à l'acquisition d'une variété prodigieuse d'Ouvrages Historiques, sur lesquels ils ont si profondément médité.

19. Il est d'autres difficultés, aussi, pour bien écrire l'Histoire générale d'un grand peuple, elles dépendent de la situation d'une Monarchie, & des âges plus ou moins favorables pour sa composition. Une bonne Histoire est l'ouvrage de l'expérience; c'est le dernier effort de l'esprit, après cent essais inutiles.

Avant que Rome produisît des Tite-Live & des Tacite, elle avoit eu une foule d'Annalistes & des Compilateurs, dont on ignore le nom. En France, Vely & Mezeray ont été précédés par des Historiens sans goût & sans critique. Les uns donnoient à nos Rois une origine fabuleuse; d'autres, guidés par une imagination superf-

titieuse, surchargeoient l'histoire de contes merveilleux, de miracles & de phénomènes effrayans. Un grand événement dans la Monarchie étoit annoncé par des signes, ou par des apparitions dans le Ciel. Les érudits & les critiques du siecle de Louis XIV, purgerent notre histoire de ces fausses généalogies : & l'aurore de la Philosophie, éclairant bientôt toute l'Europe, on abrégea le chapitre des prodiges & des miracles, pour traiter davantage des affaires humaines. Les siecles barbares, les siecles superstitieux, les siecles fanatiques, sont donc peu favorables à l'Histoire, puisque les Ecrivains de ces âges confondent le fabuleux & le réel. Mais quand un peuple passe des siecles d'ignorance à des siecles éclairés, le premier effort des Historiens est de tirer la vérité d'un cahos de mensonges. C'est ce qu'ont fait en France tant de Bénédictins & d'autres savans, depuis le regne surtout de Louis XIII, jusqu'à nos jours Sirmond, Duchesne, de Marca, Dacher, Thomassin, Pagy, Pezron, Ba-

luze, Dupin, le Long, Huet, Montfaucon, Labbe, le Laboureur, Valois, le Cointe, du Bosquet, Cordemoy, Lallemant, Baillet, Mabillon, &c., doués d'une patience admirable, & dignes de la reconnoissance de la postérité, ont passé leur vie à tirer notre histoire de l'obscurité. Les uns ont rejetté des pieces apocryphes, les autres ont vérifié des dates. Ceux-ci ont fait sortir nos annales de la poussiere des archives; ceux-là ont donné de bonnes éditions de nos anciennes chroniques. Il falloit donc que notre siecle, si favorable à l'Histoire, fut précédé par le siecle des érudits & des critiques, pour préparer les matériaux & bien connoître les pieces originales.

D'autres difficultés tiennent à l'Etat de la Nation, dont on écrit l'Histoire. Tous les peuples du monde ont eu un commencement, un milieu, une fin; & presque tous comptent les trois dégrés d'accroissement, d'élévation & de chûte. Tite-Live est sublime, parce qu'il dépeint l'enchaînement des grandes actions des Romains; s'il

eut vécu trois siecles plutôt, & publié l'Histoire de Rome, il eut, malgré tout son génie, composé un Ouvrage monotone, & privé de cet intérêt attaché à la variété des scenes, il n'eût donné qu'un commencement d'Histoire. La France, de même, ne pût avoir des Histoires générales remarquables, par l'ensemble d'un grand tableau, que dans les temps modernes. Notre Histoire, il y a trois siecles, ne présentoit que la moitié d'un tableau : on ne voyoit encore que les fastes d'un peuple qui ne connoissoit pas ses forces, qui ne les avoit point exercées, qui n'avoit eu que de médiocres succès dans les Lettres, les sciences & les arts ; mais depuis trois siecles, surtout, la France a mérité une place distinguée dans l'Histoire des hommes, par la grandeur de ses entreprises, par ses succès, ses lumieres & ses revers. Ce n'est donc que dans le siecle où nous vivons, & après la révolution de 1789, qu'il est donné d'écrire une bonne Histoire de France. Les Gothiques Froissard, Monstrelet & Gaguin, n'ont point

connu toute la Monarchie : Les Historiens du siecle de Louis XIII & de Louis XIV, ne l'ont apperçue que de profil ; il n'est permis qu'à la présente génération de la considérer, pour ainsi dire, en face, & les siecles à venir les jugeront encore mieux, parce qu'ils la verront dans tous ses rapports, & qu'ils auront à peindre les effets de nos révolutions.

20 La cinquieme espece d'obstacles qui s'est opposée jusqu'à ce jour à la composition d'une Histoire de France, dépend des qualités personnelles de l'Ecrivain & de la réunion de différens talens nécessaires & presque incompatibles ; il doit être savant dans la Géographie, la Chronologie, le Droit public, la Morale, la Politique, l'Art Militaire ; il doit avoir un esprit de critique pour tirer la vérité d'un cahos de mensonges ; & quand la vérité est trouvée, le bon goût & le talent deviennent nécessaires pour choisir le nombre & la qualité des faits propres à la composition d'un tableau. Ce tableau lui-même doit attirer les regards

de tous les ordres de la société, de tous les peuples du monde, de tous les âges présents & futurs; Giannone ne sauroit plaire à ceux qui ne sont point Jurisconsultes; ni Gibbon ou Voltaire, à des hommes religieux; ni Hume à des Catholiques, à cause de leur ton & de leur maniere, tandis que l'Histoire doit être écrite pour tous les hommes.

A ces qualités, l'Historien doit ajouter cet esprit d'ordre qui arrange les faits une fois bien choisis, de maniere que leur place respective aide la mémoire du Lecteur, & lui montre la correspodance ou la chaîne des événemens, comme l'ont pratiqué Bossuet dans ses discours sur l'Histoire Universelle, & Robertson dans son Discours préliminaire; enfin, l'Historien doit être grand peintre, comme le Cardinal de Retz, ou comme Bossuet, s'il veut passer à la postérité.

L'esprit de critique qui marche dans les ténébres pour en extraire des faits, le bon goût qui choisit les plus intéressans, le talent qui les dispose dans leur ordre naturel, l'esprit philosophique qui

qui les analyse, le génie qui leur donne la vie, doivent donc agir de concert dans la composition de l'Histoire, toutes les facultés de l'ame, le jugement, la mémoire, le raisonnement, l'imagination, son action, & doivent sentir l'amour de la patrie, des hommes & de la liberté ; or il n'est aucun Ecrivain qui ait réuni la variété de ces talens : Tite-Live, le plus parfait de tous, manque de critique, il a surchargé son ouvrage de descriptions de pluies de sang, de lait, de cailloux & de mille autres récits romanesques qui déparent ce chef d'œuvre de l'esprit humain ; il fait souvent le panégyrique de sa patrie, & quelquefois une critique ordinaire l'abandonne, entraîné par la force de son génie que les loix de l'Histoire ne pouvoient réprimer.

L'Histoire de France présente d'ailleur quatre âges remarquables & difficiles à traiter. Depuis la fondation de la Monarchie, jusqu'à l'âge des Guerres Civiles, on voit un caractere de barbarie bien marqué : l'ignorance de ce temps demande une profonde éru-

dition pour tirer la vérité des ténèbres. Dans l'âge de la féodalité, l'Historien doit être savant dans les loix. A l'époque des Croisades, des Guerres Civiles ou religieuses, des ligues & des frondes, l'Historien Français doit être peintre; il ne convient point d'être savant, ni de disserter, quand il s'agit de peindre les folies ou les passions d'un peuple égaré : enfin, ce long regne de subordination & d'urbanité, cet âge de la représentation fastueuse & du pouvoir absolu de nos Monarques, ce progrès de tous les Arts sous Louis XIV, ces mœurs paisibles & voluptueuses du siecle où nous vivons, ces grands délits ministériels, la bassesse, les crimes des hommes publics du temps, l'éveil du peuple Français en 1789, exigent de l'Historien toutes les connoissances & tous les talens.

Observez ici l'extrême difficulté de réunir tant de qualités, & l'impossibilité de les trouver dans nos anciens Historiens. Un Auteur qui auroit la facilité de Voly, la hardiesse de Mezeray, la véracité de de Thou, l'esprit

de recherches de Cordemoy, les talens de Vertot, l'énergie du Cardinal de Retz, le goût du beau enfin, qui domine dans le siecle de Louis XIV, donneroit une Histoire digne de la Monarchie; & sans affirmer si la réunion de tous ces talens est impossible, il est bien démontré qu'une Histoire de France parfaite dépend de leur rencontre & de leur usage; car je ne sais par quelle fatalité plusieurs Écrivains, qui ont réuni tous ces talens dans leur personne, ont échoué dans l'exécution. Bossuet, qui sut peindre le caractere des Nations dans ses discours sur l'Histoire universelle, cet homme si profond, si érudit dans la science des loix divines & humaines, ce grand connoisseur du cœur de l'homme, voulut composer une Histoire de France, & cette Histoire est dans le rang des plus médiocres. Louis XIV lui-même, créateur des talens, & qui ordonnoit des Histoires comme il commandoit le dôme des Invalides, & qui, dans ses expéditions guerrieres, menoit avec lui des historiens pour en être les temoins,

n'étoit pas digne de voir paroître une Histoire de France comparable dans son genre aux autres chefs-d'œuvres littéraires de son tems : d'où il résulte que si nous n'avons point une Histoire, ce n'est point que nous soyons indignes d'en avoir une, comme l'avoit cru Rousseau ; elle existe, cette Histoire, dans ces milliers d'ouvrages dont j'ai parlé ; mais il s'agit de l'en retirer, & de la faire ressortir de ces ouvrages informes, comme la Venus de Medicis est sortie de la carriere.

22. Cependant, parmi les Historiens Français que nous lisons encore, on compte Mezeray peu exact, mais fier & pittoresque dans sa narration ; son style est aujourd'hui dur & suranné, sans avoir la naïveté des anciens Ecrivains, tels que Montagne, Amiot & Charron, dont nous aimons encore le langage ; Mezeray n'a d'ailleurs que des beautés décousues & de détail ; mais il prend alors le crayon de Tacite. Mezeray est pourtant le seul Historien dont nous pouvons nous vanter ; il est vrai, il est courageux, il dévoile &

pourſuit toute uſurpation du Miniſtere ; il ſoutient la dignité des peuples ; il frappe avec énergie contre le machiavelisme & contre les erreurs des Grands, des Financiers, du Clergé & de la Magiſtrature.

Le flatteur Daniel, avec plus d'exactitude, eut tous les défauts oppoſés. Semblable aux anciens Moines, ſi favorables à leurs bienfaiteurs, il fut le panégyriſte des Rois, des Princes & des Miniſtres qui protégerent ſon inſtitut, & ſe déchaîna contre les bons Français qui s'oppoſerent aux entrepriſes de ſon ordre. *Voyant la Monarchie*, dit l'Abbé de Mably, *par-tout où il trouve le nom du Roi, il ne parle jamais du droit public de la Nation.* Ce droit étoit effectivement une choſe fort délicate pour un Jéſuite. *Mezeray*, continue l'Abbé de Mably, *n'eſt point flatteur comme le P. Daniel*, & ſa morale eſt plus digne de l'Hiſtoire.

Quant aux opinions particulieres du Jéſuite, on eſt tenté de déchirer la partie de ſon ouvrage où le Roi Hen-

le Grand ne paroît point un très-grand Roi, (comme l'a observé M. de Voltaire); & cependant le Jésuite parle de son confrere Coton, & de plusieurs autres, avec une telle importance, qu'il place leurs intrigues monacales ou minutieuses à côté des sublimes opérations de Sully.

L'Abbé le Gendre débrouille avec succès la confusion des premiers âges de la France, mais son Histoire, écrite d'un style languissant & diffus, est plus remarquable par des traits imprévus & singuliers, que par la marche de la politique. Il a placé le fonds des choses dans un autre livre intitulé : *Mœurs & coutumes des Français dans les différens tems de la Monarchie.* Cet ouvrage, fondu dans son Histoire, l'eût rendue plus instructive & plus achevée. Des sieges, des batailles, des négociations ne sont pas les seuls objets dignes des regards d'un Historien; il doit s'occuper davantage de l'esprit des Nations, des mœurs régnantes, des mouvemens d'un empire qui s'éleve & maintient ses forces, ou les laisse

dépérir, & se précipite vers sa décadence; mais l'Abbé le Gendre n'avoit ni le génie, ni les connoissances nécessaires pour trouver dans ces objets l'ordonnance de son Histoire.

Le Président Hénault, dans un ouvrage très-court, a su décrire de grandes choses. S'il avoit donné l'Histoire générale de la France, dont son abrégé n'est que le sommaire, nous aurions déjà l'ouvrage que nous cherchons. Ses observations annoncent qu'il connoissoit la marche de la politique de nos Souverains, & par conséquent la véritable méthode de notre histoire; mais son livre, qui est un guide presque toujours sûr pour le choix & l'ordre des faits, ne le détaille pas assez pour nous faire connoître les principaux événemens de la Monarchie; il se montre d'ailleurs trop courtisan.

Vely & ses continuateurs furent plus exacts que les Historiens qui les précéderent; ils travaillerent sur des matériaux plus surs & plus variés; ils surent profiter des fautes & des succès passés.

Vely suivit avec plus de méthode la marche du génie des Français ; mais il rapporte trop de petits faits qui ne prouvent rien, qui ne tiennent à rien, qui défigurent des tableaux agréables, & produisent des lacunes dans la marche générale de l'Histoire, où toutes choses doivent dépendre mutuellement les unes des autres, comme les anneaux d'une longue chaîne ; c'est que Vely n'avoit fait qu'entrevoir le systême général de notre Histoire, sans l'exécuter : cette ordonnance une fois manquée, les continuateurs, avec des plans un peu différens, & trop de pusillanimité, n'ont pu réparer ce grand défaut. On reproche d'ailleurs à Vely trop de facilité dans la composition ; on dit qu'il n'a point assez étudié nos annales. « *Il a tout confondu*, dit » l'Abbé de Mably, *par ignorance :* » *il attribue à la premiere race des* » *usages qui n'appartiennent visible-* » *ment qu'à la troisième. Son ouvrage* » *est un cahos où tout est jeté, mêlé,* » *confondu, sans regle & sans cri-* » *tique. En un mot je vois un*

» *Historien qui s'est mis aux gages*
» *d'un Libraire, & dont la stérile*
» *abondance fait la richesse* ».

L'Abbé Garnier, qui doit connoître mieux que personne l'ouvrage dont il est continuateur, accuse avec raison l'Abbé Vely d'avoir eu beaucoup plus de talens naturels que de connoissances acquises, quand il entreprit son ouvrage : il lui reproche d'avoir rédigé ces deux premiers volumes d'après des compilations, & non d'après les Histoires originales ; il ajoute que Vely ne s'avisa de faire des recherches dans les sources que dans le troisieme volume, où il traite pour la premiere fois des principes d'administration, & où il s'étudie à mettre plus d'ordre & de liaison dans les faits. Enfin l'Abbé Garnier observe que Vely n'a pas assez connu notre droit public, & qu'il eût mieux fait de ne pas se servir *des prétendues découvertes* de plusieurs Ecrivains sur nos loix, & sur la forme primitive de notre administration.

« Vely, dit Gudin, moins profond » que les Abbés Dubos & de Mably,

» & moins érudit que les Bénédictins,
» prit sa facilité pour de la grace, &
» connoissant un peu le monde, il
» crut contenter les gens du monde.
» Les Libraires n'en douterent point.
» On fit une affaire de son Histoire;
» on prit le parti de la publier volume
» à volume, pour subvenir aux frais de
» l'impression & aux gages de l'Abbé.
» Dès-lors, il fallut ménager tous les
» états, il fallut craindre de déplaire
» aux Princes, aux Ministres, à leurs
» Commis, aux Parlemens, au Clergé,
» aux Financiers, aux particuliers qui
» avoient quelque crédit... On l'écrivit
» donc avec toute la circonspection
» requise en pareil cas; & comme cette
» Histoire étoit lucrative, on multiplia
» les volumes autant qu'on le put ».
Voilà comment, & par quels moyens on a écrit jusqu'à présent les memoires particuliers & l'Histoire générale de France. M. Désormeaux l'a mieux traitée cependant qu'aucun des Auteurs qui le précédèrent.

CHAPITRE I.

CHAPITRE PREMIER.

Ma jeunesse à la cour de Louis XIV, & à la Bastille. Aperçu général des Mémoires de mon temps.

Je vais faire le récit, dans ces Mémoires, des évènemens arrivés en France, dans l'espace de 70 ans. Présenté à Louis XIV en 1710, j'ai vécu depuis ce temps-là auprès des rois, & quelquefois dans leur intimité, ou bien j'ai été employé dans les plus grandes affaires de l'État. J'ai eu part aux évènemens de la régence orageuse du duc d'Orléans, & la génération actuelle sait encore quelles furent mes liaisons avec le roi Louis XV. Enfin, me retirant peu à peu de Versailles dans mes vieux ans, j'ai paru quelquefois à la cour, pour considérer les nouveaux personnages qui m'ont succédé, & suivre sans interruption le fil des évènemens qui ont conduit la France à la triste situation où je la trouve vers mon déclin, quoiqu'elle soit gouvernée par un roi doué de mœurs pures, honnête homme, & digne de la nation françoise.

Depuis la grande révolution opérée par le

cardinal mon grand-oncle, les ministres ont conduit impérieusement les destinées de la France: on les a vus se transmettre le sort de l'État, comme dans les familles on se laisse un héritage; ensorte qu'une espèce de grêle de ministres est tombée sur la France, & l'a tellement ravagée dans l'espace de soixante-dix ans, que je crois aujourd'hui, à la veille d'entrer dans ma tombe, rendre un service essentiel à la nation & au roi, en laissant un tableau fidèle de la mobilité des principes ministériels & des systêmes impraticables, contradictoires ou désastreux, qui ont travaillé la France. Ma famille a été accusée depuis long-temps d'avoir été une colonne de leur pouvoir arbitraire; on m'a dépeint moi-même comme le soutien des volontés les plus aveugles des monarques: mais j'ai toujours aimé & estimé les François; j'ai prouvé qu'en les gouvernant avec sagesse, ils étoient capables des plus grandes choses. Leur caractère est généreux, bon & loyal; j'ai donc ouvert mes porte-feuilles à un historien, & j'ai desiré qu'il exposât au grand jour mes fautes & mes erreurs, avec cette sincérité que le temps permet à la postérité, & que la liberté donne à quelques peuples de l'Europe.

Les Mémoires de mon temps intéressent d'ailleurs les générations futures, à cause de la succession de sept princes régnans ou héréditaires

que j'ai vus à la cour depuis 1710, & qui ont occasionné une succession pareille d'intrigues & de mouvemens ; ils intéressent encore, à cause de la variété des révolutions, & du grand changement arrivé dans les principes, dans les mœurs & dans les opinions. J'ai vu, par exemple, pendant les cinq dernières années de Louis XIV, les mœurs décentes dominer dans la société. Au défaut des mœurs, le libertinage étoit couvert par une hypocrisie très-raffinée; mais la débauche affichée & même impudente, succéda ensuite à l'honnête galanterie du règne de Louis XIV. J'ai vu la puissance royale diminuer lentement depuis la mort de ce grand monarque, se soutenant par des coups d'état ou par des intrigues pendant la régence, & s'affoiblissant peu à peu sous le prince débonnaire que nous avons vu régner pendant cinquante ans. J'ai vu la progression du luxe & du faste, la rapide succession des maîtresses & des ministres, les dilapidations scandaleuses des finances aggravant peu à peu les dépenses & les dettes de l'état, & préparant de loin une révolution que toutes les armées ne pourront plus contenir peut-être, quand les impositions progressives auront conduit les peuples à cet état d'impuissance & d'inanition qui les rend incapables d'alimenter la cupidité des ministres & des courtisans. J'ai vu le caractère & les talens

militaires, qui avoient rendu les François redoutables sous Louis XIV, jusque dans ses plus grands revers, passer de la France en Prusse, autre puissance militaire du Nord, & la mollesse s'insinuer dans nos camps. J'ai vu la noblesse dégénérée de son antique simplicité, de ses mœurs austères, conduite par l'appât de l'or, corrompant par ses mœurs la capitale & les provinces, & perdant peu à peu ce respect que tous les ordres de la France avoient conçu pour elle, effacée enfin par les talens de ceux que nous avons appelés si long-temps des serfs, ensuite des roturiers, mêlant par des alliances son sang à celui des familles financières pour soutenir les restes d'un nom avili par des mœurs dépravées & par la pauvreté, & soutenant de son crédit, aux dépens de la France, tous les abus de la finance & de la fiscalité. Enfin j'ai vu la France toute dévote, & puis indifférente sur la religion; je l'ai vu guerrière & fatiguée de lauriers; prostituée à la volonté arbitraire des ministres, & fière quelquefois de les humilier; deux fois puissante par son commerce & sa marine, & deux fois sans vaisseaux. Toute la vie, je me suis appliqué à conserver les mémoires de ces différentes révolutions, pour en laisser un jour le tableau à la postérité. Ce tableau ne représentera point d'objets flatteurs, & rarement il me sera permis de louer; mais, à notre honte, le siècle

des grandes choses est passé ; ce caractère élevé que Louis XIV donnoit même aux opérations les plus mal combinées, n'est plus le ton de mon siècle. Je dépeindrai donc les révolutions & les hommes célèbres de mon temps, avec les couleurs qui leur sont propres ; mais sans haine & sans fiel.

Ondoyé le 13 mars 1696 à Versailles, les registres de la paroisse ne rapportent point le jour de ma naissance, que je n'ai jamais pu savoir ; & on croira difficilement que ma mère me mit au monde après cinq mois de grossesse seulement, quand on se ressouviendra du genre de vie que j'ai mené, & de ma longue carrière. C'est à la nature seule que je dois cette constitution robuste, & en même temps délicate, qui a résisté aux coups du temps & des passions qui détruisent les tempéramens ordinaires. Dès le jour de ma naissance, je luttai contre la mort, & fus enveloppé & conservé dans une boîte de coton. Les enfans nouveau-nés, foibles & trop délicats, n'ont besoin que d'une chaleur bénigne ; & mon père, en éloignant les médecins d'une machine aussi frêle, ordonna qu'on laissât agir la nature à sa volonté. C'est à la nature seule que je dois mon existence : elle a réparé les fautes & les imprudences de ma mère qui hâtèrent ma naissance, & elle m'a donné le tempérament solide qu'on a admiré jusqu'à mon extrême vieillesse, & qui a résisté

aux excès dans les plaiſirs qui détruiſent les meilleurs tempéramens.

Préſenté en 1710 à la cour de Louis XIV, qui m'avoit préſenté aux fonts de baptême avec M^de^. la ducheſſe de Bourgogne 10 ans auparavant, pour ſuppléer les cérémonies, j'ai eu le temps de jouir de quelques jours qui brillèrent encore avant ſa mort, & d'apprendre ſous ſes plus habiles généraux, le métier de la guerre. M^de^. de Maintenon, qui avoit eu des liaiſons particulières, avant ſon élévation, avec mon père, n'avoit point oublié l'amitié qu'il avoit eue pour elle, & ne ceſſa de me protéger, par égard pour lui, lors même qu'à cauſe des erreurs de mon jeune âge, je paroiſſois mériter le moins ſon affection. Elle contribua beaucoup à me faire réuſſir à la cour, affectant de dire que j'étois *une fort aimable créature*, en préſence des courtiſans, accoutumés à répandre les nouvelles, & à faire paſſer les expreſſions des princes dans la capitale. Elle m'appeloit toujours *ſon cher fils :* elle ne ceſſoit de me tenir le langage de la vertu, ou de me préſenter les principes qui avoient rendu l'ancienne cour toujours impoſante & toujours reſpectable dans ſes jours de gloire, comme dans les déſaſtres qui précédèrent la mort du roi.

Ces faveurs développèrent bientôt mon caractère, naturellement hardi & porté aux entrepriſes

peu ordinaires. A l'âge de quatorze ans, je connoissois tout le pouvoir de l'amour, j'étois expert dans tous les détails de la galanterie. Les dames de la cour, les moins insensibles au plaisir, n'avoient point cependant encore dans leurs manières toute la facilité de nos mœurs modernes. Le roi & M^{de}. de Maintenon soutenoient de concert un ton de représentation en paroles & en conduite, qui en imposoit aisément à la foule des courtisans. On aimoit à Versailles les plaisirs; mais on ne pouvoit plus en jouir qu'avec des réserves, & avec les précautions des séminaires; lorsque le roi ou M^{de}. de Maintenon apprenoient la mauvaise conduite de quelque courtisan, il n'étoit pas rare de recevoir un message qui ordonnoit, *de la part du roi*, de bien vivre avec sa femme. Cette paisible inquisition, qui exerçoit son empire jusque dans l'intérieur des familles, opéra quelque bien extérieurement; mais elle ne fit que rendre la galanterie plus avisée & plus prudente, & engendra l'hypocrisie qui se démasqua pendant la régence. Alors les mœurs dissolues n'étant plus réprimées par la volonté du roi, & l'exemple du régent favorisant tous les plaisirs possibles, le libertinage affiché, succéda subitement à la réserve générale du règne précédent; & quand on n'aimoit point sa femme, il ne fut plus d'étiquette de faire semblant de l'aimer.

J'ai lu avec plaisir, après la mort de mon père, des lettres curieuses qu'il me cachoit soigneusement, & qui m'ont conservé la mémoire de ma situation à la cour dans ce temps-là. J'avois été présenté depuis peu de mois, quand M^de^. de Maintenon fit savoir à mon père, qui alloit à Versailles plus rarement, combien j'avois réussi. « Je suis ravie, mon cher Duc, lui disoit-elle dans « une lettre du 8 Janvier 1711, d'avoir à vous « dire que M. le duc de Fronsac réussit très-bien « à Marly. Jamais jeune-homme n'est entré plus « agréablement dans le monde : il plaît au roi « & à toute la cour ; il fait bien tout ce qu'il « fait ; il danse très-bien, il joue honnêtement, « il est à cheval à merveille, il est poli, il n'est « point timide, il n'est point hardi, il est respec- « tueux, il raille, il est de très-bonne conversa- « tion ; enfin rien ne lui manque, & je ne lui « ai pas encore vu donner un blâme. Je sens en « cette occasion ce que je suis pour vous ; car « mon plaisir est extrême de l'entendre louer, & « de vous pouvoir rendre de tels témoignages. « Vous les croirez sincères, Monsieur, car vous « savez que je ne suis pas flatteuse. *Madame la « duchesse de Bourgogne a une grande attention « pour monsieur votre fils.* Je l'envoyai prier hier « de me venir voir, & je fus éprise de tout ce « que je vis. Je lui parlai de son mariage & de

« Mlle. de Noailles : il me répondit avec une « honnêteté pour l'affaire & pour la personne, « au-delà de ce qu'on peut desirer. C'est véritablement un prodige. Jouissez de ce bonheur, « mon cher Duc, & croyez que personne ne « vous en desire tant que moi. »

Signée MAINTENON.

La favorite avoit raison de faire connoître à mon père les principes de l'attachement enfantin que me témoignoit M^de^. de Bourgogne quand je parus à la cour où je fis bientôt d'autres conquêtes ; on les estima toutes de peu de conséquence, parce qu'on me regardoit comme une *poupée aimable*, *propre à des amusemens enfantins*, pour me servir des termes que je retrouve dans mes papiers de ce temps-là. Mais ensuite on s'apperçut que cet *enfant gâté* de M^de^. de Maintenon, avoit des passions qui à l'âge de quinze ans, avoient toute l'énergie de l'âge mûr : on dit même qu'il falloit m'arrêter dans le chemin de mes conquêtes ; & mon père parla de me marier, pour fixer un cœur ardent qu'il croyoit susceptible d'un attachement durable, & qui s'attiroit déja celui de plusieurs femmes.

M^de^. de Maintenon, qui voyoit avec peine que je volois d'une fleur à l'autre, qui ne par-

loit jamais que le langage de la vertu & de la dévotion, étoit fatiguée des soupçons que lui donnoit ma conduite plus qu'équivoque : elle étoit résolue d'en traverser les progrès, s'ils se manifestoient davantage. Elle aimoit ma famille, & redoutoit que je menasse une vie contraire à ses principes.

La voix publique cependant, qui ne pouvoit s'élever contre des soupçons d'attachement avec M^de^. la duchesse de Bourgogne, ne me condamnoit point encore; & l'esprit du temps, qui ne toléroit point l'infidélité publique des femmes ni des maris, & qui l'appeloit *libertinage*, n'étoit point fondé à former des jugemens raisonnables contre moi. Pour traverser mes amours & attacher mon cœur, mon mariage fut résolu : déja mon père l'avoit arrêté de concert avec sa troisième femme, fille de Rouillé, riche conseiller d'état, & veuve du marquis de Noailles, frère du cardinal, sans savoir si la fille de ma belle-mère me plairoit. A la veille de le conclure, on exigea, ou plutôt on força mon consentement, en employant les moyens dont on se sert quand on veut obtenir quelque chose d'un enfant. Je fus donc marié le mois de février 1711, avec Mlle. de Noailles, quoique dominé par d'autres penchans; mais je me comportai avec ma femme comme lès maris dont le caractère est inflexible, & jamais je n'en eus des enfans.

Une telle soumission aux ordres de mon père, de Mde. de Maintenon & du roi, qui vouloient me marier contre mon gré, & ma résistance aux soupirs de ma femme qui m'adoroit, me firent connoître cependant qu'il y avoit dans moi quelque chose de flexible, & quelqu'autre chose d'indomptable, qu'il étoit de mes intérêts de bien démêler ; mais j'étois trop jeune encore pour discerner des qualités aussi extrêmes dans mon caractère.

Finissons les anecdotes qui précédèrent mon mariage : elles seroient plus dignes de figurer dans un roman que dans l'histoire. Je ne dois jamais oublier les soins officieux de Mde. de Maintenon, qui me servit de mère & d'institutrice. Mon père, goutteux ou apoplectique, avoit peu d'empire sur moi, & elle en avoit un absolu. Je jouois gros jeu, je perdois, je ne m'occupois que de bagatelles, & Mde. de Maintenon, qui avoit sans cesse l'œil sur moi, faisant l'office de Mentor, me rappeloit de mon égarement par des avis & des services toujours soutenus, lorsque je méritois le plus d'être oublié d'elle. Elle avoit chargé Cavoye de me suivre de loin, de faire épier ma conduite & de lui en rendre compte. Elle eut bientôt la douleur cruelle d'apprendre que mon mariage n'avoit rien changé dans ma manière de vivre : mon caractère avoit

toujours la légéreté & l'inconséquence des jeunes gens de mon âge. Je continuai à Paris & à Versailles mon premier genre de vie, & de conquête en conquête je m'efforçai de m'élever jusqu'à un point au-dessus duquel il me fût impossible de monter encore. Le Roi me crut heureux, & en fut irrité. Mde. de Maintenon étoit furieuse, & mon père lui écrivoit que *je n'étois pas digne de vivre, si je n'aimois la vertu.*

Je dois avouer cependant que mes liaisons avec Mde. la duchesse de Bourgogne, ne ressentoient guère plus que l'enfantillage. Je fus présenté à Louis XIV, dans un temps où toute la cour, cherchant à dissiper le roi, désolé des chagrins d'une guerre malheureuse, lui donnoit des fêtes & des bals à Marly, dont Mde. la duchesse de Bourgogne étoit l'ornement principal; & comme elle étoit entourée de plusieurs dames du palais, qui étoient elles-mêmes de la maison de Noailles, ou qui en étoient par leurs maris, toutes se crurent obligées de me faire valoir comme leur allié nouveau. Dans ces circonstances, je fis trois ou quatre réponses hardies, qui persuadèrent tout le monde que j'avois de l'esprit, & me mirent à la mode; mais comme un jeune homme de peu d'expérience, qui ne pouvoit faire les réflexions nécessaires dans une pareille conjoncture, ces réponses & ces manières plurent à Mde. de Bour-

gogne, & furent la source des premières inquiétudes de ma vie.

Invité alors aux bals parés de Marly, je l'étois aussi aux répétitions des danses qui devoient avoir lieu en présence du roi : ces préparations à la fête se faisoient dans la chambre particulière de M^de^. la duchesse de Bourgogne, où quelques danseurs étoient très-familiers. Dans cette position, ne connoissant que les usages de la maison paternelle, ne pouvant sentir les nuances de respect qu'on doit à une telle assemblée, tout ce que je faisois étoit approuvé à peu près comme on applaudit dans une maison particulière, à un enfant gâté, quand il est aimable.

Un jour, toutes les familles avoient paré leurs danseurs avec une si grande magnificence, que mon habit parut médiocre & chétif, en comparaison des habits des autres ; & comme plusieurs camarades me le dirent pour m'humilier, je m'avisai de répondre que *c'étoit un habit de belle-mère.* J'avois en effet une belle-mère, connue par son amour de l'or & ma réponse passant de bouche en bouche comme la singularité du jour, il fut ensuite d'usage de dire à la cour, quand on n'étoit pas bien magnifiquement habillé, *voilà un habit de belle-mère.*

Un autre anecdote me réussit d'avantage. M^de^. la duchesse de Bourgogne commença un jour le

bal avec le duc de Berry & le duc de Bourbon, parce qu'étant fille de France, elle ne pouvoit danser, selon l'usage de ce temps-là, qu'avec des princes ou des ducs. Un des premiers jours de carnaval, après son premier menuet, la princesse invita le duc de Brissac; & comme il étoit d'usage que l'homme rendoit le menuet à la dame qui l'avoit pris, le duc de Brissac, le menuet fini, laissa Mde. la duchesse de Bourgogne, pour prendre une autre dame.

Tout le monde s'apperçut si bien de son étourderie, que Mde. la duchesse de Bourgogne s'étoit déja levée, ne pouvant imaginer que Brissac pût l'oublier. Elle fut obligée de s'asseoir, ce qui occasionna une espèce de murmure, & l'étonnement de tout le monde. Le duc continua néanmoins de danser avec celle qu'il avoit prise, laquelle me reprit après la danse; mais quand j'eus fini mon menuet, je n'allai point prendre celle que j'aurois dû; j'allai prendre au contraire Mde. la Duchesse de Bourgogne, & je luis dis, en lui serrant la main : *Madame, vous permettez bien que je répare les fautes de mon ami Brissac.* Mde. de Bourgogne dansa, & cette facilité entre nous, ce jeu respectif de l'étiquette, qui pouvoit passer dans un homme d'un âge différent pour une impertinence, fit rire tout le monde. Elle fut bien reçue aussi à la cour, &

me rendit si célèbre, que par-tout on m'invitoit à dîner & à souper, pour tirer de moi quelque bon-mot.

La postérité exigera de moi sans doute que je fasse ici le portrait de cette princesse. Voici un essai sur sa figure & son caractère.

La duchesse de Bourgogne, qui fut dauphine après la mort de monseigneur, étoit adorée à la cour de Louis XIV. Le duc de Savoie son père, ce prince, le plus adroit de son temps, lui avoit donné les instructions les plus sûres pour parvenir à la conquête de tous les cœurs; & pour cela il falloit plaire d'abord à Mde. de Maintenon, la considérer, rechercher ce qui lui étoit agréable, & sur-tout se soumet re à chacune de ses volontés. Son caractère l'aida à ce but. Elle étoit douce, insinuante, timide, rusée, humaine, & tout ce qu'il falloit être, quoique l'épouse de l'héritier présomptif de la couronne, pour vivre en paix avec Mde. de Maintenon : aussi fut-elle admise dans les plus intimes familiarités du roi & de la favorite. Elle étoit le mobile des divertissemens, des bals, des récréations & de tous les plaisirs de la cour. On ne s'en permettoit aucun sans elle, & elle les animoit par sa vivacité, sa légèreté & son attention constante à plaire à tout le monde. Une seule fois en sa vie, elle montra le foible d'une femme, car elle fit si bien avec

le roi & M^de^. de Maintenon, qu'elle fit conclure le mariage du duc de Berry avec la fille du duc d'Orléans, au préjudice de la princesse, qui épousa ensuite le prince de Conti, parce qu'elle s'étoit moquée de ses dents.

La duchesse de Bourgogne, jusqu'à sa dernière maladie, s'appliqua à divertir, par des enfantillages ingénus, la vieillesse du roi, qui ne pouvoit trouver qu'en elle seule ce délassement nécessaire à un roi souvent occupé de travaux & de réflexions : elle l'embrassoit, elle sautoit devant lui, elle lui tiroit l'oreille, les joues & le nez, elle s'asseyoit sur ses genoux, elle décachetoit ses lettres, les lisoit & en altéroit le sens pour faire rire le monarque, par le récit des nouvelles fausses ou extravagantes qu'elle substituoit au véritable contenu des lettres, ne cessant, dans l'intérieur de la chambre de M^de^. de Maintenon, où venoit le roi, & où j'étois introduit comme un gentil enfant sans conséquence, de plaisanter sur les personnes les plus considérables de la cour, & sur les affaires du temps; adoucissant les nouvelles désastreuses par des propos & des réflexions déja concertées avec la favorite, que M^de^. la duchesse de Bourgogne n'appeloit plus que sa *tante*.

Le roi qui ne pouvoit se passer de ce genre de récréations, lui dit un jour qu'on trouvoit

beaucoup

beaucoup d'esprit dans toute la maison de Savoie, & sur-tout dans elle & dans sa sœur, qui étoit reine d'Espagne. *L'esprit*, répondit-elle au roi, *a été le lot de ma sœur, & le bonheur, Sire, a été le mien, puisque vous êtes mon papa.*

Quant à la figure, la princesse n'étoit pas absolument belle, mais elle avoit la plus heureuse physionomie : elle avoit la lèvre inférieure grosse & autrichienne ; ce qu'elle tenoit des alliances de sa maison, dont les invidus ont toujours eu une bouche particulière, qu'ils donnent quelquefois à d'autres familles : ses cheveux étoient châtains, et les traits de sa figure irréguliers, mais pleins de mouvement : ses yeux étoient vifs comme l'éclair, et ses regards en avoient la rapidité : ses dents étoient pourries, mais elle en badinoit la première, quoique intérieurement désolée qu'on en parlât. Elle avoit une belle peau, peu de gorge, mais admirable (au témoignage d'un auteur contemporain qui le dit dans ses Mémoires). Du reste elle étoit bien faite, majestueuse, pleine de grâces & d'attraits, ne pouvant souffrir les femmes *minaudières*, ni les longues toilettes, qui l'impatientoient.

Les bontés de cette princesse pour moi, dont parle madame de Maintenon dans sa lettre à mon père, s'accrurent bientôt au point qu'elles excitèrent beaucoup de bruit à la cour & à la capitale : elles

me donnèrent un ton de facilité avec tout le monde, qui déplut souverainement à mon père, qui étoit d'un caractère froid & plein de réserve; et tandis que je me voyois encouragé par la voix publique à faire des sottises qu'on approuvoit toujours, je recevois de lui les plus rudes semonces. Je perdis un jour vingt mille francs au jeu; cela augmenta ses griefs contre moi, mais sur-tout ceux de ma belle-mère.

Il se répandit aussi, dans ce temps-là, une nouvelle, peu motivée à la vérité, mais dont la fausseté suffisoit pour me ravir les bonnes grâces du roi, de madame de Maintenon, & ces bontés sur-tout de la *duchesse de Bourgogne*, qui m'en témoignoit aussi plus qu'à tout autre. Le bruit se répandit que ne pouvant aimer madame de Fronsac, cette princesse adorable étoit la seule que je trouvois digne de mes hommages & de mon jeune cœur. On ajoutoit qu'un tiers nous avoit surpris dans un tête à tête respectueux, solitaire & déplacé, & que frappé d'épouvante, je m'étois coulé sous le lit: peu de jours après, on ajouta avec raison, qu'on m'avoit surpris un magnifique portrait en miniature de cette princesse, qu'effectivement je laissai tomber. Mon père, plus désolé que moi des suites que pouvoient produire des bruits de cette sorte, se livrant à des colères extrêmes, jusqu'à me frapper, alla tourmenter

madame de Maintenon, et le roi sur-tout, qui signa l'ordre de me conduire à la Bastille, où j'entrai pour la première fois le 22 avril 1711.

J'ai su dans la suite que le roi, madame de Maintenon & mon père, avoient tenu fort sérieusement un conseil sur ma conduite, et que trois raisons majeures les avoient déterminés à me jeter à la Bastille : la première, pour faire taire les plaisanteries où la princesse se trouvoit impliquée ; la seconde, pour me priver de toute liaison avec elle ; & la troisième, pour m'obliger à aimer ma femme.

Louis XIV, à qui on a tant reproché de semblables punitions, qui étoit bon de son naturel, & de qui je puis dire par expérience que de tels châtimens coûtèrent toujours à son cœur & à son caractère, approuvoit en moi ce ton décidé & ces reparties heureuses dont on lui parloit si souvent : il aimoit le nom & la maison de Richelieu, à cause du cardinal mon grand oncle, dont les opérations avoient préparé son règne ; & je sais qu'il souffrit de se voir obligé de priver de la liberté un enfant de mon âge.

Mais je dois dire aussi du monarque, que sa manière de bonté fut toujours soumise aux principes qu'il avoit de sa royauté, & la Bastille fut toujours ouverte, quand un sujet fut assez infortuné pour manquer à ce que ce monarque pen-

ſoit que ſes ſujets devoient à ſa volonté ou à ſes principes. Il étoit devenu dévot, & tout ce qui ne l'étoit pas étoit dans le cas de lui déplaire. Il voulut à mon égard tempérer l'horreur de ma ſolitude, en ordonnant de chercher un vertueux eccléſiaſtique qui voulût ſe laiſſer emprisonner avec moi, & me ſervir de conſeil & d'exemple. L'abbé de Saint-Remi ſe dévoua à ce généreux ſervice, dont je n'ai jamais oublié l'importance. Je m'occupai avec lui, dans les ténèbres de cette priſon, d'une traduction de Virgile, que l'abbé publia.

Renfermé dans la Baſtille, le paſſage ſubit de la cour dans une priſon produiſit d'abord en moi une révolution que peu de perſonnes ſont dans l'uſage d'éprouver. Du ſein des plaiſirs & des amours, je me vis précipité dans une ſolitude ténébreuſe, & livré à des regrets & à des beſoins d'aimer & de jouir, dont les gens libres ne peuvent ſe faire une idée. Abandonné à mes réflexions, je diſois dans moi-même que le roi pouvoit bien avoir des fortereſſes & des Baſtilles pour enterrer vivans les dangereux citoyens capables de bouleverſer les empires : jamais je ne pus me familiariſer avec l'idée qu'il dût avoir recours à l'uſage des priſons pour punir les égaremens de l'amour. Ce châtiment me paroiſſoit atroce & même injuſte, puiſque dans les délits

même de l'amour, les lois favorisent toujours celui des deux qui est le moins âgé, & tout le monde sait que je n'avois alors que quinze ans. Il fallut cependant se soumettre; toute plainte, toute résistance eût opéré un mauvais effet, & retardé les bonnes grâces du roi, de madame de Maintenon & de mon père: aussi affectai-je dans la Bastille un air de sérénité toujours soutenu, pour toucher, s'il étoit possible, & le lieutenant de police, et mes autres geoliers, à qui je ne parlai d'abord que le langage de l'amour, me contenant de tourner en ridicule leurs doubles portes de fer & leurs gros verroux faits pour enchaîner le crime, mais incapables de dompter l'amour. Sans cesse je demandois à ces hommes sombres des nouvelles de plusieurs charmantes personnes de la ville & de la cour; mais il en est de la Bastille comme de l'autre monde; le pont de bois une fois passé & levé, tout commerce est interrompu, & selon les lois de la prison, il ne doit pas plus exister de rapports entre Paris & les malheureux renfermés à la Bastille, qu'entre les vivans & les morts.

Je fus bientôt au fait des règlemens obcurs qu'on observe dans ces cachots: j'y appris à modérer l'impétuosité de mon premier caractère, à obéir sur-le-champ à l'ordre, à suivre ponctuellement certains usages de geole qu'on dit

néceſſaires au bon maintien des priſons. Je me ſuis apperçu dans la ſuite qu'il y avoit moins de mobilité dans mon caractère, & plus de ſageſſe dans mes actions : le ſouvenir de la Baſtille rendoit même plus ſupportables à mon imagination des ſituations déſagréables, auxquelles j'euſſe été bien plus ſenſible, & qui m'euſſent autrement affecté, ſi je n'avois été éprouvé par cette tribulation. Le régime éternellement uniforme de cette priſon fut ce qui me fatigua le plus, & mille fois l'inflexibilité de mes geoliers me déſola ; car ſi je faiſois une queſtion, ils ne répondoient pas, où ils répondoient de travers ; & quand ils me parloient, depuis le premier des geoliers, nommé Bernaville, gouverneur, juſqu'au dernier de ceux qui en avoient la permiſſion, je ne voyois que des demandes indiſcrettes, tendantes à ſe faire un mérite de m'extorquer quelques paroles qui puſſent être rapportées & leur devenir utiles.

On étoit donc bien éloigné de ſoulager ma ſituation ; auſſi m'apperçus-je que ces ſortes de gens, accoutumés à tourmenter les hommes, n'étoient pas faits pour aimer, & je punis leur témérité, ſans qu'ils s'en doutaſſent, en leur parlant ſans ceſſe le langage de la galanterie, à laquelle il me parut qu'ils n'entendoient rien. Je reconnus auſſi dans tous ces geoliers le talent,

ou du moins l'usage habituel de tourmenter les hommes; mais je ne pouvois imaginer alors comment le minister de Louis XIV, qui avoit eu l'art de connoître les grands caractères, & les avoit si bien employés à la gloire du roi, avoit eu celui de connoître les talens affreux de gouverner avec tant de détail l'intérieur d'une prison.

Tous ces objets, ces sombres figures, ces aspects hideux, tout l'intérieur de la Bastille, à force de se multiplier, auroient changé mon caractère, alors plus propre à jouir qu'à penser; mais il me restoit la société du bon abbé qui avoit voulu partager mes souffrances. Il avoit été jésuite, & il vivoit dans un temps où les membres de sa compagnie obtenoient beaucoup de lettres de cachet. Sa bonne volonté de souffrir avec moi & autant que moi, me touchoit le cœur, & m'attachoit davantage. Un jour il disparut: je fus alors dans une désolation extrême; je m'abandonnai à de noirs projets, à de sombres idées, & j'étois bien pensif & bien rêveur, quand un beau matin je vis paroître ma femme, que je n'avois pas encore aimée, & qui vint dans ma prison. Le bel ange qui vola du ciel en terre pour délivrer Pierre, n'étoit pas aussi radieux quand il vint rompre ses liens.

J'avoue qu'au premier abord, je pensai que je

rêvois, & je fus ébloui comme quand en sortant d'un lieu obscur, on est frappé des rayons du soleil. Ma femme, qui s'en apperçut, voulut m'aider à reprendre mes sens, en m'accablant de complimens & sur-tout de caresses; mais je me ressouvins que Louis XIV & M^de^. de Maintenon envoyoient quelquefois des ordres aux courtisans pour qu'ils aimassent leurs épouses, & je pensai qu'ils m'envoyoient M^de^ de Fronsac à la Bastille, pour me dire qu'il falloit l'aimer, parce que le roi le vouloit: il me parut encore que le roi ajoutoit à cet ordre, la menace tacite d'une disgrâce absolue, & me laissoit dans l'incertitude cruelle & désespérante d'une plus longue prison en ne l'aimant pas, tandis qu'il s'agissoit d'une prochaine délivrance, avec quelque récompense, en l'aimant comme ils l'entendoient.

Dans cette perplexité, je pris bientôt mon parti. Je reçus M^de^. de Fronsac avec le respect qui étoit dû à l'envoyé du plus grand roi du monde; jamais ambassadeur ne fut traité avec autant de vénération. Ma femme me fit beaucoup de complimens de condoléance de ce qu'elle me voyoit toujours frappé de la disgrâce du roi & de la cour: je la félicitai davantage des faveurs dont elle jouissoit. La visite se passa donc à nous raconter beaucoup de nouvelles & à nous faire beaucoup de complimens; & M^de^. de Fronsac, allant

rendre compte de sa mission au Roi & à M^de^. de Maintenon, leur apprit qu'elle revenoit à la cour comme elle en étoit sortie. Je fus donc abandonné de nouveau à ma solitude ténébreuse, & à tous les feux internes & dévorans qui peuvent tourmenter un cœur sensible & fait pour l'amour.

Ce n'est pas la première fois que le roi employoit les tortures de la Bastille, pour façonner l'esprit & le caractère des courtisans qui n'avoient pas le bonheur de lui plaire : il l'avoit imaginée à mon égard, pour empêcher & pour ordonner l'amour ; & ses principes sur la liberté de ses sujets & sur les prérogatives de sa puissance, sont si importans, que je manquerois essentiellement au premier devoir d'un historien, si je passois sous silence ces anecdotes principales de ma vie, qui sont le tableau le plus vrai de l'opinion de ce temps-là. Elle étoit telle, que le roi punissoit tous ses favoris avec la même dureté, quand ils oublioient quelle étoit sa volonté, & c'étoient de grands exemples qu'il présentoit à tout ce qui osoit se plaindre d'une lettre de cachet, d'un exil ou d'un emprisonnement. Cavoye, homme vertueux, mais dur & inflexible, que M^de^. de Maintenon m'avoit donné pour veiller à ma conduite, avoit commencé à se faire connoître par une semblable punition, & l'anecdote de mon Mentor est si semblable à la mienne, que je dois la rapporter

ici telle qu'il me l'a souvent racontée. Son jeune âge, sa bravoure & sa bonne mine, qui lui avoient gagné le cœur de beaucoup de femmes, avoient rendu amoureuse de lui Mlle. Coetlogon, fille d'honneur de la reine, laide, mais pleine de vertu & de sagesse, qui lui faisoit toutes les avances possibles, & qui pour lui plaire, se livroit à des folies d'amour qui étoient l'objet de la pitié de la cour & de l'indifférence de l'amant.

Cavoye, pour une affaire de duel, reçut l'ordre un jour d'aller à la Bastille; car on étoit alors si assuré de l'obéissance, qu'on ne prenoit pas toujours la peine de vous y conduire : Coetlogon, furieuse de voir son amant dans les fers, interrompit les fonctions de sa place, & n'alla plus à la cour. Le roi, qui en rit de tout son cœur, lui demanda de revenir à Versailles, & lui promit la délivrance prochaine de son amant; mais Coetlogon, plus furieuse, ne pouvant retenir sa colère, demandoit qu'il lui fût rendu sur-le-champ. Le roi embarrassé, essayoit d'adoucir sa douleur extrême; mais Coetlogon, encore plus furieuse, leva la main, déploya le poing serré, & lui montra ses ongles; enfin le Roi déconcerté l'envoya elle-même à la Bastille pour délivrer Cavoye, à qui il ordonna, par la bouche de l'amante, d'aimer Mlle. Coetlogon, de l'épouser, & de recevoir de lui pour sa dot, parce qu'elle étoit pauvre, la charge

de grand maréchal de logis, que le roi lui donna sur-le-champ. Mais, le monarque qui fut obéi de mon mentor, ne le fut pas de son élève : il étoit toujours intraitable, & je ne voulois suivre dans mes amours que l'inclination naturelle de mon cœur ou de mon goût. J'étois cependant dans le quatorzième mois de mes souffrances, quand le roi se ressouvenant de moi, s'avoua vaincu. La voix du public, touché de ma jeunesse & de mon oubli, se fit entendre. Les femmes commencèrent à parler très-haut à Paris & à la cour : celles surtout qui savoient par expérience, quel devoit être, à la Bastille, mon plus grand supplice, grondèrent si fort, que le roi, la favorite & mon père, lassés de me tourmenter, se laissèrent fléchir. Ils résolurent tous trois de me rendre à la vie, & de m'envoyer en Espagne, sous les ordres de Noailles ou sous le maréchal de Villars qui commandoit en Flandre; car on étoit dans l'usage alors, au sortir de la Bastille, de dépayser un prisonnier, & de lui rendre peu à peu l'usage de ses sens. La lumière & la liberté m'embarassèrent d'abord, comme l'oiseau renfermé qui s'échappe; mais dans peu, je repris l'usage de mes sens. Je partis pour l'armée de Flandre, dans l'intention de faire oublier, par quelque action éclatante, ces obscures humiliations. Livré à mes réflexions, j'avois eu le temps de penser au malheur d'unc disgrâce;

j'avois conçu à la Bastille le projet de forcer mon père à reconnoître dans son fils un caractère porté à quelque chose de distingué & de grand : mon ambition étoit telle, que croyant qu'il ne m'aimoit pas, je voulois l'obliger à se repentir de s'être exposé à aigrir contre lui mon caractère. Les enfans se rappellent toute la vie des punitions outrées & des chatimens injustes : avouons donc en face de l'univers, que je n'oubliai jamais la faute de mon père. Le public me fortifia dans mes motifs par ses rumeurs, & le desir de me venger fut tel, que connoissant déja dans l'auteur de mes jours des qualités inférieures aux miennes, je résolus de l'éblouir, de l'éclipser, & de lui prouver toute ma supériorité naturelle, comme il m'avoit prouvé la supériorité de son pouvoir.

Je ne veux point finir ici l'histoire de mes jeunes années, sans prouver au lecteur la vérité du tableau qu'il vient de considérer, & qui a je ne sais quoi de romanesque & d'oriental qui le rend peu croyable. D'ailleurs il s'est écoulé depuis ce temps-là jusqu'au jour où l'on rédige ces Mémoires, un si long temps, que tous ceux de mon âge ayant disparu, je suis en 1785, & depuis bien des années, le plus âgé des courtisans. J'ai vu, en comptant Louis XIV & le dauphin actuel, la septième génération de princes régnans ou héritiers présomptifs de la couronne. Tous les courtisans

qui fréquentoient avec moi la cour du roi Louis XIV en 1710, ont disparu ; les enfans de la plupart d'entre eux ne sont plus ; j'ai vu renouveler plusieurs fois l'espèce humaine.

Ceux de mes comtemporains actuels qui ont été témoins de mes succès récens, & m'ont porté envie, les ennemis du ton de candeur & de vérité qui doit régner dans toute l'histoire de mon temps, diront sans doute que je suis un avantageux, de me donner une jeunesse aussi brillante dans les plus affligeans revers. Voici ce qui fut écrit dans ce temps-là. C'est le fier & implacable duc de Saint-Simon qui parle, & qui ne m'aimoit pas, parce que, élève de M^de^. de Maintenon, il n'a jamais cessé de poursuivre ceux qui eurent des rapports particuliers avec elle.

Le duc de Fronsac, dit-il dans le tome II de ses Mémoires manuscrits, page 857, épousa en 1711 la fille du feu marquis de Noailles, frère du cardinal, & de la troisième femme du duc de Richelieu son père, qui, en se mariant, avoient arrêté cette affaire.

« *Ce petit duc de Fronsac*, qui n'avoit guère « alors que seize ans, étoit la plus jolie créature « de corps & d'esprit qu'on pût voir. Son père « l'avoit déja présenté à la cour, où M^de^. de « Maintenon, ancienne amie de M. de Richelieu, « en fit comme de son fils, *& par conséquent M^de^.*

« *la duchesse de Bourgogne* & tout le monde « lui firent merveilles jusqu'au roi. Il y fut ré- « pondre avec tant de grâces, & se démêler avec « tant d'esprit, de finesse, de liberté, de poli- « tesse, qu'il devint bientôt la coqueluche de la « cour. Son père lui laissa *la bride sur le col ;* sa « figure enchanta les dames : celle de sa femme, « qui n'avoit pourtant rien de désagréable, ne le « charma pas. Livré au monde, avec tout ce qu'il « falloit pour plaire *& ne rien valoir*, il fit force « sottises, qui firent faire, moins de trois mois « après son mariage, celle à son père de le faire « mettre à la Bastille, & ce fut un lieu avec le- « quel il fit si bonne connoissance, *qu'on l'y verra* « *plus d'une fois.* »

Ce portrait-là, qui n'est pas trop bien écrit, est quelquefois ressemblant ; mais les lois de l'histoire, qui sont celles que s'impose l'honnête homme dans la conversation, exigent pourtant que j'en blâme quelques traits. Un auteur de mémoires historiques doit être d'une exactitude si sévère, que c'est en lui un vrai crime, de renforcer ou d'affoiblir ses couleurs, de taire des vérités importantes ou de les altérer, de prendre le ton moqueur & de se permettre des satires. Qu'il laisse aux académies le soin de louer tout ce qui est enrôlé dans leur corps, & aux méchans la fureur des injures ou des libelles. Tou-

tes ces manières s'éloignant de la belle nature, simple, grande & majestueuse, quand elle est peinte avec exactitude, pourroient égarer la postérité sur le jugement qu'elle doit porter des citoyens qui ont influé sur les affaires.

Le duc de Saint-Simon, en faisant mon portrait, avoue que mon père, en se mariant avec ma belle-mère en troisième noces, avoit arrêté avec elle mon établissement; mais en cela mon père seul avoit tort : il n'étoit point dans sa puissance d'obliger *un enfant de seize ans*, d'aimer une femme qui n'étoit pas de son choix. Cette imprudence & cet âge de quinze ans (car le duc de Saint-Simon se trompe d'un an), furent la cause de tous mes égaremens de ce temps-là.

Pour ce qui est des bontés de M[de]. la duchesse de Bourgogne, que le duc de Saint-Simon regarde *comme une suite* de celles de M[de]. de Maintenon, on voit assez qu'il a ignoré ou voulu taire la cause de notre attachement; & quand un auteur se tait ou ignore la cause des évènemens, il ne peut que dépayser son lecteur, qui recherche l'instruction dans l'histoire, & veut connoître la chaîne des faits qui peuvent avoir entre eux des rapports.

Mon père, dit encore Saint-Simon, *me laissa la bride sur le col*, expression qui n'est pas de bon ton, ni bien véritable; car mon père, quoi-

que goutteux & apoplectique, me faisoit sans cesse épier, & M^de^. de Maintenon m'observoit perpétuellement. Ma figure *enchanta les femmes*, ajoute le duc; mais elles étoient plus enchantées que je ne fus enchanté : ma femme, que je ne regardois point comme la mienne, & qu'on vouloit me forcer d'aimer, ne pouvoit guère m'attacher parmi toutes celles qui firent des efforts pour être aimées.

Toute ces nuances de vérité doivent être connues d'un auteur de mémoires qui veut peindre les hommes ; & si j'analyse les expressions du duc de Saint-Simon, c'est parce que je veux qu'on me connoisse parfaitement, soit en me jugeant moi-même, soit en rectifiant le jugement des autres. J'ai même prié mon historien, l'auteur de ces mémoires, à qui j'ai permis de parler à la première personne, comme si je parlois moi-même, de rétracter tout éloge exagéré ou académique qui pèseroit sur ma cendre. Je ne desire point qu'il dissimule mes fautes. La postérité pourroit-elle les cacher ? J'ai donc placé l'auteur de ces mémoires dans la situation la plus favorable pour être instruit de la vérité, & pour la dire hardiment.

J'ai été *à la Bastille*, *& plus d'une fois*, comme le dit le duc de Saint-Simon, puisque j'y ai été envoyé jusqu'à trois fois ; mais la première,

mière, c'étoit parce qu'on étoit amoureux de moi; la seconde, pour défendre mon honneur, & la troisième, parce que je fus amoureux, patriote & bon Français tout à-la-fois. L'amour & la jalousie eurent aussi quelque part à ma troisième détention, comme on le verra.

Le duc de Saint-Simon me juge d'ailleurs bien lestement, quand il dit que j'étois tout ce qu'il falloit *pour ne rien valoir*, selon l'expression du dévot courtisan. Je l'adopte cependant, cette expression, si, comme le maréchal de Villars, le duc veut faire entendre que j'étois FORT COQUET ET PEU FIDÈLE; car l'infidélité & la coquetterie sont les seules fautes que peut me reprocher l'histoire dans ces temps-là. Je m'en confesse à Dieu & à la postérité : aimer le beau, la variété, & le prouver souvent, étoit mon occupation entière qui ne méritoit pas un jugement aussi vague que peu mérité & insignifiant.

Je jugerai moi-même le duc de Saint-Simon, à mon tour, & j'en parlerai plus nettement. M^de^. de Pompadour m'a fait présent de ses Mémoires, aussi curieux que dangereux à la tranquillité des familles. Louis XV jugea à propos de les soustraire aux regards de notre siècle; mais l'auteur de l'Histoire de mon temps en a fait une étude particulière. Je lui ai fait connoître aussi le personnel du duc de Saint-Simon avec beaucoup de

détail ; cependant, malgré bien des reproches qu'on doit faire à ce duc, il résulte que c'est le seul historien des grands évènemens qui se sont écoulés depuis la décadence des affaires de Louis XIV, jusqu'à la majorité de son successeur ; le seul aussi qui ait osé dévoiler le secret des affaires, dans un temps où le caractère véridique étoit le plus dangereux des caractères.

CHAPITRE II.

Mes premières Campagnes. Denain, Marchiennes & Fribourg.

QUAND je sortis de la Bastille, le mois de juin 1712, pour me rendre à l'armée, toute la France étoit dans la consternation. Le roi n'étoit plus le vainqueur de l'Europe ; pour conserver l'Espagne à son petit-fils, il étoit obligé depuis douze ans de se défendre contre l'Angleterre, l'Empire, la Hollande, la Prusse, la Savoie, le Portugal. Il avoit fait la loi autrefois à toutes ces puissances, & il s'étoit vu depuis peu obligé de leur envoyer le maréchal d'Uxelles & l'abbé de Polignac, pour demander la paix & accepter des conditions.

Les plus habiles généraux, qui avoient disparu n'avoient laissé pour ainsi dire que des élèves ; mais

il restoit encore le maréchal de Villars, qui écrivoit à Voisin, l'année précédente, en ces termes, sur les officiers de l'armée. « Il y a à l'armée, disoit-ils des sujets excellens parmi les colonels, les brigadiers, les maréchaux-de-camp & les lieutenans-généraux, mais tous ne sont pas égaux; il y en a tels qui nous feroient perdre la bataille, & mettroient le royaume par conséquent en grand danger. Le maréchal d'Harcourt pourra vous en parler à son retour; il a un aussi bon esprit qu'homme de France..... Les ennemis ont un grand avantage sur nous; leurs armées sont remplies de princes du plus grand courage: il y en a trois entre autres qui font les premières charges, quoique assez jeunes & qui ont essuyé plus de coups de fusil que nos capitaines de grenadiers. Leurs deux généraux en chef ont grande part à l'élévation des officiers généraux, & à leur choix: aucun emploi de guerre ne se vend, & par conséquent il n'y a pas tant d'enfans colonels. »

Le cruel hiver de 1709 avoit dévasté nos campagnes, & les pertes du cultivateur n'étoient pas encore réparées; les finances étoient ruinées; & le roi, pour faire subsister les troupes & soutenir les dépenses les plus essentielles, étoit obligé d'abandonner l'état à la rapacité des traitans, qui prêtoient des sommes d'argent peu considérables, & qui les prêtoient peu à peu, comme par grace,

& par pitié, en exigeant un intérêt exhorbitant. Les besoins urgens firent imaginer des papiers pour représenter l'argent on en paya d'abord l'intérêt : on en suspendit ensuite le payement ; alors ils perdirent soixante à quatre-vingt pour cent ; on les plaça en rentes sur la ville, & ensuite on retrancha les deux tiers. Ces injustices, qui minoient des familles, mécontentoient les peuples, qui murmuroient ; les plus zélés partisans du roi le défendoient en gémissant, & en représentant les besoins de l'état ; d'autres plaisantoient sur tous les évènemens, selon le génie particulier des parisiens : & quand je sortis de la Bastille, on chantoit encore assez publiquement :

Du papier pour ducats,
Un dévot pour Turenne,
Une *** pour reine ;
Grand Dieu, l'étrange cas !
Ne m'entendez-vous pas ?

La mort inopinée des dauphins, en désolant toute la nation qui soupiroit pour un autre gouvernement, retardoit encore la conclusion de la paix. Le duc d'Anjou, depuis Louis XV, restoit seul de toute sa brillante famille, & on craignoit que le roi d'Espagne ne voulût monter avec raison sur le trône de ses pères ; ce qui pouvoit replonger

l'Europe entière dans une nouvelle guerre, & renouveler les calamités présentes.

C'est dans cette circonstance que je fus envoyé au maréchal de Villars qui commandoit nos troupes.

Ce général, que j'ai observé avec beaucoup de détails, & qui avoit pour moi une amitié particulière, étoit pour ainsi dire le seul espoir de la France. Il étoit capable des plus grands plans, mais il avoit dans le caractère je ne sais quoi d'audacieux toujours mêlé à la grandeur & à l'élévation; il regardoit de sang-froid les plus grandes entreprises, quelque dangereuses qu'elles fussent, si elles avoient quelque chose qui pût attirer les regards de la multitude. La cour de Versailles négocioit pour la paix; elle souffroit des humiliations de ses envoyés en Hollande: elle étoit dans des transes affreuses, quand Villars écrivoit à Voisin: « Vous n'avez plus de ressource que dans » un coup hardi; c'est jouer *à quitte ou au* » *double*, mais je ne vois plus que cela: il faut » la paix, mais c'est une paix réelle; car pour » les apparences des traités, qui rendent le mal » plus dangereux, il ne faut pas y consentir, & » il vaut mieux périr les armes à la main, que » subjugués par un ennemi insolent à la discré- » tion duquel il ne faut jamais se commettre. »

Le roi, & sur-tout M^de^. de Maintenon, ne ces-

ſoient par des courriers de réprimer cette ardeur guerrière, & Villars ne ceſſoit par le retour des meſſages, de demander la permiſſion d'un combat. Un jour, pour la ſurprendre au roi, il dépêcha quatre courriers de ſuite ; mais le monarque encore plus aviſé, réprimoit de plus en plus la brûlante activité du général par de ſévères déſenſes, & M^de^. de Maintenon, qui écrivoit à des prélats, à des religieuſes & aux généraux d'armée, ſuivant avec attention le fil des évènemens, adouciſſoit ce que les ordres du roi avoient d'auſtère. Elle mandoit au général, qu'il étoit plus digne qu'un autre d'un crédit & d'un pouvoir abſolu, à cauſe de ſon attachement aux intérêts du roi & de l'état ; « mais après tout, lui diſoit-elle, le roi n'eſt-il pas le maître le plus abſolu ? & s'il eſt d'un avis différent du vôtre, n'eſt-il pas juſte qu'il ſuive le ſien ? c'eſt ſur vos projets, c'eſt ſur les différentes vues, c'eſt ſur les détachemens que je voudrois que vous ne grondaſſiez jamais : je voudrois que vous fiſſiez vos repréſentations en ſecret, très-librement, mais que vous épouſaſſiez tout ce que le roi décide, & qu'il parût que vous l'approuvez.

Si je vous veux trop parfait, prenez-vous-en, Monſieur, aux ſentimens d'eſtime, & ſi vous voulez bien que je le diſe, d'amitié que j'ai pour vous : j'eſpère qu'ils me feront pardonner toutes mes libertés. »

Le dauphin duc de Bourgogne, peu avant sa mort, ne cessoit de réprimer aussi l'activité de Villars, qui lui répondoit en ces termes : « Quant à ce « que vous me faites l'honneur de me dire, « Monseigneur, que vous êtes bien persuadé que je « ne commettrai pas l'armée du roi au sort d'une « bataille, que je n'aye au moins quinze sur la « partie : il est bien certain, Monseigneur, que j'ai « toujours pensé ainsi, & que si jamais nous avions « une action, il falloit que le général fît tout « ce qui dépendra de lui pour que ce soit dans « un terrain où la valeur des troupes puisse dé- « cider, plutôt que les manœuvres de guerre, « dans lesquelles certainement les officiers des « ennemis l'emportent sur les nôtres. »

Le courage de ce général étoit néanmoins tempéré par la prudence & la sagesse. « Ménagez « parfaitement vos hommes, écrivit-il à son frère, « votre terrain, vos munitions, votre personne, & « vous conservez pour vous exposer sur la brèche « de votre place : enfin il faut que vous & « votre garnison vous mettiez dans la tête, non « pas que vous tiendrez deux, trois, quatre mois, « mais que vous ne serez point pris & que vous « ferez périr l'armée ennemie devant vous. »

Tel étoit le maréchal de Villars, qui me reçut en qualité de volontaire recommandé par le roi & par M^{de}. de Maintenon. Je fus d'abord aide-de-

camp de ce général, quoique je ne fusse âgé que de seize ans; mais la vivacité de mon caractère, mon ton décidé, la passion de me distinguer, la promesse que je lui fis que j'effacerois dans l'esprit de la cour & du public la mémoire de mes égaremens, engagèrent ce géneral à me donner ce témoignage de confiance. On en apprit la nouvelle à Paris, quand on me croyoit encore à la Bastille, & j'eus le plaisir de voir, par les lettres que je reçus à l'armée, que la sévérité de mon père n'avoit pas été approuvée ni à la ville, ni à la cour. J'appris que les femmes m'avoient défendu de tout leur pouvoir, & qu'on ne pouvoit me reprocher que la hardiesse de mes amours, leur variété, & l'indocilité de mon cœur, opposée aux desirs de mon père & à l'avarice de sa femme, qui n'étoit que ma belle-mère. Je raconterai l'histoire de nos campagnes, qui relevèrent la gloire du roi que tant de revers avoient couvert de nuages & qui sauvèrent la France; le prince Eugène & les ennemis que Louis XIV s'étoit fait en Europe, en avoient juré le démembrement. Voici comment la France, par un dernier effort, soutint & repoussa les assauts de toute l'Europe liguée contre elle : pour être au courant des affaires de la guerre, il faut prendre plus haut l'histoire militaire de ce temps-là.

L'hiver qui précéda ma première campagne

n'avoit pas été aussi tranquille que la saison le demandoit : nos ennemis encouragés par des succès brillans, s'étoient hâtés jusqu'alors, comme ils le disoient eux-mêmes, de ruiner la France ; mais les préliminaires de la paix & l'inaction de l'Angleterre, les déconcertoient, & tendoient à leur faire perdre courage : ensuite les propositions de paix faites dans le congrès tenu à Utrecht & acceptées par les Anglois, l'opposition continuelle de ceux - ci à tout ce qui tendoit à une entreprise offensive, le commandement de leurs troupes donné au duc d'Ormont, à la place de Marlborough, déja disgracié, les ordres réitérés envoyés au premier de ne rien entreprendre, son exactitude à les exécuter & son refus de concourir avec le prince Eugène & le reste des alliés, aux opérations de la campagne, furent des causes très-sensibles de l'inaction des troupes ennemies ; jusque vers le 25 de mai.

Alors les fourrages secs commençant à manquer à l'armée des alliés, sous Douay, & la campagne ne pouvant en fournir des verds pour leur subsistance, ils furent dans la nécessité de faire divers mouvemens pour en chercher : ils passèrent l'Escaut sous Bouchain, & se virent par ce moyen dans l'abondance.

Après ce mouvement, il s'agissoit entre les alliés de faire au moins une entreprise pour sou-

tenir la réputation de leur armée ; & comme le camp de celle de France ſous Cambray derrière l'Eſcaut, étoit un poſte peu praticable, il fut propoſé par le prince Eugène dans le conſeil de guerre, de tourner vers le mont Saint-Martin, & mettre par ce moyen, le maréchal de Villars dans la néceſſité d'en venir à une bataille, ou d'abandonner Cambray & Arras. Le duc d'Ormont refuſa d'entrer dans aucune entrepriſe pour lui & ſes troupes, qu'il n'eût de nouveaux ordres de la reine d'Angleterre ; & ce refus ayant mis les alliés dans une extrême perplexité, ce deſſein fut abandonné, & on convint de faire le ſiège de Queſnoy avec les troupes hollandoiſes & allemandes ſeulement ; les Anglois n'ayant pas voulu y prendre aucune part.

Nonobſtant les contraintes qui ſauvèrent les frontières de France, les alliés agirent à ce ſiège avec une hauteur à laquelle des anciens ſuccès les avoient accoutumés : ils firent ſavoir à Labadie, qui commandoit dans Queſnoy, que s'il attendoit à l'extrémité, il n'auroit d'autre capitulation que celle des priſonniers de guerre. Après huit jours de batterie, il ſe rendit honteuſement.

Alors les François & les Anglois firent publier une ſuſpenſion d'armes dans les deux armées : le duc d'Ormont ſe ſépara de celle des alliés, & ſollicita les géneraux des troupes auxiliaires à ſa

folde de le suivre ; mais le prince d'Anhalt & le prince de Wirtemberg restèrent sous le prince Eugène, qui fit le siège de Landrecy. J'arrivai dans cette circonstance à l'armée. Eugène, toujours occupé du projet de pénétrer en France, s'approcha de Landrecy, qui est une clef de la champagne : il avoit en apparence le dessein d'en faire le siège, mais intérieurement il brûloit de pénétrer en France, ou d'engager au moins une grande action avec nous. Il tourmentoit sans cesse le duc d'Ormond, général anglois, pour qu'il prît part aux mouvemens de l'armée. De notre côté, la ville de Quesnoy perdue, Villars plaça son armée au-delà de l'Escaut : celle du prince Eugène, autour de Landrecy, étoit répandue dans une plaine entre cette rivière & la Sambre : Villars résolut alors d'attaquer Denain & de tromper Eugène, en lui faisant accroire que nous allions diriger nos forces vers ses lignes de circonvallation. Saint-Simon a dit que le maréchal de Montesquiou avoit envoyé un plan de l'attaque au roi : il ajoute encore, que le roi l'ayant agréé, avoit donné l'ordre d'agir en conséquence malgré Villars. Mais je sais que le plan fut concerté avec le général, tandis que sa réserve, l'espèce d'inaction & d'incertitude que lui reproche Saint-Simon, ne provenoient que des ordres du roi, & du véritable danger de perdre

l'état, en hasardant une action décisive, dont le succès ne seroit point assuré. Notre armée étoit la seule & la dernière ressource de la France; en la perdant, on se remettoit à la merci des ennemis, & la situation de Villars vouloit qu'il temporisât, avant de décider l'action générale. Le 17 juillet le maréchal de Villars & le duc d'Ormond avoient fait publier dans leurs armées respectives une suspension d'armes pour deux mois, accordée entre la France & l'Angleterre : mais le prince Eugène, toujours attentif pour nous surprendre, n'avoit perdu ni son courage, ni son espoir de nous battre, quoiqu'il fût dépourvu du secours des Anglois. Le 20 juillet, Villars alla reconnoître les Impériaux campés entre l'Escaut & la Sambre. Le 23 juillet, on fit faire le matin des fascines aux troupes pour faire prendre le change aux ennemis; on fit construire des ponts sur la Sambre, vis-à-vis l'abbaye de Femy, & le bruit se répandit sur-le-champ qu'on iroit attaquer les retranchemens des alliés de ce côté-là. Ensuite on donna secrètement les ordres de marcher à l'entrée de la nuit, la retraite servit de générale, & aussitôt que la brune commença, la marche eut lieu par la droite : le corps de réserve du comte de Coigny, de 27 escadrons de dragons, & d'environ 6000 hommes de grenadiers, ou d'infanterie d'élite, eut ordre

de harceler les ennemis dans leurs retranchemens devant Landrecy, & de les amuser là jusqu'au lendemain matin, comme si on eût voulu les y attaquer. Eugène donna dans le panneau.

Le corps de réserve du comte de Broglio commença la marche de l'armée sur quatre lignes par sa gauche : comme elle étoit coupée, elle passa la Selle près le Château-Cambresis, & marcha avec une telle diligence & un tel secret, pendant la nuit du 23 au 24, que l'ennemi n'en fut pas instruit. A la pointe du jour, la tête de l'armée se trouva à la hauteur d'Avesne, près Bouchain, & continua sa marche jusqu'à l'Escaut, à Neuville, où elle arriva à cinq heures du matin.

On s'aperçut alors du dessein d'attaquer le camp retranché du duc d'Albemarle à Denain, composé de 15 escadrons, & de 11 ou 12 bataillons. Et comme il y avoit 12 pontons & une brigade de canons qui suivoit à la tête de tout, on construisit aussitôt quatre ponts sur l'Escaut avec la plus grande diligence.

Les chevaux des alliés étoient alors en pâture depuis Bouchain jusqu'à l'Escaut : les hussards passèrent l'eau, & en allèrent prendre une grande quantité, le reste se sauva vers Bouchain, Marchiennes & leur camp. Alors on construisit à la hâte plusieurs ponts, & l'infanterie & la cavalerie commencèrent à passer avec une promptitude

incroyable, & s'allongèrent vers Escaudain. Le maréchal de Villars survint à la tête des troupes; on fit diligenter leur marche & leur passage, & on fit les dispositions : tout cela fut opéré dans quatre heures seulement, en attendant un corps de quinze bataillons qui devoient arriver de Valenciennes, sous les ordres du chevalier de Luxembourg.

A une heure après-midi, l'armée fut toute formée, & s'avança en bataille vers les retranchemens des alliés; mais comme leur petit nombre ne leur permettoit pas de les garder par-tout, ils se retirèrent de la partie qui regardoit Helemmes, & se contentèrent de défendre ceux qui étoient les plus proches de Denain.

Le canon commença du côté des alliés, sur nos troupes, à une heure : leur batterie étoit de cinq pièces seulement, & tira quelques volées. Nous ordonnâmes sur-le-champ de mettre en batterie notre artillerie : huit autres pièces furent ajoutées pour la renforcer, & nous répondîmes pendant une heure très-vigoureusement.

A deux heures, Villars fit attaquer les alliés entre deux retranchemens, & il y eut d'abord une forte escarmouche aux retranchemens qui faisoient la traverse de l'une à l'autre, tandis que le chevalier de Luxembourg marcha de son côté

par le bas de l'Escaut, pour gagner les ponts, où il arriva trop tard.

Les alliés comprirent alors quelle étoit la conséquence de cette attaque; sur-le-champ ils abandonnèrent tous leurs camps & leurs retranche- se tournant mens, à défendre le village & le pont de Denain; mais le maréchal de Villars les ayant poursuivis jusque dans le village, & fait diversion, les ennemis furent attaqués avec plus de fureur que jamais, & s'y défendirent aussi avec une fermeté & un feu des plus terribles.

Enfin il fallut céder à la force & au nombre: l'ennemi fut enfoncé, il plia par-tout; une partie fut tuée, l'autre prisonnière, & quelques-uns se sauvèrent de l'autre côté du pont vers Thian, où étoit la droite de la grande armée des alliés, & ils furent même suivis bien avant dans la plaine.

Quant à la cavalerie ennemie, elle étoit sortie des retranchemens dès le commencement du combat, du côté qui regarde Saint-Amand, quand elle reconnut que celle de France venoit par derrière l'envelopper, & elle s'enfuit par les bois d'Auby & de Bonne-Espérance. Les alliés qui avoient envoyé leurs piquets de cavalerie sur la hauteur de Denain du côté du Quesnoy, soutinrent pendant quelque temps leurs ponts pour s'y maintenir: ils attirèrent par ce moyen tout le feu de l'infanterie de France de ce côté-là; mais ce fut

à leur désavantage, car on leur massacra beaucoup de monde : ils furent repoussés ; & lorsqu'ils voulurent se sauver par ce pont, il plia sous la charge, s'écroula, & fit périr par sa chute beaucoup de soldats.

On observa alors que lorsque les François firent leurs dispositions, il étoit encore possible qu'Eugène fît sauver & passer l'Escaut aux 17 bataillons de milord Albemarle ; mais voyant bien que s'ils abandonnoient Denain, Marchiennes étoit toujours perdu avec tous les magasins de l'armée, & lui dans la nécessité de lever le siège de Landrecy, il prit le parti de soutenir autant qu'il pourroit le poste de Denain & le retranchement, qui étoit fort bon, espérant qu'en gagnant quelque temps, l'infanterie de son armée pourroit arriver & secourir le poste. Il auroit peut-être réussi dans ce dessein, si les François eussent attaqué avec moins de force & s'ils eussent été moins prompts.

Il étoit si important pour eux de diligenter, & le maréchal de Villars prévit si bien le dessein d'Eugène, qu'ayant fait ses dispositions avec beaucoup de promptitude, il avoit fait avancer son armée pour l'attaque du retranchement ; à une heure après midi, savoir deux colonnes d'infanterie, & de la cavalerie derrière entre les deux lignes qui alloient de Marchiennes à Denain ; une

colonne

colonne de dragons qui marchoit par le bas des prairies du haut-Efcaut, pour attaquer le retranchement par la gauche; & la quatrième colonne, compofée de la garnifon de Valenciennes, marchoit par les prairies du bas-Efcaut, pour attaquer le retranchement par fa droite; de forte que par cette difpofition, ils fe trouvoient totalement inveftis de toute part, hors d'efpérance de tout fecours de la grande armée, qui ne pouvoit venir à temps, & les dix-fept bataillons enfermés ainfi entre trois feux.

Le canon, de part & d'autre, avoit agi vigoureufement, mais pendant peu de temps : d'Albermarle envoyoit pendant ce temps-là informer le prince Eugène, qui demeura toujours à la tête du pont jufqu'à la fin de l'action, des mouvemens des François, & le fit fouvent prier de lui envoyer fes ordres; mais ce général lui fit toujours répondre qu'on devoit foutenir le pofte, & que dans peu, il feroit foutenu par toute l'infanterie de l'armée.

Quand fur les deux heures ce retranchement fut forcé, les alliés fe croyant enveloppés, ne firent que deux décharges, & enfuite l'abandonnèrent, fe fauvant dans le village. Il ne fut jamais poffible au milord Albermale de rallier les fuyards pour les ramener au retranchement; & ce fut dans le temps qu'il étoit occupé à faire un der-

nier effort pour rallier les débris devant le pont, qu'il fut pris prisonnier l'épée à la main. Une partie de l'infanterie fut tuée ou noyée; le pont s'étant rompu sous la foule des fuyards, 2080 furent fait prisonniers, & 4080 passèrent l'Escaut comme ils purent, & joignirent la grande armée; le comte de d'Hona & le général-major comte de Nassau-Wondembourg furent du nombre des noyés; & parmi les prisonniers, milord d'Albermale, le lieutenant-général Secquin, les généraux-majors princes de Holstein, d'Alberg & Zobel, les colonels comte de Lalippe, Tignagel, Cavanac, Spaen & Greeck. Il y eut aussi 58 cavaliers de la garde du camp prisonniers.

Sur la fin de l'action, le prince Eugène avoit fait ramener 14 bataillons sur le bord de l'Escaut prêts à passer; mais il ne put le faire, parce que le pont se trouva trop embarrassé de cavalerie & de bagages, & même il fut ensuite rompu: malheureusement le pont de bois n'étoit pas encore achevé; aussi ces troupes ne servirent que pour favoriser la retraite de débris qui s'étoient attroupés au pont.

Le piquet de la droite des alliés ayant monté à cheval, & paru sur le bord de l'Escaut avec cette infanterie, les François mirent en batterie les six pièces de canon gagnées à Denain, avec quelques-unes qu'ils avoient, & canonnèrent fu-

rieusement ces troupes de l'autre bord de la rivière, qui n'étoient que des témoins ſpectateurs du malheur de leurs compagnons, & qui furent obligés de ſe retirer. L'affaire fut finie à cinq heures du ſoir. L'armée de France campa.

Ce fut une grande faute au prince Eugène d'avoir fait paſſer l'Eſcaut à ſon armée qu'il éloignoit trop du corps campé à Denain, & ne lui facilitoit d'aucune manière le ſiége de Landrecy, puiſqu'il lui étoit plus facile de le faire étant campé au Château-Cambreſis : la raiſon d'avoir des fourrages plus commodément n'étoit pas recevable ; ils étoient auſſi communs derrière la Selle, que derrière l'Eſaillon ; il ne s'agiſſoit que de faire eſcorter les fourrageurs avec un peu plus de précaution.

Toutes les meſures des alliés dans cette marche furent donc de faire faire un retranchement à la tête des ponts de Denain juſqu'à Thian, & pour couvrir le pont de communication à Thian, afin que les convois venant de Marchiennes à l'armée, marchaſſent toujours à couvert.

Ces ſuccès des François à Denain ranimèrent les eſprits conſternés ; on conçut quelque eſpoir de la paix, & la renommée de cette victoire s'étant répandue dans toute la France, s'y conſerva ſi bien dans la ſuite, que le nom de *Denain*, comme celui de *Fontenoy*, ne s'eſt plus perdu en France.

Je ſais gré à l'intendant de Hainaut, M. de Senac, d'avoir élevé ſur le champ de bataille, en 1781, un monument qui en rappelle aux paſſans le ſouvenir, avec cette inſcription ſimple, mais ſuffiſante : DENAIN, 24 JUILLET 1712.

Pour le ſuccès complet de la campagne, il nous reſtoit à prendre la ville de Marchiennes, bâtie dans un bas-fond, environnée & défendue de marais inacceſſibles, & où l'on ne pouvoit arriver que par deux chauſſées : c'étoit le grand dépôt des munitions de guerre, des vivres, de l'artillerie de l'armée & de toutes les contrées voiſines. La maîtreſſe du prince Eugène, Italienne d'origine, y tenoit d'ailleurs une petite cour, & comme elle craignoit le bruit des armes & les mouvemens qu'elles entraînent, elle ſe cachoit dans cette ville, qu'elle croyoit inattaquable.

Le maréchal de Villars, aidé par quelques excellens capitaines, & environné d'une jeuneſſe brillante qui s'animoit entre elle, commanda au comte de Broglio d'aller aſſiéger Marchiennes ; & il dit à Contades, à quelques autres aides-de-camp & à moi, ſoit en forme de plaiſanterie ou ſérieuſement, qu'il nous abandonnoit la maîtreſſe, ſi nous prenions la place. Nous étions tous dominés par la paſſion de la gloire & par celle de l'amour, & nous déclarâmes que celui qui s'empareroit le premier de la belle, ſeroit réputé le

plus brave : en conséquence, nous résolûmes de nous distinguer dans le siége de Marchiennes, par notre courage.

Des succès préliminaires nous préparèrent la surprise de la place. Le comte de Broglio, à la tête d'un détachement, s'empara de l'abbaye d'Anchim, qui contenoit cent cinquante soldats qui furent pris à discrétion ; nous l'aidâmes encore à prendre l'abbaye d'Hasnon, & le 25 Marchiennes fut sommée de se rendre, ce que la belle assiégée fit refuser, forte d'une garnison de six bataillons, de huit cents hommes courageux, & d'un immense fossé boueux environnant la ville, qui sembloit sortir & s'élever du sein d'un marais à travers lequel on ne pouvoit pénétrer sans s'enfoncer dans une fange profonde.

Villars arriva, & nous demanda si la belle étoit capable d'augmenter notre ardeur naturelle. Contades, célibataire depuis long-temps, s'étant fait une idée romanesque de la maîtresse du prince, desiroit ardemment de s'emparer de la place, pour user sur-tout du droit de conquête ; & tous ceux qui parmi nous étoient dans le secret, ne se cachoient pas davantage du desir d'une double victoire, & répondirent au général comme ils étoient affectés.

Le 27 juillet, on ouvrit la tranchée devant Marchiennes, & le même jour on battit cette

place avec ſeize canons & quatre mortiers venus de Valenciennes, & on déclara au commandant que s'il gâtoit les vivres, on ne lui feroit aucun quartier.

Le 28, vers le ſoir, la brèche fut en état; car on avoit travaillé tout le jour à remplir & combler les lignes du retranchement des alliés, depuis Denain juſqu'à Marchiennes, à l'exception de celles faites par l'armée de France en 1709, depuis Denain juſqu'à Hélennes.

Le 29 au matin, on commença à tirer ſur Marchiennes quatorze pièces de canon, ſavoir quatre de 24, & dix de 12.

Le 30, ſur les cinq à ſix heures du ſoir, le ſieur de Berkfer, brigadier commandant la garniſon de Marchiennes, battit la chamade, & ſe rendit à diſcrétion, n'ayant pu obtenir d'autre condition, malgré toute ſa réſiſtance.

Le 31, entre trois & quatre heures, la garniſon évacua la place, pour être conduite priſonnière de guerre à Cambray, au nombre de ſix bataillons. Il reſta 700 bleſſés.

On trouva dans Marchiennes, tant ſur les remparts que ſur les bateaux ou bélandres, 54 pièces de canons de 24, 18 de 34, outre 50 jetés dans l'eau, qui en furent retirés depuis; 153 bélandres chargées de toutes ſortes de munitions de guerre & de bouche; tous les équipages des

officiers y furent pris, à la réserve de ceux des commandans des corps.

La prise de Marchiennes coûta à la France 600 hommes tués ou blessés, & à l'ennemi neuf mille, dans lesquels on compta 400 officiers; & ce qu'il perdit d'hommes à Denain ou dans le siége présent, se porta à 15 ou 16000 hommes. Le 29, le prince Eugène leva le siége de Landrecy, & emmena sa belle Italienne, qui parvint jusqu'à lui saine & sauve, & sans être reconnue des assiégeans, aux grands regrets de toute la jeunesse attachée au maréchal de Villars, qui l'avoit abandonnée comme récompense de notre courage. Marchiennes prise, le siége de Landrecy levé, & les fortifications de Denain, Saint-Amant & Marchiennes détruites, nous marchâmes vers Douay pour l'attaquer: il est situé sur la Scarpe, & les ennemis l'occupoient depuis 1710, l'ayant enlevé au roi, malgré les fortifications dont nous l'avions environné. Les assiégés se défendirent avec courage, & par des stratagêmes, ayant ouvert leurs écluses & inondé pendant la nuit les tranchées; le fort de la Scarpe, que nous attaquâmes sous les ordres de Villars dans toutes les règles, se voyant serré de près, nous fit demander qu'on leur accordât quatre jours de repos, pour recevoir les ordres du prince Eugène sur la reddition de la place; mais Villars, hardi dans ses

conceptions, quand il falloit faire un grand coup, un coup de maître, se mit au milieu des plus braves grenadiers, auxquels il demanda conseil sur ce qu'il y avoit à faire, avec le courage dont il les connoissoit capables : Laissez-nous faire, répondirent ces braves soldats, & continuons le siége; dans peu l'ennemi se rendit à discrétion, & fut conduit à Amiens au nombre de 1300. Ce succès accéléra la prise de Douai, qui ne résista pas long-temps; le gouverneur de la place, qui étoit Hollandois, fut fait prisonnier de guerre, lui & sa garnison, & Villars envoya au roi 50 drapeaux ennemis pour soutenir son espoir, ce qui releva encore le courage du roi & de toute la France.

Nous volâmes à Quesnoy pour en former le siége : le bataillon des gardes françoises repoussa la première sortie des alliés, & notre artillerie, qui fit des merveilles, emporta la place. Pour récompenser Villars, le roi lui donna six pièces de ce gros canon qu'il avoit si bien dirigé ; il les plaça dans son château de Villars, en mémoire de ses succès.

Quesnoy pris, nous profitâmes de l'ardeur qui dominoit dans tous les cœurs, pour aller, de siége en siége, assurer nos succès; Bouchain ne résista à nos attaques que pendant neuf jours, à la fin desquels le gouverneur de la place se rendit

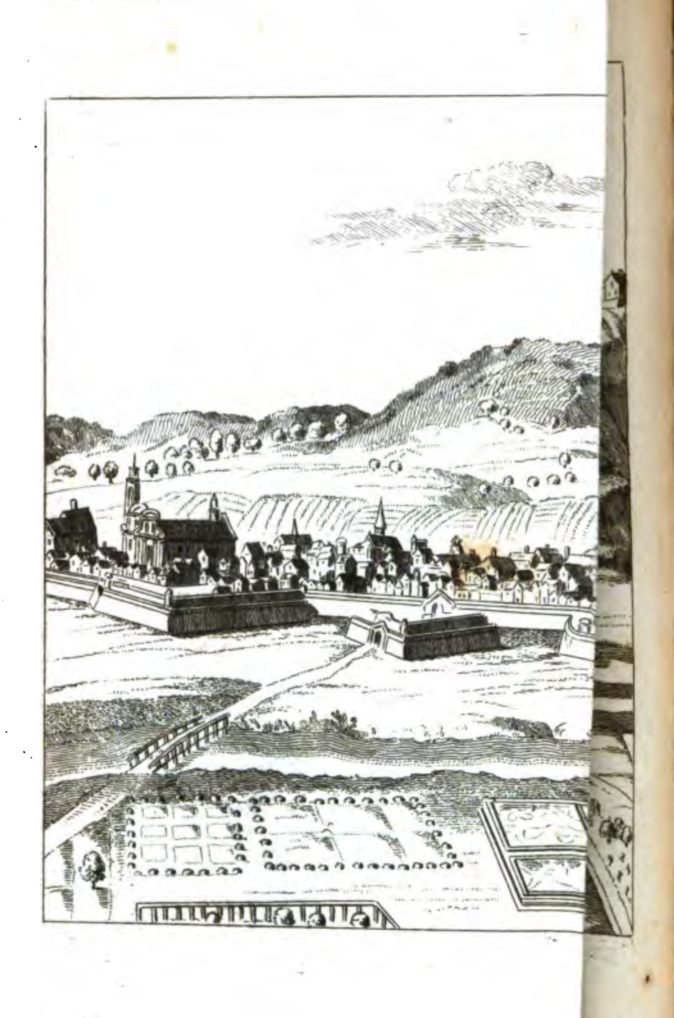
à discrétion. Ces succès accélérèrent la paix d'Utrecht, comme nous le dirons ci-après, & engagèrent le maréchal de Villars à se rendre à Versailles, pour y recevoir les complimens & les récompenses que les rois accordent aux généraux qui soutiennent leur couronne, quand elle est en danger; mais il eut le déplaisir extrême d'être reçu très-froidement du roi, soit que le monarque voulût réprimer dans ce général les vues ambitieuses que favorisoient des succès aussi brillans, soit enfin que la gloire dont s'étoit revêtu Villars fût à charge à ce grand roi, qui eut si souvent sur le trône les petites passions des femmes, jalouses entre elles des avantages qui échappent quelquefois aux regards de notre sexe.

La paix d'Utrecht, signée définitivement le 11 avril 1713, adjugea à la maison d'Autriche la Flandre espagnole : les Anglois nous obligèrent de raser les forts & de combler le port de Dunkerque : la France reconnut la succession de la couronne d'Angleterre dans la ligne protestante. Le duc de Savoie, qui gagne toujours quelque avantage quand il sait bien s'allier, eut le royaume de Sicile. On rendit à la France, qu'on vouloit auparavant démembrer, Saint-Venant, le fort Saint-François, Aire & Lille, & on reconnut Philippe V roi d'Espagne ; mais l'empereur voyant l'Espagne passer d'une de ses branches dans celle des Bour-

bons, mécontent de ces arrangemens, ne pouvant se résoudre à perdre la moitié des possessions qui appartenoient à sa maison, par une paix honteuse, continua la guerre. Pour la soutenir seul, & abandonné de ses alliés, il forma une armée de 100,000 hommes.

Le roi, sans perdre ses manières réservées avec le maréchal de Villars qui avoit sauvé son royaume, & comme pour le tenir dans la même soumission & dépendance que ses autres sujets, lui promit le commandement de ses armées en Allemagne; ensuite il lui fit dire qu'elles seroient commandées par le maréchal d'Harcourt, pour le maintenir davantage dans l'attente & comme dans l'incertitude; enfin, il lui en donna le commandement. Villars, intérieurement peu satisfait de ces réserves & de cette incertitude vraie ou simulée, affecta de son côté beaucoup d'indifférence. Cependant il obéit aux ordres du roi, qui desiroit de lui confier le commandement, autant que Villars desiroit lui-même d'obtenir cet emploi.

Villars fit partir les troupes avec tant de célérité, qu'à notre arrivée inopinée à Spire, l'évêque croyant qu'il s'agissoit de l'armée des Impériaux, fit inviter le prince Eugène à venir loger en son palais épiscopal. Ce prince étoit encore à Philisbourg avec 60,000 hommes; nous nous rap-



prochâmes, & après des marches ſavantes & variées dont le maréchal de Villars avoit ſeul la clef, nous aſſiégeâmes Landaw, mettant en contribution ces différentes contrées, pour la ſubſiſtance des troupes du roi. Landaw fut pris comme par famine, & le prince de Wirtemberg ſe rendit priſonnier de guerre : il ſortit de la place 8000 hommes, & nous envoyâmes au roi 40 drapeaux au moins. Le maréchal paſſa le Rhin près du fort de Kehl d'une manière auſſi inattendue ; car la veille nous nous étions beaucoup divertis, pour cacher cette marche, dans un bal que ce général donna aux plus belles dames de la ville. Le lendemain il avoit paſſé le Rhin au lever du ſoleil, & il arriva comme à l'improviſte ſur l'élévation de Roſchoph qui domine Fribourg pour la ſurprendre.

L'attaque ſe fit d'abord en trois endroits par le comte du Bourg, le marquis d'Eſtrade & le baron d'Aſpheld ; le comte repouſſa dans la ville deux bataillons ; & le marquis & le baron, après beaucoup plus de ſang répandu, en repouſſèrent auſſi. J'arrivai avec le maréchal de Villars, & nous nous plaçâmes à la tête de quelques centaines de grenadiers, dirigeant les opérations. Roſchoph étoit très-eſcarpé, mais le général étoit environné d'une jeuneſſe ardente qui le pouſſoit & l'aidoit de toutes ſes forces : j'étois ſecondé en cela par

le prince de Conti & le prince d'Epinoy, & nous montrions beaucoup d'émulation & de courage, repoussant l'ennemi, qui perdit ses drapeaux, & se réfugia dans Fribourg.

Cette ville, dont il est essentiel de donner ici la figure, étoit défendue alors par les trois forts, A. E. I. élevés sur des montagnes qui étoient elles-mêmes d'un accès bien difficile, pour ne pas dire impossible; mais celle du fort St. Pierre, qui étoit de sa nature la plus forte, & susceptible d'une plus grande résistance, fut celle où la tranchée fut d'abord ouverte par le régiment de Piémont : une batterie de sept pièces attaqua ce fort; une seconde, composée de quatre, assaillit le fort de l'Étoile; & une de trois, battit le fort de l'Escargot. Les assiégés, qui firent une sortie, furent repoussés par le régiment de la Reine; Beaujeu, qui eut le talon emporté dans cette action, fut obligé de se faire couper la jambe. Les assiégés nous canonnoient de leur côté au ricochet avec beaucoup d'activité, & leurs boulets frappant sur un sol parsemé de cailloux, en faisoient partir des éclats qui nous incommodèrent beaucoup. Dans une sortie qui fut très-sanglante, l'ennemi nous repoussa & fut repoussé. Le marquis de Laval, qui eut la mâchoire fracassée, vit son régiment accablé & dépérissant sous ses yeux, & il ne revint que quatre

hommes de ses deux compagnies de grenadiers.

Le maréchal de Villars, que j'environnois toujours à la tête de trente bataillons, résolut avec fermeté l'attaque d'un ouvrage dont il étoit essentiel de s'emparer ; l'ennemi, par hasard, fit une sortie de ce côté-là : notre rencontre fut meurtrière, & le combat dura deux heures ; je fus blessé à la tête d'un coup de pierre dont j'ai porté les marques le reste de mes jours, & le maréchal de Villars le fut aux hanches presque dans le même temps : les troupes de part & d'autre ne s'attendoient pas à cette rencontre, & nous vîmes périr sous nos yeux, dans cette sortie, 2000 hommes qui se distinguèrent par leur courage. Quand après des succès assurés & progressifs, le soldat trouve quelque résistance, la nature veut qu'il s'anime, qu'il montre de l'ardeur, & qu'il vole vers le danger qu'il brave ; c'est alors qu'il faut le modérer par des opérations qui dirigent à propos ce nouveau courage.

Le travail fut emporté, & ceux qui gardoient la lunette furent tous passés au fil de l'épée : nous perdîmes 183 officiers des troupes ou des ingénieurs : le régiment d'Alsace qui supporta tout le feu, dans l'attaque qu'il fit à sa gauche, perdit ses 4 capitaines de grenadiers, & 600 hommes ; & comme Villars vouloit l'exempter de service, les officiers & les soldats qui restoient ne voulant

point y consentir, continuèrent à se distinguer. On demanda une suspension d'armes : le maréchal de Villars qui l'accorda, en profita pour faire enlever les morts, qui, tués depuis plusieurs jours, offroient une odeur & des visages désagréables.

L'intérieur de la ville qu'on attaquoit étoit livré à la désolation : le clergé, les gens âgés & les femmes, engageoient le baron d'Arch, gouverneur, de ne point apporter une résistance capable de perdre la ville ; ils craignoient avec raison qu'étant prise d'assaut, le bourgeois ne pût se flatter d'aucun quartier; les assiégés, sans cesse tourmentés par leurs femmes, firent même demander à notre général qu'on laissât sortir les dames les plus remarquables, épouvantées des images terribles de ce siège: mais le maréchal de Villars, qui craignoit que Vénus ne nous détournât des occupations de Mars, ne voulut pas entendre parler de cet acte de condescendance : son projet étoit, en cas que le gouverneur battît la chamade, de n'accorder aucune capitulation qu'il ne rendît les forts. On vit alors des drapeaux blancs élevés sur les remparts en signe de paix, & deux magistrats se hâtant de parvenir à notre général, avec des lettres du gouverneur qui apprirent qu'il s'étoit retiré dans les forts, abandonnant à sa discrétion & à sa clémence la ville de Fribourg. Je fus touché jusqu'aux larmes, en entrant dans Fri-

bourg, du spectacle qui se présenta à nos yeux. Toute la magistrature en habits de cérémonie, des femmes jolies, retirées dans cette place comme dans un lieu de sureté, des enfans & des vieillards à genoux, imploroient notre clémence. Villars promit que la vie seroit accordée; mais il leur demanda un million pour être rachetés de l'incendie & du pillage que le droit de la guerre permet aux soldats, & fit dire au gouverneur retranché dans la place, que s'il tiroit un seul coup de fusil, il feroit passer toute la ville au fil de l'épée.

Le lendemain Villars envoya dire au gouverneur, qu'il n'avoit qu'à nourrir ses blessés & ses malades; & pour l'y forcer, il fit braquer contre lui le canon, sans essuyer un seul coup de fusil. Le gouverneur retranché fit répondre de ses hauteurs, qu'il ne pensoit pas que la religion chrétienne nous permît de laisser mourir de besoin tant de pauvres malheureux. Villars lui envoya pour réplique, de pleins chariots de blessés, de malades & de mourans, qu'on abandonna à la merci du gouverneur, & le fit sommer de rendre les forts, sous peine de voir arriver, avec le reste des malades, toutes les dames de la ville, les enfans & les vieillards, qui périroient devant la place par la famine où par le feu du canon, s'il ne les retiroit dans le château. Alors les dames éplorées dirent de Villars, qu'il n'avoit pas la

clémence d'Alexandre, s'il en avoit le talent, & quelques-unes jurèrent qu'il ne périroit que par leurs mains. Cette cruauté guerrière de Villars déplut au roi & à la cour de Verſailles, qui appeloit ces traits *les douceurs de Villars*. Le général ſe défendoit néanmoins par quelques raiſons apparentes ; car ſi l'ennemi aſſiégé avoit des vivres, il devoit nourrir ſes bleſſés & ſes malades, & s'il n'en avoit pas il devoit ſe rendre. Villars lui donna juſqu'au lendemain matin le temps de réfléchir ; & le baron, lui demandant cinq jours de ſuſpenſion d'armes, pour avoir l'aveu du prince de Savoie, fit paſſer du pain aux dames de la ville, que Villars avoit fait renfermer dans des couvens, parce qu'elles étoient abandonnées à la brutalité du ſoldat & même des habitans. Leur approche nous étoit rigoureuſement interdite, & Villars les fit bloquer de tous côtés, pour qu'on ne leur donnât aucune nourriture dans la ville, afin que la garniſon de la place, obligée de les nourrir, vît ſa propre ſubſiſtance diminuer chaque jour.

Soixante pièces de canon & trente-ſix mortiers étoient postés, en attendant, le plus favorablement pour bombarder les forts ; & le temps accordé pour avoir la réponſe du prince Eugène expiré, on apporta à Villars des projets de capitulation qu'il rejeta. Les aſſiégés de leur côté avoient ordre

du

du général autrichien, de ne point outre-paſſer les pouvoirs ; tandis que Villars vouloit un ſuccès glorieux & complet, ou faire ſauter la place : heureuſement le roi lui dépêcha un courrier, qui lui apprit que la paix avec l'empereur alloit être terminée ; ce qui accéléra la fin de ce ſiége, Villars conſentant à des articles qu'il n'eût point paſſés ſans cette nouvelle. La capitulation fut accordée le 16 novembre 1713 ; & le même jour, les deux généraux, ſi opiniâtres, ſi envenimés, ſi inhumains, s'invitèrent à dîner enſemble. Le gouverneur autrichien, qui étoit malade, ne pouvant venir, envoya un de ſes chefs. La garniſon ſortit avec les honneurs de la guerre. Villars laiſſa le comte du Bourg pour commander dans la place ; il nous fut permis d'aller délivrer des femmes, toutes conſternées dans les couvens ; nous eûmes le temps auſſi de les raſſurer, & de leur rappeler que l'officier françois n'étoit point féroce en temps de paix. Jamais le ſexe ne m'a paru auſſi intéreſſant. Villars qui partit en poſte pour Straſbourg me donna l'ordre de porter au roi la reddition des forts.

Flatté d'une commiſſion auſſi agréable, je volai à Fontainebleau, où étoit le roi, pour lui porter des nouvelles auſſi ſatisfaiſantes. J'étois ſorti de la cour avec une ſorte de diſgrace, pour aller à la Baſtille, & j'y rentrois avec tous les

honneurs de la guerre & dans une espèce de triomphe que je remportois sur mon père. Dans l'instant je fus présenté au roi, à qui je montrai d'abord, avec le doigt, ma blessure; mais j'avoue que jamais ce monarque ne parut à mes regards avec autant de majesté : j'en fus d'abord saisi d'effroi, sachant par expérience quel étoit le pouvoir d'un tel souverain ; toutes les horreurs de la Bastille se présentèrent à moi sur-le-champ, & le roi s'en apperçut sans doute, puisqu'il m'encouragea à lui parler. Ayant repris mes sens, je lui racontai l'histoire des opérations de Denain, la prise de Marchiennes & l'évasion fâcheuse de la maîtresse du prince de Savoye (ce qui fit sourire le monarque), & toute l'histoire de la campagne. J'en fis le récit avec tant de netteté, qu'il me parut que le roi en étoit content. Le monarque me fit plusieurs questions auxquelles je ne m'attendois pas ; je répondis à toutes sans embarras : je parlai le langage du service comme si je l'avois fait long-temps, & j'eus la douce satisfaction d'entendre le roi prononcer ces paroles : *L'appareil de votre blessure, efface la honte de la lettre de cachet que je signai contre vous. Comportez-vous bien, car je vous crois destiné à de grandes choses.*

Mon triomphe étoit complet, & je croyois l'affaire de la Bastile déja oubliée de tout le monde ;

mais j'appris aussitôt que les succès réveillent, à la cour, les affaires les plus anciennes, quand elles ont eu pour un favori quelque désagrément. Je vécus dès-lors avec tout le monde dans une plus grande réserve : j'observai les partis qui dominoient à Versailles, pour n'y plus faire l'enfant, dévoré de cette ambition que m'avoit inspiré Louis XIV, en me disant que j'étois capable des *plus grandes choses*. Ce monarque connoissoit les hommes, les talens & les caractères, & j'eus de moi-même une opinion plus sûre quand il m'eut jugé.

CHAPITRE III.

Projet de la France sur l'Autriche, conçus par le cardinal de Richelieu. Louis XIV ne cesse de se conduire selon ces plans.

CES succès des François, après tant de désastres, accéleroient en Hollande le grand ouvrage de la paix ; mais pour la considérer dans tout son jour, on ne doit point la traiter d'une manière isolée dans l'histoire de Louis XIV.

La paix d'Utrecht fut le résultat d'un systême suivi, auquel le feu roi travailla pendant tout son règne : il avoit connu dès l'enfance les plans du

cardinal mon grand-oncle, ſur l'abaiſſement de la maiſon d'Autriche, redoutable rivale des Bourbons, & ce monarque ne s'étoit point écarté un inſtant du grand projet de diviſer cette puiſſance, qui de tous côtés environnoit nos poſſeſſions & régnoit en Allemagne, en Eſpagne, en Flandre, en Italie, & ſur la mer comme dans le continent, à cauſe de l'heureuſe ſituation de l'Eſpagne. Tous les jours les intérêts des deux maiſons ſe contrarioient réciproquement; & la France, ſituée au centre, pour ainſi dire, des poſſeſſions autrichiennes, pouvoit dans un inſtant être attaquée dans preſque tous les points de ſa circonférence. Pour réduire les force sd'un ennemi auſſi puiſſant, le miniſtère préparoit de loin la ſciſſion de l'Eſpagne d'avec la branche allemande.

Mon grand-oncle avoit laiſſé à Mazarin tous les projets poſſibles relatifs à l'agrandiſſement des Bourbons & à l'affoibliſſement de l'Autriche; & ce que le premier avoit imaginé, le ſecond, avec plus de détails & de fineſſe dans les négociations, le facilita par le mariage du feu roi avec une infante qui apporta au roi les droits qui légitimoient ces plans. Dès 1646, Mazarin faiſoit entendre à ſes plénipotentiaires que ſi le roi étoit marié à l'infante, nous pourrions aſpirer un jour à la ſucceſſion des royaumes

d'Espagne, quelque renonciation qu'on exigeât; cette attente n'étoit point un projet idéal, puisqu'il dépendoit alors de la vie d'un seul prince.

Mon grand oncle avoit laissé un autre plan, si celui des alliances ne pouvoit s'effectuer, & il le tenoit du ministère de Henri IV : c'étoit d'élever la maison de Bavière au trône impérial, & par ce moyen de diviser la puissance autrichienne en Allemagne, & d'attaquer ensuite en détail chacune de ses ramifications. Mais le cardinal Mazarin préféroit les voies paisibles pour aller à ses fins, tandis qu'il étoit dans le caractère de mon grand-oncle d'employer la force qui subjugue & renverse les obstacles. Les circonstances favorisèrent un mariage; on le conclut avec le traité des Pyrénées, & l'infante donna au roi Louis XIV tous les droits éventuels que ce monarque ne cessa dans la suite de soutenir, malgré les renonciations les plus solemnelles.

Philippe IV étant mort en 1665, Louis XIV n'oublia point le grand systême d'affoiblir un ennemi qui le pressoit de toutes parts; il avoit renoncé, pour lui & pour son épouse, à toute prétention sur les états de la maison d'Espagne; il s'empara, néanmoins, de la Franche-Comté & d'une partie des Pays-bas, comme époux de l'Infante. La triple alliance de la Suède, de la Hollande & de l'Angleterre, se forma contre lui

en faveur de l'Espagne : on crut qu'il aspiroit à la monarchie universelle. Il rendit la Franche-Comté, mais il conserva des places dans les Pays-bas, & s'attacha à gagner l'amitié de la Suède & de l'Angleterre par des négociations. La triple alliance fut dissoute, & l'Angleterre fut l'amie passagère de la France.

L'Espagne alors étoit foible & pusillanime, & la cour de Vienne étoit comme dans l'assoupissement : la Hollande étoit dans les troubles, & le roi l'attaqua : dans trois mois il lui enleva trois provinces, ouvrit les digues & inonda une partie de cette république, ce qui éveilla de nouveau toutes les puissances, & détacha une partie de ceux qui s'étoient ligués avec lui, & porta l'Espagne & l'Empereur à voler au secours des submergés. Réduite alors à ses propres forces, la France les dirigea contre toute l'Europe, & eut l'art de diviser encore la ligue des puissances qui la menaçoient. Ses victoires & ses négociations les obligèrent d'accepter à Nimègue, en 1678, une paix dont le roi dicta les conditions.

Toute l'Europe congédia une partie de ses troupes ; le roi seul conserva son armée, il établit à Brisac, en 1680, un conseil, une espèce de commission chargée de rechercher sur quelles terres la France pouvoit avoir des prétentions, & réunit à sa couronne différens districts démembrés

de l'Alsace. Une seconde chambre établie à Metz en réunit plusieurs autres à la couronne, & on cita à cette chambre les rois de Suède & d'Espagne. Les Espagnols ayant refusé de lui abandonner Alost, dont le roi prétendoit que la cession avoit été oubliée dans le dernier traité, Louis XIV fit bloquer Luxembourg, qui lui fut cédé, les années suivantes, avec Courtray & Dixmude. Une celle inquisition, qui examinoit les titres de possession des rois, fixa les regards de toute l'Europe, & souleva de nouveau contre Louis XIV les puissances liguées à Ausbourg. Le projet de cette association avoit été conçu par le prince d'Orange. Le duc de Savoie, & successivement l'électeur de Bavière & celui de Brandebourg, l'Empereur & l'Espagne, conjurés contre nous, éclatèrent, & le prince d'Orange exécuta le projet de chasser Jacques II du trône d'Angleterre, l'allié de Louis XIV. On redoutoit la mort du roi d'Espagne languissant, & le renouvellement des prétentions du roi sur la succession d'Espagne, qui pouvoit réunir les deux plus redoutables monarchies du monde.

L'engagement principal de la ligue d'Ausbourg étoit que la paix ne seroit faite avec la France, que les traités de Westphalie, d'Osnabrück, de Munster & des Pyrénées ne sortissent leur entier effet, & au cas que le roi d'Espagne mourût sans

enfans légitimes, les puissances liguées devoient aider l'Empereur à s'assurer la succession de la monarchie espagnole contre la France & ses adhérens. Ce complot de l'Europe entière attaquoit l'ambition passée, présente & future de Louis XIV. La paix de Riswick se fit en 1697, & le Rhin fut les bornes de l'Allemagne & de la France.

Enfin par un traité entre le roi & Guillaume, il fut convenu d'un partage des états d'Espagne à la mort de son roi : la France, dans ce traité, fut beaucoup favorisée, ce qui étoit déja une reconnoissance tacite des droits que le roi avoit sur l'Espagne, malgré ses renonciations.

CHAPITRE IV.

Paix d'Utrecht. Les projets sur l'Autriche sont exécutés.

AVANT la paix d'Utrecht, la France & l'Espagne étoient comme dans une guerre perpétuelle ; les sujets des deux monarchies s'étoient voués une haine respective que rien ne pouvoit adoucir ; les traités de paix ne donnoient que des trèves.

Le règne d'un prince de la maison de Bourbon

ſur l'Eſpagne, fut au contraire l'époque d'une paix profonde & perpétuelle entre les deux royaumes, qui juſtifie le plan du cardinal mon grand-oncle & les guerres du roi Louis XIV..... Charles II, dernier roi autrichien, ſe voyant mourir ſans poſtérité, avoit exclu les Bourbons, par un premier teſtament, du trône d'Eſpagne; mais quelques notables Eſpagnols, & ſur-tout le cardinal Porto-Carrero, engagèrent ce prince à favoriſer la France par un ſecond teſtament, & le déterminèrent à nommer pour ſon ſucceſſeur le duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV. Le danger des guerres futures que la France ne ceſſeroit de faire à la nation eſpagnole, les détermina à favoriſer leur ennemie naturelle; ils reconnurent d'ailleurs que Louis XIV étoit plus capable qu'un prince autrichien, de conſerver ſans démembrement à ſon petit-fils la monarchie eſpagnole, que les puiſſances s'étoient déja partagée : la foibleſſe du roi d'Eſpagne favoriſa le deſſein politique. Ce monarque fit un teſtament en faveur du petit-fils de Louis XIV. L'Eſpagne, depuis ſi long-temps notre ennemie naturelle, fut l'alliée de la France, & l'Autriche fut confinée dans le fond de l'Allemagne. Alors fut accompli le projet de mon grand-oncle.

Toute l'Europe voyoit d'avance & comme en perſpective cette grande révolution. L'ancienne

Savoie, l'Empire, la Prusse, l'Angleterre, nous pressoient par terre, sur mer, en Italie, en Espagne & en Flandre. Les Protestans agitoient l'intérieur de nos provinces; la France, toujours inébranlable, comme une force centrale au milieu de tant d'ennemis environnans, trouvoit son appui dans la réunion de ses moyens de résistance sous les ordres d'un seul conseil, & dans la diversité des forces de ses ennemis : le roi étoit seul maître de ses vastes possessions; sa puissance, conduite par un seul conseil, étoit plus solide que la ligue artificielle de ses ennemis, qui n'étoit à craindre que par une confédération bien combinée, & unie étroitement.

Le roi, qui connoissoit bien sur cet objet tous les avantages naturels de la France, essaya d'abord de détacher de cette redoutable alliance les plus petits souverains qui, par crainte s'étoient comme réfugiés & mis sous la tutelle de la confédération; mais le Portugal, qui craignoit l'activité de l'Angleterre & l'invasion de ses possessions lointaines, & le duc de Savoie qui attendoit de la confédération & de la ruine de la France, une grande augmentation de son territoire, éludèrent toute ouverture de paix séparée.

Le roi s'adressa alors à la Hollande : la nature de son gouvernement, dont les décisions tiennent à des considérations & à des intérêts différens,

faisoit entrevoir plus de moyens d'attaquer la ligue de ce côté, quoique la république eût confié ses intérêts à un petit nombre de négociateurs ; notre ministre des affaires étrangères alla en Hollande, sans que la démarche d'envoyer en suppliant un tel personnage pour demander la paix, pût arrêter l'orgueil de Louis XIV.

Torcy s'adressa à Heinsius, grand pensionnaire de Hollande : il avoit été autrefois envoyé à Paris, après la paix de Nimègue, pour traiter de la principauté d'Orange ; & dans les beaux jours du roi, il avoit été menacé de la Bastille, lorsqu'il voulut défendre avec fermeté les intérêts de ses maîtres. Plein de ressentiment, qu'il ne témoignoit cependant que par une fermeté très-réservée, il écouta avec froideur & politesse le marquis de Torcy, qui lui avoua nettement que le roi, touché des malheurs de la guerre, l'envoyoit pour demander la paix. Marlboroug, qui arriva peu de temps après, déclara que la reine Anne étoit disposée à contribuer à la paix ; mais il dit qu'elle vouloit être assurée du retour de la monarchie espagnole à ses légitimes souverains. Eugène & Zinzendorf traitant pour l'empereur, Marlboroug & Townshend pour la Grande-Bretagne, s'assemblèrent avec le grand-pensionnaire de Hollande. Le résultat des conférences fut de nouveau la demande de la restitution de toute

la monarchie espagnole ; & on exigea que Louis XIV remît à l'Autriche, dans l'espace de deux mois, les possessions de l'Espagne qu'il tenoit en sa puissance.

Torcy, le plus habile ministre de son temps, ne manqua pas de faire observer aux alliés que toute l'Europe soutenoit une guerre désastreuse, pour élever la maison d'Autriche, & traita avec les représentans de chaque puissance. Aux Hollandois, il offroit des places de barrières importantes, & leur donnoit Ypres, Menin, Condé, Maubeuge, Tournay & Lille ; il accordoit aux Anglois la démolition de Dunkerque, & le renvoi du prétendant à l'Autriche ; il promettoit que le petit-fils de Louis XIV se contenteroit du seul royaume de Naples. Mais les Hollandois, plus fermes à mesure que Torcy offroit davantage, voulurent que la succession d'Espagne ne fût pas démembrée, & qu'elle fût transmise à l'Autriche dans sa totalité ; & leur jalousie s'étendant sur toutes les conquêtes passées du roi, ils vouloient aussi que le traité des Pyrénées fût la base du traité futur, que Louis XIV leur remît en ôtage les places fortes qu'il tenoit au nom de son petit-fils, roi d'Espagne, & qu'il s'unît à la ligue pour détrôner ce prince, en cas de résistance.

On conclut à la fin un projet des articles préliminaires qui devoient servir aux traités de la paix

générale de l'Europe : le retour de la monarchie espagnole à l'Autriche en fut toujours la base ; & le roi rappela le président Rouillé & Torcy, ses ministres à la Haie, sans approuver ces préliminaires.

La famine alors étoit dans le royaume : les peuples murmuroient, les troupes n'étoient pas payées ; on doutoit même de leur courage. Les Hollandois envoyèrent Petkun pour écouter de nouveau les offres de Louis XIV, & continuer les conférences : elles furent reprises à Gertruidenberg, où le roi envoya le maréchal d'Uxelles & l'abbé de Polignac ; ils traitèrent obscurément dans un yacht, petit bateau, où les envoyés du plus grand roi furent humiliés au point qu'on demandoit que le roi de France lui-même employât ses propres forces pour détrôner son petit-fils. L'abbé de Polignac racontoit ces négociations en ces termes au maréchal de Villars, dans sa lettre du 1 juin 1710.

« Les Alliés veulent que le roi s'unisse à eux « pour faire la guerre au roi d'Espagne, & pour « le chasser de toute la monarchie, si ce prince « n'accepte pas, dans un terme fort court, un très- « petit partage qui pourra lui être offert dans les « îles de la Méditerranée ; bien entendu qu'après « cela fait & parfait, & tous les autres prélimi- « naires exécutés, la France n'aura pas la paix,

« mais ſeulement la permiſſion de la traiter, & « cependant une trève ſans garantie, c'eſt-à-dire, « qui pourra être rompue, ſi S. M. n'accorde « pas toutes les demandes ultérieures qu'on lui « voudra faire, & dont on ne veut pas lui donner « l'explication, quelque choſe qu'on leur puiſſe « dire contre l'injuſtice criante de cette prétention, « à laquelle nous ne ſouſcrirons jamais, puiſqu'au « lieu de paix, nous n'aurions qu'une nouvelle « guerre encore plus malheureuſe que la pre- « mière. Ils répondent froidement que la ſupé- « riorité de leurs forces & la miſère où nous « ſommes réduits, ne permettent pas de diſputer; « qu'il leur faut leur ſureté pour l'Eſpagne, & « qu'à nous la nôtre eſt dans leur bonne volonté. « En un mot, ils nous veulent à diſcrétion, & « ils n'en démordront pas jusqu'à ce qu'ils aient « perdu l'eſpérance de pouvoir nous y contraindre. « L'armée que vous commandez, & votre réſolu- « tion, ne laiſſent pas de leur donner beaucoup à « penſer : ils ne s'attendoient point du tout à une « ſi longue réſiſtance que celle qu'ils trouvent à « Douai; ils comptoient d'avoir cette place, & « Arras même, avant que vous euſſiez pu aſſembler « les forces du roi ſur la Somme : ils ont été trois « jours dans une inquiétude continuelle, dès que « vous vous êtes mis en mouvement; mais jusqu'à « préſent ils n'ont point changé pour cela de ton.

Il

« Il faut espérer que la suite leur en imposera plus
« encore que les commencemens. Je me repose
« bien sur vous de toute la conduite de l'affaire;
« & quand vous ne les battrez pas, je serai bien
« persuadé que la chose n'aura pas été possible.
« Si Dieu vous donnoit moyen de remporter sur
« eux quelque avantage, assurément nous en
« profiterions pour faire quelque chose de plus
« raisonnable, de plus solide & de moins igno-
« minieux : peut-être qu'ils perdront l'espérance
« qu'ils ont, ou du moins dont ils amusent leurs
« peuples, de conquérir l'Espagne par la destruc-
« tion de la France. Nous ne perdons pas de vue
« l'idée que la cour de Madrid pouvoit encore avoir
« de faire sa paix particulière; mais la crainte
« que les alliés ont toujours, si cela étoit, que
« tôt ou tard la France ne se remît à gouverner
« l'Espagne, me fait croire qu'ils ne consentiront
« qu'à la dernière extrémité à y laisser Philippe V,
« quelque avantage que ce prince leur fît présen-
« tement, même à notre préjudice. »

Les ennemis du roi, non contens d'humilier ce monarque dans la personne de ses plénipotentiaires, essayèrent de le tourmenter dans le sein même de ses états, en attaquant sa sensibilité & sa toute-puissance d'une manière encore plus particulière. Ils avoient demandé un instant, dans les conférences, la convocation de nos anciens

états-généraux, pour consolider l'ouvrage de la paix. Petekun fit répandre en France des écrits qui devoient naturellement inviter les François à les demander. Il étoit dit en substance dans cet ouvrage : « Que le pouvoir despotique du roi « étoit la source des guerres interminables de la « France ; que le roi, maître absolu de la volonté « de ses sujets, seroit à jamais insatiable de con- « quêtes & de victoires, & que mille revers suc- « cessifs ne l'étonneroient pas. » On concluoit de là qu'une assemblée nationale étoit nécessaire en France pour contenir le pouvoir arbitraire du roi, pour le forcer à consentir à la paix ; & on ajoutoit même qu'il ne falloit poser les armes, que toute la France ne fût assemblée.

Le roi eut connoissance de ces mémoires, qui circulèrent à Paris clandestinement : il n'ignoroit pas les murmures des peuples opprimés ; il craignoit de les voir s'éclairer dans une circonstance où l'autorité étoit dans un si grand embarras. Jaloux de son pouvoir absolu, il se sentit humilié en entendant dire à ses ennemis, que sa puissance devoit être associée à celle des François, qu'il ne regardoit que comme des espèces d'esclaves destinés à l'obéissance, & auxquels il avoit défendu même des représentations ; il craignit que la France, aussi désolée du long fléau de la guerre, que le reste de l'Europe, ne goûtât cette idée si

hardie & si neuve, de convoquer les états-généraux.

Dans son jeune âge, il avoit été témoin & se rappeloit encore de la joie extraordinaire des esprits, lorsque la régente sa mère fut forcée de promettre les états-généraux; & comme le cardinal Mazarin, qui redoutoit les pouvoirs des corps, & n'en vouloit qu'un seul en France, sut éluder adroitement cette grande assemblée, Louis XIV, son élève, qui persista toute la vie avec la plus grande fermeté, à rejeter toute ouverture qui tendoit de loin à la demander, fit répondre par d'autres Mémoires clandestins, sans nom d'auteur ni d'imprimeur, aux Mémoires des Anglois & des Hollandois qui en avoient fait la demande. Déja ils avoient publié, pour le mortifier, qu'il falloit l'accuser devant ses propres sujets, & traiter, conjointement avec la nation, de la paix future, & des moyens de la rendre durable. Voici ce que leur fit répondre le gouvernement :

« L'ambition des conquêtes, disoit le Mé-
« moire françois, est aussi naturelle aux gouver-
« nemens mixtes qu'aux monarchies les plus
« absolues, les nations où l'autorité est parta-
« gée entre le roi & les représentans du peuple,
« étant de leur nature plus portées à la guerre.
« Les Anglois se sont baignés dans le sang de

« leurs rois ; ils les ont détrônés, décapités, emprisonnés ou bannis : ils ont fait frémir tous les peuples du monde, par leurs tragédies sanglantes. Ces révolutions ont été approuvées ou ordonnées par les parlemens ; tandis que les François, plus sages & plus heureux, ont reconnu le pernicieux effet de l'épée entre les mains du peuple : pour être plus tranquilles chez eux, ils l'ont rendue à leurs souverains, & c'est bien vainement que, malgré eux, on entreprendroit de la reprendre. Quelles lois divines ou humaines pourroient autoriser une si détestable politique ? Les Anglois aiment quelquefois leurs souverains, toujours ils haïssent la royauté : les François, au contraire, haïssent quelquefois certains monarques ; toujours ils aiment le trône, & cette inclination pour la souveraineté les réconcilie toujours avec leurs rois. »

« Où sont les factions aujourd'hui en France, pour oser forcer le roi à convoquer les états-généraux ? & quand les ennemis de l'état y parviendroient, où sont les princes du sang, les hommes illustres qui s'opposeroient à la volonté du roi, dans une assemblée générale de la nation ? Croit-on pouvoir renouveler les états de Blois ? trente ans de sédition en avoient préparé l'affreux spectacle : quarante ans d'o-

« béissance à Louis le Grand, lui ont soumis au « contraire les esprits : le monarque a donné une « autre disposition à ses sujets. Jamais le roi de « France ne paroîtroit aux étrangers, ni si grand, « ni si redoutable : les princes, les grands, le « clergé, les parlemens, la noblesse, le peuple, « tous les François concourroient à faire éclater « leur zèle pour le roi, & offriroient des secours « que le roi lui-même, dans son pouvoir absolu, « n'ose peut-être pas leur demander. »

« Voyez quelle force dans l'autorité royale en « France! Le roi a réuni à sa fortune toutes celles « de ses sujets : les gages, les pensions immenses, « les prêts, les arrérages des rentes, dépendent « du maintien du pouvoir absolu du roi : si on « l'attaque, s'il s'établit un autre pouvoir dans « l'état, aussitôt toutes ces fortunes seront en « danger : les François le savent, et cette auto« rité leur paroît si essentielle & si nécessaire, « que tous les ordres de l'état s'encourageroient « réciproquement à la soutenir. Ils ont oublié « qu'il y a eu des états-généraux. Quelle est donc « l'imprudence des ennemis de la gloire du roi, « de les en faire souvenir? La France n'en de« viendroit que plus puissante. Elle aime le sang » de ses rois; espère t-on de détruire en elle ces « sentimens de la nature? et qui ne sait que les « préventions même des peuples sont invincibles;

« & que leurs erreurs leur ſont chères ? On arra-
« cheroit plutôt la vie aux François, que leurs
« coutumes : ils défendroient mieux leur ſervitude,
« que les Hollandois n'ont ſu défendre la patrie. Il
« faudroit donner de nouvelles idées aux eſprits,
« & les préparer de loin à de ſi grands mouve-
« mens. Il eſt donc indigne que des gens ſans
« aveu, avec une licence effrénée, écrivent in-
« jurieuſement contre la France & ſon roi, dans un
« temps où l'harmonie règne dans ce royaume. »

Cette réponſe, qui ſuffit pour exprimer au naturel la ſituation des eſprits dans ce temps-là, devoit apprendre aux Hollandois & à toute l'Angleterre, que, s'ils avoient autrefois pris les armes pour la défenſe de la liberté publique, les François, pouſſés par des paſſions contraires, & ſervilement dévoués à la volonté de leur maître, étoient capables de la même énergie, pour ſoutenir le pouvoir le plus abſolu auquel Louis XIV les avoit accoutumés. Les Hollandois & les Anglois comprirent l'énergie de ce Mémoire, & n'inſiſtèrent point ſur cette condition pour accorder la paix. Auſſi ne fut-il plus queſtion d'états-généraux dans leurs négociations politiques ; mais des conditions plus dures, auxquelles le roi eut la foibleſſe de ſouſcrire, appeloient ce grand monarque à d'autres humiliations, & les Hollandois le conduiſirent d'une condition à l'autre, jusqu'à celle d'exiger

qu'il ôtât à son propre petit-fils le trône d'Espagne.

Le roi désolé, mais toujours patient dans ses plus grandes adversités, & desirant la paix, augmenta, pour l'obtenir, les pouvoirs des plénipotentiaires à Gertruidemberg : il leur permit de céder l'Alsace ; & prévoyant que le roi son petit-fils, bien servi & adoré des Espagnols, refuseroit d'abandonner un royaume qui lui appartenoit à tant de titres, il permit à ses envoyés en Hollande, de faire à l'ennemi l'étrange promesse d'une somme d'argent tous les mois, jusqu'au détrônement du roi d'Espagne, & leur écrivit que si la somme de cinq cent mille livres par mois n'étoit pas suffisante, ils pourroient porter cette somme jusqu'à un million par mois. Il recommanda à ses envoyés de s'armer de patience, & de conclure les préliminaires de la paix, dont le besoin devenoit tous les jours plus urgent. Mais les Hollandois se rendoient plus opiniâtres, à mesure que le roi donnoit des facilités, & ces conférences humiliantes furent rompues enfin le 25 juillet 1710.

Le roi, au lieu d'accorder à ses sujets les états-généraux que ses ennemis demandoient, avoit établi le dixième. Les notables de la Sorbonne, pour appaiser sa conscience, avoient décidé qu'il étoit propriétaire des biens & des revenus de ses sujets: mais cet impôt, que les grands

malgré la détreſſe de l'état, payèrent avec peine & en murmurant, ſe croyant quittes de tout ſubſide, à cauſe de leur nobleſſe, ne produiſit que vingt-quatre millions, parce qu'il fut mal établi & mal régi, quand il devoit en produire quarante.

On négocioit cependant pour conclure la paix avec les ennemis de la France, déſolée du trop long fléau : les peuples en murmuroient, parce qu'ils voyoient à chaque inſtant la France à deux doigts de ſa perte. Cette guerre déſaſtreuſe jetoit auſſi la cour de Louis XIV dans une triſteſſe & dans une langueur extrême ; beaucoup de ſeigneurs avoient péri dans les camps ; les étrangers ne voyageoient plus en France ; le commerce étoit interrompu, & de la nombreuſe ſuite des ambaſſadeurs près le roi, il ne reſtoit que celui d'Eſpagne, le nonce & cinq ou ſix envoyés, la guerre les ayant réduit à ce nombre. C'eſt dans ces circonſtances que trois évènemens inopinés concoururent à ſauver la monarchie que les Hollandois, toujours plus envenimés, avoient réſolu de renverſer ou de diviſer. En Eſpagne, le duc de Vendôme eut des ſuccès prodigieux ; en Angleterre, Marlboroug, général de la reine Anne, fut privé des bonnes graces de ſa ſouveraine ; & l'Allemagne ayant perdu l'empereur Joſeph, l'archiduc, qui diſputoit au roi d'Eſpagne la ſucceſſion de Charles II, partit de Barcelonne, & fut

reconnu empereur. Peu à peu les alliés se lassèrent de poursuivre Louis XIV, & la reine Anne s'aperçut la première que l'archiduc, unissant l'Espagne aux domaines de l'Autriche, seroit aussi redoutable à l'Europe, que la maison de Bourbon régnant sur l'Espagne & la France ; elle reconnut aussi que Louis XIV âgé de 73 ans, & les forces de son royaume étant si abattues, le roi ne pourroit de long-temps, ni son successeur, troubler le repos de l'Europe, malgré la réunion des deux couronnes. Ainsi, la grande alliance contre le roi se rompit peu à peu ; & la reine écouta un abbé Gautier, qui se mit dans la tête de traiter de la paix de l'Europe : il négocia d'abord à Londres, & vint en France avec le comte de Saint-Jean, depuis milord Bollin-Broock, & Prior, ministre plénipotentiaire, pour parler de la paix, dont ils firent la première ouverture avec succès. On les fêta beaucoup à Paris, comme des personnes qui nous apportoient une paix tant desirée. Prior avoit été secrétaire d'ambassade de milord Portland & de milord Gerzé ; c'étoit un homme d'esprit & capable d'affaires : quant à l'abbé Gautier, qu'on n'appela plus que le *Gautier de la paix*, sa fortune passée avoit été telle, qu'ayant perdu une place de chapelain du château de Saint-Germain, que le roi Jacques voulut conserver pour un vieux prêtre qu'il favorisoit, il fut fort heureux que

Prior, avec lequel il s'étoit lié de connoiſſance, voulut bien, par ſes protections, lui accorder une place de ſecrétaire d'ambaſſadeur de l'archiduc, reconnu à Londres pour roi d'Eſpagne. Gautier s'unit plus étroitement à Prior, & l'un & l'autre imaginèrent d'être les mobiles de la paix de l'Europe, à laquelle ils réuſſirent enfin, malgré la Hollande, qui devoit ſe repentir de n'avoir pas ſu profiter des offres du roi, & qui n'eut d'autre reſſource que d'eſſayer vainement de traverſer les bonnes intentions de la reine Anne. L'empereur s'unit auſſi à la Hollande, & envoya le prince Eugène pour empêcher la paix; mais l'ouvrage étoit commencé, & la reine avoit déja ordonné une ſuſpenſion d'armes avec nous. Les conférences pour la paix s'ouvrirent enfin à Utrecht le 29 janvier 1712; & comme la crainte de voir la France & l'Eſpagne ſous un ſeul roi avoit fait une grande impreſſion ſur l'eſprit de tous les peuples ligués contre nous, cette crainte mettoit des obſtacles inſurmontables à la paix, & la première condition de la reine Anne, fut que Philippe V, conſervant l'Eſpagne & les Indes, abandonnât tous ſes droits à la couronne de France, & que réciproquement les ducs de Berry & d'Orléans renonçaſſent à leurs droits ſur la monarchie d'Eſpagne & des Indes. Les ennemis de la France étoient perſuadés que ſans cette aſſurance, l'Europe

ne feroit jamais en repos, & qu'il étoit de leur intérêt & de leur fureté refpectives, de continuer la guerre & d'accabler la France, plutôt que de permettre la réunion redoutable qui pouvoit s'effectuer un jour de deux monarchies auffi puiffantes.

Louis XIV montra quelque répugnance à consentir qu'un de fes enfans fût exclu de fon trône. Madame de Maintenon, & toute la faction contraire au duc d'Orléans, poufferent les haut cris, en voyant qu'elles pouvoient un jour être affujetties au pouvoir abfolu d'un prince qu'elles haïffoient. On avoit vu dépérir la poftérité de Louis XIV; il ne reftoit que le duc de Berry, & le jeune prince foible & chancelant, depuis Louis XV. Cette faction, dans la crainte d'être foumife au duc d'Orléans, engagea enfuite le roi de propofer au roi d'Efpagne d'autres états qu'il pourroit unir à la couronne de France, s'il parvenoit à la fucceffion de fes pères; & la politique de Verfailles réunit tous fes moyens pour lui faire accepter ce parti; mais le roi d'Efpagne ne voulut jamais confentir à cet arrangement. Vainement le roi de France lui fit-il entendre qu'il fe devoit à la France, à fa maifon, à fa patrie; que fouverain dans une contrée plus voifine de la France, il vivroit avec lui en famille de temps en temps; qu'il feroit régent, fi Dieu confervoit le dauphin; & roi de

France, s'il devoit périr comme tant d'autres princes de sa maison : ces instances réitérées avec force & avec tendresse, ne purent gagner le roi d'Espagne déja attaché à ses sujets. Il avoit assemblé les états-généraux du royaume, & renoncé solennellement à la couronne de France. Louis XIV, & plus que lui madame de Maintenon, le duc du Maine & toute la ligue formée contre le duc d'Orléans, eurent la douleur de voir la perspective de la royauté ou de la régence sur la tête de ce prince, qui leur devenoit tous les jours encore plus à charge ; & le monarque, entraîné d'évènemens en évènemens, eut celle d'être obligé d'exclure de sa succession son petit-fils, d'y appeler un prince qui descendoit de son frère, & qu'il détestoit, pour avoir la paix, & de donner à ses sujets un prince que la loi la plus sacrée de l'état excluoit de la couronne. Il s'y soumit. Les plénipotentiaires anglois, pour établir d'une manière authentique la renonciation de l'Espagne, demandèrent encore dans les conférences, une convocation de nos anciens états-généraux ; mais cette autorité, que l'Angleterre attribuoit à la nation assemblée, étoit odieuse au roi, qui parvint encore à éluder cette demande, en promettant des lettres-patentes, qu'il feroit publier par son ordre & enregistrer dans tous les parlemens. Le roi, par des lettres semblables, antérieures, &

datées de 1700, avoit conſervé à ſon petit-fils, roi d'Eſpagne, ſes drois à la ſucceſſion de France, nonobſtant ſon abſence hors du royaume; il promit aux Anglois de faire rayer des regiſtres du parlement cet acte contraire aux articles nouveaux du traité de paix, & ces démarches contentèrent les plénipotentiaires de la reine Anne, qui ne voulurent pas troubler le repos du roi.

Enfin les Hollandois reconnurent que la guerre contre nous étoit inſoutenable, & ces fiers républicains, qui nous avoient tant humiliés à Gertruidemberg, travaillèrent véritablement à la paix, après l'affaire de Denain, de concert avec les Anglois. Ils avoient impoſé des conditions au roi; le roi leur en impoſa, & le cardinal de Polignac écrivoit d'Utrecht, qu'ils étoient dans la ſituation où les François avoient été à Gertruidemberg. On connoît les conditions du traité ſigné le 11 avril 1713, entre la France, l'Angleterre, la Hollande, le Portugal, le duc de Savoie & l'électeur de Brandebourg.

Ainſi fut terminé le grand ouvrage de la paix; & malgré l'état déplorable où la France avoit été, ſur-tout en 1709, malgré tant de défaites, malgré les calamités intérieures de la France, telles que la famine, la dépopulation, &c. le roi, par ſa ſageſſe & l'habileté de ſes négociateurs, triompha de toute l'Europe conjurée. L'empereur fit

la guerre contre nous pendant l'année suivante, mais après ses succès à Fribourg & à Denain, il se trouva hors d'état de la continuer ; & j'étois à peine arrivé près du roi à Fontainebleau, pour lui annoncer la prise des châteaux, que le maréchal de Villars & le prince Eugène avoient déja commencé les conférences de Rastad. La malignité des courtisans vouloit alors que les deux généraux s'entendissent à mettre des entraves à la paix, pour se rendre encore importans & pour accumuler des richesses ; ce bruit odieux parvint même jusqu'au maréchal de Villars & au prince Eugène, qui n'en furent ni fâchés ni étonnés, & qui se le communiquèrent ; mais enfin ils prouvèrent l'un & l'autre leur bonne-foi, & dès les premiers jours de janvier, il envoyèrent dans leurs cours respectives, des projets de traité qu'on leur renvoya apostillés.

Leurs entrevues donnèrent occasion, peu de temps après, à la médaille ingénieuse qu'on m'envoya, & qui fut frappée à Nuremberg : les têtes des deux généraux étoient face à face, avec cette légende : *Olim duo fulmina belli ;* & ce revers : *Nunc instrumenta quietis. Rastad*, 1714. Sur ce revers il y avoit une table, deux épées entourées de branches d'olivier, un casque pour écritoire, & un amour qui tenoit une plume à la main.

Enfin, le duc & le prince, après avoir conclu le 7 mars, se séparèrent, se rendant chacun à leurs cours respectives.

Le maréchal de Villars m'a dit que le prince Eugène, que le roi avoit autrefois dédaigné, & qui fut son plus grand fléau, l'avoit assuré qu'il n'avoit jamais cessé d'être pénétré du plus profond respect pour le monarque. En partant, le prince le chargea expressément d'embrasser les genoux du roi, de l'assurer du regret d'avoir été forcé à faire si souvent la guerre contre lui, & de le supplier d'accepter son respect. Dans le fond c'étoit un compliment du prince Eugène; car il est bien avéré qu'un dépit l'obligea à prendre le parti de la guerre, & qu'il conserva toujours du ressentiment pour le refus du roi; mais il resta toujours à ce grand monarque la gloire de voir ses ennemis le plus indépendans, lui faire excuse à genoux même de lui avoir fait la guerre.

C'est ainsi que Louis XIV réussit peu à peu à déconcerter les plans de ses ennemis, qui avoient résolu le démembrement ou la ruine de sa monarchie. L'usage sage & bien appliqué des forces de la France, la modération qu'il prescrivoit à ses généraux, les intérêts de sa couronne qu'il gouvernoit seul (tandis que l'alliance contre lui étoit agitée intérieurement par les factions & la

variété des intérêts) sauvèrent la France. S'agissoit-il de négociations pour la paix? le roi seul, dans cette grande querelle, pouvoit accepter ou refuser les propositions, en faire lui-même de convenables, les appuyer & les expliquer comme il l'entendoit. Il n'avoit d'autres intérêts à consulter que les siens propres; seul arbitre de ses desseins, de ses mouvemens, il les dirigeoit dans sa sagesse selon les circonstances. Les intérêts de l'Espagne étoient les mêmes que les siens; ses liaisons avec elle retardèrent cependant la paix qu'il n'obtint qu'en agissant seul & par des traités séparés, & conclus à propos, en observant les changemens de vues & d'intérêts de ses ennemis, en les aidant secrètement à se détacher les uns des autres, en temporisant à propos, en saisissant le moment favorable. Voilà ce qui sauva la France.

Cette unité de forces, de moyens, d'intérêts & d'action, ne pouvoit au contraire se trouver dans la confédération liguée contre lui: elle avoit des démarches à concerter, des intérêts contraires à concilier: la réunion des volontés, toujours difficile pour une opération considérable, pour l'attaque sur-tout, lui étoit nécessaire.

N'oublions jamais ces observations dans le cours de ces mémoires: l'unité des moyens & la diversité des intérêts des ennemis ligués contre nous

nous, ſauvera toujours la nation des mauvais complots de ſes ennemis. Elle eſt comme le point central de l'univers policé; elle eſt environnée alternativement de terre & de mers ; elle peut aboutir partout, ſe défendre de toutes manières; & ſi ſa conduite intérieure eſt ſage, la nature l'a appelée à dominer en Europe.

Mais abandonnée à des miniſtres ſans projet, ſans plan, ſans élévation dans le caractère, & attachés à leur intérêt perſonnel, plutôt qu'à la France, ce beau royaume n'a pu de mon temps jouir de cette influence; les miniſtres, les maîtreſſes & les courtiſans y ayant mis des obſtacles inſurmontables.

Après avoir obtenu la paix, le roi ne fut occupé que de l'intérieur de ſes états : il régna encore quelques mois; mais le reſte de ſa vie fut tourmenté par des chagrins cuiſans que lui cauſoient la perte du reſte de ſes enfans, par le dérangement affreux des finances, par les calamités qu'entraîne une ſi longue guerre, & par l'influence ſur-tout de M[de]. de Maintenon, qui ſe mêloit mal-à-propos de trop d'affaires. Il eſt temps de parler de cette favorite. Commençons cet article par un précis hiſtorique des amours du roi, pour la mieux connoître.

CHAPITRE V.

Louis XIV, ses Maîtresses & madame de Maintenon.

LA nature n'avoit rien oublié pour rendre le physique du roi le plus parfait. Il étoit beau, grand & bien fait; il portoit sur son front une physionomie majestueuse, qui vous forçoit à baisser la tête, lorsque les yeux de ses sujets se rencontroient avec les siens. Sa santé, quoique un peu délicate, étoit des meilleures, & il fit jusque dans son extrême vieillesse trois repas par jour, sans en être incommodé. Il couchoit régulièrement avec la reine, sans préjudice des galanteries perpétuelles qui durèrent jusqu'à la déperdition de ses forces, & jusqu'à ce que Mde. de Maintenon eut l'adresse de le fixer par des principes de piété & de religion. On disoit à ce sujet, que les amours du roi avoient bien mal commencé & bien mal fini.

Le roi avoit été débauché, en effet, par une vieille femme de chambre de la reine-mère, qui n'avoit ni grâces, ni esprit, & qui profita du tempérament hâtif du roi, & de son innocence pour s'en faire aimer, elle s'appelloit *Beauvais*; elle étoit jaune, ridée & borgne. Tout le monde

fut étonné, & l'étoit encore de mon temps, que le roi, qui avoit été le plus beau jeune homme de son royaume, & peut-être de son siècle, n'eût point été d'abord assez hardi pour satisfaire sa passion par un meilleur choix. Il cacha longtemps son intrigue. La reine-mère cependant, qui en étoit instruite, le laissait s'amuser, persuadée que cette liaison ne pouvoit être préjudiciable à l'exercice de son crédit. Mais quand le roi eut perdu Mazarin & oublié sa nièce, il laissa sa passion se développer à l'aise. Outre la reine & ses maîtresses, il carressa toutes les belles femmes qui furent de son goût ; l'amour joua un très-grand rôle pendant son règne & alla même souvent jusqu'à la débauche ; incité par un physique ardent qui ne lui permettoit pas de s'aviser qu'un grand roi fixoit ses regards sur des servantes, des filles de jardiniers, des femmes-de-chambre, des dames de la cour, des comédiennes, & même sur les femmes de plusieurs maris vertueux, qui se brouillèrent pour toujours avec elles. Bontems premier valet-de-chambre du roi, étoit chargé du soin de ces menus-plaisirs, & le roi & ce ministre secret ont connu seuls le détail des galanteries. Bontems faisoit élever les enfans, marioit les filles, auxquelles le roi donnoit vingt mille écus, & les enfans mâles étoient placés dans les troupes. Le roi distingua Mlle. des Œillets,

fille d'une comédienne, qui fixa long-temps ſon cœur, & qui ambitionna d'être maîtreſſe déclarée du roi. Elle fut ſi affectée du refus conſtant de Louis XIV, qu'elle mourut de chagrin & de langueur.

Peu de femmes qui vécurent avec le roi aimèrent ce grand monarque, quoiqu'il fût très-aimable & très-capable de rendre une femme heureuſe, quand il n'eût pas été roi. Preſque toutes ne l'aimèrent que par intérêt ou par gloire; & celles qui l'aimèrent pour lui-même éperdument, furent aſſez malheureuſes pour ne pas jouir long-temps, le roi s'étant laſſé d'elles. Mlle. Ludri aima le roi avec fureur pendant deux ans, après leſquels le roi ſongea à d'autres perſonnes, la Monteſpan ayant fait avertir le roi que la Ludri avoit des maladies cachées, & de l'eſpèce des dartres. La Vallière ſeule eut un amour vrai, ſenſé, & fait pour ſatisfaire le monarque, s'il n'y avoit eu en lui une grande inclination pour le changement. La Fontange l'aimoit beaucoup auſſi, mais il y avoit je ne ſais quoi d'idéal & de romaneſque dans tout ce qui étoit relatif à ſon amour, que le roi l'oublia aiſément. Quant à Mde. de Monteſpan, c'étoit un démon d'eſprit, d'orgueil & de vanité, qui fut bien humilié par Mde. de Maintenon qui parvint avec beaucoup d'adreſſe à l'expulſer de la cour. Elle avoit beaucoup fait ſouffrir la reine par ſes hauteurs: elle étoit très-belle, mais elle

avoit le cœur gâté ; & quoique le roi fût le plus beau des hommes, elle n'avoit pas cessé de lui faire des infidélités. C'étoit, avant que le roi l'aimât, une personne dont la compagnie étoit dangereuse, & dont la fréquentation étoit un motif d'exclusion pour obtenir les graces. Quand elle régna, elle en fut un des principaux canaux. Elle étoit dure & hautaine ; elle se permettoit des railleries atroces sur le compte de tout le monde : le roi s'en amusoit quelquefois ; mais comme son grand caractère n'étoit pas fait pour se nourrir d'un comique fort souvent très-subalterne & bas, il s'ennuya à la fin de cette sorte d'amusement, & M^de^. de Maintenon, plus sérieuse, pleine d'esprit & de délicatesse, l'occupa dabord d'une manière plus digne d'un grand roi.

La Fontange n'avoit eu ni le temps ni les moyens de l'amuser : elle n'étoit que belle, avec un bon cœur qui n'est pas toujours ce qui attache les monarques. Elle avoit peu d'esprit, & ne pouvoit dire quatre paroles de suite. Elle mourut persuadée & voulant persuader à tout le monde que M^de^. de Montespan, pour avoir sa place, l'avoit fait empoisonner avec du lait, par un laquais qu'elle avoit gagné.

Le roi aima long-temps aussi M^de^. de Soubise, qui seule prit un empire véritable sur lui, quoiqu'il ne craignît rien tant que de se voir domi-

né, & que cette ſituation lui fût perpétuellement inſupportable. Mde. de Soubiſe s'étoit miſe avec lui dans un tel ton, que le comte de Maurepas avance dans ſes Mémoires, que n'étant pas un jour diſpoſée à recevoir ſes careſſes royales, elle donna un ſoufflet à ſon amant; qui uſoit de violences avec elle.

Les intrigues de la plupart de ces femmes, pour ſe ſupplanter, donnèrent beaucoup de chagrin à Louis XIV, & prouvèrent bien le danger qu'encourent les rois de déclarer leurs maîtreſſes & de leur accorder une influence. Elles s'accusèrent entre elles de toutes ſortes de crimes; elles parvinrent ſouvent à perſuader au roi que les enfans qu'il en avoit eu n'étoient pas de lui. Leur deſtinée fut comme celles des miniſtres; les plus vertueuſes ne conſerverènt point leur place, & en tirèrent la moindre part.

Fatigué à la fin de tant de maîtreſſes, le roi s'attacha à Mde. Scarron, quoique plus âgée que lui de deux ans, & qu'elle eût perdu cet air de jeuneſſe qui attire ſouvent les yeux du vieillard. Elle avoit élevé les enfans naturels que le roi avoit eus de Mde. de Monteſpan, & avoit eu le temps & l'occaſion d'aſpirer de loin à ſa grande conquête. Témoin des querelles privées entre le roi & Mde. de Monteſpan, elle faiſoit l'office de les raccommoder adroitement, & parvint à ſe faire eſtimer,

& à se faire écouter du roi, qui avoit eu d'abord une grande aversion pour elle; M^de^. de Montespan, qui ne vit dans la garde de ses enfans qu'une personne vertueuse, modeste, & portée à rendre service plutôt qu'à plaire, ne la crut pas capable d'un mauvais dessein contre elle : elle crut même que personne ne seroit moins dangereuse dans l'emploi délicat de gouvernante des enfans du roi, & parvint à persuader le monarque que tous les bruits qui avoient couru sur M^de^. Scarron étoient de la plus grande fausseté; elle obligeoit même ceux qui environnoient le roi de démentir ces bruits afin de le ramener à de meilleurs sentimens pour la gouvernante : peu à peu le roi s'accoutuma à la voir & fut touché enfin de ses yeux qui étoient très-amoureux; mais la veuve, toujours plus fière, quand le roi montroit plus d'attachement repoussa les tentatives du roi avec une résistance si respectueuses qu'elle fit rougir le monarque, peu accoutumé à de semblables refus. Le roi tenta de nouveau, & M^de^. Scarron, plus respectueuse encore, montrant le ciel irrité contre la vie passée du roi, déclaroit qu'elle ne vouloit pas être la cause des malheurs de la France, si le ciel vouloit punir les crimes de son roi.

Louis fut touché de la vertu de M^de^. Scarron; & las d'une si grande variété de jouissances qui l'avoient

occupé toute la vie, il voulut s'attacher à Dieu. L'exemple de M^{de}. de Maintenon, qui préféroit sa conscience aux plaisirs, & la divinité à un roi, lui persuada que le sort des bons chrétiens est dans cette vie compatible à un genre de félicité qu'il ne connoissoit pas, & dont il voulut goûter. M^{de}. de Maintenon, que le roi ne cessoit de fréquenter, le soutenoit dans ces résolutions, lui montroit sans cesse les portes de l'enfer ouvertes, & le bonheur des personnes vertueuses. Le roi de son côté, plein d'admiration pour elle, racontait toutes ces anecdotes privées à la feue reine, & cette princesse, qui reconnoissoit l'impossibilité de fixer le roi, préférant qu'il aimât une femme vertueuse, se sentit obligée envers M^{de}. Scarron, & contribua elle-même à la faire nommer seconde dame d'atours de M^{de}. la Dauphine, née princesse de Bavière.

Madame de Montespan, outrée de voir la veuve Scarron soustraite à son empire, en conçut une haine implacable contre elle. Elle essaya de la perdre dans l'esprit du roi, en racontant à tout le monde ce qu'elle avoit été, la vie obscure dont elle l'avoit retirée & les détails de sa pauvreté. Elle embellit son histoire de diverses anecdotes la plupart incroyables; mais sa démarche ne put changer le roi, & le renvoi de la Montespan fut conclu entre Louis XIV, M^{de}. de Maintenon & le duc du Maine.

Ce duc du Maine, fils légitimé de la Montefpan, fut même l'inftrument dont M^de^. de Maintenon fe fervit pour l'expulfion de fa rivale; car le duc confeillant à fa mère de s'abfenter pour un temps de la cour, lui fit croire que quelques mois d'abfence ranimeroient l'amour du monarque. Il lui repréfenta l'affoibliffement progreffif des fentimens du roi pour elle, & lui fit craindre une indifférence prochaine, fi elle vouloit encore temporifer. La favorite fe rendit à ces plaufibles confidérations, & manda au roi fort mal-adroitement, qu'elle ne reviendroit plus à la cour.

C'étoit où M^de^. de Maintenon en vouloit venir; le roi lui-même, fatigué de fon caractère tracaffier, inconféquent, volontaire & remuant, ne lui fit aucune réponfe; & le duc du Maine fon fils fit tranfporter fi vîte tous les effets de fa mère à Paris, qu'elle n'eut plus aucun prétexte pour tenter de rentrer dans les bonnes graces du roi. Ainfi finirent les rapports du monarque avec une impérieufe maîtreffe, qui ne fut pas affez fléchir fon caractère, & qui mérita d'être fupplantée.

C'eft ici le lieu de parler de la feue reine. Je n'ai pu juger moi-même de fon caractère; mais inftruit par des témoins occulaires, & par les mémoires & correfpondances que je trouve dans

le cabinet de mon père, je ne peux point paſſer ſous ſilence cet article eſſentiel.

La feue reine avoit conſervé dans ſa maiſon, le ton de repréſentation qu'elle avoit apporté d'Eſpagne, & qui devoit plaire au roi : tout cela étoit joint à une grande ſimplicité, à une telle vertu, que le roi fut forcé de l'eſtimer & même de l'aimer, lors même que d'autres beautés attachoient ſon cœur. Jamais le roi ne coucha qu'avec elle, même dans la plus grande effervefcence de ſes paſſions ; & il obligea toujours ſes maîtreſſes à la reſpecter, applaudiſſant aux petits tours malins que la reine ſe permit ſi rarement contre les femmes qui lui raviſſoient le mari qu'elle ne ceſſa d'adorer.

La Monteſpan renvoyée, & la reine morte, madame de Maintenon régna en ſouveraine, & ce règne fut de trente ans. Jamais la feue reine n'avoit ambitionné le crédit ; elle n'avoit pas même tenté d'en avoir, & la nouvelle favorite l'eut tout entier : elle plaça & déplaça les miniſtres & les généraux ; elle influa ſur les plus grands évènemens ou les prépara ; & comme le roi prit le parti de la dévotion qu'elle ſut lui inſpirer ſi adroitement dans une circonſtance favorable, l'égliſe & les jéſuites ſe ſervirent d'elle pour donner une tournure nouvelle aux affaires de la religion, & elle ſe ſervit d'eux pour ob-

tenir la main du roi, Je dois dire même que pour épouser le roi, elle ne cessa de mettre en jeu tous les moyens d'une femme adroite & ingénieuse. Elle disposoit de tous les emplois en faveur de ceux qu'elle savoit lui être attachés, & éloignoit ceux qui lui étoient indifférens. Elle fortifia dans le roi les sentimens de religion qu'il avoit toujours eu, lui racontant des rêves affreux qu'elle disoit avoir eus, à cause de ses galanteries. Elle gagna le père de la Chaise, confesseur du monarque, jaloux d'avancer sa famille, à laquelle la favorite promit une fortune & un état. Elle gagna la société entière des jésuites, favorisant la destruction de Port-royal, l'anéantissement du protestantisme, & abandonnant ensuite à la fureur du père Tellier le vertueux cardinal de Noailles, quoiqu'elle se fût déclarée la protectrice de tout ce qui portoit ce nom-là.

Madame de Maintenon avoit mis auparavant dans son parti l'évêque de Meaux, l'évêque de Chartres, l'évêque de Condom & autres prélats qui avoient la confiance du roi. Quand elle fut bien environnée de partisans, elle déclara au roi qu'elle ne pouvoit plus résister aux remords qui la poursuivoient & la nuit & le jour. Le roi en parla au père de la Chaise qui lui proposa un mariage de conscience, auquel le roi ne voulut pas d'abord consentir; mais à mesure que les obs-

tacles se multiplioient, madame de Maintenon, toujours plus patiente & plus résolue, conduisit peu à peu le monarque où elle voulut : le roi, qui venoit chaque jour chez elle, la trouvoit fondant en larmes aux pieds du crucifix; il étoit ému des souffrances de son amante; il admiroit ses combats entre l'amour de Dieu & l'amour du roi, & se laissoit émouvoir par ces grands sentimens. Il lui donna l'espoir de la voir sans crime, & la rassura; mais monseigneur, qui en fut informé, s'opposa par un avis ferme, qu'il ne cachoit pas, à cette détermination du roi, & Fénelon fut du même sentiment. On fit entendre vainement au dauphin, que le roi n'auroit jamais des enfans de la favorite, que le mariage seroit secret, qu'il n'en resteroit aucune trace; on lui promit même de légitimer mademoiselle Fleury, qu'il avoit eu de mademoiselle de la Force : mais monseigneur étoit toujours opposant; & le roi, soit qu'il ne voulût pas intérieurement accélérer un mariage sur lequel il semble qu'il vouloit consulter l'opinion, soit qu'il ne voulut pas attirer contre cette démarche & contre madame de Maintenon les mécontentemens de son fils, temporisoit tant qu'il lui étoit possible, tandis que la favorite ne cessoit de lui montrer la colère du ciel.

Enfin le roi, après avoir été long - temps

ſpectateur de ce combat, épouſa ſecrètement madame de Maintenon : toute la cour, qui s'en douta, en étoit intérieurement ou jalouſe ou mécontente; les princes ſe ſentirent outragés, & les vers ſuivans doivent être ici conſervés, quelque mauvais & malins qu'ils puiſſent être : ils partirent de la cabale de Meudon, où le grand-dauphin tenoit ſa cour.

Que l'Éternel est grand ! que sa main est puissante!
Elle a comblé de biens mes pénibles travaux :
Je naquis demoiselle, et je devins servante ;
Je lavai la vaisselle, et souffris mille maux.
J'eus plusieurs amans, et ne fus pas ingrate ;
Je me livrai souvent à leurs premiers transports;
A la fin, j'épousai ce fameux cul-de-jatte,
Qui vivoit de ses vers, comme moi de mon corps;
Mais enfin il mourut, et vieille devenue,
Mes amans, sans pitié, me laissoient toute nue,
Lorsqu'un héros me crut encore propre au plaisir.
Il me parla d'amour ; je fis la Madeleine,
Je lui montrai le diable au tort de ses desirs,
Il en eut peur, le * *, et je me trouve reine.

Le roi étoit déſolé de ce mécontentement de ſa famille, mais il diſſimuloit, il cachoit ſa nou-

velle existence; souvent il montroit de l'humeur à madame de Maintenon, qui, dans ces momens d'inquiétude, adoucissoit le roi par un redoublement de caresses respectueuses, tandis que d'un autre côté elle ne cessoit de négocier pour déclarer son mariage.

On sait que les révolutions principales de la régence, viennent du parti qu'elle prit dans les affaires : elle en fut le principal instrument, quand elle n'en fut pas la cause première. L'humiliation des jansénistes, la persécution des protestans, l'élévation des enfans naturels du roi, au dessus de leur état, & le testament qui excluoit le duc d'Orléans de la régence, furent les plus grandes affaires dont elle se mêla plus ou moins ouvertement. L'activité du duc d'Orléans, anéantit bientôt, il est vrai, tout ce qu'il y avoit d'injuste dans ce testament; mais les affaires de la bulle, dont le feu roi eut la foiblesse de s'occuper dans ses vieux ans, entraînèrent une plus longue suite d'inconvéniens, à cause de la nature des affaires de religion : le citoyen obéit volontiers à la loi, à l'ordre d'un roi, & sur-tout à ses troupes; mais quand le fanatisme s'introduit dans un empire, le peuple, fort de ses opinions, a toujours des moyens de résistance, & le souverain se trouve dans des embarras que les affaires d'un autre genre ne feroit pas capables d'occasionner.

CHAPITRE VI.

Histoire de la famille royale & de la cour, avant la mort de Louis XIV.

Le duc de Chartres, depuis duc d'Orléans & régent de France, fils de Monsieur, frère du roi, neveu & gendre du monarque, dont il épousa la fille legitimée, avoit une inclination naturelle pour tout ce qui est beau & tient aux arts d'agrément. Il étoit musicien & peintre; il gravoit à merveille; il avoit un goût exquis pour l'architecture, la sculpture, la physique, & pour toutes les sortes de savoir. Il recherchoit les hommes de mérite; il étoit, avec ses amis, bon, égal & toujours joyeux, ayant sans cesse des saillies d'esprit ou des choses flatteuses à leur dire. La nature l'avoit fait tel, qu'il étoit entraîné par goût vers les objets nouveaux, les systêmes inconnus, & vers les grandes entreprises. Il étoit amoureux de la liberté & de la gloire, porté par inclination au métier des armes, ambitieux de s'y distinguer, adorateur perpétuel du bon roi Henri IV, & flatté à l'excès de s'entendre dire qu'il avoit, dans le caractère & dans la physionomie, quelque ressemblance avec lui.

A ces qualités, le duc de Chartres joignoit

une complexion très-amoureuse, que l'abbé Dubois favorisa dans ses plus tendres années ; ce qui lui réussit parfaitement pour s'emparer de l'esprit & de la volonté de son maître, & pour le réduire aussi dans une espèce de captivité, que la bonté de son ame ne lui permit jamais de secouer. Dans cette apathie honteuse, & pour le dominer en entier, Dubois lui inspira de bonne heure, dans ses jouissances, le goût du changement ; ses liaisons amoureuses ne furent pas de longue durée, & par la même raison, il ne s'attacha jamais à des conquêtes difficiles, ni à des femmes qui demandoient une certaine assiduité. Il donna le ton en cela, pendant sa régence, à la nation, & rendit les mœurs plus aisées, & les amours moins décentes ; ou plutôt, il abolit les préliminaires des jouissances & tout l'attirail de l'amour, privant les femmes & la société des manières de notre antique galanterie, qui avoit des charmes particuliers que Louis XIV avoit eu l'art de conserver. Les jeunes personnes que le duc aima, furent presque toutes des maîtresses passagères, qui paroissoient un instant, & qui étoient bientôt renouvelées ; il en prit dans tous les états, & dans des âges différens, & commença dès l'âge tendre, par de petites conquêtes, ayant séduit Léonore, aussi enfant que lui, & fille du concierge du garde-meuble du palais royal ; ce qui fit le

plus

plus grand éclat, à cause de l'âge si tendre de la fille & du prince, qui en eut un enfant. Monsieur en eut une peine extrême; & le roi le punit, en lui défendant de paroître, jusqu'à nouvel ordre, devant lui. Madame, après l'avoir grondé, prit sous sa protection & la mère & l'enfant qui fut mariée ensuite à Charençay, fils d'un conseiller de Riom en Auvergne.

Depuis cette première galanterie, le duc de Chartres ne discontinua point de jouir & d'aimer; & de la fille du concièrge, il vola à la Grandval, fameuse actrice. Madame, cette fois, traversa cette liaison nouvelle; car on trouvoit cette comédienne trop vieille pour lui, & trop corrompue pour un aussi jeune cœur. On fit donc partir le jeune prince pour l'Italie, pour y servir sous le maréchal de Catinat.

Cette résolution du feu roi, qui étoit une manière de récompense, plutôt qu'une punition réelle, enhardit davantage le jeune prince, dont les passions se fortifioient. A son passage à Lyon, il toucha le cœur d'une très-jeune demoiselle de la Massonnière, qu'il rendit encore mère; il entretint avec elle un commerce de lettres pendant la guerre; & à son retour, ayant trouvé le plus joli enfant du monde, produit de ses amours, il engagea mademoiselle de la Massonnière à venir, avec sa mère & l'enfant, à Paris. Elles y arrivèrent quel-

ques jours après lui, & cette espèce d'enlèvement, fit à Lyon un tel bruit, que le vieux la Maffonnière son père, qui ne put retenir sa femme ni sa fille, en mourut de désespoir.

La fille & la mère arrivèrent à Paris huit jours après le prince qu'elles trouvèrent attaché de nouveau à la Desmarre, fameuse comédienne, qu'il laissa peu de jours après pour la Florence, belle danseuse de l'opéra : c'est de la première que naquit l'abbé de Saint-Albin chéri de Madame, mère du prince ; elle disoit à tout le monde, qu'elle ne trouvoit sa ressemblance que dans les enfans bâtards de son fils ; elle servit de mère à tous, les aima comme les autres, & en eut plus de soin.

La Florence ne cessant pas d'être attachée à un greffier de la ville, quoiqu'elle fût aimée du prince ; la Desmarre, supplantée, qui observoit sa rivale, dévoila ses infidélités, & supplanta à son tour la Florence, sans quitter elle-même Baron qu'elle aimoit éperdument ; le duc de Chartres crut en avoir une fille, qu'il fit élever dans un couvent à Saint-Denys, pour la faire religieuse ; mais la demoiselle n'ayant jamais voulu faire des vœux, le duc d'Orléans, pendant sa régence, la maria à Ségur, alors mousquetaire, qui aimoit madame de Saint-Aignan, abbesse de la Joie. Cette dame, avoit été surprise des douleurs de

l'enfantement, en paſſant par Fontainebleau, & ſe trouva environnée de beaucoup de ſeigneurs. Le duc de Saint-Aignan lui-même, ignorant que l'abbeſſe étoit ſa fille, raconta avec naïveté, & en préſence de toute la cour, cette anecdote étrange au roi, qui la ſavoit déja. Un ſourire royal permit aux courtiſans & aux favoris d'éclater en préſence du monarque, & Saint-Aignan ne fût inſtruit que de cette manière.

Quoique le duc de Chartres eût épouſé, dans ces circonſtances, mademoiſelle de Blois, fille légitimée du roi, il ne ceſſa de voler à d'autres amours : mais convaincu de l'infidélité de la Deſmarre amoureuſe de Baron, qu'elle préféroit à un grand prince, auſſi beau que libéral, il s'attacha à mademoiſelle de Sery, fille d'honneur de madame d'Orléans ſa mère, jolie, vertueuſe, ſpirituelle, & qui réſiſta près de deux ans à ſes pourſuites & à l'expreſſion journalière de ſes tourmens. Ce fut la ſeule femme que ce prince attaqua avec des principes & d'une manière ſuivie, car il n'aimoit que les conquêtes aiſées; mais lui ayant témoigné ſa violente paſſion, elle ſe rendit enfin à ſes deſirs; & il lui donna le chagrin mortel de le voir s'attacher auſſitôt à une autre favorite, dont le prince eut deux garçons : le premier fut grand-prieur de France, général des galères, & poſſéda les plus riches abbayes; le cadet mourut.

La passion du duc d'Orléans pour mademoiselle de Sery continuoit toujours : il lui acheta une terre, & elle prit le titre de comtesse d'Argenton ; ensuite il l'abandonna, parce qu'elle se laissoit aimer par le baron d'Oppède, & avec une telle publicité, que Louis XIV, qui s'en offensa, traversa, de concert avec madame de Maintenon, la passion que le duc d'Orléans avoit encore pour elle : alors le prince s'attacha de nouveau à la Desmarre, &, devenu régent, il exila Baron son amant.

Ces maîtresses régnantes & déclarées, n'empêchoient pas de passagers divertissemens. Déja le duc d'Orléans s'étoit accoutumé à des parties nocturnes & secrètes, où l'on entendoit fréquemment les propos les plus libres sur les principes de Louis XIV, sur la dévotion de la favorite, sur le confesseur du roi, sur les ministres & les généraux. Le roi faisoit semblant d'ignorer ces orgies scandaleuses, parce qu'il eût fallu punir sévèrement un trop grand nombre de personnes. Un an avant sa mort, il fit un exemple, & l'abbé Servient fut puni du scandale qu'il y donna.

Le duc d'Orléans ayant appelé au palais-royal la fameuse Fillon avec sa troupe qui se réunit aux libertins qui étoient de la société du prince, cet abbé, qui avoit une réputation odieuse à ces femmes, essuya leurs sarcasmes avec un tel éclat,

leur vengeance fût si extrême, & la licence de tous fut si grande, que le roi fit renfermer au château de Vincennes ce scandaleux ecclésiastique, qui resta dans cette prison jusqu'à la régence du duc d'Orléans.

Il seroit difficile de suivre ce prince dans la variété de ses amours, ou même de donner simplement la liste des femmes qu'il aima : il les chercha dans la bourgeoisie ; d'autres, quoique en petit nombre, étoient d'un rang distingué dans la capitale. Les plus belles femmes du voisinage du palais-royal, plus exposées à ses regards, étoient assurées, si elles étoient belles, de ne point lui échapper. Aussi le quartier fut-il bientôt abandonné des mères honnêtes qui vouloient conserver leurs enfans ; & peu à peu il ne resta dans tous les environs, que les jolies personnes de bonne volonté.

A la fin, cette vie libertine déplut tellement au roi Louis XIV, qu'il prit une aversion décidée pour son neveu, sur-tout, quand, vers la fin de ses jours, la Maintenon l'eut rendu minutieux & dévot. Le monarque avoit sans doute bien des reproches à se faire lui-même au sujet des intrigues d'amour ; mais comme il s'étoit caché, & comme il avoit connu parfaitement l'art de tenir sa cour, il avoit toujours imprimé sur tout ce qui l'environnoit, & sur la personne même de

ses enfans naturels, une telle gravité jointe à la galanterie, & une si grande dignité au milieu des plus grands revers, qu'on ne trouve dans nos annales que cette seule époque où la cour ait véritablement connu les plaisirs sans gêne comme sans scandale. Le roi, toujours doué d'une délicatesse exquise, auroit craint qu'une irrégularité grossière dans sa maison, ne retombât sur sa personne; la gravité de son caractère étoit telle, qu'il ne se permit jamais d'éclater de rire en face de personne.

Le libertinage & l'indépendance sur-tout du duc d'Orléans, son neveu & son gendre, devoient donc naturellement éloigner ce prince des faveurs du monarque: il fut le seul de la maison royale dont le roi disoit qu'il n'avoit pu en faire quelque chose; tandis que, dans la réalité, c'étoit le seul prince qui étoit ce que la nature l'avoit fait, le seul qui portât un caractère personnel, & qui eût refusé de prendre ce vernis de courtisan, que Versailles donnoit à ceux qui alloient faire la cour. Aussi ne fut-il pas employé autant que son courage, ses talens militaires, ses succès & sa naissance l'exigeoient: il se distinguoit d'ailleurs à l'armée par des talens supérieurs, par une grande popularité, & par des égards détaillés en faveur du soldat dont il étoit adoré, ce qui achevoit de le perdre dans l'esprit de Louis XIV qui avoit la

foibleſſe d'être jaloux de tous les talens dans les princes.

Le roi l'avoit d'abord employé à ſon ſervice auprès de lui au ſiége de Mons. L'année ſuivante, il fut chargé de commander le corps de réſerve au combat de Steinkerque, où il fut bleſſé. En 1693, animé du deſir de ſe diſtinguer, il ſe porta cinq fois à la tête des troupes qu'il commandoit, juſque dans le ſein de l'ennemi, qui manqua cinq fois de s'emparer de ſa perſonne, & il fit des prodiges à la bataille de Neerwinden.

A ſon retour à Paris, il ne s'occupa que des ſciences & des plaiſirs, négligeant de faire ſa cour au roi & à la favorite, & ne ceſſant, dans ſes propos nocturnes avec les compagnons de ſes débauches, de plaiſanter contre la cour. En 1706, il alla au ſiége de la ville de Turin, qui devoit être priſe, ſi Marchin n'eût préſenté un ordre d'arrêter le prince dans une action qui alloit décider du ſort de cette capitale. Un quartier fut forcé par les aſſiégés; le duc, qui vola vers cette partie, fut bleſſé de deux coups de feu & repouſſé : la déroute de nos troupes, comme on ſait, fut générale, & la faute de Marchin ſi capitale, qu'on diſoit, & on dit encore, que l'intrigue de cour qui tendoit à faire déclarer le mariage de la Maintenon, avoit obtenu cet ordre du roi par les menées ſecretes de la favorite; ce qui m'a toujours

paru ſans vraiſemblance; madame la ducheſſe de Bourgogne, avec laquelle j'ai eu des rapports très-particuliers, m'ayant toujours aſſuré que, quoique née Italienne, elle avoit toujours eu le cœur françois, préférant avec raiſon les devoirs d'épouſe & de mère, aux ſentimens d'un père ambitieux, que la cruelle raiſon d'état portoit à pourſuivre en France ſa p opre fille, qui devoit un jour en être ſouveraine, & à détrôner celle qui étoit déja reine d'Eſpagne.

Louis XIV avoit une telle opinion de ſa propre perſonne, que toute ſa vie fut conſacrée à l'augmentation de ſa dignité & de ſa grandeur. Pour favoriſer cette foibleſſe du roi, madame de Maintenon l'engagea à élever au deſſus de leur naiſſance ſes enfans naturels, & à leur donner un rang ſupérieur à l'état des princes légitimés de tous les rois ſes prédéceſſeurs. Il avoit deſtiné ſes enfans mâles bâtards & légitimés à des princeſſes du ſang, & les princes du ſang à ſes filles naturelles. Marianne épouſa le prince de Conti; mademoiſelle de Nantes, le duc de Bourbon; & le duc du Maine, Louiſe de Condé. Tous ces mariages furent conclus aſſez facilement; mais celui du duc de Chartres ſouffrit de plus grandes réſiſtances, à cauſe du caractère plus indomptable du prince, & des obſtacles qu'oppoſa Madame, mère du duc, qui avoit apporté en France les

principes des Allemands ſur les méſalliances. Le roi, qui parut ignorer les oppoſitions qui s'élevèrent contre ſes deſirs, réſolut de négocier l'affaire & de gagner le prince : pour y réuſſir, on employa l'abbé Dubois, qui avoit préſidé à ſon éducation, qui avoit initié ſon élève dans l'art de la débauche, qui lui fourniſſoit encore les moyens de la ſatisfaire, & qui par-là avoit pris de l'empire ſur ſon eſprit. Dubois, gagné, lui montra en perſpective la colère du roi, qu'un refus de ſa fille feroit éclater, & obtint du duc de Chartres le conſentement néceſſaire à cette alliance; mais Dubois, qui avoit exigé de connoître la volonté du roi, avant d'entamer une négociation qui pouvoit le perdre, avoit voulu recevoir les ordres directement de ce monarque; & comme après le ſuccès, le roi lui demanda dans les appartemens de l'intérieur, ce qu'il pouvoit faire pour lui témoigner, par quelque faveur, qu'il étoit ſatisfait de ſes ſervices, ce monarque, d'un ſeul de ſes regards, fit pâlir & déconcerta l'ambitieux, qui demandoit le chapeau de cardinal quand il n'avoit pas encore du pain. Dubois ne perdit pas courage, & l'effet a appris qu'il n'avoit pas oublié le projet de devenir cardinal.

Cependant, malgré la complaiſance du duc de Chartres, qui conſentit d'épouſer la fille légitimée du roi, ce monarque n'eut jamais pour ſon

neveu, devenu son gendre, aucune affection particulière; il le haït même, depuis la fameuse anecdote d'Espagne, qu'il est nécessaire de rapporter. La cour de Versailles ne parut jamais l'avoir oubliée, & elle influa, dans la suite, sur la conduite du roi à l'égard du duc d'Orléans.

Habile dans le métier de la guerre, le duc avoit rendu à Philippe V, roi d'Espagne, des services inappréciables, dans des circonstances où ce roi n'occupoit qu'un trône chancelant. Assailli par toutes les puissances de l'Europe, il étoit prêt à sortir en fugitif du royaume d'Espagne. Le duc d'Orléans avoit réduit Valence à son obéissance; il avoit soumis Sarragosse; il avoit pris Tortose & Lérida, surnommée la *Pucelle*, parce que le génie & les forces des plus grands généraux qui l'avoient assiégée, du grand Condé & d'Harcourt, avoient échoué devant elle: enfin il avoit relevé en peu de temps le parti de Philippe, prêt à succomber.

Malgré ces expéditions, le roi se trouva dans une telle crise, que les grands d'Espagne désespérèrent de le maintenir sur le trône, & persuadèrent le duc d'Orléans qu'il devoit y monter à sa place, selon ses droits: ils lui firent considérer que la haine générale de l'Europe contre Louis XIV étant la cause principale de la guerre, cette haine n'existeroit plus lorsqu'on le verroit sur un trône

que Louis XIV n'auroit plus l'ambition de gouverner. On remontra au duc d'Orléans, que cette couronne lui appartenoit par droit de naissance, & qu'échappant à Philippe V, il devoit la disputer à l'archiduc & à la maison de Savoie. On lui dit que c'étoit le vœu de la nation espagnole & des grands, & que cette révolution seroit encore avantageuse à la France; car elle verroit un prince de la maison de Bourbon portant cette couronne. On ajouta enfin que lorsqu'il auroit consenti à monter sur le trône, il s'éleveroit à Madrid un parti considérable en sa faveur.

La cour de France eut bientôt des nouvelles sûres de ce complot; & les plus authentiques, & les plus contraires au duc d'Orléans, étoient celles que donnoit la princesse des Ursins, qui épioit sans cesse le prince : elle avoit été au commencement fort liée avec lui, mais elle étoit devenue son ennemie implacable. Elle envoya à Louis XIV, de Madrid, des traités signés du duc d'Orléans, & dont on reconnut l'authenticité dans un conseil particulier tenu pour cette affaire. Quand on y trouva que le duc aspiroit à détrôner le petit-fils du roi, tous les assistans en pâlirent de colère contre le prince, auteur de la conspiration. Le duc d'Orléans avoua la signature, mais il soutint qu'il n'avoit pas signé de semblables traités : il dit avoir laissé à ses agens des seings en

blanc, & que surpris par les partisans de la princesse des Ursins, favorite de la reine & du roi d'Espagne, on s'étoit fait auprès d'elle un mérite, parce qu'elle étoit son ennemie déclarée ouvertement, de remplir des blancs-signés d'un traité dont il n'avoit aucune connoissance. Le duc d'Orléans avoua avoir *cabalisé*, selon ses expressions, mais il expliqua cette affaire, en disant, que le roi d'Espagne étant prêt à descendre de son trône, il devoit recueillir un héritage auquel le duc de Savoie seroit appelé à son préjudice, Renaud & Deslandes, agens secrets du duc d'Orléans en Espagne, pour ce complot, furent emprisonnés. Toute la France poussa de hauts cris contre cette prétention toute juste & naturelle qu'elle étoit. L'Espagne, animée par la princesse des Ursins, les répéta. Le parti que le duc d'Orléans avoit dans ce royaume se tut, & toute la cour fit retentir jusqu'aux nues, ses plaintes contre le duc d'Orléans.

A Versailles, le conseil du roi en fut très-agité; tous les ennemis du duc réveillèrent cette affaire; il fut tenu un conseil en présence du monarque, pour savoir ce qu'il y avoit à faire; les uns vouloient qu'on fit mourir le duc d'Orléans; d'autres le vouloient jeter dans une prison éternelle. M^de. d'Orléans, fille naturelle du roi, alla se mettre à deux genoux aux pieds de son père, toute

consternée. Mgr. père du roi d'Espagne demandoit sa mort. Après ces débats du conseil tenu à Versailles sur cet objet, on alla aux voix. L'avis de Pont-Chartrain fut que le duc d'Orléans n'étoit pas aussi coupable qu'on le disoit ; & il rapporta avec tant de netteté cette affaire, qu'il montra que tous les princes auroient agi de même en pareil cas, ajoutant que ce n'étoit qu'une imprudence du duc d'Orléans, qu'il étoit bon & sage de dissimuler. Le roi, qui pensoit déja comme Pont-Chartrain, & qui n'étoit point sanguinaire, confirma cet avis, & y adhéra, nourrissant néanmoins dans son cœur une secrète animosité contre ce prince, qui avoit imaginé des malheurs éventuels, toujours odieux à un roi accoutumé à l'humiliation de ses ennemis & au succès de ses armes.

Quelques-temps après, on arrêta à Poitiers un cordelier déguisé en cavalier, & accusé d'avoir voulu corrompre le cuisinier du roi d'Espagne pour empoisonner ce monarque avec toute sa cour. Chalais envoyé par la princesse des Ursins, le conduisit à la Bastille, bien garrotté, portant les différens poisons qu'on lui surprit, & dont on reconnut la malignité par des expériences faites sur des chiens.

Cet autre désagrément étrange vint tourmenter encore le duc d'Orleans. On disoit que ce moine se sentant pris, s'écria : Ah ! me voilà

perdu. Chalais vit le roi long-temps & en secret, & il courut bien tôt dans la société la nouvelle affreuse qu'on avoit pris un des empoisonneurs des princes. Cette capture réjouit tous les partisans de la cour & déconcerta ceux du duc d'Orléans, en petit nombre, qui eurent l'imprudence d'en paroître affectés. Le duc d'Orléans continua seul sa manière de vie & ses habitudes sans montrer aucune sensibilité. Le cordelier étroitement serré fut jeté à la Bastille, & d'Argenson, qui l'interrogea & qui rendoit compte directement au roi de cette affaire, eut l'occasion de montrer au monarque l'innocence de son neveu, avec toute l'adresse dont il étoit capable ; ce qui fut la cause dans la suite que le prince, devenu régent, le récompensa si bien d'un service signalé, & rendu dans une circonstance délicate où les ennemis du duc d'Orléans s'avançoient si aisément dans le chemin de la fortune, en chargeant la conduite du prince infortuné. Le cordelier bien questionné, étoit cependant coupable de quelque grand crime, car il fut conduit par Chalais à Ségovie, où il fut renfermé, disant des horreurs de la maison d'Autriche. Il avoit répondu à d'Argenson avec l'effronterie d'un scélérat, que ces poisons étoient de véritables poisons étant donnés tous seuls, mais qu'étant administrés avec des drogues convenables, ils étoient des remèdes très-bons, & avec

lesquels il avoit guéri nombre de malades, car il se disoit curieux de médecine en faveur des pauvres. Mais les juges ayant envoyé des couriers dans les lieux où ce moine disoit avoir guéri des malades, ne trouvèrent rien de vrai. Dix ans après qu'il fut renfermé dans une forteresse, il poussoit des hurlemens affreux, disant qu'il étoient abandonné de ceux qui l'avoient mis en œuvre; mais jamais il n'accusa le duc d'Orléans. On a cru que d'Argenson conservoit, pendant la régence du duc d'Orléans, l'interrogatoire de ce religieux dans une cassette, chez Pomereu l'un de ses confidens. C'est une circonstance dont le lecteur doit se souvenir; car d'Argenson garda ces papiers comme des pièces capables de le rendre un jour important, & ils lui servirent en effet pendant la régence pour monter à un dégré éminent de faveur; & malgré l'innocence du duc d'Orléans, le résultat de cette affaire fut que l'on soupçonna de plus en plus que le duc d'Orléans avoit eu dessein d'empoisonner la maison royale d'Espagne, & que commandant une armée françoise dans ce royaume, il auroit pu facilement se faire mettre la couronne sur la tête, comme plus proche du sang royal, que le duc de Savoye, qui étoit appelé à son préjudice.

Un nouvel incident, qui fit beaucoup de bruit à Paris, parut aux ennemis de ce prince capable

de confirmer le dessein de régner qu'on lui prêtoit, ou au moins une grande légèreté dans ses pensées. Il étoit venu dans cette ville un petit gentilhomme provençal appellé Boyer qui se disoit grand magicien & que j'ai connu de près. L'ayant examiné & l'ayant mis à l'épreuve sur sa magie, je le découvris pour un fou & pour un imposteur, comme tous ceux de ce métier-là. Cet homme ayant été produit par M^{de}. de Senneterre, chez Mlle. de Séry, maîtresse du duc d'Orléans, comme un grand magicien, le duc d'Orléans, fort curieux de magie, le mit en œuvre. On appela pour cela une demoiselle qui se disoit vierge, & qui regardoit dans un verre d'eau, pour y voir la représentation des choses qu'on avoit la curiosité de savoir, & qui rouloient particulièrement sur la fortune du duc d'Orléans, & sur la personne du roi Louis XIV.

La substance des choses que cette fille dit ensuite publiquement avoir vu, étoit la mort du roi dont elle décrivoit les funérailles, & elle ajouta ensuite qu'elle voyoit le duc d'Orléans, avec la couronne royale sur la tête. Cette prédiction fut crue facilement, & proclamée par ses ennemis, qui ne manquèrent pas de dire dans la suite, le duc d'Orléans étant devenu régent, qu'il n'y avoit jamais eu de roi qui eût gouverné la France avec plus d'autorité. Je tiens cette

anecdote

anecdote du bruit public, & de M[de]. de Séry, qui me l'a confirmée, & à plusieurs personnes de ses amis; pour me le persuader davantage, elle me fit parler à la fille devineresse, qui disoit encore que, depuis ce tems-là, le démon, qui lui avoit fait voir ces choses, la suivoit partout, & dans une forme qui, d'ordinaire, lui faisoit peur; je ne veux point passer sous silence ces anecdotes, parce qu'elles nous dépeignent & l'opinion des tems, & la malice des méchans qui les divulguoient pour nuire à leurs ennemis: pendant quelques jours on ne parloit pas d'autres choses que de la magie du duc d'Orléans, qui, par désœuvrement plutôt que par bonne-foi, en étoit curieux; mais comme on savoit qu'il s'entretenoit avec ceux qui prétendoient être en commerce avec les esprits, qu'il alloit en personne chez les bohémiennes, chez tous les charlatans qui faisoient métier de deviner, & qui ne sont jamais que des importuns & des imposteurs, cette réputation accréditoit toutes les anecdotes qui avoient quelque rapport à sa curiosité; le roi lui même fut instruit de celle du verre d'eau, & prit le parti de la mépriser & de la dissimuler. Tout cela néanmoins faisoit des impressions dans son esprit, dans celui des princes qui devoient hériter de la couronne, & particulièrement dans le cœur du dauphin, qui n'aimoit pas

le duc d'Orléans qu'il méprisa ensuite comme un personnage qu'on croyoit plein d'ambition, & d'égarements.

Ce qui déplaisoit encore dans le duc d'Orléans, c'étoit le peu de ménagement qu'il avoit dans sa conduite, & une certaine hardiesse à se vanter des choses que la bienséance auroit voulu alors qu'il eût caché aux yeux du public ; par exemple, il menoit sa maîtresse publiquement par la ville, à la comédie, aux danseurs de corde, & se faisoit voir en spectacle, à l'opéra, dans une petite loge, où l'on disoit qu'il avoit un lit & d'autres commodités.

On sait que le feu roi avoit eu deux filles de M^de^. de Montespan; il avoit fait épouser l'aînée au duc d'Orléans, comme je l'ai dit; la cadette épousa M. le duc de Bourbon : l'une & l'autre de ces princesses avoient plusieurs filles en âge d'être mariées, & comme le roi songeoit à marier M. le duc de Berry, son petit-fils, l'une & l'autre tâchoient qu'une de leurs filles fût choisie. M^de^. la duchesse avoit la faveur du Dauphin, avec lequel elle vivoit fort bien, & même avec le roi, qui l'aimoit, parce qu'elle avoit beaucoup d'esprit, & un esprit fort divertissant ; mais elle avoit fait une grande faute, car, étant fort belle, elle s'étoit brouillée avec M^de^. la duchesse de Bourgogne, en se permettant des

railleries sur la grosse lèvre inférieure de cette princesse, & sur toute sa bouche qui étoit grande & garnie de dents pourries : cette offense, que les femmes ne se pardonnent pas entre elles, la mit dans les intérêts de la duchesse d'Orléans, vers laquelle elle s'étoit tournée pour mortifier la sœur ; & l'occasion étant venue du mariage du duc de Berry, elle fit si bien avec M^de^. de Maintenon & avec le roi, dont elle gouvernoit les esprits avec beaucoup d'adresse & par une complaisance aveugle, que la fille du duc d'Orléans fut préférée à l'autre qui épousa ensuite le prince de Conti.

Ce mariage avec le duc de Berry, parut une occasion favorable aux ennemis du duc d'Orléans, pour persuader le public de l'amour du duc d'Orléans pour M^{de}. de Berry ; toute la ville & la cour en parlèrent, sur-tout quand le duc d'Orléans eût gagné l'amitié de son beau fils ; ils mangeoient souvent ensemble & en particulier, servis par la seule de Vienne confidente de sa fille, qui les divertissoit fort ; &, comme le duc de Berry n'avoit alors que vingt-trois ans, & que la de Vienne n'étoit pas laide, les ennemis du duc d'Orléans disoient publiquement, qu'après avoir beaucoup bu, les quatre se permettoient des divertissemens peu convenables à des pères & à des maris : ces bruits arrivèrent jusqu'au roi,

qui en fut très-mécontent ; ſa haine pour le duc d'Orléans augmenta, & M^de^. d'Orléans, qui avoit naturellement le don des larmes, voyant un jour ſes beaux pendans attachés aux oreilles de M^de^. de Berry, acheva de perdre la réputation de ſon mari & de ſa fille, par l'éclat de ſes pleurs, de ſes cris, & de tout ce qu'elle dévoila ſur le père & la fille.

M^de^. la ducheſſe de Berry, la veille d'un grand bal donné à la cour, avoit eſſayé d'avoir de ſa mère ces boucles d'oreilles, qu'elle ne portoit que très-rarement, & qui étoient les diamans de la reine-mère ; une autre garniture que le roi lui donna le jour de ſon mariage, accompliſſoit la parure ; mais M^de^. d'Orléans refuſa à ſa fille ces bijoux, parce que M^de^. la ducheſſe de Bourgogne, qui croyoit y avoir des droits, l'engagea à ne pas les donner à ſa fille, qui en auroit d'ailleurs de plus beaux qu'elle-même : piquée du refus, M^de^. de Berry, plus aimée de ſon père que de M^de^. d'Orléans, lui déclara que ſi elle n'avoit, par ſon moyen, les diamans de ſa mère, elle romproit avec lui, & M. d'Orléans les demanda pour les engager, parce qu'il devoit de groſſes ſommes en Eſpagne qu'il falloit payer ; ils les demanda donc pour ſix mois à M^de^. d'Orléans, qui lui envoya ſa caſſette toute pleine de bijoux & de pierreries ; le prince ne toucha qu'aux dia-

mans que desiroit sa fille à laquelle il les donna.

Mde. de Berry victorieuse, alla au bal avec tous ces ornemens, affectant de braver Mde. de Bourgogne, avec laquelle elle s'étoit brouillée, & qui en fut si piquée qu'elle alla sur-le-champ en faire ses plaintes au roi, à Mde. de Maintenon & à Mde. d'Orléans. Le roi, depuis long-temps mécontent de Mde. de Berry, à cause sur-tout de son indévotion, la fit appeler dans son cabinet, lui reprocha ses dissolutions, la nature & l'objet de ses amours, & se fit donner les diamans, qui furent rendus à Mde. d'Orléans. Mlle. de Vienne femme de chambre de Mde. de Berry, fut chassée comme l'ouvrière de ces tracasseries, & sa maîtresse, outrée contre le roi, contre sa mère, contre Mde. la duchesse de Bourgogne, resta six jours sans sortir, boudant dans sa chambre sans compagnie : on la crut disgraciée du roi, & on sut de quelle manière elle en avoit été traitée.

La reine ni la dauphine n'existoient plus alors; madame la duchesse de Bourgogne & madame la duchesse de Berry étoient les seules princesses qui tenoient la cour; car madame de Maintenon n'avoit point le rang de princesse, & se montroit comme la plus respectueuse des sujettes dans la représentation, se plaçant toujours à l'écart. Elle conduisoit cependant presque toutes les affaires, sur-tout dans les derniers temps; mais comme elle

n'étoit jamais parvenue à faire déclarer en public ce qu'elle étoit, elle vivoit beaucoup chez elle, & le roi, qui alloit y passer ses récréations, y appeloit ses ministres pour travailler en présence de la favorite, qui disoit toujours son mot, & qui étoit toujours sûre de l'exclusion, quand elle ne l'étoit pas du crédit pour accorder une grace.

Quant aux princes, enfans de France, j'ai vu quelque temps Monseigneur, qu'on a appelé depuis, le *grand-dauphin* ; j'ai vu ses deux fils, le duc de Bourgogne & le duc de Berry, & tous ces princes sont morts sous mes yeux. Aucun n'eut l'amitié véritable, ni la confiance de Louis XIV, que ce prince sembloit réserver pour ses deux enfans légitimés, & sur-tout pour le duc du Maine ; éloignant de toute familiarité, & des affaires sur-tout, les deux héritiers présomptifs de sa couronne.

Louis XIV témoigna cependant quelque considération pour le duc de Bourgogne, quand il devint dauphin ; mais elle fut de peu de durée, parce que la mort, comme je le dirai, vint bientôt l'ôter de ce monde. C'est à la tendresse extrême de Louis XIV pour ses enfans légitimés, qu'on doit attribuer la source des plus grands évènemens de la régence. Je vais exposer en détail les intérêts respectifs des princes de la famille royale, des princes du sang & des princes légiti-

més; il eſt néceſſaire de peindre ici leur caractère.

Le grand-dauphin, qui pouſſa ſa carrière juſqu'à l'âge de 49 ans, fut le prince le plus réſervé, le plus ſilencieux qu'il y ait jamais eu dans le monde. La puiſſance du roi & les reſpects qu'il exigeoit, en étoient la cauſe ; l'éloignement de toute connoiſſance des affaires dans lequel le roi le retint, étouffa toutes ſes qualités, en ſorte qu'il fut plutôt, pendant ſa vie, une véritable machine ambulante, que l'héritier putatif du plus grand trône du monde. Le roi jouiſſoit de cet anéantiſſement, & le dauphin voulant faire accroire qu'il étoit naturel, s'efforçoit de le faire paſſer pour un véritable engourdiſſement de caractère.

Le dauphin, malgré ſon reſpect pour le roi, haït, tant qu'il vécut, les enfans légitimés de Louis XIV; les égards que toute la cour avoit pour eux, furent la ſeule choſe que le roi ne put obtenir de ce prince. Pour uſer de repréſailles, le roi exila les maîtreſſes les plus chéries du dauphin.

L'appareil de la royauté, malgré cette contrainte, toucha ſi peu ce prince, qu'il ſe montra toujours ſujet ſoumis & obéiſſant, plutôt que l'héritier de ſa couronne ; on le trouvoit pendant des journées entières couché dans ſon lit, ou bien il ſe traînoit ſur une chaiſe, une canne à la main, dont il frappoit ſes ſouliers ſans mot dire; enfin,

il restoit des heures entières assis & immobile, lés yeux fixés sur une table nue, les coudes appuyé dessus, se bouchant des mains les deux oreilles, & vécut plusieurs années, père du roi d'Espagne & fils de notre roi, sans qu'il eût l'idée ou la hardiesse d'employer le crédit qu'il devoit avoir auprès de l'un & de l'autre, pour obtenir la moindre grace. Il fut même des circonstances où il répondit, que des sollicitations de sa part, suffiroient pour un refus; tant le monarque étoit jaloux de régner exclusivement! Le dauphin ne put même obtenir le pouvoir d'élever ses enfans à son gré; ce qui eût été pour lui une occupation; le roi ayant voulu se réserver encore le détail de l'éducation des petits-enfans.

Quand Monseigneur eut perdu la dauphine, il s'attacha, avec le plus grand mystère, à la comtesse du Roure, qui étoit son ancienne maîtresse. C'étoit où madame de Maintenon l'attendoit; car, pour se venger du peu de cas que le dauphin faisoit publiquement d'elle, elle engagea le roi à chasser de la cour madame du Roure, qui fut exilée; & les enfans légitimés de Louis XIV, jaloux d'avance de l'état futur que le dauphin pourroit donner à un fils qu'il en avoit eu, obtinrent du roi qu'il ne feroit pas déclaré.

La favorite & les enfans naturels du roi, ayant éloigné la maîtresse du dauphin, ce prince s'at-

tacha en ſecret à Marie-Émilie Joly Chauvin (qu'on prononcoit Choin), fille d'honneur de la princeſſe de Conti, qui n'étoit ni belle ni bien faite, qui étoit un peu boiteuſe, mais qui avoit les plus beaux yeux du monde, un eſprit ſouple, modéré & délicat. M^de^. de Conti l'ayant un jour envoyée porter au dauphin une lettre, avec l'ordre d'ajouter beaucoup de choſes de vive voix, ſur une querelle avec madame la ducheſſe, qui, dans ce moment-là, jouiſſoit des bonnes graces du dauphin; mademoiſelle Chauvin ſe fit annoncer avec ſa lettre, & Monſeigneur demanda la lettre ſans la faire entrer, parce qu'il étoit couché dans ſon lit; cependant la lettre ne diſoit pas tout, & comme le meſſager étoit chargé d'expliquer les énigmes, elle fut introduite, & parla avec tant d'eſprit au dauphin, que Dumont ſon premier valet-de-chambre, faiſant chez lui l'office que Bontemps faiſoit auprès du roi, invita la fille d'honneur à venir ſouper chez lui, ne doutant pas que Monſeigneur, qui la verroit, ne lui témoignât des ſentimens encore plus favorales, Mademoiſelle Chauvin, piquée de l'invitation d'un ſouper chez Dumont, lui dit, qu'il avoit l'honneur de ſouper avec M. le prince de Conti, & lui ajouta quelques expreſſions de modeſtie & de modération.

Le dauphin, toujours plus amoureux, vint

plus souvent encore chez madame de Conti, pour y voir mademoiselle Chauvin ; mais madame de Conti, qui s'en apperçut, exhorta sa fille d'honneur de résister au prince ; elle lui dit, que lorsqu'elle auroit une fois consenti à ses desirs, il se dégoûteroit d'elle, comme de mademoiselle *de Melun*, de madame *du Roure*, de la *Desmarre*, & de la *Raisin ;* elle lui dit, que ses goûts étoient passagers & volages, qu'ils se manifestoient pour le moment, que Dumont ayant écrit à l'aînée Moreau, extrêmement belle, & la lettre ayant été remise à la cadette qui étoit une fille fort laide, Monseigneur, chez qui celle-ci fut introduite, en fit comme de l'aînée, renvoyant sa sœur qui venoit se plaindre de la surprise de sa lettre. Mademoiselle Chauvin, profitant de ses instructions, ne cessoit pas de vivre avec sagesse, ni le dauphin de poursuivre son projet.

C'est de cette fille d'honneur que madame de Maintenon résolut de se servir pour rendre la déclaration de son mariage moins insupportable au dauphin ; & voici les détours, qu'elle prit en femme rusée : elle dit au roi, que madame de Conti passoit pour jouer un personnage, à l'occasion des amours du dauphin, peu convenable à une personne de son état ; madame de Conti eut beau rassurer le roi, & lui déclarer que mademoiselle Chauvin n'avoit que des sen-

timens respectueux pour le dauphin, le roi n'en voulut rien croire, & madame de Conti fut obligée de renvoyer mademoiselle Chauvin, qui, après dix-huit mois de résistance, consentit à ce que vouloit d'elle le dauphin. Elle en fut délaissée comme les autres; mais ce prince étant tombé dangereusement malade à Meudon, mademoiselle Chauvin, qui l'alla voir, lui rendit des services si assidus, qu'une amitié reconnoissante prit la place de son ancien amour; & le roi, qui vint voir son fils, fut si satisfait de l'esprit & de la délicatesse de la garde, qu'il ne put s'empêcher d'approuver ce choix; alors madame de Maintenon engagea le père Honoré, gardien des capucins de Meudon, & confesseur du dauphin, de conseiller à son pénitent d'épouser secrètement la demoiselle qu'il avoit déshonorée. Cette intrigue du capucin & de la dévote réussit, & le prince malade promit de renvoyer sa garde ou de l'épouser.

Le roi ne fut pas plutôt instruit de la démarche du père Honoré, qu'il l'exila, & Dumont, qui négocioit l'affaire, fut envoyé à Toulouse; mais madame de Maintenon fit si bien encore, que l'un & l'autre étant rappelés, le premier continua à parler de conscience, & le second à négocier; & Monseigneur épousa, dans sa chapelle, secrètement, en 1707, mademoiselle Chauvin, en présence de Dubordage favori du dauphin

de Dumont, & de mademoiselle de Chaumel; le curé donna la bénédiction nuptiale; l'épousée, qui étoit grosse, accoucha d'un fils qui vécut deux ans & demi, & n'eut plus qu'une fausse-couche un an après.

Les deux favorites, à cause de l'intérêt que devoient prendre deux épouses qui ambitionnoient l'une & l'autre d'êtres déclarées, ne cessèrent de se servir réciproquement; mademoiselle Chauvin adoucissoit les expressions du dauphin sur madame de Maintenon qu'il haïssoit, & le préparoit à voir le roi déclarer son mariage; & la favorite du monarque, faisoit supporter au roi les liaisons de son fils avec la Chauvin qui étoit pleine de réserve, de prudence & de timidité; elle se cachoit du monde, & à la mort de monseigneur le dauphin, elle se retira, & on n'entendit plus parler d'elle.

On voit, par toutes ces anecdotes, que la situation du dauphin étoit, à la cour de son père, un véritable anéantissement; la nature cependant n'avoit pas refusé à ce prince, une ame ni un caractère; Montausier & Bossuet, qui avoient présidé à son éducation, avoient développé de grandes choses: il avoit pris Philisbourg, Heidelberg, Manheim, & conquis le Palatinat; il suivit le roi à Mons, à Namur, & commanda l'armée de Flandres: peut-être, s'il eût régné, son ame se fût-elle montrée à découvert; le vrai caractère de

ce prince ſera donc, pour les âges futurs, un problême ; car le roi, qui ne l'aimoit pas, ne lui permit pas de le développer.

Le dauphin mourut le 14 avril 1711, *ſuffoqué de venin*, pour me ſervir des termes des médecins de la cour, qui, près des rois, s'aviſent auſſi de parler peu & de ne pas dire grand'choſe, & de généraliſer leurs expreſſions ; mais ce venin le ſuffoqua ſi bruſquement, que ſa mort n'eut pas été plus imprévue, s'il eut été frappé d'apoplexie.

Les courtiſans, qui avoient démêlé le ſentiment du monarque, avoient eu l'art de ſe conduire ſi bien, qu'aucun de ceux qui fréquentoient Meudon, où vivoit le dauphin dans un grand recueillement, ne furent point embarraſſés de leurs perſonnes. Ses officiers, à ſa mort, ſe rendirent coupables d'une extrême baſſeſſe ; ils ſe refuſèrent de lui rendre les devoirs que le commun des hommes doit à la cendre de ſon ami ou de de ſon parent. Le corps du dauphin, un moment après la mort, fut même abandonné de ſes ſerviteurs, tant on redoutoit de déplaire au roi, qui avoit ordonné en gros, & ſans detail, l'ordre du cérémonial ; on interpréta donc ſes ordres, & tout s'enfuit de Meudon, d'où le maître de cérémonies commit la honteuſe baſſeſſe de chaſſer les feuillans, qui diſoient avoir le droit d'aſſiſter auprès du corps de nos rois & de leurs enfans dans leurs palais ; en

forte que Dumont, gouverneur du château, fut obligé d'appeler six capucins qu'on trouva par hasard, pour remplir cet office. On n'ouvrit pas le corps ; on ne l'embauma point : on le plaça sur deux tréteaux dans sa chapelle, & on ne couvrit point son cercueil du poîle des princes ; mais le maître des cérémonies envoya chercher un méchant poîle bannal, qui servoit à tous les paysans du village, & dont Dumont empêcha de couvrir le prince.

Les Parisiens, fatigués du long règne du monarque, qui les écrasoit d'impôts, & dont on désapprouvoit les trop longues guerres, se vengèrent de cette mort sur madame de Maintenon, qu'ils n'aimoient pas, parce qu'on savoit qu'elle haïssoit le dauphin : la mort de ce prince avoit été accompagnée de symptômes extraordinaires, & le public malin, goûta beaucoup ces vers calomnieux qui circulèrent dans ce temps-là.

« Ci gît le seigneur de Meudon,
« Qui vécut sans ambition,
« Qui mourut sans confession,
« Dépêché par la Maintenon,
« Ci gît le seigneur de Meudon. »

Le convoi jusqu'à Saint-Denys fut aussi mesquin que le cérémonial de Meudon. On n'eut

point un carrosse de deuil, quoique les particuliers n'en manquent jamais dans cette circonstance. On jeta le cercueil dans un carrosse de velours cramoisi, qui, s'étant trouvé trop petit, ne put contenir tout le corps du prince, dont les pieds sortirent du carrosse. Le peuple témoigna hautement combien il étoit scandalisé de la médiocrité de cet appareil, & dit que, si on lui avoit laissé le soin des funérailles, il eût donné un million pour la magnificence convenable à ce convoi funèbre. Le peuple, fatigué des maux qu'il enduroit, n'aimoit plus Louis XIV; il desiroit un meilleur règne, & aimoit le dauphin dont il l'attendoit. Désolé de sa maladie, quand elle fut proclamée dans la capitale, il s'assembla en tumulte dans une place, & députa la dame Gelée, la plus fameuse des harangères, pour le complimenter dans son lit, de la part de toute la halle. Le dauphin mourant, ordonna de laisser entrer la dame Gelée : il fit répondre au peuple qu'il le remercioit, & le pria d'aller demander à Dieu sa guérison & sa délivrance. Ce spectacle touchant étoit une leçon désolante pour le roi, de qui le même peuple fit semblant, quatre ans après, d'ignorer la maladie, quand il étoit aux portes du tombeau, & qui dans son convoi témoigna, comme nous le verrons, la plus cruelle réjouissance.

La mort du dauphin produisit beaucoup d'effet à la cour de Louis XIV, comme il arrive toujours à la mort de l'héritier présomptif d'une grande couronne. Madame de Maintenon, qui n'avoit jamais pu obtenir ni l'amitié, ni l'estime de ce prince, fut délivrée d'une charge pesante, de même que les princes légitimés. Monseigneur, qui, par égard pour le roi, vivoit poliment avec ce parti, ne pouvoit souffrir qu'il fût tout-puissant près du roi, & qu'en sa qualité de dauphin, il fût compté pour aussi peu de chose. Jamais il ne put se résoudre à rien obtenir par leur canal, parce qu'ayant autrefois demandé quelque grace, on lui avoit fait comprendre que leur influence, pour l'accorder, étoit convenable. Madame de Maintenon agissoit d'ailleurs avec lui fort séchement, & le duc du Maine, qui jouoit l'égal avec lui, lui faisoit sentir sans cesse que le grand point, pour un dauphin, comme pour le dernier des courtisans, est de mériter, & sur-tout d'obtenir, la familiarité du monarque. Monseigneur, à la fin, parut en être fatigué, & il lui échappa si souvent de répondre à ceux qui lui demandoient d'obtenir du roi des graces, que sa recommandation étoit un motif d'exclusion ou de refus, que le roi, madame de Maintenon & les princes légitimés, en furent outrés de colère.

Leur dépit fut bien plus expressif, lorsque

madame

madame de Bourgogne rendit au roi & à madame de Maintenon, qu'elle avoit ſurpris le dauphin, ſon beau père, à Meudon, où il demeuroit habituellement, s'entretenant avec ſa cour, la plus intime, de la cérémonie du ſacre. Chacune des dames qui environnoient le dauphin, lui diſoient obligeamment : *Voilà, Monſeigneur, le duc & pair qui repréſentera l'ancien duc de Bourgogne : celui-ci fera l'office du comte de Toulouſe & celui-là, du duc de Normandie.* Cette anecdote; qui eut lieu quelques jours avant la mort du prince, affecta ſi ſenſiblement le roi, qu'il répondit en pleine cour : *Mais, je ne ſuis pas encore au bord de ma tombe.*

A la mort du grand dauphin, qui n'étoit point aimé du roi ſon père & qui ne l'étoit pas aſſez du duc de Bourgogne ſon fils, pluſieurs courtiſans, qui lui étoient très-attachés, ſe trouvèrent étrangement ſurpris. La vue d'un avenir, qui ne devait pas être loin, à cauſe de la vieilleſſe du roi, les laiſſait jouir de leur place tranquillement; mais quand il fut mort, les créatures du duc de Bourgogne, par de cabales ou des cris, ne ceſſèrent de les tourmenter. Boufflers, Biron, Harcourt, d'Huxelles ſe retournèrent aſſez bien, pour ſe ſoutenir dans la nouvelle cour ; mais d'autres ſe trouvèrent fort éloignés de la voie de la faveur & des graces. Les miniſtres qui, mieux

que le reste de la cour, prévoyaient de loin le règne de ce prince, perdoient plus que tous, parce que, persuadés de régner sous un prince qui montroit de l'apathie, tandis qu'il n'étoit, peut-être, que prudent & recueilli, se promettoient de régner à sa place. Le chancellier, dans un instant, vit tout l'édifice d'une longue politique renversé. Torcy, la Vrillière & Voisin, qui se soutenoient par madame de Maintenon, se conservèrent; mais rien n'égala la joie scandaleuse que témoignèrent divers courtisans qui suivoient le parti du duc de Bourgogne; elle alla au point, qu'on disoit que la France étoit délivrée d'un roi qui se fût laissé détrôner. Les ducs de Chevreuse, de Beauvilliers & Fénélon, voyant leur ami & leur élève devenu l'héritier présomptif de la couronne, se lièrent très-étroitement, par un commerce de lettres plus suivi, & Fénelon, qui vivoit dans la disgrace à Cambray, attendant des circonstances favorables pour paroître à la cour avec plus d'appareil, se vit sur-le-champ environné de courtisans & de nouvelles figures qui, depuis long-temps, l'avoient abandonné. On savoit quel seroit son crédit auprès du nouveau Dauphin, & on ne manqua ni de bassesses ni de flatteries, pour s'attacher à la fortune future du Prélat qui, doué d'une sensibilité exquise, repoussoit souvent, par un redoublement de mo-

destie & de réserve, ces vils courtisans, qu'un espoir conduisoit de si loin. Chevreuse & Beauvilliers accueillirent de la même manière ces démonstrations grossières d'attachement : & cette conduite, qui étoit analogue aux principes des trois vertueux personnages, leur étoit nécessaire pour ne pas réveiller la jalousie du roi, des princes légitimés & de madame de Maintenon, qui régnoient encore avec concert.

Fénélon, plus modeste que les deux autres, ressentit aussi dans le fonds de sa province, combien, par la mort de Monseigneur, son état étoit changé, l'affluence chez lui redoubloit tous les jours, en sorte que les officiers de l'armée de Flandres s'écartoient de la route pour aller lui présenter leurs hommages : il en fut effrayé, parce qu'il voyoit que le roi, dont il avoit perdu les bonnes graces, n'en pourroit être qu'irrité ; il recevoit avec une modestie véritable ces témoignages de la flatterie, & le roi, qui fut instruit de tout, croyant ce prelat assez puni, ignora ce concours & traita les Généraux voyageurs avec la même facilité qu'auparavant, se contentant de demander quelquefois, à son lever, si un tel avoit été à Cambrai.

Le duc de Bourgogne lui-même, qui étoit la source de ces témoignages de l'ambition des seigneurs de la cour, ajouta à sa modeste ac-

coutumée des démarches encore plus respectueuses pour le roi, il redoubla d'égards pour madame de Maintenon, qui lui en marqua sa reconnoissance en lui livrant le roi : mais fatigué plutôt que flatté d'un nouveau genre de souplesses que la mort de son père lui occasionnoit, & auxquelles il n'étoit pas accoutumé auparavant : il en parut d'abord plus sauvage, & plus embarrassé. Madame de Maintenon, qui prévoyoit qu'il pouvoit être un jour maître, essaya de le retirer de cet état, & elle y réussit, parce que le caractère du duc de Bourgogne avoit de la facilité, quoique la nature l'eût créé, emporté & brutal.

Le duc de Bourgogne, en effet, étoit né avec autant de pétulance, & d'âcreté dans le naturel, que le dauphin, son père, avoit montré de nullité, & de nonchalance; il fracassoit ses meubles, ses pendules, ses vîtres, & frappoit ses domestiques, quand l'heure qui l'appelloit, interrompoit quelque travail qui lui étoit agréable, ou quelque récréation. Il étoit né hautain, dur, & opiniâtre, il aimoit le vin, plusieurs femmes à la fois, & il étoit cruel.

Mais l'empire que Louis XIV se plaisoit d'exercer sur toute sa cour, & sur-tout sur ses enfants, réprima d'abord la hardiesse de son caractère ; il eût ensuite le bon esprit d'en connoître

les inconvénients, & l'autorité que le dauphin exerçoit sur lui, multiplioit les preuves de sa dépendance au point qu'il voyoit, de quelque côté qu'il se tournât, des raisons perpétuelles de vivre dans le recueillement, dans le silence, & dans une espèce d'anéantissement, se concentrant dans son cabinet, se préparant de loin à rendre heureux le sort de la France, par des études profondes sur sa constitution, son gouvernement, son histoire; déplorant en particulier les calamités publiques sous le règne purement militaire de son grand père, & les erreurs d'une administration où la décoration & l'appareil étoient préferés au bonheur public, & à la tranquillité de la France.

Le duc de Bourgogne aimoit éperdument son épouse, mais la duchesse de Bourgogne qui étoit galante, étoit accusée d'avoir quelques attachemens; elle alloit, tandis que son époux travailloit, *à la menagerie*, maison que la maréchale de Noailles, avoit à Saint-Germain, qui étoit le rendez-vous de quelques jeunes seigneurs d'un caractère aimable & léger, de la plus belle figure, bien faits & un peu libertins. Les bontés qu'elle avoit pour Coëtquen & ensuite pour Nangis, la firent soupçonner d'infidélité à son époux, & cette *menagerie*, de Saint-Germain, donnant bientôt quelque inquietude au roi qui

exigeoit qu'elle quitta cette compagnie, elle obtint, par accommodement, qu'elle auroit à sa disposition, *la menagerie de Versailles*, où elle seroit plus à portée des regards du roi. Gondrin & puis Salvert furent accusés par la malignité publique d'être ses favoris, & c'est à ces amans qu'on dit ensuite que j'avois été substitué.

Le duc de Bourgogne étoit sur ce sujet dans la plus parfaite tranquillité; il ne présumoit pas le mal; il adoroit son épouse, il n'avoit aucun doute sur sa fidélité, ni sur les personnes qui la fréquentoient, excepté le duc de Berri, qui ne cachoit pas la passion qu'il avoit pour la duchesse de Bourgogne. Tout ce que j'ai vu sur cet objet c'est que la princesse profitoit de l'amour du duc de Berri, pour le dominer, & pour en faire un instrument actif qu'elle employoit à ses fins, pour le commander lestement & le railler. Ayant influé sur son mariage avec mademoiselle d'Orléans en 1710, les deux belles-sœurs furent bientôt brouillées, à cause de leur caractère si différent; car la duchesse de Bourgogne étoit douce & insinuante, & inventoit chaque jour quelque malice ou quelque projet nouveau pour divertir le roi, ou madame de Maintenon; la duchesse de Berri au contraire, étoit indévote, altiére, incapable de fléchir, de se contrefaire, & ne faisoit sa cour ni au roi, ni a personne;

aussi la duchesse de Bourgogne jouissoit de toute les marques d'amitié du roi, & la duchesse de Berri n'avoit que les rebuts ; le roi l'avoit privée de la plupart des honneurs attachés aux princesses de la famille royale, & comme elle manquoit la messe fort aisément, il l'avoit forcée d'y aller avec Madame du Bourgogne, afin qu'on observât mieux ses manquemens, & qu'elle fut obligée d'y aller au moins par respect humain ; alors Madame de Berri se mit dans l'habitude de faire attendre Madame de Bourgogne, soit qu'elle voulut l'inquiéter par une contrariété de femme piquée, soit à cause de son aversion pour les pratiques de religion. Louis XIV, fatigué des rapports qu'on lui faisoit fréquemment des lenteurs de Madame de Berri, lui dit un jour, devant beaucoup de monde, de ne plus tomber dans ce cas, de ne plus faire attendre Madame de Bourgogne, & de bien comprendre la différence qu'il y avoit entre elle & l'épouse de l'héritier de la couronne.

Ces paroles, prononcées en maître, désolèrent Madame de Berri, le roi en même temps parla de même à sa fille Madame d'Orléans, mère de Madame de Berri, lui reprochant l'irréligion de sa fille, & sa conduite fort irrégulière que peu de personnes connoissoient encore. Madame d'Orléans, repliqua que l'éducation de sa fille

étoit le seul ouvrage de Monsieur le duc d'Orléans, & s'en lava ainsi les mains. Les deux belles-sœurs, en attendant, vivoient toujours en se détestant & en se faisant toutes les niches possibles, & quelques-fois de petites méchancetés de femmes : mais Madame de Bourgogne avoit plus de succès dans ce genre là, parce qu'elle avoit le cœur du roi, & de Madame de Maintenon.

Mais, tandis que ces tracasseries agitoient l'interieur de la cour, le duc de Bourgogne, toujours solitaire, étoit comme inaccessible. La réflexion, les exemples de Beauvilliers & de Fénélon, les plus honnêtes gens de la cour, la vertu & la douce morale de Fénélon avoient métamorphosé son caractère étonnant & indomptable, au point que ce prince fut un exemple de douceur, de modestie & de modération. Il connoissoit déjà les plus grandes affaires, quand le roi ordonna à ses ministres d'aller travailler, avec lui, & s'étoit rendu capable par des études profondes sur toutes les parties du ministère ; il avoit même formé un nouveau systême de gouvernement, qu'il eût mis en pratique, s'il eût régné.

Affligé des maux de la France, pendant la guerre pour la succession, il en méditoit de loin le remède, & la dîme royale de Vauban,

qui n'étoit autre chose qu'une espèce d'impôt territorial devoit être répartie par des états provinciaux ; il vouloit pour cela rendre à toutes les contrées de la France, ces assemblées dont elles avoient été privées, le roi ayant substitué, le pouvoir arbitraire & clandestin des intendans. C'est ainsi que la Normandie, la Franche-Comté, le Dauphiné, la Provence, l'Auvergne & plusieurs autres provinces, avoient perdu leur administration sous le règne de Louis XIV, ou sous le roi précédent : le duc de Bourgogne vouloit même rendre à la nation ses formes & sa constitution ancienne, en établissant des états-généraux périodiques, formés des élus des états particuliers des provinces, pour y traiter publiquement des intérêts de la France ; mais lors-même qu'il soumettoit tous les citoyens, soit ecclésiastiques, soit gentilshommes, à l'imposition, il vouloit conserver aux premiers corps de l'état leurs autres prérogatives ; il vouloit maintenir en France des dignités héréditaires & les ordres monarchiques : Fénélon, lui avoit inspiré ces principes, croyant que l'autorité d'un roi, qui ne meurt jamais, devoit être balancée par des représentans héréditaires ou successifs, l'éligibilité absolue des citoyens qui agiroient périodiquement au nom de la nation, ne pouvant long-

temps se soutenir contre le pouvoir héréditaire d'un roi toujours armé & puissant.

Ainsi l'ancienne aristocratie, qui avoit été si dangereuse à l'état, étoit enchaînée, & par l'autorité du roi, & par l'assistance aux états-généraux, du tiers-état, & comme l'Angleterre avoit pris dans l'ancienne constitution de la France, beaucoup d'idées pour la constitution de son parlement, formé d'un corps électif, d'un corps héréditaire & successif de pairs, & des évêques, le duc de Bourgogne, dans les états-généraux qu'il vouloit rétablir, conservant cette hiérarchie politique, rendoit à la France son ancienne constitution, qu'il eût encore réformée, si elle avoit eu quelque vue contraire au principe qui devoit en être la base, savoir :

QUE LE ROI EST FAIT POUR LES PEUPLES, ET QUE LES PEUPLES NE SONT PAS FAITS POUR LES ROIS; ce qui étoit une sorte de blasphême dans ce temps-là.

Les générations futures sauront gré à Fénélon & à Beauvilliers, d'avoir conduit le duc de Bourgogne à des maximes aussi pures; ce prince, qui eût réparé les fautes de son grand-père, & de mon grand-oncle Richelieu, eût été les délices de la France.

Fatigué des adorations que la mort de son

père lui occasionna, le duc de Bourgogne vivoit dans une solitude qui fut encore plus inaccessible. Alors madame de Maintenon jugea qu'il étoit de ses intérêts de l'occuper des affaires du gouvernement, afin que, montant sur le trône, sa première opération ne fut pas de la faire repentir, elle & les princes légitimés, de l'avoir éloigné de la connoissance des affaires; elle avoit appris par sa propre expérience, combien il lui avoit été facheux de s'être aliéné l'esprit du premier dauphin, & de Madame, belle-sœur du roi.

Délivré, d'un autre côté, des chaînes que son père lui imposoit, le duc de Bourgogne commença à respirer, il devint même courtisan; le roi lui fit part de quelques affaires, & les lui fit connoître par degrés, lui communiquant d'abord les plus ordinaires, puis les plus secrètes, & les plus importantes : il ordonna ensuite à ses ministres de l'instruire & d'aller travailler avec lui dans son appartement; ce fut la première & la seule fois qu'il accorda à un mortel une semblable confiance, au grand étonnement de ceux qui connoissoient la jalousie du roi, qui avoit toujours commandé & n'avoit jamais partagé sa puissance.

Toutes choses préparoient ainsi les esprits à un règne véritablement nouveau dans tous les sens, quand la mort la plus horrible vint frapper

la duchesse son épouse, & le frappa bientôt lui-même. On sçut le 6 février 1712, que, le jour précédent, la duchesse de Bourgogne, qui prenoit du tabac en cachette, parce que le roi n'aimoit pas les odeurs, en avoit pris d'un seigneur qui lui laissa même sa tabatière : des frissons effrayants la saisirent dans l'instant, accompagnés d'une douleur cruelle aux tempes & au cerveau, avec une fièvre considérable.

Le 6, la fièvre redoubla, & quand elle demanda sa tabatière qui avoit disparu, elle dit à quelques personnes de son appartement, qu'elle la soupçonnoit être empoisonnée, sans accuser pourtant l'auteur de ce présent, dont elle fit l'éloge.

Les jours suivants, des assoupissements profonds succèderent à ces douleurs locales & cruelles ; quelques symptômes de rougeole parurent & disparurent presque en même-temps, on lui donna l'émétique, qui eût beaucoup d'effet, sans soulagement, on parla de confession, parce que son état devint dangereux, mais elle ne voulut ni de son confesseur en titre, ni d'un autre jésuite, ni du curé, elle demanda un récollet, au grand scandale des dévots, qui n'approuvèrent pas cette liberté si nécessaire aux princes moribonds qui la réclament, & au grand mécontentement des jésuites, jaloux de diriger la conscience des princes, qui n'ont rien à cacher à la veille du

grand voyage. Cette confeſſion fut longue & laborieuſe, elle avoit dit aſſez publiquement qu'elle vouloit en faire une bonne, & fit brûler par ſon confeſſeur beaucoup de papiers; mais elle ne les brûla pas tous, car j'en ai conſervé précieuſement de très-expreſſifs, dans la caſſette qui renferme les lettres des amours de 1713. Après ſa confeſſion elle reçut les autres ſacremens avec plus de tranquillité; cependant elle étoit encore attachée à la vie; elle pouſſoit de profonds ſoupirs; elle parloit du retour à la ſanté, mais toujours en ſe croyant morte, & toujours déſolée de ſa ſituation; elle demandoit à Dieu de vivre encore, & ne put cacher ſes ſentimens ſur l'oubli abſolu qui ſuccède dans les cours, au règne des princes le plus chéris. *Aujourd'hui, je ſuis encore princeſſe bien aimée*, dit-elle, à Maréchal, *demain je ne ſerai plus rien du tout, & après demain je ſerai oubliée.*

Elle fut ſaignée & elle prit de nouveau l'émétique, qui aggrava les plus affreux ſymptômes: elle mourut enfin dans des convulſions horribles, qui frappèrent d'épouvante tous les aſſiſtans; le roi en fut témoin à genoux aux pieds de ſon lit, juſqu'au moment de ſa mort.

Madame de Maintenon jouiſſoit alors à la cour de la plus grande faveur, & on diſoit aſſez publiquement qu'elle étoit l'épouſe du roi : mon

père lui écrivit une lettre, pour la féliciter d'un bref du pape, où l'on disoit qu'elle étoit désignée pour ce qu'elle étoit, ajoutant qu'il desiroit avec toute la France, & avec toute l'Europe, de la voir reconnoître à la cour avec ses prérogatives. Mde. de Maintenon, répondit en ces termes à cette lettre de mon père.

« Il est vrai, Monsieur, que Sa Sainteté m'a « honoré d'un bref *qu'on dit être fort obligeant;* « mais je n'en vaux pas mieux pour cela; & tous « ces honneurs ne sont qu'une suite de celui que « le roi me fait. Je prie Dieu de me faire voir « aussi clair sur tout le reste, *qu'il me semble que* « *je vois clair là-dessus.* *J'ESPÈRE QUE LES* « *AFFAIRES SE TOURNERONT COMME VOUS* « *LE SOUHAITEZ*, *& comme vous ne doutez pas* « *que je le desire de tout mon cœur.*

« Vous aurez appris la mort de madame la « dauphine. Il y a long-temps qu'on s'y prépa- « roit; cependant on ne croyoit pas qu'elle arri- « vât si-tôt, & Dieu veuille qu'elle-même n'en « ait pas été surprise : elle a montré de la piété « & du courage. Le roi la vit expirer, après avoir « été une heure à prier au pied de son lit. Vous « aurez su la pension qu'il a donné à Bessola. On « parle déja de marier Monseigneur, qui a été « plus touché qu'il n'a su le montrer. Adieu,

« monſieur le duc, le monde paſſe, & nous paſ-
« ſerons à notre tour. Le bon parti eſt d'y penſer.
« Vous le ſavez mieux que perſonne, & je ne
« fais là-deſſus que ce que vous m'avez appris. Je
« n'oublie point ces heureux temps, & je con-
« ſerverai toute ma vie pour vous, l'eſtime, la
« tendreſſe & le goût que j'ai toujours eu. Vous
« m'écrivez avec une cérémonie très - déſobli-
« geante. »

Signée MAINTENON.

Le dauphin, qu'on vouloit déja marier à la cour., étoit étendu dans un lit de mort, & le même convoi devoit le porter à Saint-Denis avec ſon épouſe; il ſouffroit déja des douleurs pareilles, & dit ſouvent qu'il croyoit que l'avis que Boudin avoit reçu étoit exécuté; ce qui n'occaſionna que des murmures timides, qui ſe répandirent dans la capitale, & juſque dans les provinces. On crut quelques inſtans, comme on l'avoit dit de ſon épouſe, qu'il avoit la rougeole; mais les ſymptômes vagues de cette maladie, paroiſſoient & diſparoiſſoient ſur-le-champ, & les bruits d'une cauſe pareille ſe répandirent fort ſecrètement dans la cour, où l'on n'en parla qu'avec la plus grande réſerve : il mourut, comme ſon épouſe, dans des tourmens affreux ; & quelques jours après, les horribles ſymptômes de leurs maladies occaſion-

nant des débats presque sanglans entre les médecins & les chirurgiens, le public crut long-temps, & soupçonne encore que le poison avoit été la cause d'une mort dont toute la France fut avec raison inconsolable, & qui jeta le roi dans une consternation extrême; mais qu'il s'efforça de ne pas trop laisser paroître au dehors. Cette mort, en effet, avoit quelque chose d'effrayant. Un prince, une princesse adorés, héritiers présomptifs d'une couronne qu'on étoit fatigué depuis long temps de voir sur la tête de Louis XIV, furent exposés, l'un à côté de l'autre, dans le même lit de parade, aux regards d'un peuple qui venoit en foule déplorer leur perte, poussant des plaintes & des cris jusqu'aux nues.

Le 7 de mars suivant, le duc de Bretagne, leur fils aîné, tomba malade tout-à-coup, & on dit qu'il avoit encore la rougeole. Le duc d'Anjou, son frère cadet (depuis Louis XV), tomba malade aussi; & comme ces deux enfans furent ensemble à l'agonie, le roi voulut qu'on les baptisât, & qu'au besoin, on prît les premiers venus pour servir de parrains & de marraines. Le plus jeune des princes échappa, & comme on lui fit prendre, en cas de besoin, du contre-poison de Venise, on dit publiquement que ce remède seul l'avoit sauvé; mais le duc de Bretagne mourut, âgé de cinq ans, le 8 mars.

Le

Le grand-père, le père & le fils, tous trois dauphins & descendans de Louis XIV, moururent ainsi sous les yeux du roi, dans moins d'un an.

De toute la race royale, il ne restoit que le duc de Berri, qui fut frappé de mort le 1er. mai suivant : on lui donna deux fois l'émétique, & puis de la manne, mais sans effet ; ce qui fit dire aux spectateurs que le poison étoit trop violent : le lendemain, il fut saigné ; il vomit du sang à grands flots : il ne put recevoir le viatique, et son état fut tel, que les médecins publièrent que, huit jours auparavant, il avoit eu une veine rompue dans l'estomach, par l'effort qu'il avoit fait à la chasse en retenant son cheval, qui alloit se précipiter dans un fossé. On dit même que le prince avoit vomi depuis ce temps-là, tous les jours, en secret, beaucoup de sang ; qu'il en avoit aussi rendu par les selles ; & on ajouta qu'il avoit fait part de son accident au père de la Rue, son confesseur, le 4 mai, avant de mourir, & lorsque la tête commençoit de s'embrouiller. On écarta soigneusement de lui la duchesse de Berri, son épouse, qui d'ailleurs étoit grosse, & qui tenoit des propos qu'on regarde dans les cours silencieuses, comme très-inconsidérés.

Telle fut la ruine de la brillante famille de Louis XIV ; *les causes seront peut-être à jamais un problême ;* car je dois conserver à la postérité ces

expressions des plus sages courtisans; & s'il y en eut qui regardèrent toutes ces morts comme naturelles, il y en eut aussi, & de la plus grande probité & incapables de calomnies, qui assurèrent alors, & qui ont dit à leurs enfans, que ces princes étoient morts de poison. Dangeau, le plus timide, le plus politique & le plus flatteur des courtisans, inséra en ces termes l'article de la mort du premier dauphin, dans ses volumineux Mémoires manuscrits.

« Le roi apprit, le 9 avril 1711, à son lever, « par M. d'Antin, que Monseigneur, en se le- « vant, avoit eu une grande foiblesse, & s'étoit « trouvé mal. A 11 heures, on sut qu'il avoit la « fièvre, qui augmenta. *Les médecins crurent qu'il « y avoit DU VENIN dans la maladie*, & le roi « ne voulut pas que les princes & princesses en- « trassent dans son appartement.

« Le 10, le mal fut tel, qu'on crut qu'il avoit « *peut-être* la petite-vérole, *peut-être* le pour- « pre. » Et le roi affecta d'empêcher quiconque ne l'avoit pas eue, d'approcher, & depuis le commencement jusqu'à la fin de la maladie, on ne manqua pas, dans le langage de courtisan, de dire *que Monseigneur se portoit aussi bien, qu'il se pouvoit porter dans l'état où il étoit*. Réponse insignifiante, qui éloigne l'état de la question, & qu'on conserve encore dans la gazette de

France, en pareil cas. Le dauphin, dans toute sa maladie, éprouva des assoupissemens. Le 13, *le venin de la maladie* se porta à la tête & à la gorge, & il mourut le 14 avril 1711. « *On ne l'ouvrit* « *pas, à cause du venin de la maladie.* » La mort du dauphin, duc de Bourgogne, son fils, est rapportée par Dangeau dans les termes suivans :

« Le 7 dimanche, à 7 heures du soir, 1713, « la dauphine sentit de violentes douleurs au des- « sous de la tempe. Elle fit prier le roi de ne pas « venir chez elle, à cause de ses souffrances.

« Le 8, les douleurs furent extrêmes jusqu'à « 4 heures, malgré l'opium qu'on lui donna, & « le tabac qu'elle fuma, sentit & mâcha. Ses dou- « leurs furent si violentes, qu'elle dit avoir moins « souffert en accouchant.

« *Il faut que les humeurs soient bien malignes*, « dit encore Dangeau, *pour avoir causé de si vio-* « *lentes douleurs.*

« Le 9, le médecin dit au roi qu'il ne se doutoit « plus que ce ne fût la rougeole, & le soir, on « vit que ce n'étoit plus la rougeole.

Le 10, on disputa encore si c'étoit la rougeole. « Si ce l'est, dit Dangeau, c'est une rou- « geole D'UNE BIEN MAUVAISE NATURE. Le 12 « février, elle expira; mais on ne trouva pas, à « l'ouverture que le roi exigea, des causes de sa « mort. »

Enfin, je rapporterai ici les sentimens du comte de Maurepas: c'étoit alors un enfant, une espèce d'espiègle qui alloit par-tout, qui divertissoit par des saillies, par des petits riens qui amusoient tout le monde; sa frivolité & son étourderie étoient telles, que les dames en faisoient comme d'un jeu, & ne s'en défioient pas; il parle en ces termes dans ses Mémoires manuscrits, rédigés dans son exil, qui ressentent trop bien leur auteur, & qui ne sont curieux que pour diverses anecdotes qu'on ne trouve que là, & pour quelques pièces de vers satyriques ou plaisans, attachés à des anecdotes scandaleuses.

« On vouloit, dit le comte de Maurepas (t. 1,
« p. 75), que madame de Bourgogne fût morte
« pour avoir pris du tabac dans une tabatière
« qu'elle avoit perdue, & qu'on ne retrouva que
« trois semaines après sur sa toilette. M. de Gon-
« drin en prit aussi, & mourut six semaines au-
« paravant elle, d'une maladie qu'on regardoit
« comme la petite-vérole, qui lui rentra. On
« prétend aussi que monsieur le dauphin gagna
« la même maladie en lisant une lettre qui n'étoit
« pas signée. Il l'a dit lui-même avant sa mort,
« ajoutant que les auteurs de la mort de sa femme
« ne l'avoient point épargné. On attribua aussi à
« une collation que le duc de Bretagne & son
« frere (depuis Louis XV) firent chez le duc de

« Chartres, la mort du premier & la maladie du « second, que madame de Ventadour sauva, en « le remettant au lait de femme, quoiqu'il eût « trois ans. Toutes ces maladies eurent les mêmes « symptômes. Pendant ces différens accidens, ma- « dame la dauphine avoit des maux de tête in- « supportables; monsieur le dauphin, du feu dans « les entrailles, qui le consumoit; & monsieur le « duc de Bretagne, un vomissement continuel. »

Le roi parut inébranlable au milieu de tant de malheurs. Il n'étoit point cependant insensible aux coups du ciel qui sembloit punir un prince ambitieux de dominer sur une postérité brillante; mais quand la providence lui montra visiblement que son sort étoit semblable à celui du dernier des mortels, il en soutint l'épreuve, ou plutôt le châtiment, avec la tranquillité du Stoïcien, & la résignation que prescrit le christianisme; mais la postérité, qui admirera son courage, ne lui pardonnera point d'avoir anéanti les manuscrits & les lettres de Fénélon, adressées au duc de Bourgogne, qui les conservoit fort secrètement dans une cassette; le roi se fit apporter la cassette, & il les brûla. Il brûla aussi les procès-verbaux de l'ouverture du corps des princes, qu'il avoit demandé.

La faction des princes légitimés, intimement unie à madame de Maintenon, s'attacha encore

étroitement à elle, après la mort des enfans du roi, accusant publiquement le duc d'Orléans de prendre des précautions éloignées pour s'assurer du trône. Stairs, ministre d'Angleterre en France, & l'un de ces libertins décidés, si goûtés du duc d'Orléans, étoit du nombre des seigneurs de la cour privée de ce prince, qui se permettoient à Saint-Cloud & au palais-royal des orgies nocturnes, dont le récit faisoit trembler les ames timorées de ce temps-là; Stairs, dis-je, traita avec le duc d'Orléans, & lui promit que l'Angleterre l'assisteroit de toutes ses forces, si le duc d'Anjou venoit à mourir, & si quelque puissance osoit lui contester ses droits à la couronne de France. Ce prince, qui trouvoit en lui un compagnon de plaisir, & l'espoir d'un appui pour soutenir sa fortune, se lia avec Stairs, & malgré les soins qu'ils prirent tous les deux pour cacher leur complot, le roi, qui pénétra les dangers d'une ligue pareille, si contraire à ses principes, en prit un tel ombrage, que, poursuivi d'ailleurs par madame de Maintenon & par ses enfans légitimés qui l'environnoient sans cesse, il chercha les moyens de lier les mains au futur régent, en soumettant sa volonté aux suffrages d'un conseil de régence, dans lequel l'autorité devoit résider, & en ne laissant que la simple présidence au prince, comme nous le dirons dans son temps. Le roi, chaque jour,

étoit fortifié dans cet avis, par les plaintes contre le duc d'Orléans, de M^de^. de Maintenon & du duc du Maine fur-tout, & autres enfans légitimés, qui environnoient le monarque plus particulièrement.

Le roi lui-même, fentant qu'il avoit befoin d'un appui journalier, s'attacha encore plus à fes enfans naturels; & à peine le duc de Berri fut-il mort, que le roi les éleva bien davantage.

Madame de Maintenon, dans fes lettres à mon père, de ce temps-là, dit qu'elle aimoit le duc du Maine à la folie, & le roi, qui le difoit auffi, le prouvoit par des effets, affectant de montrer, dans toutes les rencontres, qu'il le chériffoit d'une manière plus particulière qu'auparavant, voulant, pour ainfi dire, que le duc du Maine & le comte de Touloufe héritaffent des fentimens que la nation avoit pour les princes du fang, qu'il avoit vu périr l'un après l'autre. Déja, en 1673, il leur avoit donné le nom de Bourbon, & avoit voulu les légitimer, quoique le duc du Maine & le comte de Touloufe fuffent nés de madame de Montefpan du vivant même de fon époux, à qui, felon toutes les lois, & l'ufage, ils appartenoient, en 1694, le roi leur accorda de tenir le premier rang immédiatement après les princes du fang, précédant les princes qui feroient en France, & qui auroient des fouverainetés hors du royaume. Voulant augmenter enfuite, pour

l'avenir, ces prérogatives, le roi ordonna par un autre édit, qu'en cas qu'il ne restât plus un jour de princes légitimes du sang des Bourbons, leurs enfans descendans par légitimes mariages, pussent succéder à la couronne.

Ce nouvel édit étonna toute la France, on disoit que le roi prévoyoit un cas éventuel dans lequel la nation pouvoit, seule, se donner un nouveau maître. *Le roi*, disoit-on, *veut donc commander encore dans un futur, si lointain & si incertain, que ce malheur peut ne jamais arriver.* Toute la France néanmoins se tut, & le parlement, accoutumé à l'obéissance la plus aveugle, ne fit pas la moindre remontrance, *se reposant entièrement en la sagesse du roi.* Dans l'assemblée du 2 août, pour l'enregistrement, furent présens le duc d'Enghien, le prince de Conti, aussi bien que le duc du Maine & le comte de Toulouse: il y assista beaucoup de ducs & pairs ecclésiastiques & séculiers, & notamment ce duc de Saint-Simon, que nous avons vu, dans la suite, si envenimé contre cette grande opération du monarque; tant les esprits étoient accoutumés encore à souscrire à toutes les volontés du roi! Cet édit fut suivi d'une déclaration, par laquelle les deux princes légitimés pouvoient prendre la qualité de princes du sang dans leurs titres, & en jouiroient dans les cérémonies & dans la société,

ſans autre différence d'avec les princes du ſang, que la préſéance de ceux-ci ſur les légitimés : Ainſi Louis XIV fit pour ſes enfans naturels, ce qu'aucun monarque n'avoit eſſayé de faire. Céſar de Vendôme, enfant naturel d'Henri IV, le plus favoriſé de tous ceux qui ſont connus de l'hiſtoire moderne, n'avoit obtenu que le rang immédiat après les princes du ſang. Louis XIV fit davantage, puiſqu'il les créa princes du ſang, & les introduiſit dans la famille royale.

Il eſt bien avéré que madame de Maintenon contribua à ces nouvelles diſpoſitions en faveur des enfans du roi, ſes élèves. Le duc du Maine ſavoit très-bien de qui il tenoit le jour; mais il n'avoit jamais eu de véritable attachement que pour madame de Maintenon, ſon ancienne gouvernante. La cour craignoit ce prince, qui pouvoit, par elle, faire beaucoup de bien ou de mal, s'il l'eût voulu, & perſonne, même les princes & les pairs qui étoient le plus intéreſſés, n'oſoient s'élever contre ces diſpoſitions du roi. Tout le monde, au contraire, ne parloit du duc du Maine que comme d'un prince pieux & vertueux, digne de toutes les ſortes de récompenſes, & la piété, à la fin des jours du roi, étoit les grands moyens pour obtenir des graces.

M. du Maine avoit, en effet, beaucoup de mérite perſonnel; perſonne ne racontoit mieux que

lui; il avoit appris, de madame de Maintenon, autant de pratiques détaillées de piété, qu'un homme peut en retenir d'une femme, ſans être encore ridicule; il jeûnoit avec une auſtérité ſans exemple; & c'eût été ſe brouiller avec lui que de ne pas montrer de l'intérêt pour la cauſe de la religion; il étoit au reſte, homme d'eſprit, à fines réparties, & l'inſtrument de madame de Maintenon pour toutes ſes volontés.

Quant au comte de Toulouſe, il y avoit en lui moins de caractère & plus de timidité. Ce prince avoit l'art de plaire à tout le monde, d'être de tous les avis, d'ignorer l'exiſtence de tout parti, de tout ſentiment particulier, de toute faction; c'étoit d'ailleurs un homme aimable, chéri de tous, & le ſeul qui pût être agréable, en même-temps, à l'ancienne & à la nouvelle cour; retiré, peu communicatif, il ſembloit éviter toute nouvelle affaire & toute figure inconnue, il n'avoit pas la moindre curioſité. Ce n'etoit pourtant pas une indifférence abſolue de ſa part; mais une ſageſſe conſommée, (qui lui attira l'eſtime de tout le monde,) jointe à un peu d'indifférence.

Le parti, ou plutôt la faction de madame de Maintenon & des princes légitimés, gagnoit infiniment par la mort de tant de princes héréditaires. La haine que ceux-ci portoient à la favorite & à ſes élèves, excepté madame de Bourgogne,

demeuroit éteinte par leur mort. Ce parti avoit d'ailleurs à redouter un jour que ces illuſtres défunts, régnant bientôt en France, ne ſe vengeaſſent des tourmens & des gênes qu'ils avoient fait endurer aux enfans & aux petits-enfans de Louis XIV; madame de Maintenon & les prince légitimés avoient à craindre encore le reſſentiment de Philippe d'Orléans, premier prince du ſang, qu'ils haïſſoient, dont ils étoient haïs : & qui alloit devenir, ſelon les lois du royaume, régent de France; ils réſolurent donc de lui enlever une prérogative qui lui appartenoit ſelon les droits de ſa naiſſance, par les diſpoſitions d'un teſtament qu'ils projettèrent d'obtenir de Louis XIV, & pour obliger le monarque à faire ce teſtament, ils eurent ſoin de réveiller, contre le duc d'Orléans, toute la méchanceté publique, qui ſe plait de s'occuper de calomnies, & d'imputer les crimes les plus atroces à celui qui en étoit bien innocent.

Ainſi, quand on vit la famille royale dépérir peu à peu, on dit, qu'à meſure que les princes étoient enlevés de ce monde, le duc d'Orléans devenoit inſenſiblement l'héritier préſomptif de la couronne; on l'accuſoit de ne s'occuper de chymie avec Homberg, avec lequel il travailloit ſans ceſſe, que pour fabriquer des poiſons & préparer, par des crimes, la ſeule voie qui pouvoit le conduire juſqu'au trône.

Je n'ai jamais eu à me louer de Philippe d'Orléans, & toujours j'ai cru que mon devoir & ma reconnoissance m'ordonnoient de m'attacher à l'ancienne cour & à ses restes, à qui je dois ma première élévation. Je déplorois cependant le triste sort de ce prince, bien innocent des crimes dont on le chargeoit ; je ne voyois qu'une calomnie dans le jugement des dévots, des évêques, des prêtres, des moines, des molinistes émeutés par madame de Maintenon, & sur-tout dans le cardinal & la maison de Rohan, qui répandoient un bruit sans aucun fondement, ou qui n'en avoit que de ridicules; car on prouvoit que ce prince étoit coupable de ces empoisonnemens prétendus, parce qu'il n'avoit ni mœurs ni religion, & parce qu'il s'occupoit de chymie, comme si on étoit assassin, parce qu'on a le malheur de ne pas croire ce que croit son voisin, ou parce qu'on a un tempéramment porté à la jouissance des sens. Il est avéré que le duc d'Orléans aimoit excessivement les plaisirs ; il est avéré encore que ce penchant le jettoit dans la débauche : il étoit, sur cet objet, aussi supérieur sur le reste des hommes, que la jeunesse, dans l'effervescence, est supérieure aux personnes froides ou âgées ; mais il y a loin d'un tempéramment de cette nature au caractère froid de l'assassin, & le duc d'Orléans n'avoit rien d'analogue au naturel affreux nécef-

faire à ces attentats. Les dévots de politique répétoient cependant qu'il étoit l'auteur de la mort des princes, parce qu'ils le vouloient, & parce qu'il y avoit, dans sa conduite & dans ses actions, une tournure différente de celle que l'esprit du temps leur avoit fait prendre.

On persuada ainsi au roi Louis XIV que son neveu étoit coupable de ces horribles attentats; car d'ailleurs madame de Maintenon craignoit elle-même qu'on ne les lui attribuât, comme on l'avoit accusée d'avoir trempé dans la mort du grand dauphin; on assura donc au monarque que le duc d'Orléans étoit dévoré de l'ambition de régner, & que le petit dauphin, âgé de 4 ans, étoit la dernière victime qu'on avoit manqué & qui devoit être sacrifiée à sa passion. On dit qu'il falloit lui ôter la régence, & sur-tout la surintendance de l'éducation du jeune prince, la confier au duc du Maine avec le commandement des troupes, celles sur-tout de la maison du roi, dans laquelle résidoit la force principale de l'état. L'on fit répandre si loin que le duc d'Orléans avoit empoisonné les enfans du roi, que le bruit parvint jusqu'aux extrémités de la France, & le duc d'Orléans ne pouvoit sortir, sans entendre crier: *Voilà l'assassin; voilà l'empoisonneur de nos princes.* Dès lors, ce prince ne sortit plus sans avoir des sacs d'or & d'argent dans sa voiture, pour amuser les

peuples en cas d'émotion ; en attendant il fut abandonné & de ses parens & de ses amis, qui craignoient d'être envelopés dans sa disgrace : je n'ai pas oublié que, dans cette situation désolante, je ne cessai de le voir, de le consoler, de lui donner du courage ; ce prince me parut reconnoissant ; mais dans la suite, il oublia ce service, & il me jetta dans la situation où il avoit été lui-même.

Le duc d'Orléans étoit désolé : il alla un jour chez le roi ; & demanda qu'on lui fit son procès ; il dit qu'il étoit prêt à se rendre à la Bastille. Le roi le reçut avec un silence mystérieux & affecté, qui accabla le duc d'Orléans. *Je ne veux pas d'éclat*, lui répondit le roi, *& je vous défends d'en faire.... Mais, si je me rends à la Bastille, Sire,* repartit le duc d'Orléans, *ne m'accorderez-vous pas la grace de faire instruire mon procès ? .... Si vous allez à la Bastille*, répondit le monarque, *je vous y ferai laisser..... Sire ! je vous supplie aumoins, de faire arrêter Homberg.* Et le roi envoya l'ordre au comte de Pont-Chartrain, d'expédier la lettre de cachet ; mais le chancelier, qui en apprit la nouvelle par son fils, alla sur le-champ chez le roi, pour faire révoquer cet ordre, au grand regret des ennemis du duc d'Orléans, qui voyoient que, par ce grand coup, les ennemis du duc auroient été aurorisés à accuser le prince, à le déclarer

l'auteur des empoiſonnemens : mais Pont-Chartrain, fit obſerver que cette nouvelle occaſionneroit, dans Paris & dans le fond des provinces, des bruits dont on ne connoiſſoit pas les ſuites ; que cet empriſonnement déshonoreroit la famille royale, que l'interrogatoire en ſeroit odieux, & que, quand même le duc d'Orléans ſeroit auſſi coupable, qu'il étoit aſſuré qu'il étoit innocent, ſon prétendu crime devoit être à jamais couvert d'un voile impénétrable. Le roi répondit à Pont-Chartrain, qu'il avoit accordé cet ordre aux très-preſſantes ſollicitations du duc d'Orléans, & qu'il n'avoit qu'à ne pas l'exécuter.

Les débauchés de Saint-Cloud & du palais-royal, qui environnoient le duc d'Orléans, eſſayoient, de leur côté, de rejetter le ſoupçon du poiſon ſur les princes légitimés. Ils montroient l'intérêt qu'avoit le duc du Maine, de perdre la race de tous les princes du ſang, pour effectuer un jour le fameux édit qui lui donnoit le droit de ſuccéder à la couronne : ils alloient juſqu'à nommer l'empoiſoneur des princes, & le duc d'Orléans ajoutoit même que, ſi l'enfant héritier préſomptif de la couronne, qui venoit d'échapper, périſſoit encore, cette mort ſeroit le ſigne précurſeur de la ſienne, qui ſeroit enfin la preuve ultérieure convaincante, mais bien douloureuſe pour lui, de ſon innocence ; mais l'avis des princes

légitimés & de la favorite étoit plus puissant que celui du prince, qui n'avoit pour lui que son innocence & les compagnons de ses débauches; la réputation des princes légitimés étoit d'ailleurs bien établie dans tous les ordres de citoyens, & la France étoit encore toute dévote à l'exemple du roi, de madame de Maintenon & des princes légitimés, ensorte que les nouvelles, qui partoient des orgies de Saint-Cloud & du palais-royal, n'étoient pas même répétées.

Le duc d'Orléans ne put jamais étouffer ensuite que par sa mort la calomnie une fois répandue, qu'il avoit trempé ses mains dans le sang des princes & qu'il vouloit perdre encore le jeune Louis XV, pour réussir dans l'ensemble de ses projets. Si le roi Louis XV tomboit malade, la calomnie annonçoit sa mort prochaine, & quand le régent lui ôta Villeroi, son gouverneur, elle prédit que c'étoit pour lui ôter la vie plus sûrement. Enfin le monarque, devenu majeur, avoua lui-même au duc d'Orléans les terreurs paniques dont on l'avoit frappé pendant sa minorité, & témoignoit son amitié & sa reconnoissance envers le prince, quand la malignité publique se nourrissoit encore des chimères les plus étranges.

Louis XIV, quoiqu'il connût à fond son neveu, quoiqu'il se fût assez expliqué sur son compte, avoit lui-même vécu, dans les dernières années

de

de ſa vie, dans des tranſes mortelles à ce ſujet. Soyons véridiques aux yeux de la poſtérité; madame de Maintenon & le duc du Maine avoient ſu lui perſuader qu'il avoit beſoin de leur vigilance, & d'être ſans ceſſe gardé & environné, pour éviter ſa part du poiſon préparé pour tous les princes : ils vouloient tous les deux régner encore après la mort du roi; & comme le duc d'Orléans devoit avoir naturellement toute l'autorité que lui aſſuroit ſa naiſſance, ils vouloient l'en écarter, entretenant le roi dans la crainte que le duc d'Orléans, ambitieux de régner, ne fit périr ceux que la naiſſance appeloit à la ſucceſſion à la couronne.

Ils réſolurent donc d'engager le roi à faire un teſtament, qui éloignât ce prince de tout pouvoir, qui ne lui en laiſsât que le titre, eſpérant dans le fonds de leur ame, qu'occupé de ſes plaiſirs, il n'auroit ni l'ambition, ni les moyens d'attaquer le teſtament; ils imaginèrent en même-temps de lui ôter les ſoins de l'éducation du roi futur, de nommer un gouverneur & un vice-gouverneur à ſa place, en cas d'évènement, & ils penſèrent qu'en donnant les charges principales de l'état, pendant la minorité, aux principaux chefs de la cour, aux amis du roi, à ſes enfants légitimés, il ſe formeroit, de la réunion de tous ces grands, une faction puiſſante qui

foutiendroit avec fuccès le fyftême de gouvernement de Louis XIV, contre tous les efforts poffibles du duc d'Orléans.

Le duc du Maine étoit d'autant plus intéreffé à fe conferver dans l'exercice de la royauté, dont-il avoit tout le pouvoir dans les derniers temps du feu roi, qu'il prévoyoit de loin que, fi le duc d'Orléans étoit déclaré régent abfolu, l'élévation de fa maifon au rang de celles des princes du fang, ne pourroit fe foutenir dans fon état; il haïffoit fouverainement le duc d'Orléans, dont-il étoit haï & méprifé, & craignoit de le voir ligué avec les autres princes contre la grandeur artificielle de fa maifon; il l'avoit perdu dans l'efprit de la nation; il l'avoit perdu dans l'efprit du roi, & vouloit lui ravir encore la prérogative de régent, pour n'en être pas perdu à fon tour.

Mais le roi préfentoit des obftacles, il refufoit un teftament, il favoit que le parlement, qui maintient plus vigoureufement fes droits pendant les minorités, & fous le règne des rois débonnaires, fe feroit un jeu de caffer fon teftament, de fe venger à fa mort de la nullité où il l'avoit retenu pendant fon règne, & de méprifer fes volontés, comme celles du roi Louis XIII, fon père. Il ne vouloit pas expofer fon teftament a un femblable arrêt, il refufa

long-temps de le faire; le chancelier par ordre de madame de Maintenon, en parloit souvent au roi qui lui fermoit la bouche.

Le duc du Maine, de concert avec la favorite, redoublant de soins, d'attentions, de prévenances pour le roi, depuis la mort sur-tout du duc de Bourgogne, essaya de l'obtenir de bonne grace, par des prières, par des sollicitations, quoique en disent des mémoires manuscrits de ce temps-là, mais ce fut toujours inutilement. Le monarque refusoit toujours, même d'en entendre parler, comme le déclara dans la suite Voisin, dans un de ces moments où la crainte de la disgrace arrache quelquefois la vérité de la bouche des ministres, qui la disent si rarement sur des objets aussi délicats.

Les prières & les sollicitations, étant inutiles, Madame de Maintenon, & le duc du Maine, employèrent bientôt d'autres stratagêmes; leur haine invétérée contre le duc d'Orléans, & la crainte qu'ils en avoient, ne pouvoient les laisser en repos, qu'ils n'eussent réussi dans leur projet. On les vit abandonner le roi à la tristesse naturelle de ses vieux ans, & à la crainte qu'ils lui avoient inspirée des forfaits du duc d'Orléans; ils discontinuèrent donc tout amusement, toute récréation; ils abandonnèrent le roi à lui-même. Quand le monarque, frappé des idées sombres

qui le travailloient, venoit à eux, on boudoit, on mettoit des retards à ses ordres, à ses desirs, on marquoit en tout de la mauvaise volonté ; enfin on obtint le testament, ce testament honteux, qui, renfermant la plus grande injustice, devoit bouleverser le royaume & occasionner une suite d'affaires désastreuses, au préjudice de la tranquillité de l'état ; le roi prévit la destinée de cet acte, & dit à la reine d'Angleterre avec dépit, *qu'on l'avoit extorqué, qu'il l'avoit accordé, & qu'on n'en seroit pas plus content.* Mais tel étoit alors le sentiment douloureux de sa dépendance de la favorite, & de son fils légitimé, qu'obligé de suivre en tout leur volonté, il laissoit échapper pour seule vengeance ces tristes paroles en haussant les épaules. *Ah ! quand j'étois roi*, & ces paroles il les répétoit toujours quand il desiroit vainement quelque chose...... Une autre fois, ne pouvant retenir son ressentiment, il dit en ma présence au duc du Maine, & devant beaucoup de monde, *vous avez voulu être grand pendant ma vie & après moi, mais il vous reste de conserver ce que vous avez acquis, s'il vous est possible.* Ces paroles furent prononcées avec tant de force, que l'évènement apprit dans la suite que Louis prévoyoit la chûte des honneurs de la maison du duc du Maine.

Le testament fait & scellé de sept sceaux, le

roi qui manda le parlement, se vengea encore de la violence qu'il avoit soufferte de la part de son fils, & de la favorite : il leur dit : *voilà mon testament, ce qui est arrivé à celui de mon père, m'apprend ce qui est possible encore; mais j'ai été tourmenté, le voilà donc le marché de mon repos, il deviendra ce qu'il pourra;* puis il leur tourna le dos.

L'acte fatal fut renfermé dans une des tours du palais, sous trois clefs différentes. Le public, qui sçut que le roi avoit fait son testament, & qui connoissoit bien les sentimens du monarque pour son neveu, ne se trompa pas : il dit que, si le roi avoit voulu lui laisser la régence ; il n'eût pas fait des dispositions, la nature l'appellant à cette prérogative comme elle appelle à la royauté. Quelques-uns crurent qu'il nommoit régent le roi d'Espagne ; mais les plus clairs-voyans soutenoient toujours que le duc d'Orléans seroit frustré de ses droits à la régence, & ce prince qui en porta le même jugement, se prépara de loin par une conduite conséquente, à se faire restituer ce que lui enlevoit la dernière volonté de Louis XIV, qui étoit si contraire à la justice, & aux usages du royaume.

Il établissoit en effet dans cet acte, pendant la minorité, non point une vraie régence, mais un simple conseil de gouvernement, dont le

duc d'Orléans devoit être le chef, sous le nom de régent : ce conseil étoit formé du duc de Bourbon, quand il auroit vingt-quatre ans, du duc du Maine, du comte de Toulouse, du chancelier de France, des maréchaux de Villeroi, de Villars, d'Uxelles, de Tallard & d'Harcourt, des quatre sécrétaires d'état & du controleur-général. Le duc du Maine, étoit à la tête de l'éducation du roi, sous l'autorité du conseil de régence, & le maréchal de Villeroi devoit soigner la personne du jeune roi, sous le duc du Maine, qui devoit être aussi à la tête de la maison militaire du roi; les autres prérogatives de la majesté royale devoient appartenir au conseil de régence, & Philippe d'Orléans qui n'en étoit que le chef, étoit obligé de se soumettre à l'avis de la pluralité des voix. Ainsi le duc d'Orléans, premier prince du sang & l'héritier présomptif de la couronne, n'avoit que l'appareil de la régence dont la réalité appartenoit au duc du Maine, & à un conseil que le duc d'Orléans ne pouvoit que présider.

CHAPITRE VII.

Fêtes & cérémonies à la cour, avant la mort de Louis XIV.

A MESURE que le roi vieilliſſoit, ſa cour, autrefois ſi brillante, devenoit tous les jours plus triſte, & plus ſilencieuſe. Sa chère dauphine de Bourgogne qui avoit trouvé l'art d'alléger le poids du temps, n'étoit plus; ſon grand âge ne lui permettoit point d'aller auſſi ſouvent à la chaſſe; les jeux & les anciens divertiſſemens de ſa cour n'étoient ni de ſon goût ni de ſon âge; ſa brillante poſtérité ayant diſparu, ſa cour étoit ſolitaire, & il ne reſtoit auprès de lui que ſes enfans légitimés, qui en avoient éloigné beaucoup de monde. Madame de Maintenon, laſſe elle-même de repréſentation, étoit fatiguée auſſi de ſon genre de vie, ne ſachant plus comment amuſer le monarque.

Cependant ce prince, devenu dévot, s'occuppoit beaucoup de pratique de piété, & des affaires de religion: le confeſſeur en avoit fait une eſpèce d'eſclave, dont il dirigeoit toutes les actions, de concert avec Mr. du Maine & Mde. de Maintenon. La bulle *unigenitus*, le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, qu'on vouloit dépoſer, des détails ſur les proteſtans, le regret intérieur d'avoir

fait la paix, à des conditions qui lui paroissoient la plupart honteuses, la construction du canal de Mardik, le dessein de rappeler & de rétablir le prétendant; telles étoient les dernière vues, ou les occupations du vieux monarque, tandis que le peuple gémissoit sous le poids des impôts, & se trouvoit réduit à la plus affreuse misère.

C'est dans ce temps désastreux qu'on imaginoit des présentations solemnelles de généraux d'ordre, avec l'appareil & le cérémonial qu'on accorde aux ambassadeurs des grandes puissances, quand ils font une entrée solemnelle. Les jeunes courtisans, & les dames de la cour de Fontainebleau, où je portai en 1713, la nouvelle de la prise des chateaux de Fribourg, étoient encore ébahis de l'entrée d'un père Ange, qu'on disoit général des capucins, & qui étoit venu, de Rome en France, pour visiter son ordre, comme il l'assuroit, tandis qu'on sut qu'il avoit été réélement appelé par les intrigues de madame de Maintenon: elle imaginoit ce qu'elle pouvoit pour occuper le monarque, & remplir les vides de Fontainebleau, si triste & si solitaire, après avoir été le séjour des plus agréables divertissemens. Ce père Ange prétendant qu'en cette qualité de général, il lui étoit dû des honneurs particuliers, les fit demander ministériellement, & le roi voulut qu'il fût reçu comme les ambassadeurs: l'introducteur eut ordre de l'aller

chercher dans les voitures du roi & le capucin ne ſoutint pas mal la repréſentation. Il harangua le roi en Italien, & le roi lui répondit ſans interprète.

Le contraſte de la ſplendeur de Fontainebleau & d'un religieux à longue barbe, ſerré d'une corde, revêtu d'un habit ſale & groſſier, avec des pieds ſans chauſſure, environné ſur-tout d'une ſuite de figures monacales, hautes en couleur, avec des nez crochus à l'italienne & un ton de voix ſourd & naſical, avoit fait une telle impreſſion dans l'eſprit des jeunes courtiſans & des femmes ſur-tout, que je fus fatigué, à mon arrivée, du récit des détails de cette étrange réception qui ne me ſurprit pas; la cour étoit ſi déſœuvrée & pour ainſi dire, ſi monacale, qu'elle pouvoit s'occuper de ces objets.

Bientôt cette faveur donna aux autres généraux d'ordre, l'ambition d'être préſentés comme celui-là: on vit arriver le général des minimes, ſuivi d'une légion de ſes ſemblables, qui furent tous reçus dans les carroſſes du roi: toutes ces harangues des couvens avoient je ne ſais quoi d'étrange ou de ſingulier, que les ſeigneurs, obligés de faire le ſervice, en répétèrent long-temps les expreſſions à leurs enfans, racontant plaiſamment les détails de ces comédies, de l'invention de madame de Maintenon.

Les jésuites imaginèrent bientôt après des scènes encore plus étranges pour occuper le roi ; ils voyageoient alors dans toutes les contrées du monde, & on apprit, quelques mois avant la mort du roi Louis XIV, que Méhémet Rizabeg, ambassadeur de Perse, devoit arriver à Paris. Le roi ordonna au baron de Breteuil, introducteur des ambassadeurs, d'aller lui faire compliment à deux lieues de Paris, & nomma le maréchal de Matignon pour l'accompagner : Saint-Olon, gentilhomme de sa maison, avoit été déja jusqu'à Marseille pour le conduire ; car le roi voulut qu'il fût reçu avec la plus grande magnificence.

Quand Breteuil entra dans sa chambre, il le trouva couché auprès du feu, sur des tapis de perse & sur une espèce de matelas, ayant les jambes reployées à la manière des Orientaux. *J'avoue*, dit Breteuil dans ses mémoires, *qu'au premier coup-d'œil, il me parut que c'étoit un gros singe couché auprès du feu, & je pense que la première fois que les Persans voyent un Européen assis sur une chaise, ils trouvent la posture aussi ridicule, que celle de l'ambassadeur me parut dans cette première apparition.*

Dès que le baron de Breteuil fut assis, le Persan, qui étoit couché devant son feu, s'assit, sans se lever sur ses jambes, sur le petit matelas, s'appuya le coude sur le carreau, pour entendre

le compliment du baron, qui se servit d'un style oriental, analogue au génie du Persan ; il est si singulier, qu'il faut le rapporter ici ; car c'est un incident de la comédie. *L'empereur de France, mon maître, le plus grand & le plus pieux des empereurs chrétiens, le plus magnifique des rois de l'Europe, le plus puissant en guerre, tant sur la terre que sur la mer, toujours invincible, l'amour de ses peuples, & le modèle parfait de toutes les vertus royales, m'envoie, Monsieur, vous faire un compliment & se réjouir de votre arrivée auprès de Paris, la capitale de son empire, la plus riche & la plus superbe des villes de la partie du monde que nous habitons : il sait que l'empereur de Perse, votre maître, est le plus puissant & le plus magnifique empereur de l'Orient, & il est persuadé qu'ayant à sa cour autant de personnages illustres qu'il en a, il vous a choisi entre eux comme un sujet d'un mérite distingué, & capable d'être le lien de l'union de deux si puissans monarques.*

Le ministre persan fut d'abord honnête & poli ; mais ensuite il exigea que le marquis de Torcy, ministre des affaires étrangères, charge qui correspondoit à celle de grand-visir, vint le recevoir, qu'on le lui amenât à Charenton où il s'étoit arrêté dans les carrosses du roi & où il monteroit seul, & qu'ensuite il iroit à cheval, ne voulant pas se renfermer, disoit-il, avec un

chrétien dans une boîte, & ne voulant faire son entrée qu'après la lune de février, pour éviter des jours malheureux.

Breteuil lui répondit que Torcy & les autres ministres du roi, n'étoient pas des visirs, mais de simples secrétaires de sa majesté, qui écrivoient ses résolutions sous la dictée; & comme ces messieurs se plaignirent de ce que Breteuil n'avoit point parlé assez dignement de leur place, en les traitant de simples scribes, le roi à qui on le rapporta, répondit que le baron n'avoit pas tort, & que ses ministres n'étoient pas autre chose que de simples secrétaires, ou scribes de ses volontés. La plaisanterie de Breteuil passa dans les provinces, & le roi étant mort sept mois après, les ministres, qui perdirent leur pouvoir par l'établissement des conseils de régence, appelèrent le baron un *prophète de malheur*, qui avoit défini leur état véritable.

Cependant, à force de chercher dans ses lunes, l'ambassadeur trouva que le 7 de février pouvoit être un jour favorable; car ces lunes étoient un prétexte pour temporiser & retarder son entrée. Le maréchal de Matignon, le baron de Breteuil & autres personnes de distinction, se présentèrent alors pour le recevoir; il leur répondit que pour des chrétiens, il ne se leveroit pas; mais qu'il se leveroit pour partir. Breteuil, mé-

content de cette réception, répondit qu'il ne feroit point d'entrée à Paris, & qu'il n'auroit point d'audience du roi, s'il ne ſe montroit honnête & poli : il ſortit, en le laiſſant à ſes réflexions.

L'ambaſſadeur, qui avoit juré qu'il ſe laiſſeroit mourir de faim, plutôt que de manger de ce qui étoit préparé par des chrétiens, ne vouloit pas reſter à Charenton, il avoit envoyé ſon train de cuiſine à Paris, & refuſoit cependant de céder à Bréteuil, ne voulant pas être de bout devant lui; ce qui eſt le plus grand honneur que les Perſans puiſſent accorder; mais il ſe leva bruſquement, dès qu'il le vit hors de ſon appartement, & alla ſaiſir la bride d'un cheval pour partir & faire ſon entrée ſeul, & ſans le ſecours d'aucun chrétien; Breteuil lui dit qu'il l'en feroit deſcendre; le Perſan, outré de fureur, nomma ſon ſabre, y porta ſa main deſſus & preſſa ſon cheval; le baron fit fermer les portes cochères, pour empêcher un départ de cette ſorte; le Perſan, qui crut qu'on alloit le faire priſonnier, deſcendit de cheval, & alla ſe remettre ſur ſon fauteil dans ſa chambre, & Breteuil, qui l'y ſuivoit, fut ſur-le-champ environné, par ordre du Perſan, de ſix ſoldats de ſa ſuite, le fuſil bandé; Breteuil cependant ne perdit pas la tête, & lui fit dire par l'interprète, que par un coup de ſifflet, il appelleroit ſix mille hommes, s'ils étoient néceſſaires, & qu'il le for-

ceroit d'obéir aux ordres du roi ; il le saisit alors par les boutons de sa veste, le fit lever, & appela le maréchal de Matignon.

L'ambassadeur persan étoit glorieux, opiniâtre, poli quand il vouloit, intraitable quand il refusoit capable d'une colère outrée, & de faire une résistance semblable *à celle d'un taureau ;* selon les expression de Breteuil : il étoit venu tout seul dans sa voiture, de Marseille à Paris, & avoit fait trembler tout le monde : dévot & superstitieux, ou affectant de l'être, les vétilles de sa loi étoient la cause ou le prétexte de ses plus dangereuses résistances, & du mépris simulé qu'il montroit pour les chrétiens : il se leva si brusquement, pour aller se jetter dans le carosse, qu'il renversa, en passant, deux ou trois gentilhommes attentifs à la dispute : il fut suivi sur-le-champ du maréchal & de l'introducteur, & la marche commença ; le Persan tourna toujours le dos à Matignon ; ne dit pas le mot ; mais il déclara que s'il avoit mis la veille sa main sur son sabre, c'étoit, disoit-il, pour prononcer sur lui le plus grand des juremens, & il se facha de ce qu'en France on lui faisoit changer de religion, en l'obligeant de faire une cérémonie un jour malheureux & proscrit par sa loi ; heureusement il ne se permit plus aucun acte de folie pendant la marche : la vue des dames parisiennes, adoucit même le caractère de *l'ours mal*

léché, pour me ſervir des termes de Breteuil, ſon introducteur.

Arrivé à Paris, l'ambaſſadeur perdit une partie de la rudeſſe affectée de ſes manières, il eût des égards pour le marquis de Torci, qu'on lui dit être le miniſtre des affaires étrangères; &, par ſa médiation, il conſentit à faire la paix, avec le baron de Breteuil, à qui il donna une orange en ſigne d'accommodement; il fit de vives inſtances pour que le roi voulut remettre l'audience juſqu'après le 13 de la lune, aſſurant qu'il lui étoit impoſſible de faire une action de cette importance pendant des jours funeſtes. Mais quand Torci, ſortit de ſa chambre, il ne ſe leva qu'à demi de ſon matelas; c'eſt-à-dire ſur les genoux, il feuilleta les livres de ſa loi, parcourut ſes lunes, & dit, à Torci qu'il avoit enfin trouvé, que le mardi ſuivant *pourroit ne pas être un jour ſi malheureux :* & le roi accepta cette docilité; en attendant il alloit à cheval avec ſon étendart, ſes fuſiliers & quatre chevaux harnachés à la perſanne; tout le monde courroit à ce ſpectacle, & les dames curieuſes de tout, non contentes d'être allées à Charenton avec des hommes de la première qualité, venoient chez lui en ſi grand nombre, qu'il avoit ſouvent plus de quarante femmes dans ſa chambre, & autant qui

attendoient pour entrer ; il ne pouvoit s'accoutumer à la familiarité des deux sexes en France : il ne permettoit pas qu'ils se trouvassent ensemble ; il avoit réglé que les femmes viendroient le soir, & les hommes le matin ; il les recevoit avec politesse, mais sans se lever, fumant continuellement & faisant donner du café, du sorbet & du thé à qui en vouloit prendre ; il avoit une musique, & la complaisance des dames pour lui fut telle, qu'elles se portèrent à danser seules sans la compagnie des hommes.

Scrupuleux observateur de sa religion, il refusoit de manger des confitures, des conserves, parce qu'il ne les avoit pas aprêtées, il avoit toujours avec lui ses ustensiles de cuisine & ses cuisiniers, mangeoit très-sobrement & en peu de temps, sur une nappe de brocard d'or à la manière des orientaux. Cette nappe étoit étendue simplement sur son tapis qui étoit par terre & il mangeoit d'une manière fort malpropre, en prenant le riz avec les doigts, le paîtrissant dans ses mains, le portant à la bouche à deux ou trois reprises. Ses meubles étoient posés par terre, même les chandeliers dont il s'éclairoit la nuit, imitant parfaitement les usages Persans, qui ne connoissent ni commodes, ni tables, ni chaises, ni lits élevés. La bonté & la beauté du lit

lit qu'on lui donna à l'hôtel des ambassadeurs, l'invitèrent à s'y coucher; il s'y accoutuma, & il y dormit fort bien.

Le jour de l'audience du roi arrivé, le Persan persista à vouloir être suivi de ses fusiliers & de l'étendart de sa nation, jusqu'à l'entrée du château même de Versailles. La grande galerie fut destinée à le recevoir, afin qu'il fit aisément ses salutations au roi, qui se plaça sur un trône dans le fonds. Le roi avoit voulu que toute la cour, rangée des deux côtés & debout, fut parée avec magnificence; il voulut que les femmes y assistassent avec beaucoup de pierreries & de beaux habits, & on fit connoître au Persan que les intentions du roi étoient qu'il fut reçu avec la plus grande pompe.

Le cortége, pour l'entrée, se disposa en ordre, mais ce n'étoit pas sans crainte, de la part des seigneurs françois qui l'environnoient, qu'il ne fit, pendant la cérémonie, quelque extravagance; car il en avoit tant fait la veille : tout le monde eût éclaté de rire, & le roi en eût perdu la contenance; il falloit conduire la comédie jusqu'à la fin s'il étoit possible.

Le Persan parvint au bout de la galerie, d'où il voyoit dans le fond, le trône du roi environné du jeune dauphin, des ducs d'Orléans, de Chartres, de Bourbon; du comte de Charolois & des

autres princes. L'ambaſſadeur parut frappé de la préſence du roi au premier inſtant, & commença ſon premier ſalut : le roi ſe leva & lui ôta le chapeau ; le Perſan monta juſqu'à la plate-forme où étoit le fauteuil du roi, à qui il remit ſes lettres de créance, & la cérémonie finit comme elle avoit commencé.

Mais au grand éclat, & à l'empreſſement du public, ſuccéda la plus grande indifférence. On ſut que ce prétendu Perſan s'étoit enfui de Conſtantinople, où il étoit priſonnier ; que l'ambaſſadeur de France l'avoit fait échapper ; que les préſens qu'il portoit de la part du roi de Perſe, ne venoient que de Marſeille ; que ces préſens, qu'on avoit fait garder par un exempt, par quatre archers, & qui précédoient faſtueuſement l'ambaſſadeur, n'étoient que cent ſix petites perles & cent quatre-vingt turquoiſes, de la valeur en tout de mille écus, & deux pots de gomme. Le public en fut ſi ſcandaliſé qu'il dit hautement que c'étoit un impoſteur, & ne ſe trompoit pas, car le régent découvrit peu de temps après que c'étoit un jéſuite portugais, qui, ayant parcouru tous les pays du monde, & ſur-tout la Perſe, avoit été arrêté par les Turcs, empriſonné à Conſtantinople, & que ſes confrères l'avoient inſtruit & délivré, pour donner la comédie à Louis XIV. Breteuil fut obligé de ſoutenir dans

les meilleures compagnies, & il dit dans ses mémoires manuscrits, que ce personnage n'étoit point faux; mais on n'eut point confiance en lui. Torci persuada davantage, mais il ne convainquit pas; & le roi lui-même, qui avoit ordonné qu'on laissât le trône en place pour l'audience du congé, le fit ôter, & se sentit embarrassé du personnage, & du prétendu traité qu'il falloit conclure avec lui. Il fit payer les dépenses journalières qu'il avoit faites, mais Morel crut qu'il étoit trop au-dessous de son ministère de satisfaire les femmes qui vinrent demander leurs émolumens, & qu'on avoit été chercher pour l'ambassadeur, ou pour ses gens. Le prétendu Persan en demanda le payement, parce qu'il étoit convenu que le roi payeroit toutes ses dépenses. La totalité monta par jour à cent pistoles, sans compter une salle de bains que le roi lui fit faire, & qui coûta dix mille francs, ni les vingt-quatre mille francs que le Persan avoit empruntés à Marseille pour venir à Paris, ni les cinq cents livres par jour que le roi lui donna encore, & qui furent destinées en partie pour les profits d'une femme qui eut le talent de lui plaire, & qu'il emmena.

On fit un traité de commerce avec l'ambassadeur, qui s'en retourna, on ne sait trop pourquoi, par la Moscovie; il s'embarqua à Chaillot pour se rendre à Rouen & au Havre, cachant dans

un coffre sa maîtresse, madame de l'Epinay ; disant que c'étoit un coffre de porcelaine, qu'il falloit prendre garde de ne pas laisser tomber. L'ex-jésuite disparut après quelques navigations entre la Suède & le Dannemarck, emportant avec lui des armes qu'on disoit destinées à l'expédition que tramoit le Prétendant ; & ayant erré à Copenhague, à Hambourg & à Berlin, il disparut sans qu'on ait entendu parler ni de son retour en Perse, ni de sa personne, ni de son prétendu traité entre la Perse & la France.

CHAPITRE VIII.

Principes de Louis XIV, sur la puissance des rois.

LE roi avoit été élevé dans les maximes du despotisme le plus absolu. Il avoit vu, dès l'âge le plus tendre, les princes de son sang, l'archevêque de Paris, les grands du royaume & le parlement révoltés contre lui ; il avoit été comme chassé de sa capitale, & avoit sucé, avec le lait, les principes de sa mère, & d'un ministère irrité de la résistance des peuples. Le pouvoir armé avoit triomphé ; une femme, avec toutes les passions de son sexe, avoit dompté les mécontens, & avoit per-

ſuadé le roi, dès ſon jeune âge, que le peuple eſt une bête féroce qu'il faut enchaîner pendant le ſommeil.

La Fronde avoit confirmé le gouvernement dans cette maxime; mais il ne l'avoit pas inventée, car elle entroit dans le plan de mon grand-oncle; ce miniſtre mémorable avoit été témoin, lui-même, de l'inſubordination des peuples, des grands & des proteſtans; ou plutôt de la réſiſtance qu'oppoſoient les diférens ordres de l'état aux progrès du pouvoir royal & miniſtériel. Il falloit que, dans le combat de ce pouvoir contre celui des grands, l'un des deux ſuccombât, que le pouvoir féodal fût anéanti & que nos rois fuſſent abſolus; ou bien que la France fut toujours gouvernée par des comtes & des barons, comme elle l'avoit été dès le commencement ſur-tout de la troiſième race, & que le roi & les peuples fuſſent dans leur dépendance.

Quand mon oncle réflechiſſoit ſur ces alternatives, ces comtes & ces barons étoient encore redoutables aux peuples & aux rois; ceux même qui tenoient des places de la libéralité de nos ſouverains, ſe ſervoient de la réunion du pouvoir miniſtériel au pouvoir ariſtocratique, qu'ils tenoient de leur naiſſance, & alloient dans leurs provinces, en petits ſouverains, ſe rendre perſonnes recommandables avec leſquelles le miniſtère étoit obligé de traiter.

Le départ des d'Épernon, des Lesdiguières, pour leur gouvernement, étoit toujours un témoignage public de leur mécontentement & le commencement de quelque trouble.

Les protestans étoient ordinairement l'instrument de la passion de ces grands de l'état; les chefs catholiques, prélats ou ministres, étoient les moteurs d'un parti; les chefs protestans animoient l'autre; mais ces deux factions ne cherchoient dans le fond qu'à profiter des circonstances embrouillées, soit pour s'enrichir, soit pour se rendre important, soit enfin pour augmenter leur pouvoir.

C'est dans ces circonstances ce trouble, que le gouvernement conçut un beau plan, celui d'humilier les grands; que si quelque homme en place, habile & honnête, eût paru alors, s'il eût joui de la confiance du roi, s'il eût pu prévoir que les grands & les petits, tombant ensemble sous le despotisme ministériel, la nation devoit être conduite peu-à-peu à la situation pénible des peuples de l'Orient, il eût empêché le ministère d'incliner vers un despotisme différent; il eût montré au roi que la puissance publique iroit, en pesant ainsi sur le corps de la nation, jusqu'au point de l'écraser : mais alors l'esprit humain n'avoit pas assez réfléchi sur les suites de la révolution; le besoin du moment fut d'affoiblir, de ren-

verser, & d'abatre. Le pouvoir étoit autrefois partagé entre le roi, le clergé & les grands ; il passa entièrement alors dans les mains de cinq à six ministres environnant le roi, & des ministres en sous-ordre envoyés dans la capitale & dans les provinces, agissant parallelèment avec le pouvoir armé, qui exécutoit militairement ce qu'imaginoient ces premiers ministres.

Voilà la grande erreur de mon grand-oncle : il voulut terminer des combats sanglans entre l'autorité royale & celle des grands ; il voulut pacifier la nation sans cesse agitée ; il voulut réunir tous les pouvoirs en un seul, pour que deux pouvoirs contraires ne fussent plus en opposition ; & le résultat de cette grande opération fut l'élévation d'un autre édifice moins solide que le précédent (qui avoit plus de six cents ans de durée) ; mais plus imposant & plus fragile, & que les fautes de quelques ministres & de quelques rois devoient renverser, au premier réveil des peuples qu'il dévouoit à l'esclavage.

Après la mort du roi Louis XIII, & de mon oncle qui avoit régné à sa place, les grands se rappelèrent cependant encore qu'ils avoient été humiliés. Le parlement se ressouvint des lits de justice ; il voyoit avec douleur un rameau du plan de subjection générale de mon grand-oncle, dans

l'humiliation de la magiſtrature ; elle avoit été redoutable juſqu'alors, par ſes oppoſitions aux actes émanés du cabinet, & aux édits burſaux. Le règne d'un cardinal étranger, qui ſuccéda à mon oncle, les mécontentemens, que les peuples dévoués au deſpotiſme témoignèrent pendant les minorités, occaſionnèrent le grand éclat de la Fronde. Heureuſement pour la Minorité, l'Eſpagne étoit alors dans une indolente inactivité ; l'Autriche étoit environnée d'ennemis, & l'Angleterre étoit livrée elle-même aux querelles du peuple contre ſes rois. Ainſi le pouvoir militaire triompha en France pendant la minorité de Louis XIV, & la redoutable réunion des trois pouvoirs, militaire, légiſlatif & judiciaire, reſta intacte, pour le malheur, tout à la fois, & des peuples, & des miniſtres, & des monarques ; & le miniſtère réſolut de ſe maintenir dans cette ſituation.

Le grand ſecret, du gouvernement de Louis XIV, en conſervant ſon pouvoir abſolu, fut de donner de belles apparences à l'eſclavage auquel il dévouoit la nation. Il occupa la nobleſſe perpétuellement du métier de la guerre, pour ſa gloire perſonnelle, & pour l'empêcher auſſi de ſe reſſouvenir de ſon ancienne puiſſance, & de s'occuper de la reconquérir ; il renouvella les études de ſon clergé & le détacha du pape, puiſſance étrangère qui luttoit encore contre ſon pouvoir ;

un cordon bleu, un cordon rouge, une croix attachée au bout, un fauteuil académique, étoient des chaînes glorieuſes dont on s'empreſſoit de ſupporter le poids; il laiſſoit les oiſifs s'occuper des beautés d'une littérature frivole, & tout ce règne impoſant ne parut durer que pour pallier ſon deſpotiſme, pour donner à notre ſervitude des formes ſéduiſantes, pour éblouir les étrangers, étonner tous les peuples du monde; mais ce n'étoit que de l'éclat. Le peuple (en qui réſidoit véritablement la force nationale) étoit mépriſé, avili, & compté pour rien dans ſes inſtitutions royales; le grand ouvrage du roi manquoit par ſes fondemens, quelque profond que fut, dans ſes conceptions, mon grand oncle, qui l'avoit imaginé.

En effet, le monarque s'étant libéré de la puiſſance ariſtocratique, ayant abaiſſé tous les grands, & ayant mis tous ſes ſujets de niveau entr'eux, relativement à lui-même; il lui reſtoit de gouverner un peuple immenſe, & de mettre dans ſa dépendance les grands qui dominoient eux-mêmes ſur les peuples, dont la ſubordination étoit néceſſaire à la paix intérieure de l'état. Le roi abandonna ce peuple au pouvoir de ces grands: une double puiſſance, la royale & l'ariſtocratique, ne ceſſa donc de peſer ſur le corps de la nation. Le miniſtère, pour s'aſſurer de la ſoumiſſion de tous, dévoua

les peuples au pouvoir du clergé & des grands; & tint ces derniers dans la dépendance, par l'intérêt & l'appât des diſtinctions.

Un traité tacite, des grands avec le roi, promettoit ainſi au monarque la ſoumiſſion populaire, moyennant que le peuple ne ceſſât d'alimenter, par la voye des impôts, le faſte des grands.

C'eſt ainſi que les miniſtres régnèrent en France; car le roi, qui ne peut ni tout régir, ni tout voir, ni tout palper, a beſoin des yeux, des bras & de l'intelligence d'autrui pour régner; mais il fut le chef de l'égliſe gallicane, de l'armée, de la nobleſſe, de la magiſtrature & de tout le peuple françois, ſur lequel peſèrent toutes les puiſſances, toutes les lois, & la religion catholique elle-même, qui, malgré ſes principes d'égalité, de liberté, de réunion fraternelle, fut, à la fin du règne de ce monarque, le prétexte des troubles & des diſſentions.

Pour ſoutenir le gouvernement dans cet état, il fallut imaginer des formes qui exprimaſſent, dans la ſociété, la diſtinction d'un ſerf d'avec un ſeigneur, d'un roturier d'avec un noble; il falloit diſtinguer, par des ſignes ſenſibles, la partie dominante de la partie dominée. Louis XIV, ſcrupuleux dans l'étiquette & dans la repréſentation, s'en occupa toute ſa vie; il avoit une attention particulière à maintenir les formes de l'ordre mi-

litaire, qui alloit de grade en grade depuis le ſouverain juſqu'au ſoldat ; enſorte que la ſubjection de celui-ci dépendoit ſans ceſſe de la puiſſance exercée par des chefs, qui alloient comme d'un échelon à l'autre juſqu'à lui.

Dans l'ordre eccléſiaſtique, il protéga toujours ſa hiérarchie moderne, aboliſſant tout reſte de cette primitive liberté, qui étoit la baſe de la conſtitution politique eccléſiaſtique, & conſervant ces richeſſes ſcandaleuſes du haut clergé, riche des dîmes & des biens fonds uſurpés ſur le clergé du ſecond ordre, abandonné au ſalaire d'une congrue, ou au produit de l'adminiſtration d'un ſacrement.

Le roi avoit conſervé encore cet ordre hiérarchique dans la magiſtrature ; & il en déployoit l'appareil impoſant dans les lits de juſtice, qu'il voulut tenir ſi rarement, parce qu'ils ſuppoſoient qu'il avoit beſoin d'agir conjointement avec la magiſtrature ; alors, environné des princes de ſon ſang, des pairs, des préſidens, des conſeillers, il exerçoit les fonctions de premier magiſtrat ; non en diſcutant, mais en commandant à cette ſuite hiérarchique ſtupéfaite qui gardoit le ſilence.

Non content d'aſſervir les gens de lettres à l'autorité miniſtérielle, de leur preſcrire les matières dont ils devoient s'occuper, de leur défendre les travaux qui pouvoient éclairer les peu-

ples, leur apprendre quelle eſt leur dignité, leurs prérogatives, leurs droits imperſcriptibles; Louis XIV voulut établir, dans les compagnies qu'il forma, une ſorte de dépendance monarchique. Paſſant le but de mon grand-oncle qui, en aſſerviſſant les gens de lettres, les avoit laiſſés égaux entre eux, dans l'académie françoiſe, le roi, dans l'établiſſement des académies des ſciences & des inſcriptions, voulut qu'on obſerva ces formes graduées, qui étoient à ſes yeux l'eſſence monarchique. Ainſi il établit d'abord une compagnie d'honoraires pour les grands ſeigneurs & les évêques, avec des places ſéparées dans leurs aſſemblées: il ajouta une ſeconde claſſe d'académiciens, celle de penſionaires, puis une troiſième d'aſſociés, & une quatrième d'élèves, afin qu'un eſprit monarchique & de ſubordination régna par-tout, même dans la république des lettres, & c'eſt depuis cette biſarre inſtitution, qu'on voyoit un la Vrilière, grand-ſeigneur & miniſtre, un Dubois, un Law, commander aux ſciences profondes, & un Tournefort devenir l'élève du demi-ſavant, que l'intrigue & l'influance des grands appeloit à ces ſortes de compagnies: c'eſt ainſi qu'on voyoit encore des academiciens n'avoir droit de ſuffrage que dix à vingt ans après leur réception.

Ces diſtinctions, une fois établies dans tous les états, s'introduiſirent bientôt dans le monde,

dans la société, jusques dans les métiers, dans les festins d'appareil & dans les simples repas, où l'esprit de représentation & la vanité, non seulement des grands, mais même de la bourgeoisie, observe encore ces étiquettes gottiques, dans la distribution des places & dans l'ordre du service. *De plats académiciens, & de philosophes parasytes, m'appellent l'ours mal léché*, disoit Rousseau, *parce que je ne vais pas dans un repas mandier des approbations ; & accepter la place inférieure de l'écrivain qui n'est pas académicien.*

Telle étoit l'idée que Louis XIV avoit de la composition organique de la monarchie; il avoit en horreur tout ce qui étoit éligible ou sentoit l'égalité, & méprisoit les républiques où elle règne ; ses prédécesseurs avoient aidé la Hollande à se conformer en république ; cette puissance étoit notre alliée naturelle, & il étoit de nos intérêts de nous la conserver ; mais le roi traita toujours avec hauteur ces républicains qu'il appeloit *la compagnie des marchands* : toujours il traversa les efforts des Anglois dans leurs différens mouvemens pour éloigner les Stuarts & pour défendre leurs prérogatives ; il disoit à ses ministres qu'il falloit rompre tant qu'on pourroit les correspondances de la France avec l'Angleterre ; que les françois étoient enclins de leur naturel, à admirer la nouvauté, en matière de gouvernement, & que ce seroit un

grand malheur pour l'état, & si les françois prenoient du goût pour les manières angloises, & de l'estime pour ce gouvernement. Louis XIV appeloit l'*état*, le maintien de son pouvoir.

C'est en conséquence de ces principes, qu'il voulut que ses favoris & les dames de sa cour ne portassent d'autres modes à la tête, dans les frisures, & n'eussent des meubles & habits, que d'après les dessins imaginés en France par ses artistes : il se plaisoit à entendre raconter que les usages & les modes de sa cour passoient dans les cours étrangères ; il auroit été instruit de l'introduction d'un nouvel usage, ou d'une mode angloise à Paris, & l'eût désaprouvé : il lui arriva quelquefois, en fixant l'objet nouveau, de froncer les sourcils, & de dire : *Cela n'est pas de bon goût*, *cela n'est pas françois*, comme il disoit : *Cela est gothique*, quand on lisoit un livre composé sous le règne précédent.

Louis XIV, ayant bien établi la distinction graduelle des rangs, l'ayant consolidée & raffermie par toutes sortes de lois, ayant abandonné les peuples à toute l'influence des grands, rendit sa propre puissance indépendante de cette hiérarchie politique, en établissant des nouveaux ministres, qui étoient comme les surveillans de cette hiérarchie ; car elle étoit en quelque sorte indépendante, puisque ces rangs une fois bien établis & bien

diſtingués, il n'étoit plus permis de les changer.

C'eſt ainſi qu'à la police exercée par les cours de magiſtrature, il ſubſtitua une police royale, ou plutôt une inquiſition, qui, ſous des formes différentes, avoit tous les abus, & étoit coupable de tous les forfaits que la France reprochoit à l'inquiſition d'Eſpagne, de Veniſe & du reſte de l'Italie.

A la juſtice établie des tribunaux, il ſubſtitua des punitions, des priſons, des exils, des ordres royaux & miniſtériels, pour exécuter ſurement & à volonté, ce que les lois ou les tribunaux ne pouvoient punir : les lettres de cachet exiſtoient ſans doute avant ſon règne; mais jamais l'uſage n'avoit été appliqué à tant de fautes idéales, puériles & arbitraires, comme nous le verrons ci-après. Il falloit encore à un miniſtère qui, étant déja tout-puiſſant, veut revêtir ſes actions de l'appareil extérieur de la juſtice; il falloit, dis-je, des jugemens en règle, pour juſtifier aux yeux des peuples, les vengeances miniſtérielles, leurs délits, leurs opérations; & ſouvent les parlemens refuſoient d'obéir aux vœux, ou de ſuivre les inſinuations miniſtérielles. La corruption s'étoit bien introduite dans ce corps, comme dans tous les états; mais un corps aſſemblé, & composé de parties même corrompues, eſt ſouvent juſte dans ſes jugemens, & n'eſt pas fléxible

comme une commiſſion ; c'eſt alors que le miniſtère, qui veut agir ou ſe venger, & en même-temps, ne pas ceſſer de paroître juſte, ſent le beſoin de ſujets diſpoſés à tout, pour ſauver les apparences ; de là ces coupables & ſcandaleuſes commiſſions, qui régirent toutes choſes, ſous le règne de Louis XIV.

Commiſſion des intendans pour la police. Ils enlevèrent aux magiſtrats la connoiſſance d'une infinité d'affaires, que la cour vouloit diriger, non ſelon les lois & uſages anciens, mais ſelon la forme nouvelle du gouvernement ; & pour exécuter, ſous prétexte de cette police, des ordres particuliers, qui ne dépendoient que de lui-même.

Commiſſion des intendans pour la finance. Ils étoient des porteurs d'ordre dans les provinces, des exécuteurs des volontés miniſtérielles, non pour demander l'impôt, mais pour l'établir ; non pour conſulter les peuples foulés ſur la répartition, mais pour augmenter, diminuer, alléger tel canton, telle ſeigneurie, telle ville, tel particulier ; pour impoſer arbitrairement, & ſouvent pour voler avec impunité.

Commiſſions militaires confiées à des commandans. Le roi vouloit être redouté, & penſoit que l'effroi devoit contenir tout citoyen amoureux de la liberté. Il avoit ſur cet article tous les principes

de

de Louis XIII ſon père, qui, pour me ſervir des expreſſions que je vois dans les Mémoires de ſon temps, *ſe bouchoit les oreilles avec les deux doigts*, quand les municipalités, les pays d'état, faiſoient des repréſentations ſur leurs droits & leurs priviléges. Le roi Louis XIV ſon fils ne refuſoit pas de les entendre ; il faiſoit même ſemblant de les écouter ; mais il fronçoit les ſourcils & la peau de ſon grand front, & ne répondoit pas ; & c'eſt pour maintenir le pouvoir abſolu oppoſé aux libertés des villes & des provinces, qu'il envoyoit des commandans, qui avoient eux-mêmes des commandans en ſous-ordres, pour ordonner en détail la ſoumiſſion dans tous les coins du royaume.

Les intendans avoient auſſi des ſubdélégués répandus dans leurs arrondiſſemens. Ces ſubdélégués étoient les eſpions honnêtes des citoyens, & de petits juges commiſſionnaires qui déterminoient l'uſage des lettres de cachet & les réſolutions de l'intendant. Le roi créa & vendit ces places de ſubdélégué ; c'eſt-à-dire, qu'il avoit ſu donner du prix à l'art d'eſpionner un concitoyen, de le trahir ſecrètement, & de le juger miniſtériellement ou par commiſſion. C'eſt ainſi que le miniſtre agiſſoit de Verſailles, dans un clin d'œil, ſur toute la France, comme l'araignée qui, du centre de ſa toile, tient ſes fils divergens étendus

dans tout ſon domaine, pour être inſtruite & ſervie au premier mouvement du puceron, qu'elle enveloppe de filets dans l'inſtant; je ne connois pas de ſimilitude plus naturelle de l'ancien miniſtère de Louis XIV, pour exprimer les *moyens*, la *célérité* & l'*exécution* de l'autorité deſpotique, par le moyens des ſubdélégués, des intendans, des commandans en détail & des commandans en chef.

Satisfait d'être redouté de ſes ſujets, & de les tenir dans une ſubjection extrême; n'ayant jamais recherché d'en être aimé, ſoupçonneux à l'excès, le roi avoit fait de tous ces ſubdélégués, des eſpions des commandans. Tous ces perſonnages ſubalternes ſe ſuivoient à l'œil, s'obſervoient, s'aidoient ou ſe nuiſoient réciproquement; mais le plus ſouvent ils s'aidoient, reconnoiſſant la néceſſité abſolue d'une intelligence entre eux, tandis que les intendans & les commandans en chef faiſoient en grand les mêmes fonctions. C'eſt en oppoſant, dans les provinces, tous ces perſonnages tirés les uns du militaire, les autres de la robe, que le ſervice ſe faiſoit; & c'eſt par ces ſoins détaillés & par ces précautions minutieuſes, que l'intérieur de l'état jouiſſoit d'une ſi profonde paix, juſqu'au moment où le roi alla attaquer la religion de ſes ſujets; car alors on lui montra de la réſiſtance, comme il ſera dit ci-après, & il apprit qu'il ne

lui étoit pas donné de changer la religion d'un million d'hommes, ni de lui donner sa propre foi.

Cette forme monarchique des pouvoirs subordonnés, cette longue chaîne dont le roi manioit le premier anneau, se trouvoit sur-tout dans la magistrature, qu'on divisoit politiquement en haute robe, & en robe de jurisconsultes : le roi avoit trouvé l'art d'en faire l'instrument de ses volontés, de faire exécuter, avec des formes légales, tout ce qui appartenoit à la législature, & les édits bursaux. Il ne vouloit pas cependant se compromettre avec elle ; il savoit que ses réclamations suscitoient les mécontentemens des peuples ; il craignoit d'engager des querelles, qui, dans des temps de malheur, de disette ou de guerre, pouvoient renverser son systême monarchique. Il disoit que cette magistrature, naturellement ambitieuse, se plaindroit toujours dans la vérification des lois, & que le plus court parti étoit de lui ordonner le silence ; le roi mit en œuvre encore un autre moyen : il la corrompit honteusement de deux manières.

La première, en lui abandonnant ses peuples, en permettant qu'elle écrasât de frais les plaideurs ; car on ne peut exprimer autrement l'action des juges sur les sujets en litige, même après la réforme qu'il fit de la justice & ces juges eux-

mêmes ne pouvoient retirer leurs avances de l'achat de leurs places, qu'en grévant ainſi les plaideurs.

La ſeconde manière de corrompre la magiſtrature, fut de lui montrer ſans ceſſe l'appât d'une élévation à des grades ſupérieurs. Le roi conſerva l'uſage de faire paſſer la *magiſtrature parlementaire*, dans la *magiſtrature miniſtérielle;* on devenoit maître des requêtes, conſeiller d'état, intendant, directeur des grandes affaires, gens à commiſſion, chefs de bureau; enfin on devenoit miniſtre; mais on croupiſſoit toute la vie dans la robe parlementaire, en rapportant des procès, ſi on n'avoit l'art d'obeir avec grace, ſans contrainte, & de faire ſa cour.

Un double principe politique favoriſoit même l'élévation des magiſtrats juſqu'au miniſtère; car il ne faut jamais oublier les deux ordres dans l'état, *l'ordre monarchique pour l'appareil & le cérémonial*, & *l'ordre miniſtériel pour l'exercice du pouvoir abſolu du roi*, qui ſépara toute ſa vie ces deux genres de puiſſance; il étoit jaloux de la ſienne; il vouloit que tout dépendît de celle-ci, & il n'éleva jamais au rang de miniſtre quiconque étoit grand par lui-même, ſoit dans l'égliſe, ſoit par ſa naiſſance. Il prit des miniſtres juſque dans la petite magiſtrature; & alors il vouloit qu'ils fuſſent reſpectés, qu'ils fuſſent grands, qu'on fléchît devant eux. C'eſt auſſi par le même prin-

cipe que ſes bâtards furent changés en princes du ſang, placés entre les princes légitimes & les pairs du royaume, dans l'ordre hiérarchique de ſa monarchie, favoriſés des premières places de l'état, & poſſeſſeurs de ſon amitié & de ſes complaiſances avec plus d'intimité que ſes propres enfans.

Commiſſions ſecrètes dans les pays étrangers. C'eſt ainſi qu'il faut appeler l'établiſſement des contre-miniſtres ſans caractère & non avoués, qu'il envoya dans toutes les cours de l'Europe, pour eſpionner, pour ſurveiller ſes propres miniſtres, pour comparer leurs reſpectives relations, & les tenir mutuellement dans une perpétuelle ſervitude à leurs devoirs, juſqu'au point que Louvois avoit à ſes gages juſqu'à des maîtres de danſe & de langue françoiſe dans tous les pays étrangers. De cet abus, réſulta la perſécution ſcandaleuſe contre le cardinal de Bouillon, que les miniſtres ſecrets préſentoient ſous des couleurs fauſſes, & la haine à laquelle il s'abandonna, à la fin de ſes jours ſur-tout, contre les proteſtans, que ces envoyés ſecrets dépeignoient ſous des couleurs atroces, & comme les ennemis de ſon nom & de ſa gloire.

Commiſſion inquiſitoriale des poſtes. C'eſt le grand roi Louis XIV, le général de trois cent mille hommes, qui joignoit à la toute-puiſſance

l'aſtuce des petits ſouverains de l'Italie, & les reſſources d'une inquiſition inviſible, dont on ne fut inſtruit que pluſieurs années après l'établiſſement de cette tyrannique pratique. C'eſt à ce grand monarque que le chef de la poſte avoit ſoin de porter toutes les nouvelles trouvées dans les lettres décachetées au grand bureau, amuſant ſa vieilleſſe de récits qui devinrent pour lui ſi intéreſſans, que la plupart des miniſtres, l'atroce Louvois ſur-tout, gagnant ce chef des poſtes, compoſoient chaque ſemaine le rapport de la poſte, ſelon leurs vues privées, & ſe rendoient coupables des plus grands attentats contre la réputation des perſonnes qu'ils vouloient perdre.

Commiſſion inquiſitoriale de l'intérieur de Paris. C'eſt ſous d'Argenſon ſur-tout qu'on trouva l'art d'attacher à la police & de déclarer ſes ſtipendiaires, des militaires ſans fortune, des académiciens, des gens de tout état, & juſqu'à des prélats. L'artifice déteſtable de cette nouvelle eſpèce de citoyens avilis, étoit toujours récompenſé ; & c'eſt à d'Argenſon que la nation doit la théorie & la pratique de l'art perfide de l'eſpionage dans tous les états.

Commiſſion dans le pouvoir miniſtériel. Les miniſtres des volontés du roi étoient jadis les hommes de la nation ; le connétable *de France*, le maréchal *de France*, le chancelier *de France*

étoient ces hommes publics que le roi ne pouvoit déposséder; le roi, comme il le dit un jour en pleine cour, en fit de simples scribes, & il les rendit révocables; il ôtoit les sceaux, & les rendoit comme il le vouloit : jamais il ne voulut de premier ministre; ses prédécesseurs, il est vrai, s'étoient soustraits à l'inamovibilité des ministres; mais jamais ces derniers personnages n'avoient été déclarés les *scribes de la volonté du roi.*

Commissions dans les chefs & présidens des parlemens. Les rois qui avoient vendu les charges, qui avoient rendu par-là l'ame des magistrats plus indépendante de la volonté des rois, s'étoient conservés la prérogative de donner gratuitement celle du président & du procureur-général; Louis XIV ajoutoit à cette grace, celle d'une somme annuelle, pour tenir ce chef dans une plus grande dépendance, pour en faire ce qu'on appeloit l'homme du roi, & pour faire entendre aux cours de justice, que le monarque parloit par leur organe : ce premier président exerçoit aussi d'autres prérogatives qui lui soumettoit ordinairement les esprits.

Commission de la librairie. Un magistrat étoit à la tête de ce bureau pour apprendre quel livre pénétroit de l'étranger dans le royaume, pour écarter les papiers publics des nations libres, pour ne

laisser passer que ceux dont les auteurs étoient soudoyés par les ministres françois, ou ceux qu'on avoit menacés de suspension de leur feuille en France, s'ils osoient en critiquer le gouvernement. Ce chef de la librairie françoise devoit examiner aussi quels livres s'imprimoient en France : une inquisition visitoit les ateliers des imprimeurs pour surprendre une fraude ; & des censeurs, hommes du ministère, devoient à chaque page certifier, par un signe, que l'ouvrage n'attaquoit point le gouvernement. La Bastille étoit ordinairement la punition du censeur, de l'auteur & du libraire qui n'observoient point le degré nécessaire de circonspection.

Commissions établies sur les sciences & les lettres. Les académies qu'il institua n'étoient que des corporations littéraires, à qui il ordonna de s'occuper de la marche des astres, des phénomènes des plantes, des maladies chirurgicales, du *perfectionnement* de la langue françoise, avec injonction à chaque académicien de rendre compte de ses travaux, & de n'en publier qu'avec approbation de l'académie. La nation avoit alors des historiographes ; mais on punissoit les véridiques historiens, & on pensionnoit le flatteur Daniel, jésuite, qui savoit plaire à la vanité personnelle du roi, dans l'élévation de ses bâtards & dans sa vie guerrière ; comme on a récompensé à la fin de mes jours

l'hiſtoriographe Moreau, pour avoir su écrire contre les droits de la nation françoiſe.

Ainſi tout fut amovible & commiſſion miniſtérielle en France, dans les affaires qui avoient de l'influence ſur les eſprits, dans celles où il s'agiſſoit de puiſſance, d'autorité, d'eſpionnage, de jugemens pour des objets qui regardoient les miniſtres ou les corps; on ne laiſſa à l'ancienne magiſtrature, que le pouvoir de juger les différends des citoyens entre eux, eurs litiges pour affaires d'intérêt, de négoce; le roi leur ôta la connoiſſance de toute police générale, toute influence quelconque ſur les peuples, la prérogative de faire des remontrances, & celle d'avertir le roi des erreurs des miniſtres & de ſa cour; le roi vouloit ſe mêler de tout; gouverner toutes les affaires, diriger tous ſes miniſtres, régler, ordonner, arranger toutes choſes, remédier à tous les abus, exercer toute ſa puiſſance, former même ſes miniſtres, diriger ſes généraux, & juſqu'aux directeurs de ſes bâtimens; il vouloit être général, magiſtrat, juge, exercer même la fonction de punir, comme un lieutenant criminel, par ſes lettres de cachet. Jamais il n'éxiſta dans le monde un auſſi puiſſant monarque, jamais ſouverain ne mérita, à plus juſte titre, le nom de *Grand*, jamais roi ne ſut réunir, auſſi intimément, le pouvoir légiſlatif, exécutif, judiciaire & militaire;

jamais ſouverain n'exerça à la fois tous les pouvoirs, auſſi long-temps; c'eſt dans ce ſens ſeul qu'il mérite ce nom de GRAND. Un ſiècle d'illuſion, porté au beau & à l'éclat, plutôt que vers l'utilité réelle; une foule d'artiſtes celèbres par lui repus & logés, des panégyriſtes careſſés & penſionnés, des jéſuites intrigans qui le gouvernèrent, un clergé avide qu'il ſut maîtriſer & qu'il récompenſoit, des ſeigneurs qu'il enrichiſſoit & qu'il appeloit des héros dans leurs ſuccès, les talens diſtingués dans le royaume & hors du royaume qu'il attachoit à ſon char, des académies de peintres qui exprimoient ſur la toile ſes actions, des ſculpteurs qui les rendoient palpables, des poètes qui les chantoient, des hiſtoriens qui en faiſoient l'éloge, des académies qu'il fondoit, qu'il dotoit, qu'il aſſerviſſoit autour du trône, une génération d'ambitieux élevés dans l'art de la flatterie & dans le principe déteſtable, qu'on n'étoit rien en France que pour le roi & par le roi, la nation, preſque entière, qu'il ennivra de ſes ſuccés, l'Eſpagne qu'il ſoumit à ſon petit fils, & tout ce qu'il y avoit de ſujets portés, de leur naturel, à l'adulation, à la décoration, aux grandes apparances; voilà quel furent les perſonnages, les corps & les intéreſſés qui lui donnèrent le nom de Grand, le nom de Puiſſant & d'Immortel; voilà les voies

qui conduiſirent le roi à cette ſituation élevée, ſur laquelle il ne ceſſa de ſe maintenir, même dans ſes plus grands revers.

Mais deux millions d'hommes proſcrits, ou exilés, ou embaſtillés pour leur croyance, des ennemis outragés par les actes de barbarie exercés par ſes généraux ; ſon peuple même, ce peuple aimable, qui répandit des fleuves de ſang pour l'extravagante gloire militaire du roi ; ce peuple qu'il exténua, qu'il appauvrit pour alimenter ſa vanité, pour élever ſes châteaux ; ces horribles priſons d'état, ſouvent remplies pour des actes de vertu, de patriotiſme, pour les élans du génie ou de la liberté ſi chérie des françois ; une nation gouvernée avec la dureté d'un conquérant, dépouillée de ſes droits, réduite à n'avoir pour repréſentans qu'une magiſtrature ſilencieuſe, & perpétuellement frappée d'épouvante ; les palais ſomptueux qu'il éleva, les dépenſes qu'ils occaſionnèrent, la dette qui en réſulta, qui n'a jamais été éteinte, qui ne l'eſt pas en 1785, qui ne le ſera peut-être jamais ; les banqueroutes palliées qu'il permit, ſes enfans illégitimes qu'il plaça au faîte de ſa hiérarchie monarchique, entre les prince de ſon ſang & les pairs, & qu'il vouloit nous donner pour rois ſi jamais ſa race venoit à s'éteindre ; ces commiſſions honteuſes inſtrument du deſpotiſme, qu'il honora, ces magiſtratures nouvelles, ces

inquiſitions d'état, ſon avidité pour le bien de ſes ſujets, tous ces moyens, ces objets, ces inſtrumens d'une ambition ſans exemples, ne forceront-ils pas la poſtérité à conſidérer ce grand roi comme le plus grand fléau dont la Providence ait châtié le royaume de France?

CHAPITRE IX.

Principes de Louis XIV ſur la condition de ſes ſujets.

NOUS avons vu ci-deſſus, comment Louis XIV éleva une monarchie nouvelle, toute de commiſſions, & inconnue dans les âges précédens: il nous reſte d'analyſer le ſyſtême deſtructeur de la même monarchie qu'il décompoſa; non de cette monarchie libre ſous le règne glorieux des Charlemagne, mais de cette monarchie déja vieillie ſous le ſceptre de fer, que les derniers rois de la race des Valois avoient étendu ſur la France.

Le roi Louis XIV, héritier de leurs principes, deſtructeur de toute liberté, avoit conſervé leurs maximes, leurs projets, leurs plans; il avoit des idées particulières ſur la nation, les pays d'état, la ville de Paris, le clergé, la nobleſſe, le peuple & les miniſtres, qu'il eſt néceſſaire d'approfondir; car, ſi jamais la France ſe régénéroit,

cette connoiſſance peut être utile : aſſez d'hiſtoriens ont écrit ce que Louis XIV a fait de grand ; les lois de l'hiſtoire ordonnent de montrer le tableau de ce qu'il a détruit.

Dès l'âge de treize ans, il avoit appris de ſa mère & de Mazarin, que les états-généraux étoient des aſſemblées dangereuſes dont il falloit éloigner l'idée & le ſouvenir : cette princeſſe, alors régente du royaume, habilement conduite par Mazarin, & preſſée par la nobleſſe d'aſſembler les états, ne les refuſa pas.

Inſtruite que dans une inſurreƈtion, le refus en augmenteroit le deſir, elle accorda cette aſſemblée, qui, depuis long-temps, n'étoit guère que l'épouvantail que les peuples, dans leur mécontentement, préſentoient vainement aux miniſtres prévaricateurs.

Marie de Médicis, femme d'Henri IV, n'avoit pu les éviter en 1614, pendant ſa régence ; mais ſi elle fut obligée alors de les aſſembler, elle réuſſit dans le projet coupable d'oppoſer les trois chambres entre elles, de les occuper de queſtion ſoiſeuſes ou ridicules, & de les congédier avant qu'elles puſſent agir enſemble & de concert, pour guérir la France de tant de maladies, dont les cauſes commencent dans ce temps-là. La régente étoit coupable d'ailleurs d'un grand attentat contre la nation. Ayant diſſipé les ſommes amaſſées par

Henri IV, elle étoit intéressée à la clandestinité des opérations de son gouvernement.

Anne d'Autriche, sa belle-fille, mieux conduite par Mazarin, convoqua l'assemblée en 1651, elle écrivit aux baillifs, aux sénéchaux, & indiqua à Tours les états : l'Anjou, le pays Chartrain, le Languedoc, & presque toutes les provinces formèrent des assemblées provinciales & préliminaires pour les élections, tandis que l'adroit Mazarin travailloit à empêcher la réunion des députés. Une assemblée si nouvelle inspira des craintes, on fouilla dans les archives nationales, Mazarin, qui redoutoit les corps & les droits, & qui apperçut des insurrections du bas clergé contre le haut, étouffa cette assemblée avant son organisation; elle resta toujours désunie & dissipée avant même qu'elle s'assemblât.

Élevé dans ces craintes & dans ces principes, Louis XIV ne cessa d'éloigner toute affaire, qui eût pu renouveller la demande des états-généraux ; il fit si bien oublier à la nation ses droits primitifs, ses anciennes assemblées, que sous la régence du duc d'Orléans, la demande des états par le roi d'Espagne, fut traitée de *séditieuse* ; Colbert lui-même châtia Mezeray, & lui ôta une pension alimentaire, pour avoir soutenu les droits de la nation dans la sanction de l'impôt. On a vu comment le roi éluda encore la demande

des états que firent d'abord quelques Hollandois, & enſuite l'Angleterre pour la ſureté des traités.

C'eſt enſuite ſous le long règne de Louis XIV, que ſe fortifia la funeſte maxime qu'aucune aſſemblée ne pouvoit ſe former dans le royaume ſans la permiſſion du roi, & que dans toutes celles qu'il lui plaiſoit de convoquer, aucun ſujet n'avoit le droit de parler ſans la permiſſion royale; il perſuada toute la France que ces aſſemblées n'étoient que des conſeils; que les lits de juſtice n'étoient qu'une forme, une pure cérémonie, pour la publication des volontés royales; les états-généraux n'étoient plus ces aſſemblées primitives qui chaſſoient les dynaſties royales, corompues ou oppreſſives, & qui créoient les rois; mais un concours de françois, pour l'ampliation de leur conſeil, où la volonté royale ſeule faiſoit la loi; les miniſtres n'étoient que les ſcribes qui les dirigeoient, & les cours de parlemens, des inſtrumens paſſifs, des machines miſes en action pour les exécuter; telle étoit l'idée que le roi ſut inſpirer à ſa nation, & aux juriſconſultes, pendant tout un règne, dont la durée fut le plus grand fléau.

En effet, il vit les générations ſe renouveller, & perdre la mémoire de notre ancienne liberté; il vit la France ſe courber peu-à-peu ſous la verge de fer, dont il arma ſes miniſtres; il perſuada à la moitié de ſes ſujets, que la Baſtille étoit né-

ceſſaire à l'état, au bien des familles, & que les punitions ſécrètes & arbitraires, étoient infligées à chacun pour ſon bien, appelant les lettres de cachet des faveurs royales dont on ne pouvoit ſe plaindre; & s'il n'oſa jamais publier qu'il étoit le maître abſolu des biens de ſon royaume, ſans ceſſe il ſe comporta en ſuivant ce principe, ſe faiſant environner de troupes victorieuſes, qu'il tournoit, après leurs exploits impoſans, contre ce peuple même qui les alimentoit.

L'éligibilité des places, des emplois, des dignités même, eſt le témoignage de la liberté des peuples; la vénalité, au contraire, & les droits de naiſſance héréditaires, ſont les ſignes caractériſtiques des monarchies qui vieilliſſent, ou que les temps & les mœurs ont proſtitué au pouvoir arbitraire des tyrans, ou qui croupiſſent dans l'ignorance.

Cette éligibilité étoit odieuſe au roi Louis XIV; elle étoit, dans ſon ſens, trop contraire à l'eſprit monarchique. Le roi ſeul devoit choiſir les gouverneurs des provinces, les généraux, & tout ce qui commandoit dans le militaire; lui ſeul pouvoit élever dans l'égliſe à l'épiſcopat; ſouvent il laiſſoit à chacun de ces perſonnages le choix des grades ſubalternes, pour que tous les ordres de l'état fuſſent ſoumis au rang ſupérieur, & pour qu'aucune place ne dépendît de la volonté

lonté des égaux, ce qui eût détourné les sujets de la subordination & de la servitude auprès des grands. Quand il faisoit la conquête, en allemagne, de quelque ville épiscopale, dont le chapitre avoit le droit d'éligibilité, sur-le-champ il usurpoit ce droit; par un bref du pape, il coloroit son entreprise, & nommoit à l'épiscopat celui qu'il choisissoit lui-même. Il ôta ainsi à des abbayes de filles, le droit d'élire leurs abbesses; & quand ces religieuses fermoient leurs portes pour exercer leurs droits, on les fracassoit militairement, on violoit leurs asyles, on les emprisonnoit, on les transportoit dans d'autres couvens. Il fit casser l'élection de l'abbé de Clugny par le même principe, & il y établit d'autorité un cardinal.

Dans les pays d'états, les provinces avoient conservé le droit d'élire leurs officiers périodiquement. Le roi voulut les rendre permanens, & les maintenir, non sous la puissance des états, mais sous sa propre puissance; tandis qu'il fit déclarer que le pape, qui s'étoit soustrait lui-même au pouvoir des conciles, étoit soumis aux décisions de ces assemblées générales de l'église. Ainsi il vouloit bien être absolu chez lui; mais quand le pouvoir du pape diminuoit sa puissance, il vouloit que le souverain pontife fût lui-même soumis au reste de l'église.

Les municipalités de ses provinces subirent le même sort. Le patriotisme autrefois élevoit un citoyen aux charges publiques ; le roi créa des charges vénales, qui assujétissoient le François à l'autorité achetée.

Enfin c'est le roi Louis XIV qui éleva, en Languedoc, le prélat de Narbonne, président-né des états de cette grande & industrieuse province, à un tel degré de puissance, que ce personnage avoit dans cette province des prérogatives supérieures à celles de plusieurs souverains : il en avoit fait un grave & puissant homme, à qui il permettoit de fouler un peu le peuple, par son luxe & ses dépenses, pourvu que, dominant dans les assemblées de cette province, il obtînt les subsides que le roi lui demandoit. C'est le seul personnage qui n'étoit pas amovible dans l'état. Il n'avoit osé ravir à son siège encore puissant une telle prérogative ; mais il avoit asservi à sa puissance ce personnage, par l'appât des bénéfices & des dignités dont il se rendoit digne par ses coupables condescendances.

C'est cette ambition de tout faire, de tout régir par lui-même, ou par des commis, qui fit perdre à la plupart des autres provinces leurs anciens états. Il avoit reçu, le plan de ces destructions de mon grand-oncle, qui ne pouvoit tolérer que le roi traitât (avec une province, avec des

officiers municipaux des villes, avec la noblesse & le clergé ses sujets) de la concession de l'impôt. L'Auvergne, la Normandie, la Champagne, le Dauphiné, la Provence, la Franche-Comté, perdirent ainsi peu-à-peu leurs assemblées & leur organisation politique en pays d'états; & si le Languedoc, si la Bretagne les conservèrent, c'est que leur voisinage des puissances ennemies, le mécontentement de ces provinces, leur attachement particulier à des privilèges anciens, furent pour le roi des objets de considération. Les provinces de l'intérieur furent seules sacrifiées sans danger; le roi en fut le maître absolu; il les abandonna à la rapacité, toujours impunie, des intendans, & au fléau, si honteux pour un peuple libre, des impositions arbitraires.

Les parlemens étoient les seuls corps qui, dans la capitale & dans les provinces, pussent représenter, en quelque sorte, & en forme d'*États au petit pied*, le peuple françois, autrefois si souvent assemblé pour sa législation. Mais le roi eut le plus grand soin d'éloigner de ces cours & la connoissance des affaires municipales, & celles d'administration, qu'on traitoit dans les assemblées des pays d'états; c'est même sous son règne tout militaire, que prend racine cette animosité respective, qui fit si long-temps gémir les citoyens, & qui existoit entre la noblesse de cour & la noblesse de robe.

Ici commence encore à se manifester la haine ridicule des pairs contre le parlement, & les différends interminables entre la magistrature & le clergé. Le roi dominoit sur toute cette puissante aristocratie, bien divisée & bien animée ; & quand un parti le supplioit de le protéger, le roi répondoit froidement qu'il laissoit la liberté de vider les différends à leur aise, & il ne les jugeoit que quand il craignoit quelques suites fâcheuses pour sa toute-puissance.

C'est sous ce monarque sur-tout que se multiplièrent les commissions, les actes arbitraires de son *conseil*, souvent exécutés militairement, malgré l'esprit & la lettre de la loi, & ces cassations de tout acte du parlement, favorable à la liberté des peuples & au droit public ; ne cessant de retenir cette cour dans la simple fonction de juger. Eh ! qui ignore la scène scandaleuse du commencement de son règne, quand il alla au parlement, un fouet à la main & en bottes, ordonner l'enregistrement de ses volontés ? Un siècle entier digne d'être effacé de nos annales a applaudi à la brutale impétuosité de ce trait.

Les membres du parlement ainsi avilis, & menacés du fouet du sultan, redoutoient même de juger les procès contre quelque famille attachée à la cour ; & c'étoit un acte d'héroïsme que de se montrer magistrat intègre & juste envers les amis

de ce grand roi. En voici une anecdote, que l'amour de la vérité me doit faire extraire du sein même de ma famille, que Louis XIV n'a cessé de protéger, la regardant comme une des colonnes de l'état.

Le 19 novembre 1682, on présenta au parlement une requête, sur le Rapt de mademoiselle de Mazarin, qui étoit au couvent de Chaillot. Le parlement, & le procureur du roi sur-tout, n'osèrent point d'abord faire des recherches sur ce crime: le procureur du roi néanmoins donna ses conclussions en conséquence de cette requête; le président de Mesmes fit entrer les officiers de service de la Tournelle, & par un arrêté, ils permirent d'informer. Le plus ancien des conseillers de la grand'chambre se rendit à Chaillot. La supérieure, la portière, &c. furent entendues comme témoins; & il parut par les dépositions, que madame de Bellefond étant venue rendre visite à mademoiselle de Mazarin, & se promenant dans l'allée basse du jardin qui est vers la rivière, avec la demoiselle de Mazarin, elles envoyèrent demander permission à la supérieure de faire ouvrir une porte qui répond sur l'allée par laquelle on va du quai au couvent, & qu'on n'ouvroit pas ordinairement; la portière l'ayant ouverte, avec une sœur, mademoiselle de Mazarin sortit brusquement, prit la fuite, & trouva un homme qu'elles déposèrent

être le marquis de Richelieu. Les religieuses supplièrent madame de Bellefond de faire courir son cocher & ses laquais après mademoiselle sa sœur ; & soit par surprise ou par complicité, elle ne voulut pas le faire.

Le 22 décembre suivant, 1682, on décréta de prise de corps le marquis de Richelieu, & ceux qui l'accompagnoient, avec ajournement personnel contre le cocher, le postillon & le laquais de madame de Bellefond ; mais le roi apprenant ces procédures, ne voulut pas que son parlement les continuât, & cette cour n'eut ni le courage, ni l'autorité de venger ce crime. Le procureur-général devoit poursuivre, mais il n'osa ; il écrivit même en ces termes au ministre : *Je ne sais point ce que le roi a résolu sur ce sujet ; l'accusé paroît ici publiquement, avec indécence pour la justice du roi : j'ai cru devoir vous supplier de me faire savoir* L'INTENTION DU ROI, AFIN QUE JE FASSE MON DEVOIR, SI S. M. LE TROUVE BON, *ou que je puisse avoir ma décharge* PAR MON OBÉISSANCE *à ses ordres*. Le coupable avoit sollicité d'abord des lettres de déclaration d'innocence ; & la cour de Versailles osa en envoyer le projet au parlement, pour savoir le sentiment des gens de loi. Mais on répondit au chancelier, qu'elles étoient *contre l'ordre & la loi*. Le coupable consentit alors que son crime fût ex-

primé dans les lettres de grace qu'il demanda : elle furent entérinées *avant tout jugement*.

Mais c'étoit sur-tout dans les affaires qui n'étoient point particulières & civiles, que paroissoit la pusillanimité du parlement. Les bases de nos libertés gallicanes, sont l'examen des bulles & des brefs qui arrivent de la cour de Rome avant leur enregistrement. Dans l'affaire de Fénelon, en 1699, il fut cependant arrêté au parlement que le roi seroit humblement remercié par les gens du roi, au nom de la compagnie, *de ce qu'il avoit bien voulu laisser à son parlement la liberté d'examiner, s'il n'y avoit rien dans la constitution du pape contre le livre de M. de Cambray, de contraire aux droits de la couronne, & aux libertés de l'église gallicane ;* voilà comme le roi avoit conduit son parlement.

Ses maximes relatives à la noblesse, furent celles d'un politique profond. Avant Louis XIV, on étoit recommandable par la vertu, le courage, la haute naissance, le rare savoir : le roi fit un mérite aux grands de sa cour, d'être mieux habillés que les autres, d'avoir de beaux chevaux, des attelages magnifiques, des voitures ; on ne pouvoit paroître devant le roi avec des habits simples ; on méprisoit quiconque n'étoit point magnifique à la cour. Il se plaisoit, au contraire, à parler des hôtels que les seigneurs fai-

soient bâtir à Fontainebleau & à Versailles, & on lui en demandoit la permission. Au commencement du dix-septième siècle, il n'y avoit point à Paris cinquante carrosses, & on sait l'embarras du roi Henri IV, quand sa coche étoit chez l'ouvrier: Henri IV étoit cependant un très-grand roi, que la nation regardera à jamais comme un prince adorable. Son petit-fils Louis XIV porta ce luxe au point, qu'il falloit avoir à soi des carrosses & des chevaux bien entretenus pour venir à sa cour; il ne fut plus reçu, comme auparavant, d'aller à Paris sur des mules; l'usage fut laissé à quelques conseillers des parlemens, qui l'abandonnèrent encore vers le milieu du règne du roi, & pour toujours.

Le jeu s'introduisit encore à la cour du feu roi, qui aimoit que sa noblesse préférât les gros jeux & les jeux de hasard. Les amusemens de la société, autrefois si bruyans & si actifs, changèrent de forme; le roi n'en conserva que la chasse: il laissa la paume, le mail, & favorisa le jeu de cartes, les loteries, les dés & les amusemens sédentaires, aimant à s'environner de courtisans timides, louangeurs, & toujours dans la servitude, sur-tout de ceux à qui il donnoit une fortune considérable, ou quelque autorité, quelque charge; il les avoit multipliées au point qu'il vouloit que sa noblesse n'existât que par lui-même: il vouloit

auſſi que les dignités dont il l'honoroit, fuſſent avant toutes les dignités nationales, vénales ou héréditaires.

Ainſi quand il eut bien ſéparé la pairie du parlement, quand ce corps, qui auparavant ne faiſoit qu'un dans ſes parties, fut non ſeulement ſans correſpondance entr'elles, mais diviſé par des rivalités, & des haines qui éclatèrent enſuite pendant la régence, le roi voulut élever au deſſus de la pairie, dignité héréditaire comme ſa couronne, les maréchaux de France, parce qu'ils étoient ſes créatures: toute place qu'il ne donnoit pas lui étoit à charge, & l'hérédité lui étoit auſſi onéreuſe que l'éligibilité.

Cette pairie de France ſur-tout, étoit encore les reſtes de cette ancienne pairie qui concouroit avec nos rois à la ſanction des lois, à l'établiſſement des impôts, à l'adminiſtration de l'état; c'étoit l'ombre de l'ancien conſeil eſſentiel des ſouverains, ſans lequel St. Louis & les plus grands monarques de ſon temps, ne ſe permettoient d'ordonner aucune affaire principale. Louis XIV réſolut d'abaiſſer ce corps indépendant, pour élever des maréchaux de France; il réſolut de l'éloigner du parlement, ſiège naturel de la pairie, en ſéparant l'exercice de la dignité; enfin il ordonna que le titre de maréchal de France ſeroit placé dans les titres de celui qui en étoit revêtu,

avant celui de pair de France, quand un maréchal seroit duc & pair.

Jusqu'à son règne, on avoit dit, Le duc de Vivonne, le duc de Navailles, qui étoient cependant maréchaux de France : il voulut qu'on dît désormais, le maréchal de Villars, le maréchal de Villeroy, quoiqu'ils fussent pairs. Il n'appeloit point lui-même les pairs de France qu'il venoit de créer maréchaux, autrement que *monsieur le maréchal*. Depuis ce jour-là, il sembloit qu'ils n'étoient plus les pairs du royaume ; & l'usage prévalut si bien, qu'on n'a jamais dit depuis, que le maréchal de Richelieu, le maréchal de Noailles, le maréchal de Biron, &c.

Pour parvenir à ce but, peu de personnes savent qu'il ordonna au duc de Duras, maréchal de France, de se dépouiller de la pairie, & d'en investir son fils ; de conserver le titre de maréchal de France, & de faire appeler son fils *le duc de Duras*. Le roi confirma à son lever cette disposition ; il affecta d'appeler le père, *maréchal*, & le fils, *duc* : depuis ce temps-là, le titre de pair parut inférieur à celui de maréchal aux yeux de tout le monde.

Après avoir ainsi effacé la dignité nationale de pair de France, après l'avoir placée, quant au cérémonial, au dessous de l'office de maréchal de France, le roi essaya de renverser la constitu-

tion légale de la pairie ; & pour frapper ſur le corps entier, il ſaiſit le moment où deux pairs, oubliant leur dignité, ſe permirent une querelle indigne de leur rang.

Le duc d'Eſtrées & le comte d'Harcourt eurent une diſpute chez la ducheſſe d'Albert, à ſouper: le roi, qui en fut inſtruit, ordonna au plus ancien des maréchaux de France d'envoyer à ces meſſieurs un exempt, pour rendre compte de leur conduite, ce qui étoit un attentat manifeſte à la conſtitution de la pairie, qui preſque ſeule a conſervé des reſtes de nos anciennes libertés, qui vouloient que chacun fût jugé par ſes pairs, les ducs ne pouvant être jugés que par la pairie, préſidée par le ſouverain.

D'Eſtrées & d'Harcourt ayant refuſé de reconnoître cette nouvelle juridiction, le roi s'irrita *contre des prétentions idéales qu'on vouloit défendre par des mots, des priviléges & des titres*, & envoya des lettres-de-cachet, pour renfermer à la Baſtille d'Eſtrées & d'Harcourt, qui s'y rendirent, obéiſſant, diſoient-ils, à l'ordre perſonnel du roi, & non à celui des maréchaux de France.

A la fin, le roi craignant l'inſurrection de toute la pairie, prit le parti de nommer une commiſſion de maréchaux pour les juger, non pas en leur qualité de maréchaux de France, mais en qualité de commiſſaires du roi : elle fut compoſée

des maréchaux de Villeroy, d'Huxelles, de Teſſé, qui entièrement dévoués à la volonté du roi, comme il arrive dans toutes les commiſſions, ne devoient point agir ſelon leurs lumières, mais d'après la volonté du roi. D'Eſtrées & d'Harcourt ſe rendirent de la Baſtille à l'hôtel de Villeroy : les commiſſaires ſe levèrent & leur parlèrent avec toute la civilité poſſible ; & Villeroy, préſident, leur dit que l'intelligence qu'il y avoit entre eux prouvoit que les querelles dont on les accuſoit n'étoient que des calomnies; *embraſſez-vous donc, Meſſieurs, pour mieux le prouver encore, & nous allons en rendre compte au roi.*

Le roi voulut encore une fois eſſayer de ſoumettre la pairie à la connétablie ; mais cette fois-ci la pairie ſe défendit avec moins d'égards. Les ducs d'Aumont & de la Ferté eurent une diſpute, & le roi leur fit envoyer un exempt, par le chef des maréchaux de France : cet exempt fut ſi bien repouſſé, qu'on lui fit ſauter, d'un ſeul coup de pied le grand eſcalier de l'hôtel de la Ferté, au péril de ſa vie. A l'hôtel d'Aumont, on fit plus; on lui montra la fenêtre. La connétablie ſentit la force de ces préliminaires ; le roi la ſentit encore mieux, & l'affaire n'eut pas de ſuite.

Ces empriſonnemens, ces ordres rigoureux d'aller à la Baſtille, qu'il donnoit aux pairs de France, aux premiers perſonnages de l'état, parce

qu'ils ne vouloient pas être jugés militairement, parce qu'ils avoient dans leur ordre des droits à conſerver, montrent quel cas faiſoit le roi des premiers titres de l'état : il croyoit que la France lui étoit obligée de ce qu'il ne ſacrifioit point les premières têtes, comme dans le règne précédent, & ſe complaiſoit *de ce que la nature ne l'avoit pas fait*, diſoit-il, *ſanguinaire.* Nourri cependant dans les principes de mon grand-oncle, il ne ceſſoit ni de faire ſon éloge, ni de témoigner à ma famille combien la maiſon de Bourbon nous étoit obligée.

Le roi ne conſervoit effectivement ſa grande autorité, qu'en ſuivant le plan de gouvernement & d'adminiſtration que le cardinal avoit laiſſé, ſans penſer que dans ſa famille on maudiroit peut-être un jour les plans d'adminiſtration qu'il avoit adoptés pendant ſon miniſtére. Je fus le premier de ma famille, la victime des maximes de ce grand-oncle, puiſqu'un ordre du roi me fit paſſer à la Baſtille, où je ſouffris long-temps de la privation des premiers beſoins de la vie. Louis XIV, dans la ſuite, alla plus loin encore que le fondateur de ſa puiſſance abſolue, & il arriva au point qu'en ôtant la liberté à quelqu'un, on lui envoyoit tout ſimplement l'ordre d'aller à la Baſtille, même ſans prendre les précautions néceſſaires pour être obéi, en cas de mauvaiſe volonté ; c'étoit-là une de ces manières imitées de

l'Orient, où l'envoi du cordon eſt le ſignal d'une éxécution prompte & aſſurée. Quand on ſortoit de la Baſtille, ſi on étoit du nombre des favoris, l'étiquette vouloit qu'on allât remercier le monarque & ſes miniſtres : un ſourire un peu malin étoit la première expreſſion du roi ; & quand il vouloit honorer le priſonnier, il lui demandoit des nouvelles de l'intérieur de la Baſtille : ſi on en eût dit du mal, on eût paſſé à ſes yeux pour un mécontent dangereux, digne peut-être d'y être renvoyé : ceux au contraire qu'on avoit embaſtillés pour des affaires ſérieuſes, étoient exilés, ou dans des montagnes, ou dans leurs terres ; mais toujours on les dépayſoit ſans voir le roi, & jamais ils ne rentroient en grace.

Pour épouvanter ſes peuples, Louis XIV avoit changé dans toutes les provinces, pluſieurs châteaux en autant de Baſtilles. Il n'y avoit aucune province qui n'eût quatre ou cinq fortereſſes, ſelon l'étendue ; & il diſoit qu'il ne connoiſſoit pas de punition plus douce que la priſon d'état, & croyoit ce moyen plus favorable à l'effet qu'il en attendoit. La longue durée d'un empriſonnement, multipliant l'exemple, prolongeant la crainte, & la faiſant paſſer à pluſieurs générations, ne pouvoit effectivement qu'inſpirer la terreur à ſes ſujets. Fouquet fut l'éternel épouvantail qu'il montra facilement à ſes miniſtres ; la punition

éclatante du cardinal de Bouillon devoit en imposer à tous ceux de ce rang-là ; & comme ſes plus intimes courtiſans, ſes parens, & même les princes du ſang, pendant ſa minorité, n'en avoient pas été exempts, il s'applaudiſſoit d'en pouvoir citer l'exemple, quand on lui faiſoit des repréſentations, plaiſantant, mais toujours avec gravité, ſur la douceur du châtiment auquel ſe ſoumettoient les courtiſans les plus intimes ; & s'il eſt encore quelqu'un qui penſe que ce tableau eſt peut-être éxagéré, voici les expreſſions même du monarque.

« Les rois ſont ſouvent obligés, » dit-il dans un Mémoire de ſa main, conſervé dans la bibliothèque du roi, « de faire des choſes contre leur « inclination, & qui bleſſent leur bon naturel. Ils « doivent aimer à faire plaiſir, *ET IL FAUT* « *QU'ILS CHATIENT SOUVENT*, *& perdent des* « *gens* à qui naturellement ils veulent du bien ; « l'intérêt de l'état doit marcher le premier. »

Voltaire, qui a pourtant ſenti comme moi s'il eſt agréable d'être renfermé, & qui a été puni du plaiſir de faire des pièces fugitives pleines de ſel & de plaiſanterie, comme j'ai été puni des égaremens où m'avoit conduit l'amour, cite le diſcours du roi où ſe trouvent ces paroles, comme l'expreſſion de la grande *magnanimité* de Louis XIV. Pour moi, j'y trouve le ſentiment

opposé, je pense qu'avant d'être roi on est homme ; & le monarque qui en perd le doux sentiment n'est pas un bon roi.

Louis XIV, conduit par les mêmes principes, parvint à la fin à persuader tout le royaume, que les lettres-de-cachet étoient un bienfait, & une prérogative royale, propre à empêcher de plus grands maux ; & si quelque mécontent, dans la société, en vouloit médire, l'opinion vouloit qu'on en défendît la nécessité & les avantages : la seule considération qu'un ordre du roi empêchoit un procès déshonorant, étoit une preuve de leur convenance. Ainsi le monarque, qui fait la loi pour la paix intérieure de la république, la sureté de la fortune & de la vie de ses sujets, exerçoit, par un pouvoir contraire, la prérogative, non-seulement de pardonner, mais de soustraire ceux qu'il vouloit aux recherches de la justice. C'est pour son bien, disoit-il, que je l'ai mis à la Bastille.

Quand il fut bien reçu dans l'opinion, que le roi pouvoit & devoit renfermer dans les prisons les premières têtes de la France, il employa ce châtiment pour arrêter sur-le-champ les obstacles qu'il trouva dans ce qu'il voulut entreprendre : cette voie cependant ne lui réussit point dans les affaires de religion, parce que le christianisme paroît avoir été fondé par des martyrs,

tyrs, qui donnoient des exemples de fermeté, en préſence des ſupplices que leur préparoient les tyrans. Les chefs des proteſtans & des janſéniſtes étoient en général des hommes de peu de foi & de religion, qui, ſe ſentant forts de conduire une grande faction en France, étoient conduits par leur énergie naturelle ou leur ambition; mais tout ce qui étoit peuple, ou parmi les janſéniſtes, ou dans le proteſtantiſme, étoit de bonne foi, ſe croyoit dans la voie du ſalut, & ſouffroit en gémiſſant les chaînes qu'impoſoit Louis XIV à tout ce qui n'étoit pas catholique, & aux imbécilles qui refuſoient de croire à la bulle du pape, qui s'honoroient du nom de martyrs, & qui diſoient modeſtement qu'ils défendoient la doctrine céleſte.

Il fut expédié, contre de tels perſonnages, plus de neuf mille lettres-de-cachet, ſoit pour l'exil, ſoit pour l'empriſonnement; & ſi les regiſtres des miniſtres ſont fidèles, ils doivent prouver encore que le roi fit renfermer ou exila plus de trente mille proteſtans, ſans parler des dragons qu'il leur envoyoit dans les Cévennes, ni des contributions auxquelles ces pays furent condamnés, & des fugitifs hors du royaume.

Cette fureur de punir celui qui ne penſoit pas comme lui, & celui qui pouvoit par ſa préſence, ſes paroles ou ſes écrits, contrarier ſes opinions

ou ſes crimes, fut telle, qu'il exila le mari de Md^{e}. de Monteſpan, la complice de ſes débauches, parce que le marquis aimoit ſa femme, parce qu'il ne put jamais pardonner au roi de la lui ravir, & parce qu'il ſe permettoit les expreſſions d'un homme qui ſe ſentoit outragé. Cet exemple du roi, d'exiler les maris dont il aimoit les femmes, ne reſta pas dans l'oubli : les miniſtres du règne ſuivant, & juſqu'aux petits commis, exilèrent, comme on ſait, les maris des femmes jolies qui, fatiguées de la gêne, ſollicitoient ces châtimens.

La poſtérité reprochera auſſi à ce monarque ſon attachement à la ſociété des jéſuites, qui diſpoſoit de ſon ame, & à laquelle il confia le choix des ſujets pour les prélatures, & pour les grands bénéfices auxquels le roi nommoit. On croira difficilement quelle puiſſance avoient ces jéſuites ſur la feuille; mais écoutons le maréchal de Villars, qui écrit de Montpellier, au pere La Chaiſe, confeſſeur du roi, le 26 août 1704.

« Mon très-révérend père, je ſuis obligé de « vous dire que le ſieur Terrier, curé de Mont- « pezat, mérite votre protection pour la ſa- « geſſe de ſes mœurs, ſon zèle très-utile « pour le ſervice du roi, & ſon bon eſprit. M. « l'évêque de Nîmes vous répondra de la pre- « mière qualité, & je dois vanter les deux autres. « Ainſi un petit prieuré de 500 écus ou de 2000 liv.

« de rente, seroit une récompense très-juste de « ses services. *Il y a plus de vingt ans que je vous « ai supplié, mon R. P., de vous souvenir d'une « sœur que j'ai, religieuse dans l'abbaye de Saint-« André, à Vienne.* Ayez la bonté de vous in-« former si, par sa vertu & son bon esprit, elle « ne seroit pas digne de gouverner une grosse « abbaye. Je vous serai très-sensiblement obligé, si « vous voulez bien lui en procurer une qui l'appro-« chât plus de Paris, où j'espère passer le temps « de ma vie, que je ne donnerai pas au service « du roi : vous me donneriez une grande con-« solation, par l'espérance de la voir plus souvent « que je ne ferai, quand elle demeurera à Vienne.

« Nos affaires avancent tous les jours; la dé-« faite entière de la troupe de Catinat, la mort « de Rolland, & l'exécution de tout ce qui a été « pris avec lui étonnent le reste du parti, & il s'en « rend plusieurs. Je vous dirai que la fermeté que « ces malheureux marquent dans les plus longs « & les plus cruels supplices, est surprenante; & « un nommé Maillé, lieutenant de Rolland, jeune « homme très-bien fait, ne quitta pas un air « riant, depuis la lecture de son arrêt, pendant « la question, & jusqu'au dernier soupir. Pour « moi, *je tourne la rigueur de la justice sur leur « opiniâtreté dans la révolte*, après les bontés du « roi, de vouloir bien pardonner à ceux qui im-

« plorent sa clémence ; il faut leur ôter le mérite « du prétendu martyre qu'ils affectent tous avec « beaucoup de courage. »

Le père La Chaise n'étoit pas sanguinaire ; on voit cependant ici de quels moyens se servoient alors nos généraux pour conserver la faveur : ils envoyoient à la société jésuitique, au confesseur d'un roi devenu dévot & intolérant, les nouvelles des massacres, des gibets, de la question & des supplices. Ces tortures étoient bien barbares; elle étoient goûtées pourtant par la cour du roi vieillard & dévot qui s'entendoit dire chaque jour, qu'il seroit comparable dans l'histoire, aux Constantins & aux Théodoses, & qu'il expieroit les fautes de sa jeunesse, en protégeant ainsi la religion......... L'opinion publique, outragée de ces supplices, a chassé les jésuites du royaume de France, & ramènera un jour les protestans, dont les aïeux ont arrosé de leur sang les montagnes des Cévennes.

CHAPITRE X.

Portrait de Louis XIV.

APRÈS avoir vu les faux principes du roi ſur le gouvernement, l'enchaînement des idées, l'ordre des matières, la ſainte vérité de l'hiſtoire ſemblent preſcrire d'obſerver la partie louable du règne du roi Louis XIV. Écoutons pour cet objet, les jéſuites eux-mêmes, qui en ont fait une ſeconde divinité. Le père d'Avrigny eſt de tous les hiſtoriens jéſuites, celui qui a plu d'avantage aux poètes, aux artiſtes, au clergé, aux militaires, qui, par goût, par état ou par intérêt, ont voulu faire de Louis XIV un grand roi, malgré les ſoupirs & les larmes des peuples.

« On n'a jamais vu, dit ce jéſuite, de règne « auſſi long que celui de Louis XIV. La France « en a vu peu d'auſſi glorieux, & elle n'a peut-« être point eu de roi qui ait allié enſemble des « qualités plus ſingulières, ni qui ait plus digne-« ment ſoutenu le ſurnom de Grand dans tous « les temps de ſa vie. Sa taille & ſa mine répon-« doient à ſa dignité. En le voyant, on devinoit « ce qu'il étoit, tant ſa préſence inſpiroit de reſ-« pect & de vénération. C'eſt ce qu'il y avoit de

« moins eſtimable en lui. Il parloit bien, & s'ex-
« primoit avec beaucoup de juſteſſe, quoique
« ſans art & ſans affectation, ce qui a fait dire
« qu'il ne pouvoit pas plus ſouffrir un mot hors
« de ſa place, qu'un ſoldat hors de ſon rang. Il
« avoit beaucoup d'eſprit, mais de cet eſprit qui
« ſe fait plus remarquer *par la droiture du bon*
« *ſens, par la ſolidité du raiſonnement*, par la
« grandeur des deſſeins, & le choix des moyens
« propres à l'exécution, que par ce brillant de
« penſées qui frappe & qui éblouit (1). Sage, il
« ne forma guère d'entrepriſe conſidérable qui
« ne fût bien concertée; ſecret, le moment ſeul
« de l'action fit pénétrer ſes projets; ferme, il fut
« inébranlable dans ſes réſolutions, quand il crut
« que ſa gloire ou le bien public le demandoient;
« brave, on le vit ſouvent à la tête de ſes armées,
« partager les fatigues & le péril avec ſes troupes;
« *preſque toujours heureux*, ſes ſuccès firent trem-
« bler les états les plus reculés. L'Europe, jalouſe
« ou effrayée, réunit toutes ſes forces contre lui,

(1) C'eſt préciſément le bon ſens & la droiture du raiſonnement qui manquèrent au roi; car il déraiſonna ſans ceſſe ſur la véritable gloire, qu'il plaça dans la décoration, dans les arts, dans les expéditions militaires: le gouvernement économique de ſon peuple étoit trop peu digne d'un grand roi; il l'ôta aux adminiſtrations des provinces & le livra à des intendans. Voilà la grandeur des deſſeins de Louis XIV.

« & ſeul il ſoutint les efforts de l'Europe liguée(1). « Nul prince, dans ces derniers ſiècles, n'a pris « autant de villes en perſonne, gagné autant de « batailles par ſes lieutenans, conquis autant de « provinces, dompté autant de nations différen- « tes. Amateur du bon ordre & de la juſtice, *il « veilla avec autant de ſoin qu'aucun de ſes pré- « déceſſeurs, à l'obſervation des lois;* il en fit même « pour abréger les procédures, & couper pied « à la chicane, pour punir les blaſphêmes, pour « éteindre la fureur des duels *qu'il vint à bout « d'abolir* (2). Maître de ſoi, à peine laiſſa-t-il « échapper une parole de chagrin ou d'impatience, « ſe poſſédant ſans donner le moindre ſigne de « trouble & d'inquiétude, dans les plus fâcheux « contre-temps; grave & ſérieux, ſans être trop « gênant, il ſe populariſa avec toutes les perſon- « nes qui l'approchèrent (3), mais ſans s'avilir, « ſans donner, même avec les courtiſans qu'il « honoroit d'une plus intime confiance (4), dans

(1) Oui, ſur-tout à l'époque des conférences de Gertruidemberg.

(2) Au moins dans l'éloge d'un roi, ne devroit-on pas employer le menſonge, ni avancer des faits ſi démentis.

(3) Il affecta d'éloigner de lui toute magiſtrature, tout homme public, dont le pouvoir ne dérivoit pas directement de lui.

(4) Sur-tout avec la veuve de Scarron, dont il fit ſa femme, ſous laquelle devoient ployer les princeſſes & la nation entière.

« cette familiarité baſſe, qui fait que le ſujet s'oublie « inſenſiblement, à l'exemple du ſouverain. Ma-« gnifique dans ſes palais, dans ſes ameublemens, « dans ſes fêtes, *tout faiſoit ſentir ſa puiſſance*, « tout donnoit la plus haute idée du monarque (1): « jamais cour n'a été ni plus nombreuſe, ni plus « ſuperbe. Véritablement chrétien & religieux, on « ſait juſqu'où alla ſon reſpect pour les choſes « ſaintes, ſon attention à la prière, *ſa modeſtie « dans les temples* (2), ſon attachement à la « foi de ſes ancêtres, ſa ſoumiſſion aux décrets « de l'égliſe, ſon zèle contre les erreurs & les « nouveautés, ſa haine contre toutes ſortes de « vices. *L'héréſie fut bannie du royaume* (3); l'im-« piété n'oſa ſe montrer devant lui, ou elle n'y

---

(1) A ſa mort, il devoit encore ſes ameublemens : il vendit juſqu'aux ouvrages des orfèvres, qui étoient de vrais chefs-d'œuvre, pour retirer quelque argent. Toute ſa vie, il bâtit des palais ſomptueux qui coûtèrent des ſommes effroyables, & occaſionnèrent des créations d'emprunts, & des rentes qui ne ſont pas encore éteintes en 1787.

(2) Oui, mais une fois ſa glorioſe fit interrompre le prédicateur, pour annonçer la priſe d'une ville.... Une autre fois, on admiroit à vêpres, qu'il chantoit entre les dents, & par diſtraction, les vers d'un opéra à ſa louange.

(3) Il eut beau s'efforcer pour y réuſſir : les dragonades, les galères, les gibets, les roues, les édits, les perſécutions, les proſcriptions, qui en ont fait le véritable tyran de cette claſſe au moins de ſes ſujets, ne purent jamais y parvenir.

« parut que ſous le manteau de la vertu : il put « faire des hypocrites, il ne put faire des liber- « tins ; pour lui plaire, il falloit être homme de « bien, en avoir du moins le maſque. Bon père, « bon maître, *bon roi, il fut les délices de ſes en- « fans* (1), l'amour des officiers de ſa maiſon, « l'honneur & l'exemple de ſes peuples. S'il gou- « verna en monarque abſolu, l'eſtime, le reſpect, « l'admiration eurent plus de part à l'obéiſſance, « *que la crainte de la punition* (2). Jamais prince « n'aima moins à punir, ni ne le fit avec plus de « modération & de diſcernement (3). On ne lui « parut point coupable dès-là qu'on ne fut que « malheureux ; l'on ne ſe plaignit point, qu'on « expiât plutôt les fautes de la fortune que ſes « fautes perſonnelles. On ne lui reprochera point, « comme au pieux Théodoſe, un maſſacre pareil « à celui de Theſſalonique, ni comme à Louis le « Juſte, tant de funeſtes exécutions, qui portè-

(1) Il en fut un objet de terreur perpétuelle : on trembloit comme devant le tonnerre, & il jouiſſoit de cette terreur.

(2) Que diroit le père d'Avrigny, s'il ſavoit que pour établir en paix les Intendans, malgré les droits des provinces, il diſtribua ſa cavalerie dans tout le royaume, pour le tenir dans l'effroi ?

(3) Jamais prince ne punit ſi brutalement ; il ne châtioit pas toujours des particuliers ; il châtioit en grand, les proteſtans & les janſéniſtes.

« rent le deuil dans les plus illuſtres familles. En « ſoixante & douze ans de règne, il n'a fait perdre « la vie, ſur un échafaud, qu'à un grand ſeigneur, « trop indigne de l'être pour ſe faire regretter (1).

« Quoique Louis n'eût pas été élevé dans l'eſ-« time ni dans la connoiſſance des belles-lettres, « il en fut toute ſa vie le protecteur (2). *Sous lui,* « *la Grèce* & l'Italie semblèrent être paſſées en « France. Son règne fut le règne de la délica-« teſſe & du bon goût; ſon ſiècle, le ſiècle des « beaux arts. A l'ombre de ſes bienfaits, on ne « les vit pas ſeulement fleurir; la plupart furent « conduits à un point de perfection inconnu à nos « pères; & comme ils lui durent leur naiſſance « ou leur accroiſſement, ils travaillèrent à l'envi « à immortaliſer ſon nom. La poéſie & l'élo-

(1) Oui; mais tant en janſéniſme qu'en proteſtantiſme ou en militaires, plus de 600,000 François périrent pour ſa gloire, dans les priſons, dans les ſiéges, ou au champ de bataille.

(2) Il protégea les poètes, les littérateurs, les ſatiriques; & il punit les hiſtoriens: il défendit de traiter des droits des citoyens; il penſionna les hiſtoriens de ſa perſonne, & ceux qui firent de l'hiſtoire un roman, comme Mainbourg; ou bien qui l'adaptèrent aux principes de ſon règne, comme ce P. Daniel, qui traita du ſort de tous les bâtards des rois, depuis Clovis juſqu'à nos jours, pour faciliter l'élévation du duc du Maine & du comte de Toulouſe, & qui fit une hiſtoire purement militaire du royaume de France. Voilà quelle ſorte de talens le roi Louis XIV protégeoit.

« quence, portées si haut sous ses auspices (1), « n'ont point eu de fleurs qu'ils ne lui aient con- « sacrées. Les vertus civiles & militaires, politi- « ques & chrétiennes, ont fait pendant cinquante « ans la matière la plus ordinaire des éloges. Il a « été l'objet des veilles de quiconque a cru savoir « penser & écrire. Auguste & Trajan, Constantin « & Théodose, n'ont été ni plus souvent, ni plus « dignement célèbrés (2); comme eux il eut ses

---

(1) Ce n'est pas le roi Louis XIV qui, par ses auspices, éleva la poésie au véritable point de sublimité; c'est Corneille qui, persécuté par Richelieu, & malgré les rois, pour ainsi dire, la porta à ce point. Les rois ne créent pas les lettres; les lettres, au contraire, forment & modifient les princes.

(2) Oui, mais pour son argent. Ces mots : *Ædes à Deo datæ*, qu'un Italien mit sur sa porte, étoient la publication du brevet lucratif du roi, qui soudoyoit les auteurs connus de toute l'Europe.... En France, il avoit mis à ses gages tout ce qui avoit dans les lettres de la célébrité..... Le divin La Fontaine, dont les sentences étoient une critique indirecte de ses principes royaux, & Fénelon, qui dépeignoit dans Télémaque un bon gouvernement, furent oubliés ou disgraciés. Louis brûla les écrits posthumes de Fénelon, trouvés dans la cassette du dauphin, & la république des lettres ne lui pardonnera pas cet incendie sacrilège.... Louis avoit fondé des académies; il s'étoit déclaré le *protecteur* de celles qu'il n'avoit pas fondées. Voilà par qui Louis fut loué, encensé, panégyrisé; laissant une postérité qui en approuva long-temps le ton. Mais interrogeons l'Angleterre, la Hollande, le Nord, & jouissons un jour en France de la liberté; Louis sera apprécié; on fera son histoire, car nous n'avons encore de lui que de vrais panégyriques.

« défauts, pardonnables peut-être, selon le « monde, parce qu'ils ne sont que trop naturels « aux têtes couronnées ; mais que la flatterie a « dissimulés, qu'elle a quelquefois érigés en ver- « tus, & que l'histoire ne peut ni taire, ni excu- « ser. La satire l'a attaqué sur l'avarice, aussi bien « qu'Henri IV & Louis XIII : je ne vois pas « sur quel fondement ; car enfin, jamais prince « n'a tant tiré de son peuple, & cependant moins « amassé. *Tant de superbes édifices élevés, tant de « maisons royales embellies, tant d'établissemens « utiles au public faits ou soutenus* (1), *tant de « pensions distribuées dans sa cour & dans les villes, « aux officiers de robe & d'épée, aux nationaux « & aux étrangers, aux savans,* A DES FEMMES « MÊME, *le dirai-je ? tant de dettes accumulées « ne sont point l'effet d'une économie outrée, & « d'une épargne sordide :* mais l'homme le plus li- « béral ne peut pas l'être toujours, parce qu'il « n'a pas toujours de quoi donner. Deux passions

(1) Oui; mais si on prouvoit au père d'Avrigny, jésuite, que ces édifices superbes, ces maisons royales ont occasionné des dettes & des rentes à la charge du roi, qui ne sont pas éteintes en 1787, temps où toutes ces maisons, scandaleuses par leur faste ridicule, tombent en décrépitude ? Voilà la grandeur, l'appareil, la décoration du règne de Louis XIV; voilà l'usage qu'il faisoit des subsides que lui donnoit un peuple mourant de faim à la fin de son règne.

« plus réelles ont dominé long-temps le feu roi, « l'amour des femmes, l'inclination pour la guerre; « double penchant trop funeste à lui & à son peu- « ple. Dans sa première jeunesse, il aima la Beau- « vais, femme-de-chambre & favorite de la reine. « Après elle, il s'attacha à Marie de Mancini, & « l'auroit épousée, si le cardinal Mazarin l'avoit « permis : dès qu'il la vit mariée hors du royau- « me, il jeta la vue sur mademoiselle de la Mothe- « Houdancourt, puis sur Olympe de Mancini, « comtesse de Soissons. Jusqu'ici sa passion n'a- « voit guère été que dans ses yeux, sur sa lan- « gue, & dans son cœur. De ces quatre maîtres- « ses, son âge avoit sauvé les unes, l'honneur, « peut-être, avoit préservé les autres (1). Made- « moiselle de la Valière, fille de la maison de « Madame, fut la première dont la foiblesse éclata « d'une manière qui ne pouvoit être équivoque. « La princesse de Monaco, qui avoit paru sur la « scène, l'ayant occupée peu de temps, mada- « me de Montespan s'y plaça en 1667; triste

(1) Soyons juste, père d'Avrigny; vous n'assistiez pas aux entretiens amoureux : le roi fut véritablement touché de la Beauvais, vieille borgnesse, qui eut les prémices des amours du roi, en qui un grand tempérament se manifesta dès l'âge tendre. Sa mère le laissoit s'amuser pour gouverner à sa place, & concouroit avec Mazarin à l'élever fort mal, & à le laisser dans l'ignorance.

« exemple de la fragilité humaine ! La marquise « communioit tous les huit jours ; un moment « en fit une Bethsabée. Elle régna seule treize à « quatorze ans, grace à la mort qui enleva ma- « demoiselle de Fontange dès sa première couche. « Madame Scarron mit fin à sa faveur, & fit « cesser le crime. Cette veuve avoit été chargée « du soin d'élever M. le duc du Maine & les au- « tres enfans qui l'avoient suivi. Son emploi « l'ayant fait connoître au roi, elle se servit du « crédit qu'un mérite supérieur lui avoit acquis « en peu de temps, pour achever de le dégoûter « d'une amour illégitime. Elle avoit trop de vertu « pour prendre la qualité de maîtresse, trop peu « de naissance, quoique de bonne maison du « côté de son père, pour pouvoir aspirer à celle « de reine : ce titre lui manqua, elle eut tout le « reste (1). Louis l'honora comme si elle avoit « été sur le trône ; il l'aima autant, ou plus qu'il « n'avoit fait les autres personnes du sexe à qui

---

(1) Le père d'Avrigny se joue sans doute de l'histoire ; car il sait bien les efforts que la veuve Scarron fit pour obtenir du roi qu'elle seroit déclarée ; il sait bien quels prélats furent gagnés, & quels prélats furent sacrifiés à son ambition.... Quels ministres elle plaça, & quels furent perdus & disgraciés..... Quels princes du sang, à cause d'elle, perdirent la faveur du roi, & quels bâtards furent élevés au rang de princes.

« il s'étoit attaché (1). C'eſt elle que toute l'Eu-
« rope a connue, que la France *a reſpectée ſous*
« *le nom de madame de Maintenon.* Au reſte ſi
« Louis donna dans les paſſions qui perdirent
« Salomon, elles ne l'aveuglèrent pas comme lui
« juſqu'à le rendre infidèle. Dans le temps même
« de ſes plus grands égaremens, il conſerva un
« fond de religion qui rendit la religion reſpec-
« table; il connoiſſoit ſes foibleſſes, & en gémiſ-
« ſoit. *Adultère ſans être homicide*, pécheur &
« pénitent comme David, on l'a vû depuis les
« déteſter dans la ſincérité de ſon cœur, & ré-
« parer les ſcandales d'une vie voluptueuſe, par
« la pratique des plus ſolides vertus (2).

« Son penchant pour la guerre ne fut ni moins
« fort ni moins long, & il ſe le pardonna d'autant
« plus aiſément, que les princes ſont accoutumés
« de le regarder comme le ſeul chemin qui mène

---

(1) Il falloit dire qu'il s'en laiſſa maîtriſer par habitude, par foibleſſe, & que cependant il ſe mettoit en fureur contre elle, quand il ſe reſſouvenoit que tout avoit jadis fléchi & tremblé en ſa préſence. Les fâcheuſes expreſſions: AH QUAND J'ÉTOIS ROI, ne ſeront pas aiſément oubliées. Diſons mieux; à la mort du roi, la favorite ni le roi ne s'aimoient plus, & ils étoient très-embarraſſés l'un de l'autre.

(2) Voilà un grand ſujet d'éloge : il fut adultère, & ne fut pas *homicide* ! non, ſans doute; mais il exila le marquis de Monteſpan, parce qu'il étoit amoureux de ſa femme.

« à la gloire & au nom de héros. Le titre de pa-
« cifique, qui s'acquiert en faisant goûter aux
« peuples les douceurs d'une tranquille paix,
« est regardé comme l'apanage des ames timides
« & indolentes. On trouve qu'il est bien plus
« beau de se rendre redoutable à ses voisins qu'ai-
« mable à ses sujets, ou plutôt, on croit gagner
« le cœur de ceux-ci en perdant celui des autres.
« Prendre des villes, donner des batailles, réduire
« des provinces; c'est en quoi le prince, vif &
« ambitieux, fait consister une partie du bonheur
« de son royaume; comme si l'éclat qui envi-
« ronne le conquérant, ne coûtoit rien à ceux
« dont il se sert pour faire ses conquêtes. Le roi
« élevé dans ses principes, eut presque toujours
« les armes à la main; il commença quelquefois
« sur des prétextes assez légers, des guerres qu'il
« ne termina que quand l'Europe épuisée se vit
« hors d'état de pousser plus loin son ressentiment,
« & de venger ses injures (1). Si la gloire de la

(1) Pourquoi rougir de dire ce que toute l'Europe sait? Pour conserver la vérité de l'histoire il falloit nettement déclarer que pendant toute sa vie, le roi fit des traités, & les rompit l'épée à la main:

1°. Pour abaisser l'Autriche;

2°. Pour humilier l'Angleterre & la Hollande qu'il haïssoit, pour augmenter son empire, & toujours pour occuper ses sujets, de sa gloire, de ses conquêtes, & les empêcher de re-

« France

« France s'accrut par là au dehors, on n'en fut « pas plus heureux au dedans (1). Les arts si flo- « riſſans languirent, les manufactures & le com- « merce tombèrent, la campagne ſe dépeupla, « le royaume fut livré à l'avidité du partiſan, plaie « plus terrible que toutes celles de l'Égypte (2).

« Tel fut Louis juſqu'en 1697, toujours re- « gardé comme le plus grand prince de ſon siè- « cle (3). Juſques-là, à peine avoit-il eſſuyé quel-

---

commencer une ligue ou une fronde; car la nation avoit encore quelques velléités de reprendre ſes anciens droits, que le roi étouffoit ſans ceſſe.

(1) Ce n'eſt point la gloire de la France qui s'accrut, mais plutôt la France s'attira l'indignation & la jalouſie de l'Europe, au point qu'elle s'arma pour la ſucceſſion de l'Autriche, contre la France & l'Eſpagne, en faveur de cette Autriche qui avoit exercé auparavant un empire ſi tyrannique ſur toute l'Europe, qui l'oublia pour fondre ſur Louis XIV.

(2) Ainſi voilà cinq lignes de vérités ſeulement, dans tant de pages de panégyrique ou de menſonges.

(3) Par les jéſuites, oui; mais non par l'Europe.... L'Angleterre, au lieu de le regarder comme un grand roi, le prit pour un grand fou; & le roi Guillaume, en faiſant bâtir l'hôpital de Bethléem pour les fous, fit exécuter les plans ſur ceux du Louvre: Louis XIV en fut ſi indigné, qu'il uſa de repréſailles, en faiſant conſtruire un édifice *Saint-James* pour une deſtination plus humiliante. La Hollande regarda le roi comme un monarque dangereux à la liberté de l'Europe, qu'il falloit réprimer; l'empereur, comme un uſurpateur du trône d'Eſpagne, capable de perdre ſon royaume, pour élever ſon petit-fils aux dépens de l'Autriche. Voilà comme il fut conſidéré.

« ques revers. Il cessa enfin d'être heureux, il « cessa de paroître redoutable, il ne cessa point « d'être grand : Dieu, qui l'avoit élevé jusqu'à « en faire un objet d'envie & de terreur pour « les nations voisines, appesantit son bras sur lui, « & l'attaqua par les endroits les plus sensibles. « Comme père & comme roi il fut également « éprouvé. Environné d'une foule de princes « ses enfans, qui faisoient la consolation de sa « vieillesse, l'ornement de sa cour, l'espérance « du royaume, il sembloit que l'Europe n'auroit « pas eu assez de couronnes pour leur en donner « à tous; & en moins de dix mois, il se trouva « réduit à souhaiter qu'il lui en restât un seul qui « portât la sienne. Tout couvert des lauriers qu'il « avoit cueillis depuis qu'il étoit sur le trône, il « comptoit le nombre de ses années par celui de « ses prospérités, & il vit tout-à-coup sa puis- « sance, auparavant si formidable, devenir le « jouet de la fortune, & le mépris de ses enne- « mis (1). Forcé à demander la paix à ceux qui « l'avoient attaqué, lui qui avoit accoutumé d'at- « taquer les autres ; à ceux qui l'avoient vaincu, « lui qui avoit toujours passé pour invincible, il « la sollicita sans pouvoir l'obtenir. A peine dai-

(1) C'est le sort de tous les dissipateurs, monarques, sujets, pères de famille, enfans de famille.

« gna-t-on écouter ses propositions; on rejeta ses « offres, on insulta ses ministres : le vainqueur « orgueilleux vouloit l'attacher lui-même à son « char, & le faire servir à son triomphe. Ce fut-« là l'humiliation de Louis. Mais abattu, acca-« blé, écrasé en quelque sorte, n'ayant de res-« source, ni dans la modération des victorieux « ni dans le bras des vaincus, il en trouva une « dans sa patience & dans sa résignation sans bor-« nes (1). Voilà sa gloire, & une gloire qu'il ne « partagea avec personne. Sensible sans doute, « mais assez maître de son cœur & de ses yeux « pour ne le point paroître, on le vit recevoir « les plus tristes nouvelles avec un visage assuré, « rassurer même le courtisan & le ministre cons-« ternés. Sa tranquillité dans ses malheurs fit l'é-« tonnement de ceux qui l'approchèrent. Le roi « conquérant, & le père béni aussi bien que les « anciens patriarches par une nombreuse postérité, « parurent moins admirables que le père affligé

(1) Il est très-faux que le roi fût résigné : il étoit à peine sorti de la guerre de la succession, qui l'avoit forcé à chasser le prétendant, à détruire Dunkerque, à reconnoître la succession des princes protestans à la couronne, qu'au lieu de soulager ses peuples désolés, il alloit relever encore le prétendant, & attaquer l'Angleterre à qui il devoit de n'avoir pas été écrasé ; enfin il faisoit travailler à Mardick, pour remplacer Dunkerque.

« dans sa famille, & le conquérant réduit à de-
« mander la paix, parce que les revers ne lui
« ôtèrent rien de cette fermeté qui fait le carac-
« tère du véritable héros (1). On eût dit que le
« ciel ne lui avoit préparé tant de disgraces, que
« pour donner au monde le spectacle nouveau
« d'une constance à l'épreuve de tout ce qui est
« le plus capable de l'ébranler (2).

« Tel fut Louis dans la dernière guerre, jus-
« qu'au moment qui couronna sa fermeté, par
« ces succès éclatans qui ne laissèrent aux enne-
« mis de la paix, que le regret de ne l'avoir pas
« conclue aux conditions qu'il avoit proposées.
« Dirai-je qu'il fut encore plus grand à la mort
« qu'il ne l'avoit été pendant sa vie (3)? C'est la

(1) De théâtre; car le héros véritable fait le bonheur des vaincus; & le roi fit le malheur, pendant toute sa vie, de ceux qu'il vainquit, & de ses anciens sujets.

(2) Le dessein secret de se venger de l'état d'humiliation où l'avoit réduit l'Europe entière, n'annonce point une constance magnanime, une patience inaltérable; mais l'avidité de la gloire, le dépit étouffé & le ressentiment prêt à éclater, quand la providence l'appela de ce monde, après avoir châtié le royaume par son interminable règne.

(3) A la mort, il trompa le duc d'Orléans; il l'appela exprès, lui parla de ses droits, lui dit qu'il les lui avoit conservés; & on sait qu'il les avoit anéantis : quelques instans après, il appela son fils légitimé, & lui dit qu'il lui ordonnoit d'exécuter son testament.

« justice que lui ont rendue ceux mêmes qui « avoient le moins de penchant à le flatter, & les « panégyristes n'ont rien dit là-dessus qui n'ait « été autorisé par la voix publique. Il ne s'attrista « point, comme Ézéchias, à la vue du moment « fatal qui devoit le confondre avec le dernier « de ses sujets. Il n'en parla que pour adorer les « ordres de la providence sur lui, que pour con« soler les princes & les courtisans qui fondoient « en larmes, que pour leur faire les plus tou« chantes leçons sur la fragilité & sur la vanité « des choses humaines. Pénétré d'un vif repentir « de ses fautes, & en même-temps plein de con« fiance dans les miséricordes divines, il mourut « en vrai héros (1) & en parfait chrétien.

« Tel fut Louis dans les derniers instans de sa « vie. En dépit de la malignité & de la calom« nie, son nom vivra dans nos fastes, & la posté« rité le placera avec ceux de Charlemagne & » de Clovis (2). Quoi qu'en disent les ennemis

---

(1) Reconnoissant avoir volé son peuple, & disant, pour réparation, qu'il en avoit demandé pardon à Dieu.

(2) Charlemagne & Louis XIV; quel parallèle ! le premier ne vouloit régner que par la persuasion ; le second, que par l'empire & la terreur : Charlemagne consultoit les François, & Louis abolissoit tout conseil, pour substituer sa volonté absolue : Charlemagne avoit rétabli la liberté dans toutes les por-

« de la gloire, aſſez de rois auront ſes défauts, « trop peu auront ſes vertus. C'eſt ſur quoi toutes « les nations lui ont rendu une juſtice que l'hé- « réſie ſeule ne lui fait pas. Moins attaché au « centre de l'unité, moins zélé pour la foi de « l'égliſe, il auroit trouvé des admirateurs parmi « ceux qui le décrient, des panégyriſtes parmi ſes « cenſeurs. Il n'a ceſſé d'être grand, que parce « qu'il a fait ſervir ſa puiſſance à maintenir la pu- « reté de la foi, & à exterminer l'erreur. Ce fut « de cette ſorte à-peu-près, que Conſtantin vit « autrefois déchoir ſa réputation dans l'eſprit « des païens. L'ancienne Rome n'avoit point vu « de meilleur prince que lui, tandis qu'il ſuivoit « les ſuperſtitions de ſes pères; ce ne fut plus « qu'un homme médiocre, dès qu'il attaqua le « paganiſme, & qu'il ſe déclara chrétien (1). »

---

tions de l'Empire, il aſſembloit ſans ceſſe la nation; le roi Louis XIV avoit en horreur toute aſſemblée, ſoit nationale ſoit des provinces: Charlemagne étoit modeſte dans ſon intérieur, il haïſſoit le faſte, il *faiſoit vendre ſes choux*, diſent ſes hiſtoriens, il étoit économe; & le roi avoit tous les vices contraires.

(1) Voilà le fanatiſme jéſuitique qui termine le tableau. La ſociété avoit l'art de ſoutenir ſes ſyſtêmes d'oppreſſion, ſa morale particulière, ſa dogmatique de corps, ſa religion perſonnelle, pour ainſi dire, en identifiant ſes ouvrages, ſes

principes & ses dogmes, avec ceux de la religion; & quiconque attaqua les opinions de cette société, attaqua sans cesse la religion.

De ce principe étrange naquirent les troubles que cette tracassière société occasionna en Europe tant qu'elle exista.

Le résultat de l'éloge jésuitique du père d'Avrigny, l'écho de tous les jésuites du monde, est que le roi fut un grand roi, mais pour lui-même; qu'il fut secret pour lui-même; aimant la décoration, les expéditions militaires, mais pour lui-même; avide de la fortune de ses sujets, mais pour lui-même.

Un roi est fait pour son peuple, un peuple n'est pas fait pour un roi.

Qu'a fait Louis XIV pour son peuple, pour son bonheur, pour sa liberté, pour le maintien de ses droits & de sa propriété? La réponse sera le portrait du roi; & par quel moyen a-t-il été grand, & régné sur l'Europe? Le détail des finances dans lequel nous allons entrer, le fera connoître.

CHAPITRE XI.

De l'Administration des finances de France, sous Louis XIV.

A LA mort de Mazarin, le roi qui levoit ſur ſes peuples quatre-vingt-dix millions, n'en touchoit point quarante. La partie liquide des revenus étoit même conſommée par deux ans d'anticipations ; le tréſorier de l'épargne tiroit par avance, pour un & deux ans, la totalité de l'impoſition ſur les receveurs ; les billets de l'épargne étoient donnés pour comptant à ceux qui étoient chargés de faire les dépenſes. Fouquet ſe ſervit de ce déſordre pour dilapider les deniers royaux ; il ne tint pas même de regiſtres de recette & de dépenſe , & les comptes des revenus du roi ne purent jamais être rendus pour les années 1656, 57, 58, 59 & 60.

Colbert, qui ſuccéda à Fouquet, remit dans toutes les parties de la finance, la règle, la netteté & une plus grande juſtice : le roi déclara qu'il prendroit ſeul la direction de cette partie du gouvernement, d'examiner, vérifier & ſigner les regiſtres tous les mois.

En 1661, le montant des baux & des impositions étoit de.............. 84,222,096 liv.

Et en 1683, de..........116,873,478.

Ainsi Colbert augmenta les revenus du roi, de.......... 32,651,382 liv. selon le calcul & la vérification qu'en firent, de mon temps, dans leurs mémoires, les frères Paris; mais après Colbert, le désordre ne cessa plus dans les finances.

Le roi avoit reçu de mon grand-oncle l'odieuse maxime qu'il a conservée dans son testament. La nation étant accoutumée alors aux soulèvemens, on avoit résolu de lui donner du calme, & d'en tempérer les agitations. Mais les moyens qu'on employa sont une des erreurs de ce temps-là; les siècles suivans en ont reconnu l'extrême injustice.

« Tous les politiques, dit-il, dans le chapitre « du peuple, sont d'accord, que si les peuples « étoient trop à leur aise, il seroit impossible de « les contenir dans les règles de leur devoir: « ayant moins de connoissance que les autres or- « dres de l'état, s'ils n'étoient retenus par quel- « que nécessité, difficilement demeureroient-ils « dans les règles prescrites par la raison & par les « lois. La raison ne permet pas de les exempter « de toutes charges, parce qu'en perdant en ces « cas la marque de leur subjection, ils per- « droient aussi la mémoire de leur condition, &

« que s'ils étoient libres de tributs, ils penseroient « l'être de l'obéissance ; il les faut comparer aux « mulets, qui étant accoutumés à la charge, se « gâtent par un long repos, plutôt que par le « travail. » Le cardinal dit ensuite que cette charge ne doit pas faire succomber le peuple.

Telle étoit la grande maxime des ministres, & je ne l'ai que trop vue se conserver jusqu'à ce qu'une nouvelle philosophie en fît rougir les rois, en Europe, & leurs ministres, vers le milieu de ce siècle, en relevant l'espèce humaine de l'avilissement où toutes les puissances l'avoient plongée. Louis XIV lui-même, nourri de ces mauvais principes, avoit imaginé toutes sortes d'impôts, pour assujettir toutes les actions des hommes; la variété de subsides qu'il retira de ses peuples, est innombrable ; tous les lieux de son empire, tous les états, les élémens, toute production d'industrie ou du sol, tous les actes humains, furent asservis à l'impôt : son avidité permit qu'on inventât ou qu'on payât les tailles, taillon, capitation, gabelles, aides, domaines, douanes, subsistance, sol pour livre, quartier d'hiver, garnisons, marques d'or, d'argent, d'étain, & du papier timbré, contrôle, impôt sur le tabac, régale, ailés, franc-fiefs, recherches de nobles & de financiers, droits sur les bois, sur les eaux-&-forêts, ban & arrière ban, parties casuelles, tonti-

nes, emprunts, création de rentes, altération des monnoies, ventes de charges, offices nouveaux, taxe ſur les financiers, dixième, &c. &c. Enfin, il établit un impôt ſur la tête de chacun de ſes ſujets; & c'eſt alors qu'il put dire, avec le cardinal, mon grand-oncle, qu'il chargeoit le françois *comme un mulet*, pour qu'il ſût bien, par l'impôt, quelle étoit ſa dépendance. On a calculé qu'il retira de ſes ſujets, plus que tous ſes prédéceſſeurs enſemble. Ce n'étoit pas-là le vœu du bon Henri, ni ſon bon-mot ſur *la poule au pot*; mais auſſi Louis XIV fit bâtir Verſailles; l'or & l'argent, les ſtatues, les fontaines, les aqueducs, le marbre, les édifices ſomptueux, y annonçoient ſa puiſſance.

Louis XIV n'aimoit point la ville de Paris, & toute ſa vie il ſe reſſouvint, avec un reſſentiment intérieur, de ſa rebellion pendant la minorité: avec ces ſentimens, il ne pouvoit imiter Henri IV, qui déſarma ſa capitale par des bienfaits, qui la força à aimer ſon roi, qui s'attacha au palais qu'il y poſſédoit, & qui montroit aux ambaſſadeurs étrangers, ſes jardins, ne pouvant contenir ſa joie d'y voir *une ville de Paris au bout*. Ces jardins & ces châteaux n'étoient plus dignes du petit-fils: il aimoit le grand air, & il éleva ſes bâtimens ſur une colline, & comme au bord d'un précipice, dont il adoucit la chute. Il aimoit les grandes

choſes, & il ſe plut à ſurpaſſer la nature en ce lieu. Il haïſſoit Paris, & il alla à Verſailles, en s'en éloignant de quatre lieues.

Le règne militaire du roi, ſes palais, ſes jardins, ſes ſtatues, les gratifications à ſes courtiſans, l'impunité des vols de ſes miniſtres, ſon luxe, les villes qu'il acheta, & le beſoin de ſatisfaire la fougue de ſes deſirs, créèrent l'agiot, l'art de la finance, qu'on n'avoit pas connu avant lui, & il s'éleva en France une eſpèce nouvelle de citoyens, qui ſe conforma en hiérarchie. Le ſurintendant traitoit avec les intendans de finance; puis venoient les tréſoriers de l'épargne, les traitans, les fermiers, les receveurs, les collecteurs. Une armée de traitans, de financiers, de commis, étoit répandue dans toute la France; des procès interminables & ſans ceſſe renaiſſans, une inquiſition fiſcale, s'introduiſirent dans le royaume.

Le roi étoit ſi borné dans l'art de gouverner les finances, qu'il imagina une fois de punir de mort tout traitant qui avanceroit de l'argent ſur des impoſitions nouvelles: mais bientôt il fut le premier à révoquer l'arrêt, en exigeant de groſſes ſommes, des financiers, qui n'oſèrent jamais demander l'abrogation de cette loi, qui exiſte encore. Pendant tout ſon règne, il abandonna cette partie de l'adminiſtration à la volonté abſolue du

miniſtre. Colbert n'étoit plus, & le luxe de la cour, les bâtimens, les dépenſes de la guerre, augmentoient tous les jours, quand le roi imagina de vendre juſqu'à la nobleſſe, avec la faculté de ne pas être impoſée, dans les pays gouvernés par ſes intendans, à la taille; on achetoit ainſi le privilège de laiſſer au peuple le fardeau de l'impôt. C'eſt ſous Louis XIV qu'on imagina de payer la dette en papier, de créér des billets de monnoie, des billets d'uſtenſiles, des billets de ſubſiſtance qui éprouvoient le ſort des billets de jeunes gens de famille décriés. Le roi vendit encore le titre de conſeiller; il multiplia les magiſtrats. Des arrêts de ſon conſeil créoient tout, juſqu'à des princes du ſang pour lui ſuccéder.

C'eſt cette dilapidation des revenus de l'état, qui obligea le roi à recourir au fléau des emprunts, qui ſont plus funeſtes aux nations que les impôts, parce que pour rembourſer, l'impôt tôt ou tard eſt néceſſaire, & que la main-d'œuvre eſt ſi habile dans la finance, que les deniers arrivent au roi après une grande diminution. Dans la guerre de 1672 il fallut des ſecours extraordinaires; le peuple étoit accablé, & Louvois, qui vouloit de l'argent, alla lui-même trouver le préſident Lamoignon, pour négocier avec le parlement la création d'un million de rentes au denier 20. Colbert, qui prévoyoit les ſuites, averti à temps, alla chez Lamoignon, le ſuppliant de ne pas fa-

vorifer une pareille opération, ajoutant qu'il en répondroit seul devant Dieu, & lui représentant les suites, si on permettoit des emprunts. Celui-ci fut créé, il fut rempli; mais la guerre finie, Colbert ferma la plaie & remboursa.

Louis XIV, pendant tout son règne, interdit à tous ses sujets les moindres regards sur l'administration : il défendit, comme à Venise, d'en dire du bien, & d'en dire du mal; & parce que le maréchal de Vauban, à qui le monarque devoit une partie de sa gloire militaire, voulut pénétrer dans ces affaires, il perdit son crédit à la cour.

Vauban, obligé à de fréquens voyages, que les fortifications des frontières lui rendoient nécessaires, avoit vu en détail les oppressions variées qui désoloient les peuples, pour la collecte des différens impôts, & proposoit avec Boisguilbert le projet d'une dîme royale, ou impôt territorial, par lequel toutes les terres étoient assujetties. La noblesse & la robe rugirent d'un coupable projet, qui anéantissoit leurs privilèges; les traitans se joignirent à ces deux corps; le ministre des finances, les intendans des finances, une armée de commis, les intendans des provinces, poussèrent les hauts cris, & Vauban, sans entrer dans une disgrace éclatante du roi, qui oublia ses services, fut obligé de fuir les regards du mo-

narque, qui dédaigna son livre sur la dîme royale.

Boisguilbert fut puni plus rigoureusement ; il perdit la place dont il retiroit sa subsistance, & fut exilé au fond de l'Auvergne ; la Vrillière (nom odieux aux François, & depuis, plus odieux encore, parce que trop long-temps les chefs de cette maison exécutèrent les ordres tyranniques du roi contre la liberté des citoyens) eut honte cette fois d'être l'instrument d'une punition pareille, contre un citoyen qui avoit proposé le bien de l'état, & obtint du roi que Boisguilbert feroit le voyage en Auvergne *pour obéir*, & qu'il reviendroit. Cette comédie dura deux mois, après lesquels il revint ; mais il ne récupera point sa place, & n'eut d'autre dédommagement que les acclamations du peuple, qui le reçut à son retour. Quand les punitions miliatires jettent les esprits dans la terreur & l'épouvante, les tyrans sont souvent assurés de leur efficacité ; mais quand les peuples dédommagent par des acclamations les citoyens que le roi punit, un ministre qui a du sens, doit savoir que c'est une vengeance indirecte que se permettent les peuples contre leurs souverains ; c'est la préparation éloignée d'une révolution, qui avertit le despote de ne pas compromettre alors l'autorité. La postérité ne pardonnera pas au roi d'avoir perdu, dans Vauban, le courtisan patriote & l'écrivain populaire ; elle lui pardonnera encore moins d'avoir

livré l'état à la rapacité des miniſtres & des généraux.

Il faut avouer auſſi que la pourſuite de Fouquet, ayant fait pouſſer de hauts cris à tout homme revêtu de la puiſſance publique, le roi parut ſe repentir de s'être attiré un grand mécontentement de ceux qui l'environnoient : ces mécontentemens eurent une telle influence, qu'ils le conduiſirent à ne plus entrer dans le détail de la recherche des miniſtres & des courtiſans qui étoient à ſon ſervice : il crut trop indigne de lui d'entrer dans les minuties de la comptabilité. Si on lui diſoit qu'un général, un intendant, un miniſtre, trafiquoient de ſes finances & abuſoient des revenus de l'état : *Il fait mes affaires*, répondoit le roi, *il faut bien qu'il faſſe les ſiennes*. Ce principe anti-patriotique, plus digne d'un ſultan que d'un roi de France, s'établit inſenſiblement; tous les ambitieux de mon temps l'on répété, & perſonne, pendant tout le règne de Louis XV, n'a déſapprouvé en France, que le miniſtre, l'intendant, le général, fiſſent leurs affaires en faiſant bien celles du roi. J'ignore quel ſera le réſultat de cette tranquillité des rois, & de leur confiance en tous ces parvenus, affamés du miniſtère, pour faire leurs affaires comme ceux qui les ont précédés, & pour les faire auſſi impunément; mais je me trompe bien, ſi la puiſſance royale n'eſt un jour anéantie par le département ſeul de la finance

finance que j'ai vu toute ma vie mal adminiſtré, chargé de vieilles dettes, & abandonné à l'avidité des miniſtres & des courtiſans. Quel ſera le ſort de nos rois, quand le peuple abattu aura perdu toutes ſes forces, quand des impôts nouveaux ſeront impoſſibles, & quand l'état ſera obéré de dettes ? j'ai vu ces poſitions fâcheuſes pluſieurs fois ; elles ſe ſont préſentées toujours dans un état graduellement plus triſte & plus embarraſſant : les miniſtres ne penſent qu'à pouſſer la machine, à louvoyer, à éviter tant qu'ils peuvent le précipice ; aucun ne s'eſt élevé encore, même en eſprit, juſqu'à un nouveau plan, & s'il a paru quelque perſonnage capable de propoſer au roi quelques réformes, ſoudain les courtiſans l'ont perdu dans l'eſprit des rois. Beau royaume ! tu ne périras que par la finance ; & pour te rétablir tu ne pourras récupérer tes forces naturelles, qu'en rappelant les primitives inſtitutions nationales de la monarchie françoiſe, & les temps fortunés qui précédèrent tous nos abus.

CHAPITRE XII.

Louis XIV & ses ministres. Pièces justificatives.

Les principes du gouvernement de Louis XIV sont si vigoureusement attaqués dans ces Mémoires & le règne de ce monarque trouve, encore aujourd'hui, un si grand nombre de flatteurs dans le clergé, dans le jésuitisme, dans le militaire, dans les artistes & les littérateurs, que les lois de l'histoire exigent que je publie des pièces justificatives qui sont, pour ainsi dire, l'original du tableau : que si je m'attachois à montrer le monarque dans ses malheurs, & dans l'époque de sa vieillesse, on diroit sans doute que j'ai choisi ses plus tristes années, ses revers & ses calamités pour montrer un gouvernement forcé à des actes de pouvoir arbitraire, ou conduit par foiblesse, dans l'âge de décrépitude, à des principes désastreux. Pour juger le monarque avec l'impartialité qui convient à l'histoire, je dois le considérer dans ses années glorieuses, & avant la guerre de la succession d'Espagne qui fut la véritable époque de ses malheurs ; je dois le montrer travaillant en secret avec ses ministres, & je suis obligé

même de choisir celui qui a conservé l'estime de la nation, & qui a joui le plus long-temps, & jusqu'à la mort, de celle du roi; on verra quelle dépravation de volonté, d'idées & de maximes, Colbert étoit obligé d'attaquer sans cesse dans Louis XIV, & avec quelle adresse & quelles précautions il écrivoit pour ne point blesser l'orgueil du monarque, pour en obtenir des réformes, pour soulager les peuples & réprimer le luxe du roi dans les bâtimens. Écoutons les expressions de Colbert; c'est lui-même qui parle à Louis XIV dans un Mémoire. . . . .

« Votre Majesté retourne de Versailles. Je la « supplie de me permettre de lui dire sur ce sujet « deux mots de réflexion, que je fais souvent, « & qu'elle pardonnera, s'il lui plait, à mon zèle.

« Cette maison regarde bien davantage le plaisir « & le divertissement de Votre Majesté que sa « gloire; & comme elle fait bien connoître à tout « le monde combien elle préfère celle-ci à ceux- « là, & que c'est assurément l'intérieur de son « cœur, ensorte qu'il y a toute sureté de parler « librement à Votre Majesté sur cette matière, « sans courre risque de lui déplaire, je crcirois « prévariquer à la fidélité que je lui dois si je ne « lui disois . . . .

« Qu'il est bien juste qu'après une si grande « & si forte application qu'elle donne aux affaires

« de son état, avec l'admiration de tout le mon-
« de, elle donne quelque chose à ses plaisirs &
« à ses divertissemens; mais il faut bien prendre
« garde qu'ils ne préjudicient pas à sa gloire.

« Cependant si Votre Majesté veut bien cher-
« cher dans Versailles, où sont plus de quinze
« cent mille écus, qui y ont été dépensés depuis
« deux ans, elle aura assurément peine à les trou-
« ver. Elle peut faire réflexion que l'on verra à
« jamais, dans les comptes des trésoriers de ses
« bâtimens, que pendant le temps qu'elle a dé-
« pensé de si grandes sommes en cette maison,
« elle a négligé le louvre qui est assurément le
« plus superbe palais qu'il y ait au monde, & le
« plus digne de la grandeur de V. M. & *Dieu veuille*
« *que tant d'occasions qui la peuvent nécessiter d'en-*
« *trer dans quelque grande guerre, en lui ôtant les*
« *moyens d'achever ce superbe bâtiment, ne lui*
« *donnent, pour long-temps, le déplaisir d'en avoir*
« *perdu le temps & l'occasion!*

« Votre Majesté sait qu'au défaut des actions
« éclatantes de la guerre, rien ne marque davan-
« tage la grandeur & l'esprit des princes que les
« bâtimens, & toute la postérité les mesure à
« l'aune de ces superbes maisons qu'ils ont élevées
« pendant leur vie. O quelle pitié que le plus
« grand roi & le plus vertueux, de la véritable
« vertu qui fait les plus grands princes, fût

« mesuré à l'aune de Versailles ! & toutefois il « y a lieu de craindre ce malheur. Pour moi, « j'avoue à Votre Majesté, que, nonobstant la « répugnance qu'elle a d'augmenter les comp- « tans, si j'avois pu prévoir que cette dépense « eût été si grande, j'aurois été d'avis de l'em- « ployer en des ordonnances de comptant, afin « d'en ôter la connoissance.

« Votre Majesté observera, s'il lui plaît, de « plus, qu'elle est entre les mains de deux hom- « mes qui ne la connoissent presque qu'à Versail- « les, c'est-à-dire, dans le plaisir & dans le di- « vertissement, & qui ne connoissent point du « tout l'amour qu'elle a pour la gloire, de quel- « que part qu'elle doive venir ; que la portée de « leurs esprits, suivant leurs conditions, divers « intérêts particuliers, la pensée qu'ils ont de « faire bien leur cour auprès de Votre Majesté, « joint à la patronance dont ils sont en possession, « fera qu'il traîneront Votre Majesté de desseins « en desseins, pour rendre ces ouvrages inter- « minables, si elle n'est en garde contre eux.

« Pour concilier toutes ces choses, c'est-à-dire, « pour donner à la gloire de Votre Majesté ce « qui lui doit appartenir, & à ses divertissemens « de même, elle pourroit faire terminer promp- « tement tous les comptes de Versailles, fixer « une somme pour y employer tous les ans, peut-

« être même: seroit-il bon de la séparer entière-
« ment des autres fonds des bâtimens, & ensuite
« s'appliquer tout de bon à achever le louvre,
« & si la paix dure encore long-temps, élever des
« monumens publics, qui portent la gloire & la
« grandeur de Votre Majesté plus loin que ceux
« que les Romains ont autrefois élevés. »

(Le roi répond :) *Vous savez mon intention sur Versailles* : Et Colbert continue ainsi, sur le gouvernement des finances, dans un autre Mémoire.

« Dans le grand nombre d'articles relatifs à
« la dépense, je vois toujours avec regret, Sire,
« celui des prisons royales. Je prie Votre Majesté
« de me permettre de lui représenter qu'on pour-
« roit en diminuer le nombre, le réduire à deux
« ou à trois pour tout le royaume, & pour les
« crimes capitaux seulement, qu'il est convenable
« quelquefois de punir par un emprisonnement.
« Vos sujets, Sire, pourroient être abandonnés
« à la tyrannie secrète d'un ministre prévarica-
« teur, & qui le jugeroit, Sire ? Les forteresses
« peuvent être utiles à certains gouvernemens :
« elles l'ont été à la France, pour soumettre les
« esprits à l'autorité ; mais aujourd'hui, Sire, que
« la ville de Paris & le reste de la France se
« montrent si passionnés pour la gloire de Votre
« Majesté, & se gouvernent par l'honneur, il

« seroit peut-être convenable de diminuer le « nombre de ces prisons & de les faire visiter. »

(*A la marge est écrit de la main du roi :*) JE VERRAI *cet article séparément ; mon authorité exige qu'on ne perde pas de vue ce qui peut la maintenir.*

Le roi effectivement ne perdoit pas de vue ce qui pouvoit le maintenir dans son despotisme. Il en donna une preuve bien évidente dans l'exil de M. de Montespan, furieux, avec raison, de ce que le roi lui avoit ravi sa femme ; il ne cessoit de s'en plaindre, & ses plaintes, trop fidèlement rapportées, irritoient le monarque. Pour n'être pas exilé, Montespan soutenoit un procès qu'il faisoit durer, & le roi en faisoit négocier, par Colbert, la prompte expédition, pour pouvoir le renvoyer dans ses terres.

« Jai vu, écrivoit Colbert à Louis XIV, M. « de Fieubet, sur le sujet de M. de Montespan, « ainsi que Votre Majesté me l'a ordonné par « son billet du 13 de ce mois, que j'ai reçu ce « matin. Il m'a assuré que M. de Montespan avoit « donné les mains à tout, que la procédure étoit « déja fort avancée, & qu'elle étoit en état de « ne recevoir aucune difficulté. Ce que j'ai re- « cueilli de son discours est ceci : Il faut encore « quinze jours pour rendre la procédure parfaite, « & pendant ce temps-là, il est assez nécessaire « que M. de Montespan demeure à Paris. Peut-

« être quelque difficulté pourroit apporter quel-
« que retardement à la conclusion de cette affaire,
« encore que le dit sieur de Fieubet ne me l'ait
« point témoigné ; & comme Votre Majesté m'a
« fait connoître qu'elle ne veut pas que le dit
« sieur de Montespan soit ici quand elle arrivera
« à Fontainebleau, j'ai cru qu'il étoit nécessaire
« de lui dépêcher ce courrier, exprès pour être
« informé de ses intentions sur le séjour de quinze
« jours qu'il sera encore obligé de faire en cette
« ville, pour achever entièrement la procédure. »

(Le roi répond à la marge :) *Pour ce qui regarde l'affaire dont le sieur de Fieubet est chargé, dites lui de la presser, afin qu'elle soit achevée, s'il est possible, dans la fin de ce mois. Quand vous viendrez à Fontainebleau, je desire que vous soyez instruit de l'état où elle sera, afin que je prenne mon parti sur le séjour de M. de Montespan ; en attendant vous ne lui ferez donner aucun ordre.*

Quelque temps après, le roi écrit à Colbert du camp de Deinse, le 17 mai, 1678.

J'oubliai de vous dire en partant que M. de Montespan étant à Paris, il seroit bien à propos d'observer sa conduite ; c'est un fou capable de faire de grandes extravagances. Je desire donc que vous fassiez voir ce qu'il fait, quelles gens il hante, quels discours il tient, enfin, soyez le plus instruit que vous pourrez de ce qu'il fait, & quand il y

aura quelque chose qui vous paroîtra considérable, vous me le ferez savoir.

L'exil fut le terme de cette inquisition, dont Colbert eut tort de se charger.

Ce ministre ne cessoit cependant de solliciter, supplier, représenter sur l'état des finances pour engager le roi à approuver ses plans : le ton soumis étoit le seul moyen capable de toucher le cœur du monarque, car la situation de ses peuples n'en étoit pas capable.

« L'ordre de Votre Majesté, sa haute vertu, « & mon cœur, qui n'est plein que d'amour & de « zèle pour la personne & la gloire de Votre Ma- « jesté, me donnent la hardiesse de parler. C'est un « métier fort difficile que je vais entreprendre ; « il y a près de six mois que je balance à dire les « choses fortes à Votre Majesté, que je lui dis « hier, & celles que je m'en vais encore lui dire. « Je fais auprès de Votre Majesté le métier, sans « comparaison, le plus difficile de tous ; il faut « de nécessité, que je me confie en la bonté de « Votre Majesté, en sa haute vertu, en l'ordre « qu'elle nous a souvent donné & réitéré de l'a- « vertir, au cas qu'elle allât trop vite, & en la « liberté qu'elle m'a souvent donnée de lui dire « mes sentimens.

« Votre Majesté me dit hier que peut-être « ma pensée seroit de licencier des troupes. Non,

« Sire, que Votre Majesté soit persuadée, s'il « lui plaît, qu'en tout ce qui dépendra de moi, « j'irai plus vite que qui que ce soit aux choses « qui regarderont sa véritable gloire. Elle a quatre « sortes de dépenses à faire.

« La première est à présent *la guerre de mer;* « la seconde *les affaires étrangères;* la troisième « *la guerre de terre;* la quatrième *les dépenses du* « *dedans du royaume, les plaisirs & les diver-* « *tissemens de Votre Majesté.*

« Je suis persuadé, Sire, que les deux pre- « mières doivent marcher d'un pas égal, à l'ex- « clusion des deux autres, sans difficulté, & « qu'elles ne doivent subsister que des restes, « pour ainsi dire, des deux premières. La troisième « doit aussi subsister, s'il est possible; mais comme « elle doit avoir son temps, elle peut souffrir « quelque diminution dans un temps où elle n'est « pas nécessaire; mais la quatrième dépense doit « souffrir toute la rigueur des retranchemens; par « cette belle maxime: *Qu'il faut épargner cinq* « *sols aux choses non nécessaires*, ET JETER « *LES MILLIONS, QUAND IL EST QUESTION* « *DE VOTRE GLOIRE*. Je déclare à Votre Ma- « jesté, en mon particulier, qu'un repas inutile « de mille écus me fait une peine incroyable, & « lorsqu'il est question de millions d'or pour la « Pologne, je vendrois tout mon bien, j'enga-

« gerois ma femme, mes enfans, & j'irois à « pied toute ma vie pour y fournir, s'il étoit né« cessaire. Votre Majesté excusera, s'il lui plaît, « ce petit transport. Il faut donc voir s'il se peut « faire des retranchemens suffisans dans cette qua« trième sorte de dépenses, & en cas que cela « ne se puisse, voir ce qui se peut retrancher sur « la troisième, pour faire subsister les deux pre« mières ; c'est ici que Votre Majesté me per« mettra, s'il lui plaît, de parler avec liberté.

« *Elle a tellement mêlé ses divertissemens avec « la guerre de terre, qu'il est bien difficile de les « diviser ;* & si Votre Majesté veut bien examiner « en détail, combien de dépenses inutiles elle a « faites, elle verra bien que si elles étoient toutes « retranchées, elle ne seroit point réduite à la « nécessité où elle est.

« J'entends dire que les huit cent mille livres « d'étapes, qui ont été fournies dans les provinces, « dans le même temps que les troupes ont été « payées réglément, sont consommées. N'est-il « pas vrai que si l'on avoit laissé les troupes dans « leurs quartiers, sans leur faire jouer la navette, « comme l'on a fait, par des changemens & des « marches perpétuelles, cette somme pourroit « servir aux dépenses de l'état ? J'entends dire de « plus, que les deniers, revenant-bons de l'année « dernière & de la présente, sont consommés en

« revues, en subsistances des troupes, & autres « dépenses, qui concernent les assemblées des « troupes, que Votre Majesté a faites. Ces der- « niers revenant-bons ont monté tous les ans à « quatre ou cinq cent mille livres : je ne crois « pas avoir eu tort de compter que *ces deux som-* « *mes pourroient servir aux dépenses de l'état pen-* « *dant ces mois-ci ; cependant tout est consommé.*

« Mais si Votre Majesté étoit bien informée « de tous les désordres que ces marches perpé- « tuelles de troupes causent dans les provinces, « combien vos peuples en son dégoûtés, combien « de paysans des campagnes & des autres fron- « tières ont déja passé & se disposent de passer « dans les pays étrangers, elle verroit bien de « quelle importance il lui est de remédier à un « aussi grand mal.

« Outre ces deux dépenses, qui sont grandes, « Votre Majesté doit considérer qu'elle a triplé « celles de son écurie, sous prétexte que dès « lors qu'elle auroit des affaires elle la remettroit « au même état qu'elle étoit auparavant. Si Votre « Majesté l'examine bien, elle trouvera que cette « augmentation en livrées, en nourritures d'hom- « mes & de chevaux, en achâts, en gages, va « à plus de deux cents mille livres tous les ans.

« Si Votre Majesté considère son jeu, celui « de la reine, toutes les fêtes, repas, festins

« extraordinaires, elle trouvera que cet article « monte encore à plus de trois cent mille livres, « & que *les rois, ses prédécesseurs, n'ont jamais « fait cette dépense, & qu'elle n'est pas du tout né« cessaire.*

« La dépense des meubles, quoique Votre Ma« jesté s'en retranche, ne laisse pas de monter « toujours insensiblement à des sommes assez con« sidérables. Votre Majesté donne encore beau« coup de pensions, des gratifications inutiles à « sa gloire, demeurant d'accord toutefois qu'il « faut que Votre Majesté donne quelque chose « à ses plaisirs. Votre Majesté avoit augmenté la « dépense de ses gardes-du-corps de soixante« quatre mille livres par compagnie, & cette « augmentation ne devoit durer que pendant la « paix; cependant cette dépense continue & aug« mente.... Votre Majesté a mis les compagnies « de gendarmes & chevaux-légers de monsei« gneur le dauphin, de la reine, Écossais, &c. à « cent mille livres de solde chacune par an; c'est « une dépense exorbitante qui n'avoit jamais été... « Jusques à présent, Votre Majesté a voulu faire « assembler souvent des corps d'armée au dedans « de son royaume, pour en faire des revues; « elle a voulu augmenter beaucoup les troupes « de sa maison, elle a voulu qu'elles fussent ex« traordinairement lestes & braves, elle a voulu

« que le officiers retinssent une partie de la solde « pour fournir aux habits, &c. Que Votre Ma- « jesté ait, s'il lui plaît, la bonté d'entendre quel- « ques raisons contraires, & de les examiner.

« 1°. En général, ce sont toutes augmentations « & dépenses que l'état ne peut supporter. Et sur « la marche des troupes dans le royaume, & l'as- « semblée des corps d'armée, il suffit de dire « que telle ville ou lieu d'étape a souffert depuis « six mois cent logemens différens de troupes, & « que ceux qui en ont eu le moins, en ont souf- « fert plus de cinquante. Toutes ces troupes vi- « vent à discrétion en entrant & sortant des lieux « où elles logent. Les quatre généralités de Paris, « Amiens, Soissons & Châlons ont souffert plus « de logemens, depuis six mois, que pendant les « six dernières années de la guerre : *c'est assez dire « pour connoître clairement que ces Généralités se- « ront plus ruinées avant que la guerre commence, « qu'elle ne l'ont été pendant vingt-cinq années de « la guerre passée.*

« *Les grands rois ont toujours pris plaisir d'être « loués de n'avoir fait marcher leurs armées que « dans les pays de leurs ennemis, & jamais dans « celui de leurs sujets.*

« Quant à la beauté des troupes de la maison de « V. M. la prodigieuse différence entre ces troupes « & celles de l'armée abattra le cœur des officiers

« & soldats de celle-ci.... L'intérêt du roi n'est « pas d'avoir un corps de troupes extraordinaire- « ment bon, & le reste foible ou mauvais; par- « tout où ce bon corps se trouvera, il battra, « l'autre sera battu. Le compte du roi est que ses « troupes soient également fortes, & qu'elles « fassent par-tout une résistance égale à ses en- « nemis; cette distinction trop grande de maison « en toutes choses, rallentit le zèle des autres « sujets; les grands rois ont toujours embrassé « leur dernier & plus éloigné sujet, comme le « plus proche. Nos grands rois, François I & « Henri IV n'ont jamais fait ces distinctions; ce « dernier s'est fait souvent garder par tous les « vieux corps, & de son temps, jusqu'au règne « de Louis XIII, le régiment de Picardie l'a « toujours disputé au régiment des gardes.

« Louis XIII a été le premier de nos rois qui « ait fait la distinction des troupes de sa maison, « encore n'y avoit-il que sa compagnie de gen- « darmes & chevaux légers.

« Quant à la retenue des officiers sur la solde « de leurs soldats, les rois, François I & Henri IV, « ont prononcé peine capitale contre les officiers « qui en useroient ainsi, comme contre des vo- « leurs publics. Votre Majesté cependant a auto- « risé le contraire: le plaisir de voir un soldat un

« peu mieux habillé n'est pas assez grand, pour
« détruire des principes si sagement établis.

« Votre Majesté peut me reprocher, peut-
« être deux choses, l'une que, à l'égard des re-
« vues & de la marche des troupes, j'ai, peut-
« être le plus porté Votre Majesté à assembler les
« corps d'infanterie & de cavalerie, & à faire ces
« revues.

« L'autre pourquoi je n'ai pas dit plutôt mes
« sentimens sur ces matières, vu la liberté qu'elle
« a toujours bien voulu me donner, de lui parler
« en particulier avec toute liberté.

« Pour répondre au premier des reproches,
« il est vrai que j'ai parlé à Votre Majesté de l'as-
« semblée des corps & des revues fréquentes par
« Votre Majesté même; mais à l'égard de l'assem-
« blée des troupes & de leurs marches, je n'ai
« pas cru qu'une affaire si importante seroit con-
« fiée à un jeune homme de vingt-quatre ans,
« sans expérience sur cette matière, fort emporté,
« & qui croit qu'il est de l'autorité de sa charge
« de ruiner le royaume, & qui veut encore le
« ruiner, parce que je veux le sauver.

« J'avois vu auparavant, celui qui avoit l'au-
« torité de Votre Majesté en main, & le secré-
« taire d'état de la guerre, avec celui qui avoit
« soin des finances, chercher ensemble de n'être
« point à charge aux peuples; on écoutoit les
« habitans

« habitans des villes quand ils venoient se plaindre, « on leur rendoit justice sévère sur les officiers & « sur les troupes; *à présent aucun n'ose se plaindre, « car tous ceux qui sont venus, ont été traités de « COQUINS, de SÉDITIEUX, & les peuples ont « appris ces mauvais traitemens, qui ont été pro- « noncés PAR CELUI QUI PARLE AU NOM DE « VOTRE MAJESTÉ.*

« A l'égard des revues, il est vrai, Sire, que « j'en ai parlé à Votre Majesté; mais je n'ai ja- « mais cru qu'elles dussent venir chercher Votre « Majesté, *ni que la marche & l'assemblée des ar- « mées au dedans du royaume, qui en attire la ruine, « pût devenir un amusement de dames*.... Si Vo- « tre Majesté veut s'en rappeler, elle trouvera « (& je ne sais pas si la proposition n'est pas « encore parmi ses papiers écrits de ma main,) « que je disois alors qu'elle pourroit faire un ou « deux voyages sur la frontière, pendant l'hiver, « visiter & faire les revues de trois ou quatre gar- « nisons, ensuite y envoyer quelques officiers su- « périeurs, pour les surprendre, les tenir en ha- « leine; qu'au commencement du printemps, « Votre Majesté pourroit aller à Compiegne, où « se trouvant à huit ou dix lieues de tous les quar- « tiers, elle pourroit les visiter, les surprendre « par elle-même, par M. de Turenne, par des « officiers d'année..... Les revues que Votre

« Majesté fait n'en sont pas de véritables, puisque « les officiers sont avertis huit ou quinze jours « d'avance, & savent qu'ils doivent paroître en « présence de Votre Majesté.

« Pour répondre au second reproche de Votre « Majesté ; il est vrai, Sire, qu'elle m'a permis « de parler avec liberté ; elle nous l'a ordonné, « à M. le Tellier & à moi, & l'année passée, « à Saint-Germain, elle témoigna de l'impatience « d'apprendre ce que j'avois à lui dire.

« Mais, Sire, le temps & l'occasion ne se pré- « sentent pas toujours, & même je les évite tant « que je puis, *pour les raisons que Votre Majesté « sait ;* trois autres considérations m'en ont em- « pêché.

« La première, c'est que j'avois à contredire ce « que Votre Majesté aime le plus fortement.

« La seconde, qu'encore que Votre Majesté « agréât ce que je lui dis touchant les exils, les « rappels, & les emprisonnemens de ses sujets, « je ne vois pas que Votre Majesté y ait fait au- « cune réflexion, & j'ai commencé de douter si « la liberté que j'avois prise pouvoit être agréa- « ble à Votre Majesté.

« La troisième, qu'il m'a semblé que Votre « Majesté commençoit de préférer ses plaisirs, « ses divertissemens à toute autre chose, & cela « fondé sur deux rencontres considérables.

« La première, ayant fait voir à Saint-Ger-
« main, que Votre Majesté devoit fortifier son
« armée navale; dans le même temps que Votre
« Majesté disoit qu'il falloit se tirer le morceau
« de la bouche pour y fournir, dans ce moment-
« là, Votre Majesté dépense deux cents mille livres
« comptant, pour un voyage de Versailles, sa-
« voir : treize mille pistoles pour son jeu & pour
« celui de la reine, & cinquante mille livres en
« repas extraordinaires. La seconde *qu'encore que*
« *Votre Majesté voie, dans ce moment-ci, l'état de*
« *ses affaires prêtes à tomber, par l'excès de toutes*
« *sortes de dépenses*, dans un abyme de nécessité
« qui produit toutes sortes de désordres; dans le
« même temps, dis-je, Votre Majesté fait faire
« une dépense de cent mille livres à chacune de
« ses compagnies de mousquetaires. Quand un
« mousquetaire à la basse paye aura consommé
« sa solde de trois cents soixante livres pour un
« année, en ornemens inutiles, de quoi veut-
« elle qu'il vive pendant cette année? il faut que
« par douceur, ou *par force* il vive aux dépends
« de son hôte; *les lieux où ils demeurent ne payent*
« *plus la taille, & tout tombe dans la confusion.*
« Ah! plût à Dieu, que Votre Majesté eût une fois
« bien examiné cette matière! elle trouveroit que
« sa gloire souffre de ces fanfares, de ces orne-
« mens inutiles, dont la dépense, outre cela, ruine

« & les officiers & les cavaliers. La véritable gloire « de Votre Majesté recevroit de l'augmentation, « si elle retranchoit les superfluités, si elle donnoit « des cuirasses à sa cavalerie, de bonnes armes, « & un buffle à chaque cavalier, un chapeau de « pluie, un gros manteau sur la croupe de son « cheval; le reste sert à embarrasser & est inu-« tile.... J'entends dire qu'il est impossible aux « cavaliers de porter des cuirasses; mais c'est « qu'ils préféreront toujours de beaux habits à « des cuirasses du temps passé; mais j'ai vu que, « tant que le maréchal de Gassion a été mestre-« de-camp général de la cavalerie légère, ou « qu'il a commandé les armées, aucun cavalier « n'a osé se montrer devant lui sans cuirasse: « jamais cavalerie n'a été comparable à celle-là.

« Il est bon que j'apprenne deux choses à Votre « Majesté, l'une qu'il a été affiché dans Paris un « libelle portant pour titre: *Louis XIV donnera « les grandes marionettes, dans la plaine de Mo-« ret*..... L'autre, distribué dans les maisons, « intitulé: *Parallèles des sièges de la Rochelle & « de Moret*, faits par Louis XIII & Louis XIV. « Je sais, Sire, que ces sortes d'écrits ne doivent « entrer pour rien dans les résolutions des grands « princes.... Mais *ils doivent être considérés dans « les actions qui requièrent l'approbation publi-« que.* »

Dans sa réponse, le roi réforme divers objets; mais il rétablit ensuite tous les abus, & quand il vouloit inspirer la terreur, ses dragons & sa cavalerie se répandoient dans les provinces : avant l'établissement des intendans sur le pied où ils furent, il est dit dans les manuscrits de Colbert, que le roi prépara de loin & peu-à-peu cette révolution; on leur donna des instructions semblables, & on les chargea des dépenses assignées sur chacune des généralités, avec les assistances dont ils avoient besoin pour l'exécution, & le roi, en envoyant les troupes de cavalerie dans les provinces, affectoit pour l'infanterie Amiens, Soissons, Châlons & Rouen. Les gardes-françoises & suisses alloient dans d'autres généralités. Écoutons les sublimes discours de Colbert au roi : il parle en ces termes, dans un mémoire du 22 octobre, 1664.

« Mon zèle pour la gloire de Votre Majesté « me servira, s'il lui plaît, d'excuse auprès d'elle, « si je lui dis quelquefois mes sentimens avec li- « berté. Elle a donné, depuis un an, cinq dis- « penses d'âge, à M. de Champlâtreux, à M. le « chancelier, à Séguin & à M. de Bezons. J'ose « dire que rien n'est si préjudiciable aux *grandes* « *choses, & toutes extraordinaires* qu'elle veut « faire pendant son règne : je demeure d'accord « que quand bien même Votre Majesté continue-

« roit d'en donner, elle seroit toujours le plus « vertueux & le plus glorieux de tous les rois qui « sont sur la terre, & qui y ont, peut-être, ja« mais été ; mais si elle veut satisfaire en tout, « sa grande ame, & devenir l'objet d'admiration « & de vénération de toute l'europe, & établir « des moyens de pousser la gloire de son nom « aussi loin que l'on se peut imaginer, il faut faire « des actions qui aient toute proportion avec ces « grands objets, & pour y parvenir, il faut ré« duire toutes les professions de vos sujets, tant « qu'il se pourra, à celles qui peuvent être utiles à « ses grands desseins; celles-ci sont l'agriculture, « la marchandise, la guerre de terre & des mers. « Si Votre Majesté peut réduire ses peuples à ces « quatre professions, l'on peut dire qu'elle peut « être le maître du monde, en travaillant en « même temps à diminuer, doucement & insen« siblement, les moines de l'un & l'autre sexe, « qui ne produisent que des gens inutiles en ce « monde-ci, & bien souvent des diables en l'au« tre.... Deux professions consomment plus de « deux cents mille de vos sujets inutilement, & « sans concourir à sa gloire, la finance & la justi« ce.... La justice impose un joug pesant & ty« rannique sous l'autorité de votre nom, sur tout « le reste de vos peuples; elle en occupe, par la « chicane, plus d'un million d'autres, & les

« réduit à une telle misère, qu'ils ne peuvent plus « penser à aucune profession pendant toute leur « vie. Que Votre Majesté considère quel accroissement de gloire elle auroit, si tant d'hommes « y contribuoient, & toutefois Votre Majesté « le peut faire; ce ne sera pas en un an ni en « deux, mais en dix, quinze & vingt ans. Pour « cet effet, il faut commencer dès à présent à « suivre une conduite égale, uniforme, sans que « qui que ce soit s'aperçoive du dessein de Votre « Majesté; le secret est nécessaire pour éviter les « obstacles qui seroient grands, & peut-être in- « surmontables, si l'on s'en apercevoit; la gloire « que Votre Majesté en acquerra, sera celle du « plus grand & du plus spirituel prince du « monde. »

Dans un autre Mémoire au roi, Colbert dit :

« Les ordonnances du roi relatives à la réforme « de la noblesse, du clergé & de la magistrature « (qui se tiennent toujours par l'intérêt dans les « subsides, & ne s'accordent jamais dans leurs « prérogatives honoraires & de jurisdiction,) ne « s'exécuteront jamais; les gens de justice sont « chargés de l'exécution, leur intérêt, & celui de « leur ordre les en empêchera; & il est constant « que tant que Votre Majesté laissera au clergé « & à gens de justice de se réformer eux-mêmes, « ils ne se réformeront pas; & la véritable raison

« est de ce que l'intérêt particulier prévaut tou-
« jours sur celui de Votre Majesté & de son état;
« c'est que ce sont les mêmes gens, vos ministres,
« les parlemens, le clergé & la noblesse qui pro-
« posent, examinent & exécutent; & ils seront
« toujours les maîtres de ne rien proposer, ou de
« ne rien exécuter contre eux-mêmes. »

Le roi ne profita jamais de cette grande leçon (1), & il abandonna Vauban, comme on l'a vu, aux ennemis que ses principes soulevèrent contre lui; ainsi le roi ne voulut jamais empêcher que son peuple fût la proie de la noblesse & du haut clergé.

Louis XIV n'aimoit pas les remontrances, même secrètes de ses ministres, quoiqu'il eût ordonné de l'avertir. Un jour, outré de se voir trop bien connu, il répondoit de Nancy, le 19 septembre 1673, aux remontrances affectueuses de Colbert.

Je connois l'état de mes affaires, & je vois ce qui est nécessaire; je vous l'ordonne, & vous l'exécutez, c'est tout ce que je puis desirer. J'espère que dans la suite, les choses iront toujours de mieux en mieux; je suis assuré qu'il ne tiendra pas à vous.

(1) Ce n'est qu'un siècle après, & davantage, que la France elle-même, conduite de loin à cette grande révolution, par un autre Colbert, l'a exécutée, en 1789, & comme de son propre mouvement.

Le 12 du même mois, Colbert avoit écrit au roi en ces termes :

« Les payemens de toutes les dépenses qui ne « sont point absolument nécessaires reculent tou- « jours & s'accumulent. La peine de trouver de « quoi acquitter les dépenses pressées & impor- « tantes augmente ; j'ai fait prendre, depuis un « mois, sur la place de Paris, près de quinze cents « mille livres, à six pour cent d'intérêt.

« Votre Majesté sait qu'il s'en faut vingt-cinq « millions de livres, que les recettes de l'année « prochaine ne soient égales aux dépenses ; il faut « trouver cette somme par le moyen des affaires « extraordinaires, & il suffit que Votre Majesté « sache que sa présence est nécessaire pour en « attendre le rapport, les résoudre & les exé- « cuter. »

(La réponse du roi, à la marge, est en ces termes :) *Il faut que le nécessaire marche le premier, & après j'espère que nous sortirons du reste avec le temps. Quand je ne croirai plus ma présence nécessaire à la campagne je retournerai, mais je vois encore quelque chose à faire, LES BOULETS QUE J'AI DEMANDÉS vous peuvent faire juger ce que c'est.*

Il y avoit entre le roi & Colbert une telle marche d'observations réciproques, que le roi parloit en maître redoutable, quand le ministre

attaquoit ſa paſſion favorite; Colbert à ſon tour s'efforçoit de reprendre le deſſus, en la favoriſant; il attaquoit pour cela le roi par ſon foible, & ſouvent il gagnoit la partie. Écoutons Colbert, le 20 juin 1673 : Louis XIV étoit à Maeſtrich, dont il formoit le ſiège.

« Les affaires de finance ne méritent point d'in-
« terrompre l'application que Votre Majeſté donne
« à ſa grande & glorieuſe entrepriſe. Dieu veuille
« qu'elle l'achève promptement, & à ſon entière
« ſatisfaction ; mais, Sire, tout tremble, quand
« on penſe que *Votre Majeſté s'expoſe ;* un reſ-
« pectueux ſilence empêche d'en parler, & je de-
« mande pardon à Votre Majeſté, ſi ces trois
« mots ſont ſortis de ma plume. »

Voici un Mémoire, de Colbert, qui mécontenta beaucoup le roi, à cauſe du ton vérité qu'il contient, & des calamités qu'il découvre, ſous l'adminiſtration même de ce grand miniſtre.

« Je ſupplie Votre Majeſté de lire ce peu de
« lignes avec un peu de réflexion.

« J'avoue à Votre Majeſté que, la dernière
« fois qu'elle voulut bien me parler de l'état de
« ſes finances, le reſpect, l'envie ſans bornes que
« j'ai toujours eu de lui plaire & de la ſervir à
« ſon gré & ſans peine, & ſans aucun embarras,
« & encore plus ſon éloquence naturelle, qui
« vient facilement à bout de perſuader ce qu'il

« lui plaît, m'ôtèrent le moyen d'insister & d'ap-
« puyer un peu sur l'état de vos finances ; mais
« après avoir fait une sérieuse réflexion sur tout
« ce que Votre Majesté me fit l'honneur de me
« dire, voyant qu'il n'y a qu'un changement de
« destination & de dépense, je croirois prévari-
« quer à mon devoir, & manquer à la fidélité
« que je lui dois, si je ne lui remettois encore fi-
« dèlement, devant les yeux & en peu de mots,
« ce même état, afin qu'il lui plaise, y faisant la
« réflexion qu'elle estimera nécessaire, prendre la
« résolution qu'elle croira plus avantageuse à son
« service.

« Après les huit & neuf années de guerres,
« & une dépense de 110 à 120 millions par cha-
« cune année, Votre Majesté n'avoit consommé
« que 22 millions sur les années suivantes.

« En 1680, la dépense excède la recette de
« 20 millions; & Votre Majesté devra encore en
« reste des vivres 4 millions, étapes 1 million,
« chambre aux deniers, argenterie, menus, écu-
« ries, bâtimens, fortifications, gratifications, &
« toutes autres dépenses 12 à 13 millions de liv.

« Je conviens que l'on peut retarder une bonne
« partie de ces payemens ; mais il est certain que
« ce retardement ne peut aller qu'à un an ou
« deux au plus.

« Ce sont 54 ou 55 millions consommés sur « 1681.

« Les revenus de Votre Majesté, à cause de « toutes les remises qu'elle a faites à ses peuples, « montent de 65 à 66 millions de livres. Je les « mets à 70 millions, & en ôtant 6 ou 7 millions « de dettes, dont on peut retarder les payemens, « il ne restera des revenus de 1681, pour les dé- « penses, que 22 ou 23 millions; en sorte qu'il « faut faire état de tirer sur 1682, dès le mois « de mars ou d'avril prochains.

« Le crédit de Votre Majesté à été établi & « soutenu au denier 20, pour plus de 20 millions « de livres.

« L'excès des emprunts l'a réduit à présent au « denier 10, en sorte qu'il faut déduire encore « 8 à 9 millions de livres, pour faire avancer 82 « en 1681.

« Et il est à craindre que si cela continue, il ne « ne soit peut-être nécessaire de rétablir les 15 « pour cent.

« J'ai toujours caché avec grand soin, & ai « toujours, au contraire, affecté de faire paroître « une très-grande abondance, pour maintenir « toujours ce crédit; & c'est ce qui nous à fait « trouver 15 à 16 millions de livres, par la caisse « des emprunts.

« Cette caisse est fondée sur les obligations de

« tous les fermiers, dont les payemens échoient « de quartier en quartier ; enforte qu'à la fin de « ce mois, on peut leur demander le payement « entier.

« Le crédit, diminué au denier 10, commence « à faire connoître que l'abondance n'eft pas telle « que je l'ai voulu perfuader ; il faut emprunter « encore 4 millions de livres, pour le mois de « feptembre.

« Il eft difficile, pour ne pas dire impoffible, « que ce forcement de crédit ne porte à retirer « tout ou une bonne partie da la caiffe des em- « prunts ; en ce cas, Votre Majefté n'y pouvant « pas pourvoir, & ces payemens excédans les « forces des payeurs, Votre Majefté verroit une « banqueroute prefque univerfelle, dont les fuites « donneroient beaucoup de peine, & diminue- « roient confidérablement les revenus de Votre « Majefté.

« Je fais bien, Sire, que voilà le mal expliqué, « mais qu'il faut y chercher des remèdes ; mais « auparavant, je ne fais fi Votre Majefté n'efti- « meroit pas à propos que ce mal & l'état que « je viens d'expliquer fût rendu conftant à des « commiffaires, qu'il plairoit à Votre Majefté de « nommer, ou en fon confeil royal en fa pré- « fence ; peut-être que ces Meffieurs trouve- « roient des expédients, ou feroient quelques

de la ſucceſſion qui fut ſi déſaſtreuſe. Enfin la mort délivra la France de ce grand monarque, en 1715, dans une circonſtance où ſes peuples ſoupiroient après un nouvel ordre de gouvernement, & murmuroient d'un ſi long règne.

Quant à la manière de gouverner le parlement, voici ce qu'il en coûtoit au roi, & comment le parlement de Paris ſe laiſſoit entraîner pour ſigner les édits burſaux.

« Je ne ſais ſi Votre Majeſté eſtimeroit, dit
« Colbert (en 1672), du bien de ſon ſervice,
« de donner quelque gratification, comme ap-
« pointemens du conſeil, aux rapporteurs de ſes
« édits (qui ſont régiſtrés) & à quelques uns des
« plus anciens conſeillers, & à ceux qui ont le
« mieux ſervi; peut-être que 12 ou 15 mille
« livres, diſtribuées à chacun, feroient un bon
« effet, pour les autres affaires qui ſe pourront
« préſenter à l'avenir.... »

(Le roi répond à Colbert:) *Prenez ſeulement garde que cela ne tire à conſéquence pour l'avenir.*

Le roi ne ceſſoit de ſe montrer gracieux & reconnoiſſant, quand ſon miniſtre réuſſiſſoit à lui procurer de l'argent; il diſoit à Colbert le 1er. de l'an 1673:

J'ai été ſurpris agréablement, par la lettre que vous m'avez écrit, où vous me mandez que mon revenu augmente; je vous avoue que je ne m'y atten-

dois

dois pas ; mais de votre industrie & de votre zèle je me dois tout promettre. Je vous assure que vous m'avez fait commencer l'année gaiement : j'espère qu'elle sera heureuse comme l'autre, au moins ne tiendra-t-il pas à vous ; c'est de quoi je suis assuré. Demain vous me rendrez compte plus en détail de toutes choses : en attendant croyez, comme vous m'avez donné le premier plaisir de l'année, que pendant son cours je vous ferai paroître la satisfaction que j'ai de vos services & de vous.

Signé LOUIS.

Mais quand les peuples murmuroient ou se soulevoient pour l'impôt, le roi parloit de troupes & d'autorité. « Je ne doute pas, dit Colbert au « roi, que M. de Louvois ne rende compte de « ce qui se passe en Roussillon & M. de Cha- « teauneuf en Vivarais, sur la sédition arrivée à « cause du droit annuel des cabaretiers, établi en « conséquence d'édit registré dans les compa- « gnies de Languedoc, & dont le fonds est des- « tiné pour le canal de communication des mers. « Il est bien nécessaire de réprimer fortement ce » *commencement* de mouvement.... »

(Le roi répond :) *Je sais ce qui s'est passé ; j'ai donné l'ordre que les troupes marchassent, & fassent ce que M. de Castres leur ordonnera. Lou-*

vois vous fera savoir plus particulièrement ce que j'ai moi-même ordonné.... Le roi dit en ces termes, dans une lettre du 30 décembre 1670 : *J'ai vu ce que vous me mandez sur le commencement des troubles dans les provinces. On verra ce qu'il y aura à faire ; je suis aise d'avoir vos avis par avance : je vous dirai que ma pensée est de ne rien laisser entreprendre contre mon autorité* QUI NE SOIT CHATIÉ..... Et cette autorité étoit telle que le peuple devoit, sans se plaindre, se soumettre à toutes les impositions arbitraires dont il plaisoit au roi, *pour sa gloire*, de le charger.... Et l'énergie de la volonté du monarque faisoit de tels progrès, qu'il s'irritoit souvent des remontrances même secrettes de ses ministres. Il écrivoit ainsi de Liancourt, le 26 avril 1671, à Colbert.

Ne croyez pas que mon amitié diminue, vos services continuant, cela ne se peut. Mais IL FAUT ME LES RENDRE COMME JE LES DESIRE, ET CROIRE QUE JE FAIS TOUT POUR LE MIEUX ; *la préférence, que vous craignez que je donne aux autres, ne vous doit faire aucune peine ; je veux seulement ne pas faire d'injustice & travailler au bien de mon service ; c'est ce que je ferai quand vous serez tous auprès de moi. Croyez, en attendant, que je ne suis point changé pour vous, & que je suis dans les sentimens que vous pouvez desirer.*

Ce monarque écrivoit encore en ces termes :

Je fus assés maître de moi avant hier, (1671, 24 avril), *pour vous cacher la peine que j'avois d'entendre un homme, que j'ai comblé de bienfaits comme vous, me parler de la manière que vous faisiez; j'ai eu beaucoup d'amitié pour vous, il y paroît par ce que j'ai fait; j'en ai encore présentement, & je crois vous en donner une assez grande marque en vous disant que je me suis contraint un seul moment pour vous, & que je n'ai pas voulu vous dire moi-même, pour ne vous pas commettre à me déplaire davantage. C'est la mémoire des services que vous m'avez rendus, & mon amitié, qui me donnent ces sentimens; profitez-en, & ne hazardez plus de me fâcher encore: car, après que j'aurai entendu vos raisons & celles de vos confrères, & que j'aurai prononcé sur toutes vos prétentions, je ne veux plus jamais en entendre parler. Voyez si la Marine ne vous convient pas, si vous ne l'avez pas à votre mode, si vous aimeriez mieux autre chose; parlez librement, mais après la décision que je donnerai je ne veux pas une seule réplique.*

Il est fâcheux que cette lettre soit sans l'adresse; nous l'avons copiée sur l'original, dans les papiers de Colbert.

Des expressions de cette sorte jetoient la terreur dans l'esprit même de ses ministres les plus fidèles; aussi lui parloient-ils avec ces expressions de respect qu'on emploie quand on parle à Dieu;

& l'église n'est pas plus humble dans ses prières ni dans ses actions de grâces. Écoutons encore une fois Colbert, pour terminer les pièces justificatives du règne du roi & de la glorieuse administration de ce grand ministre.

Vous n'avez que faire de me recommander votre fils, disoit le roi : *vous savez ce que je vous ai dit en partant ; je vous tiendrai ma parole, & en prendrai un très-grand soin. Il ne fera rien de mal à propos ; mais s'il le faisoit, je ne le lui laisserois pas passer.*

Dans sa réponse, Colbert transporté dit :

« Les paroles me manquent, Sire, pour exprimer combien je suis vraiment pénétré des bontés que Votre Majesté témoigne à mon fils. Il ne suffit pas à Votre Majesté de l'avoir créé pour tout ce qui regarde la fortune ; elle veut encore créer, pour ainsi dire son esprit, pour achever son Ouvrage. Heureux ! s'il sait profiter d'un si grand avantage ; ET BIENHEUREUSES SERONT LES FAUTES QU'IL FERA, puisqu'elles seront rectifiées & corrigées par le meilleur maître, le plus éclairé de tous les hommes, & le plus grand & le plus puissant roi qui ait jamais monté sur le trône ! »

C'est dans ce style que les visirs parlent aux potentats de l'Asie. Et quand on voit Colbert employer ce style, & louer les fautes de son fils,

parce que le roi les corrigera, on peut dire que Louis XIV connoissoit *véritablement* l'art du despote.

Arrêtons nos pas : nous peindrions, peut-être, le tyran gouverné par ses enfans légitimés, par une dévote adroite, par les jésuites & par le P. Le Tellier. Le roi a été jugé dans ses rapports & seul avec Colbert : ses lettres & les réponses suffisent pour le bien faire connoître. On voit assez clairement, par ces correspondances secrètes, que sa vanité, son mépris pour ses peuples, sa folle ambition de conquêtes, son autorité militaire, son faste, son despotisme profond, étudié, & soutenu pendant son règne, son ignorance dans les matières d'administration, sa répugnance pour toute remontrance, l'assujettissement de la nation, du clergé, des parlemens, la timidité de ses ministres, tout son règne enfin, dur, interminable, fastueux, & remarquable seulement par l'éclat, la décoration, la représentation, *devoient conduire la France à l'état de dépérissement où il l'abandonna en 1715.*

CHAPITRE XIII
ET DERNIER.

Circonstances de la mort de Louis XIV.

AUX approches de la mort de Louis XIV, les François souffroient, les uns, avec patience & résignation, les calamités publiques de l'empire; d'autres, voyant le Roi accablé de vieillesse, attendoient avec joie un changement dans les principes du gouvernement; & tous, comme des esclaves impuissans, environnés des objets de terreur que le pouvoir armé avoit opposés à leurs murmures, à leurs réclamations & à leur mécontentement, vivoient dans l'habitude de porter patiemment le joug.

C'est dans le silence de la terreur qu'inspire un règne pareil, & au milieu des dévôtes, des confesseurs argumentans, des bâtards devenus princes, d'une cour enfin qui couvroit ses actions de cérémonial & d'étiquettes, que la mort alla frapper Louis-le-Grand. Que Voltaire s'attache à le montrer grand prince jusqu'au lit de la mort; qu'il s'efforce, dans cette partie de son panégyrique, d'embellir ou de taire les observations affreuses qu'on fit à l'entour du monar-

que moribond ; le temps eſt venu de le peindre au lit de la mort, & de montrer le caractère des favorites, des princes & des grands qui l'environnoient ; la duplicité & l'égoïſme, qu'ils ne furent plus intéreſſés de cacher aux yeux d'un mourant, dont ils n'avoient plus rien à craindre ni à attendre.

Je ne répéterai pas ici les diſcours du roi qu'on trouve dans la plupart des Mémoires du temps ; mais je conſerverai pour la poſtérité les anecdotes qn'on a paſſéea ſous ſilence, & les paroles du Roi qu'on n'a point oſé publier dans le temps. Il nous reſte ſans doute un beau diſcours du Monarque, à Louis XV ; mais il en a tenu un autre plus laconique & plus expreſſif à madame de Maintenon : on ne le répéta pas dans le temps parce, qu'il parut aux grands trop favorable au peuple, & parce qu'ils étoient eux-mêmes les complices des calamités de l'état ; mais un Roi, au lit de mort, regarde tous ſes ſujets, peuple, nobleſſe & clergé, très-indiſtinctement.

J'avois toujours oui dire, dit-il à madame de Maintenon, *qu'il étoit difficile de ſe réſoudre à la mort : pour moi, qui ſuis ſur le point de voir ce moment ſi redoutable aux hommes, je ne trouve pas que cette réſolution ſoit ſi pénible à prendre.* Madame de Maintenon ajouta : *Mais cette réſolution eſt difficile quand on a de l'attachement aux*

créatures, quand on a de la haine dans le cœur & des restitutions à faire; Le Roi l'interrompit alors, & lui dit: *Ah! pour des restitutions à faire, je n'en dois à personne comme particulièr;* MAIS POUR CELLES QUE JE DOIS AU ROYAUME, *j'espère en la miséricorde de Dieu.*

Cette nuit il fut fort agité; à tout moment il joignoit les mains & prioit Dieu; il disoit les prières qu'il avoit accoutumé en santé, en frappant sa poitrine, demandant pardon d'avoir tant imposé ses peuples.

Après un aveu de cette sorte, on sera surpris du mensonge affecté qu'il donna au duc d'Orléans. A la mort il n'est plus permis aux Rois de tromper; & cependant Louis XIV appella ce prince pour se jouer encore de lui, pour rompre les mesures qu'il pourroit prendre pour s'assurer, selon son droit, de la régence; pour le dépayser, & le laisser dans la sécurité sur les dispositions de son testament. *Je vous ai conservé tous les droits que vous donne votre naissance*, lui dit le Roi; & cependant il en avoit attribué les principales prérogatives au duc du Maine, son fils légitimé, qu'il avoit fait commandant des troupes de sa maison; laissant l'administration du gouvernement à la pluralité de voix d'un conseil d'état. Malgré ces dispositions, il caressa son neveu, lui recommanda son successeur, qu'il avoit livré par son testament à l'ennemi

déclaré du duc d'Orléans, & lui recommanda madame de Maintenon. On ne peut expliquer une pareille affectation qu'en l'attribuant à la doctrine d'Escobar, que pratiquoit ouvertement & avec succès son confesseur Le Tellier; car le Roi étoit honnête homme, & la prudence dominoit en lui plutôt qu'une tromperie aussi affectée.

Quant au jésuite Le Tellier, ayant confessé son malade, & fait de vains efforts pour obtenir qu'il nommât à plusieurs bénéfices vacans, il avoit abandonné le moribond pour aller trafiquer pour la régence; il avoit empêché, par ses menées, que le roi ne reçût la visite du cardinal de Noailles, qui, en qualité de premier pasteur, avoit le droit d'assister le Roi mourant; & il couroit d'un hôtel à l'autre, à Paris, les derniers jours de la maladie du roi, pour préparer l'exécution du testament, qui excluoit le duc d'Orléans de la régence : trois fois le roi le fit demander par les domestiques de l'intérieur, & trois fois il fut privé des secours du jésuite, dans ces dernières circonstances, où un prince dévot ne connoît d'autres secours que celui d'un confesseur.

Quant à la Maintenon, la favorite disparut quatre jours avant la mort du roi, c'est-à-dire, quand elle vit que ce prince mourant étoit sans ressource. Le roi, qui n'avoit confiance

qu'en elle seule, l'avoit tirée du néant & en avoit fait son épouse; mais, la délicate, qui avoit servi son cul-de-jatte de mari jusqu'au dernier soupir, n'eut pas le courage de soutenir les symptômes d'un roi mourant; elle vola à Saint-Cyr, pour aller y lever les deux bras vers le ciel, & se donner en spectacle à sa nouvelle cour.

Quant à M. du Maine, il avoit trop à faire pour préparer le lit de justice; il ne put contenir sa joie de voir sa puissance future & le reste des courtisans, excepté les vrais amis de Louis XIV; il abandonna le roi pour environner le duc d'Orléans; & cependant la plupart revenoient au mourant & laissoient le régent futur, toutes les fois que le roi donnoit des marques d'un meilleur état.

Une longue agonie permettoit au monarque de s'appercevoir de toutes ces perfidies; car de temps-en-temps, quoique moribond, il prenoit des forces si inopinées, qu'il s'exprimoit avec plus d'énergie que lorsqu'il jouissoit en santé de tous ses sens, & la recommandation de l'ame les ranima tous à la fois. Un autre jour il demanda avec autorité madame de Maintenon, qui parut un instant, & s'en retourna à Saint-Cyr. Quand on offroit au roi, pendant ses foiblesses, quelque liqueur qui n'étoit pas de son goût, il la refusoit & en désiroit d'autres. Il fut donc obligé de reconnoître au lit de la mort, la versatilité des

hommages des courtisans, l'indifférence de son fils & l'ingratitude de sa favorite; son refus de recueillir son dernier soupir, la fausseté de son confesseur & le sincère attachement de quelques domestiques. Que les rois s'abandonnent donc à tout ce qui les environne, & qu'ils dépouillent les peuples pour enrichir des maîtresses & des courtisans ! je leur offrirai l'image de Louis XIV mourant & les sentimens du peuple après sa mort.

Ce peuple sensible, expressif & véridique, se vengea effectivement avec amertume du règne calamiteux du roi; il se porta en foule à Saint-Denis, & se permit des réjouissances, qu'on appelloit scandaleuses: comme si la mort d'un oppresseur n'étoit pas une fête publique! Depuis le faubourg Saint-Denis jusqu'à l'Abbaye, il fut établi des bals, des fanfares & des concerts : on dansa, on chanta d'une manière bruyante; on vomit des imprécations contre le défunt, qu'on appelloit *le mauvais roi;* enfin quand le convoi passa, une troupe se répandit dans un marais; on en pilla les oignons, on se les distribua;& parce qu'on ne pouvoit pleurer naturellement, on disoit qu'il falloit s'en frotter les yeux pour lui rendre les derniers devoirs. Le peuple de Paris avoit agi bien différemment à la mort du bon roi Henri : il dépeca en petits morceaux, il déchira à belles dents, & quelques-uns dévorèrent les chairs encore palpi-

tantes de Ravaillac, déjà écartelé, pour venger l'aſſaſſinat d'un monarque adoré.

Je ſais bien que les courtiſans, habitués au calme des cours, déteſtent ces expreſſions bruyantes des peuples, leurs formes expreſſives, & ſi différentes de l'allure ſilencieuſe du palais des rois.

Mais les princes ne pourront jamais connoître l'état d'un empire, ſans obſerver les expreſſions des peuples. Le tableau que leur en font les courtiſans eſt toujours faux, & les induit en erreur.

Je terminerai la vie d'un roi auſſi redoutable aux Français, en diſant qu'on fut obligé de ſouſtraire aux ſarcaſmes du peuple de Paris le convoi de ce monarque : on le fit paſſer à travers les champs & par des routes inconnues, d'Argenſon ayant écrit *qu'il y avoit tout à craindre d'un peuple livré à des réjouiſſances auſſi ſcandaleuſes.*

FIN DU TOME I.

NOTE I. TOME I, pag. 3.

Sur l'époque de la naissance de M. le maréchal de Richelieu.

MONSIEUR le maréchal avoit appris à l'auteur de ses mémoires ce qui est dit page 3, sur l'époque de sa naissance. M. de Grim ** vient de publier la correspondance de ce seigneur avec du Vernay, où il dit dans la préface : « La duchesse de Richelieu, attaquée de la fièvre, d'un gros rhume & d'une toux violente, accoucha le 13 mars 1696, à sept mois, d'un fils, qui reçut le nom de Louis-François Armand. »

NOTE II, pag. 18.

Sur les amours de madame de Bourgogne & du duc de Fronsac.

PENDANT l'impression de ce volume, j'ai eu des remords de n'avoir pas dit tout ce que je pouvois & devois franchement dire sur cet article : je dois me soulager de ma peine.

J'ai eu une conversation d'un quart d'heure sur cet objet délicat avec M. le maréchal ; & pour obtenir de lui la vérité, je le priai de ne pas laisser ignorer à la postérité la plus belle de ses aventures. Le maréchal répondit : *On ne peut dire cela de mon vivant.*

J'ajoutai alors que je ne dirois rien qu'après sa mort, & je le lui promis : il me répondit

encore; *cela est bien délicat; ne parlez que d'enfantillages, & ne vous écartez pas de la valeur littérale de ces mots.*

Je lui présentai alors une anecdote extraite d'une lettre de la cour, qui rapportoit le fait, & il se mit à rire, en disant: *Ce n'est pas bien, bien cela, mais cela en approche.*

Voici l'article. *Le roi se croit offensé; cependant comme son indulgence pour la princesse est extrême, il n'a pas montré du courroux. Madame de Maintenon prend des conseils sur ce qu'il faudra faire pour éviter un éclat, pour terminer tout propos, & ce qui les a occasionnés. Le petit duc est d'une hardiesse & d'une imprudence singulière; il parle, il se vante, il dit ce qu'il fait, s'il le fait, & toute la cour le sait & le croit; la princesse seule s'en moque, & M. le dauphin est, au sujet de sa femme, dans la plus grande sécurité.*

Un petit sourire malin fut la réponse que fit M. le maréchal, à la lecture de cet article, qui devoit l'intéresser, & me pria *de ne point imprimer cela*; à quoi je répondis : *Mais, M. le maréchal, si tout autre que vous-même fait connoître ces faits, on dira que vous avez caché la vérité. Je suis moi-même dans le cas de cet historien, à qui un prince défendoit sous peine de punition de publier une anecdote scandaleuse, à son sujet. Je vais écrire, lui dit l'historien, QUE LE PRINCE A DEFENDU DE PUBLIER CETTE ANECDOTE SUR SA PERSONNE.*

M. le maréchal se mit à rire; & ajouta que c'étoit bien là le devoir d'un historien.

Madame de Maintenon au duc de Richelieu, du 5 mars 1711.

M. le duc DE FRONSAC sort de ma chambre, pénétré de douleur de ce qu'il a fait & de vous avoir fâché. Il n'ose se présenter devant vous; il doit demain vous écrire, pour vous en demander la permission; il désire que ma lettre soit reçue avant la sienne; il m'assure qu'il n'a joué qu'une fois sur sa parole, & qu'il n'a fait qu'un seul voyage de mille louis; il m'a donné sa parole, plusieurs fois de ne jamais jouer qu'argent comptant, & à de petits jeux. Il m'a parlé avec tout l'esprit possible, & m'a montré des sentimens dont on doit tout espérer, s'ils sont sincères. Il comprend son malheur d'avoir perdu en un moment tout ce qu'il avoit acquis d'estime. Je l'ai assuré que s'il ne retomboit plus, on pardonneroit une folie à son âge, & qu'il se retrouveroit avec toute sa réputation. Je lui ai dit que je dirois au roi que j'ai sa parole, & que s'il ne la tient pas, il achève de se noyer. Je lui ai déclaré qu'on ne l'abandonneroit pas à quinze ans, que vous essayeriez par toutes sortes de voies de le corriger, que le roi s'en mêleroit, & qu'il seroit encore bien des années très-malheureux. A tout cela, il a répondu avec douceur, esprit, politesse, & une grande tendresse pour vous. Voilà, mon cher duc, tout ce que j'ai pû faire; achevez, & sur-tout affligez-vous le moins qu'il vous sera possible. Je suis si malade en vous écrivant, que je n'ai pas la force de vous en dire davantage.

Signé MAINTENON.

LETTRE de m^{de} de Maintenon à m^{de} la duchesse de Richelieu, du 18 août 1712, après la sortie de la bastille de M. le duc de Fronsac, & après son arrivée à l'armée, près le maréchal de Villars.

Je suis bien fâchée, madame, que ce soit quelque incommodité qui empêche M. le duc de Richelieu de venir ici; mais du reste je l'aime bien mieux dans le repos qu'en tout autre lieu, & j'espère que les chaleurs étant diminuées, il s'en portera mieux. Il est bien vrai, madame, qu'il doit de grands remercîmens au roi; je ne l'ai jamais vu faire pour personne ce qu'il fait pour M. le duc de Fronsac, & il sera bien à plaindre & bien blâmable s'il ne profite d'une telle grace, & de l'inclination que tout le monde a pour lui. M. le maréchal de Villars me mande qu'il lui a offert sa maison, mais que M. de Fronsac a voulu demeurer avec M. le prince d'Epinoy, dont on dit beaucoup de bien. On ne peut s'intéresser plus que je fais en M. votre gendre, qui certainement est un prodige. Mon affection m'a fait prendre la liberté de lui parler là-dessus bien librement: il l'a reçu avec toutes les marques de reconnoissance & de politesse dont il est capable, & qui vont toujours plus loin qu'on ne le peut prévoir. Il a un véritable ami en M. de Cavoye. Je suis, madame, avec toute l'estime & le respect que je vous dois, votre très-humble & très-obéissante servante,

Signé MAINTENON.

FIN des Notes & des Pièces Justificatives.

TABLE

Des matieres du tome premier.

Fin de la table du tome premier.



